~~S.88.~~

Offert à la Bibliothèque de l'Ecole Libre des Sciences politiques par un de ses professeurs
E. Levasseur

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE

EN 1873.

SECTION FRANÇAISE.

RAPPORT

SUR

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

ET L'INSTRUCTION SECONDAIRE,

PAR

M. E. LEVASSEUR,

MEMBRE DU JURY INTERNATIONAL.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

4° 1778

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXV.

4° 1778

BIBLIOTHÈQUE SCIENCES PO
1 453 385

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE

EN 1873.

SECTION FRANÇAISE.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

RAPPORT

SUR

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

ET L'INSTRUCTION SECONDAIRE,

PAR

M. E. LEVASSEUR,

MEMBRE DU JURY INTERNATIONAL.

4° 1778

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXV.

INSTRUCTION PRIMAIRE

ET INSTRUCTION SECONDAIRE.

Une exposition de l'enseignement se compose de deux parties très-différentes. D'une part, le matériel de l'enseignement : livres, cartes, instruments : c'est l'exposition des auteurs et des éditeurs, et la partie qui, s'étalant sur les murailles et dans les vitrines, attire les regards. D'autre part, les résultats de l'enseignement, constatés d'abord par les devoirs d'élèves, qui, faits en vue d'une exposition, donnent des renseignements dans lesquels on ne saurait avoir une confiance illimitée, ensuite par les statistiques officielles ou privées, qui indiquent, d'une manière plus ou moins précise, l'état des choses, et par les lois, règlements et méthodes qui aident à comprendre ces résultats : c'est l'exposition des gouvernements pédagogues. Elle tient peu de place, et la foule des visiteurs l'aperçoit à peine; mais elle fixe l'attention des connaisseurs.

Nous écrivons ce rapport un an et demi après la clôture de l'Exposition. Le détail des objets qui figuraient dans les vitrines du Palais du Prater n'offre plus le même intérêt. Mais, les méthodes et les résultats de l'enseignement sont toujours un sujet digne d'étude. C'est pourquoi nous passerons rapidement sur la première partie, et nous nous étendrons sur la deuxième, en présentant, autant que les données actuelles le permettent, l'état de l'enseignement primaire et secondaire dans les pays civilisés, et en facilitant, par le rapprochement, des comparaisons dont les pédagogues et les législateurs pourront tirer profit[1].

[1] Cette revue comparative de l'enseignement primaire et secondaire, au double point de vue historique et statistique, qui mériterait d'être traitée avec plus de développements que nous n'en pouvons donner ici, n'avait pas encore été faite. Il en existe cependant une étude très-com-

I

PAYS ÉTRANGERS.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE.

Instruction primaire. L'instruction primaire a été plus longtemps négligée dans l'Angleterre et dans le pays de Galles que dans la plupart des pays protestants. Les pouvoirs publics ne sont intervenus que très-tardivement pour soutenir ou pour diriger les efforts privés.

Joseph Lancaster, le créateur de la méthode d'enseignement mutuel[1], a été un des premiers qui aient donné avec zèle et avec éclat leurs soins au progrès de l'ensignement primaire en Angleterre. Il fonda un assez grand nombre d'écoles. Pour les entretenir, la Société Lancastrienne s'organisa en 1808, et, trois ans après, prit le nom de *British and foreign Society :* c'est encore aujourd'hui une des plus puissantes sociétés d'éducation en Angleterre.

Elle avait un caractère laïque; tout en faisant de la lecture de l'Écriture sainte la base de l'enseignement, elle recommandait aux maîtres de s'abstenir de commentaires. L'église anglicane s'émut, et fonda, en 1814, la *National Society,* qui, disposant de grandes ressources, eut bientôt de nombreuses écoles. Les dissidents ne voulurent pas demeurer en arrière : ainsi prirent naissance la *Wesleyan Society,* le *Catholic poor School Committee,* puis, dans des vues diverses, la *Home and national Society,* qui créa des asiles, la *Ragged School Union,* qui ouvrit des écoles pour recueillir les jeunes vagabonds[2].

Cette émulation était nécessaire pour modifier un état de choses fâcheux.

plète sur l'instruction primaire : c'est l'*Instruction du peuple,* par M. de Laveleye. Les ouvrages de M. Hippeau sur l'instruction de divers pays constituent par leur ensemble une sorte de revue comparative, et de nombreux éléments de comparaison se trouvent dans des collections générales, telles que le *Handbuch der Geographie und Statistik* de Stein et Wappäus, le *Dictionnaire général de la Statistique* de M. Block, le *Statistische skizze der Europäischen stadten* de M. Brachelli, l'*Allgemeine Chronik des Volksschulwesens von Seyffarth.* M. Buisson a rédigé un rapport détaillé sur l'instruction primaire à l'Exposition de Vienne, qui contient de nombreux et intéressants détails.

[1] L'enseignement mutuel a eu deux créateurs. Le second est le docteur Andrew Bell, adversaire du système de J. Lancaster. Bell avait conçu son système d'enseignement par des moniteurs pendant qu'il était aux Indes; c'est pourquoi il le désigna sous le nom de *système Madras.* Il laissa à sa mort environ 3 millions de francs pour fonder des écoles dans lesquelles ce système devait être appliqué.

[2] Voir *De l'enseignement des classes moyennes et des classes ouvrières en Angleterre,* par MM. Marguerin et Motheré; *De l'instruction primaire à Londres dans ses rapports avec l'état social,* par M. E. Rendu.

Une enquête faite en 1803 avait appris à l'Angleterre que ses écoles ne renfermaient qu'un élève pour 1,712 habitants; une autre enquête, en 1833, indiquait la proportion d'un élève par 100 habitants environ. C'était encore bien peu. De plus, à côté des écoles créées ou soutenues par les grandes associations qui avaient leurs méthodes, leurs inspecteurs, leurs écoles normales, combien de petites écoles privées, tenues par des gens sans aveu et sans instruction dans un pays où l'État n'exigeait aucune garantie, occupaient le temps des enfants sans les instruire et sans les moraliser!

Après la réforme électorale, le Ministère, qui comprenait la nécessité d'une amélioration, se décida, en 1833, à faire intervenir, d'une manière indirecte au moins, l'État. Ce ne fut pas sans résistance. Afin de ne blesser aucun parti, il se contenta de donner une faible subvention (50,000 fr.) pour encourager les écoles, et il répartit également cette subvention entre les deux principales associations rivales, la *National Society* et la *British Society*. L'État fit un pas de plus en 1839; il institua le Conseil privé de l'éducation, qui fut chargé de la répartition des fonds et qui ne les accorda qu'aux conditions suivantes : école construite conformément aux prescriptions de l'hygiène; instituteur ayant satisfait devant un inspecteur à un examen d'aptitude; inspection de l'école, faite une fois chaque année par l'inspecteur; lecture journalière d'un passage des saintes Écritures. La partie de la subvention destinée à améliorer le traitement de l'instituteur était d'autant plus considérable que le brevet qu'il avait obtenu était d'un degré plus élevé; le Conseil fixait lui-même les matières de l'examen, qu'un inspecteur faisait subir[1]. Mais, pour ne porter aucun ombrage à la liberté, l'inspecteur ne pouvait faire sa visite qu'après l'avoir fait préalablement annoncer, et le Conseil prenait l'agrément des grandes associations lorsqu'il nommait un inspecteur. Le subside était donné ordinairement à une école en proportion du nombre des élèves présents à l'examen de l'inspecteur; une partie du fonds de l'État était destinée à aider à la construction de nouveaux bâtiments, une partie à l'entretien des écoles normales. D'ailleurs le Conseil ne créait par lui-même, de sa propre autorité, aucune école, et aucune école n'était et n'est obligée de se soumettre à son inspection. Il importe de préciser les termes pour faire comprendre une institution qui est si différente des institutions de la France en cette matière.

En 1860, le Parlement voulut savoir le résultat obtenu par les subventions de l'État. L'enquête sur les années 1858-1861 lui apprit que les 70 centièmes des enfants dans les écoles avaient moins de dix ans, et que

[1] En 1870, 1,167 maîtres ont pris leur brevet.

la grande majorité appartenait plutôt à la petite bourgeoisie et aux ouvriers aisés qu'aux classes pauvres. Donc on retirait, en général, les enfants de très-bonne heure, et avant qu'ils n'eussent réellement profité des leçons, pour les envoyer à la manufacture, et l'État, qui s'était proposé de contribuer à l'instruction des pauvres, payait en réalité pour des parents qui n'étaient pas dans le besoin. Un acte de 1862 décida que la subvention serait donnée proportionnellement au nombre des enfants pauvres seulement, et que l'examen d'aptitude n'aurait plus qu'un seul degré, correspondant à peu près au degré inférieur.

En 1865, le nombre des écoles inspectées était de 7,700 établissements comprenant 12,950 classes[1]; en 1870, il était de 8,281 établissements et de 14,565 classes. Sur ce dernier nombre, 11,341 classes dépendaient de l'église anglicane, 2,506 des autres associations, 718 de l'église catholique. La dépense totale s'était élevée, dans l'intervalle, de 31 millions à 45 millions de francs; sur ces 45 millions, l'État en fournissait 15, et la rétribution scolaire 12[2]. Les résultats étaient-ils proportionnels au sacrifice?

On calculait, en 1865, que les frais annuels étaient environ de 37 francs par élève. C'était un peu moins en 1870; car les inspecteurs comptaient cette année 1,512,000 enfants présents à l'inspection. 78,000 environ ne fréquentaient que les classes du soir. Les filles étaient au nombre de 658,000, les garçons au nombre de 854,000.

Les maîtres et élèves-maîtres étaient au nombre de 34,380, 8,204 instituteurs, 7,026 institutrices, 1,213 maîtres assistants (462 hommes et 751 femmes), 17,937 élèves-maîtres (8,354 hommes et 9,583 femmes).

Ces chiffres donnent une idée incomplète, il est vrai, de l'état de l'instruction primaire en Angleterre. La statistique ne porte que sur les écoles inspectées et prenant part aux subsides de l'État. Il faudrait donc ajouter les 638 écoles inspectées et non subventionnées qui avaient environ 40,000 élèves, et les écoles qui n'ont aucune relation avec le département de l'instruction.

Dans la dernière catégorie se rangent un très-grand nombre d'écoles privées; beaucoup rappellent encore ces misérables maisons flétries par l'opinion publique du nom d'*écoles d'aventure;* certaines autres, au contraire, sont des écoles riches, particulièrement bien tenues et pouvant se passer de la protection de l'État, des écoles fondées par des sociétés qui n'admettent pas le contrôle des inspecteurs, entre autres, les écoles séculières

[1] Un établissement peut comprendre écoles de garçons, écoles de filles, asiles, classes du soir.

[2] Cette rétribution varie de 1 penny à 4 pence et plus par semaine; la moyenne est de 2 à 3 pence.

qui existent depuis 1848, et qui se proposent de développer l'intelligence et la moralité sans enseignement religieux.

La statistique de 1858, qui avait porté sur toutes les écoles de toutes les sectes religieuses, écoles primaires et secondaires, indiquait, pour la Grande-Bretagne, c'est-à-dire pour l'Angleterre et l'Écosse réunies, un total de 58,975 écoles de la semaine avec 2,535,000 élèves, et de 33,872 écoles du dimanche avec 2,411,000 élèves; en tout 4,900,000 écoliers environ, mais la plupart étaient des adultes ou faisaient double emploi, assistant à la fois aux leçons de la semaine et aux leçons du dimanche. On peut hasarder le chiffre de 3 millions comme représentant hypothétiquement le nombre des enfants qui aujourd'hui reçoivent plus ou moins complétement l'instruction primaire dans la Grande-Bretagne; ce qui donnerait une proportion de près de 14 élèves pour 100 habitants. Mais, dans la comparaison générale, nous ne devons tenir compte que des écoles de la semaine, comme nous le faisons pour les autres pays, et par conséquent réduire la proportion à 12 p. o/o.

Les enfants qui suivent les écoles inspectées de l'Angleterre sont, en très-grande majorité trop jeunes pour bien profiter : 73 p. o/o au-dessous de dix ans en l'an 1870. Cependant on constate d'année en année un certain progrès dans les résultats : en 1868, il n'y avait que 76 écoliers sur 100 qui aient pu répondre sur l'arithmétique; il y en a eu 78 en 1870. Si l'on prend des époques plus éloignées l'une de l'autre, le progrès est plus sensible : dans la période de 1841 à 1845, 32 hommes sur 100 et 49 femmes sur 100 étaient incapables de signer leur acte de mariage; dans la période 1866-1870, la proportion était réduite à 20 et à 28 p. o/o, moyenne 24 p. o/o. En France, en 1866, la proportion était de 33 p. o/o : nous n'avons pas le droit de critiquer trop vivement les résultats des institutions anglaises[1].

Cependant l'Angleterre pouvait avoir et avait le désir d'obtenir davantage. L'instruction, laissée entièrement à l'initiative des associations et des particuliers, devait être répartie d'une manière inégale : c'est ainsi qu'en 1870, parmi les écoles soumises à l'inspection, il n'y avait que 291,000 enfants appartenant à la population agricole, tandis qu'il y en avait 700,000 appartenant à la population non agricole; les villes étaient particulièrement favorisées. En 1861, dans le diocèse d'Oxford, il n'y

[1] Le premier rapport militaire sur l'instruction de l'armée, qui a paru en 1872, constate d'ailleurs un état plus avancé que celui de la France :

Hommes ne sachant ni lire ni écrire	6.9 p. o/o	100
Sachant lire et ne sachant pas écrire	6.3	
Sachant lire et écrire	80.0	
Ayant une instruction supérieure	6.8	

avait que 24 paroisses sur 339 dont les écoles reçussent une subvention; dans l'Herefordshire et dans le Somerset, 1 sur 280; à Londres, 4 paroisses des quartiers pauvres recevaient en tout 300 francs, tandis que 4 paroisses riches et bien moins peuplées en avaient 100,000. A Liverpool, sur 80,000 enfants en âge d'écolage, 20,000 ne fréquentaient aucune école et 20,000 autres fréquentaient de détestables écoles.

On s'occupa de prendre des mesures énergiques, propres à répandre plus uniformément le bienfait de l'instruction. Le *Reform act* de 1867 fut un premier début. La loi de 1870 (*An act to provide for public elementary education in England and Wales*), présentée par M. Forster, fut votée. Elle décide qu'il sera pourvu dans chaque district scolaire à une organisation des écoles capable de donner une éducation élémentaire efficace. Tous les enfants dont les parents seront incapables de payer devront être admis gratuitement. Les conditions de la subvention se trouvent modifiées par cette loi : l'école subventionnée doit rester toujours ouverte aux inspecteurs; elle se conformera en tout aux règles prescrites par le département de l'éducation; elle n'obligera pas les parents à envoyer leurs enfants à l'heure des exercices religieux, laquelle sera déterminée d'avance et affichée. Une autre réforme importante de la loi est la création des bureaux d'école (*School board*). Partout où le département de l'éducation juge que les écoles sont insuffisantes, il peut constituer un *school district*, comprenant une ou plusieurs paroisses, et prescrire la création d'un *school board*, dont les électeurs de la localité nomment les membres et dans lequel les femmes sont admises au même titre que les hommes; le *school board* peut rendre dans son district l'enseignement obligatoire pour tous les enfants de 5 à 13 ans, le déclarer gratuit, imposer ou du moins proposer au besoin une taxe scolaire (*local rate*), dont le vote est soumis au Conseil municipal. Les écoles ainsi créées peuvent être subventionnées par l'État. Le département de l'éducation a le droit de casser et de remplacer provisoirement un *school board* qui ne ferait pas son devoir. Le *school board* doit enfin déterminer la nature de l'enseignement religieux qui peut être donné, s'il y a lieu, avant ou après la classe. C'est surtout sur ce point que les partis religieux et politiques sont entrés en lutte, chacun cherchant à avoir la majorité dans le bureau, afin d'y régler à son gré la question religieuse. Le débat est vif dans ce moment; l'Union de Manchester demande que les écoles soient confessionnelles; la ligue de Birmingham veut que tout enseignement religieux soit donné hors de l'école.

Telle est l'organisation nouvelle, que complètent de récentes lois relatives aux fabriques, aux ateliers, et sur laquelle l'Angleterre fonde de grandes espérances d'amélioration. Dans quelques années, on pourra la juger par ses

résultats [1]. Déjà Londres, qui ne forme qu'un seul district scolaire, Liverpool, Manchester, 96 autres bourgs ou cités, c'est-à-dire près de la moitié des bourgs et cités de l'Angleterre, 241 paroisses rurales, ont déclaré l'enseignement obligatoire, et le zèle déployé est d'un augure favorable. Le total des sommes votées par le Parlement pour l'éducation populaire dans la Grande-Bretagne (Angleterre et Écosse) était, en 1870, de 23 millions; en 1874-75, il s'élève à 64 millions.

En Écosse, l'instruction populaire a depuis longtemps des racines profondes, et il reste moins à faire aux réformes du présent. Dès le XVIIe siècle, les propriétaires, dans chaque paroisse, étaient astreints par la loi à faire les fonds nécessaires pour l'entretien de l'école qui était partout subordonnée à l'église presbytérienne. En 1870, les écoles de l'Écosse inspectées et prenant part aux subventions de l'État, au même titre que les écoles d'Angleterre, étaient au nombre de 1,933 avec 221,000 enfants, et les écoles inspectées, mais non subventionnées, de 97 avec 7,000 enfants environ : total général, 225,000 enfants examinés [2].

A ne compter que les écoles subventionnées, le rapport des écoliers de cette catégorie à la population est à peu près de 7 p. o/o en Écosse comme en Angleterre. En comptant toutes les écoles de la semaine, nous avons indiqué pour la Grande-Bretagne, c'est-à-dire pour l'Angleterre et l'Écosse réunies, la proportion probable de 12 p. o/o.

Mais, en Écosse, les enfants entrent moins tôt à l'école et y restent plus tard, et le nombre de ceux qui sont capables de passer l'examen est toujours plus élevé qu'en Angleterre [3].

L'ensemble des écoles inspectées en Angleterre et en Écosse donnait à diverses époques les résultats suivants :

1855	4,800 écoles,	569,076 élèves.
1860	7,272	962,932
1865	8,438	1,246,055
1869	10,337	1,639,502

Comme les principaux États du continent, la Grande-Bretagne a des

[1] Une enquête faite dans 5 des 12 districts scolaires de Glasgow, en 1873, par les soins du *School board*, a constaté que, sur 29,578 enfants qui étaient aptes à suivre les écoles, 21,849 les suivaient avec régularité, 7,923 étaient absents pour des causes légitimes, 9,806 étaient absents sans cause. Sur ces 9,806 enfants, le Conseil est parvenu, dans l'espace de dix mois, a en faire entrer 5,000 dans les écoles.

[2] 133,000 dans les écoles de l'église d'Écosse, 63,000 dans celles de l'Église libre, 12,000 dans celles de l'Église épiscopale, et le reste dans celles de l'Église catholique.

[3] En 1870, sur 100 enfants des écoles du jour, ont passé :

	Angleterre.	Écosse.
Pour la lecture	90	98
Pour l'écriture	89	62
Pour le calcul	78	89

écoles complémentaires pour les adultes. Il existe une grande association, dite *Union des écoles du dimanche,* qui se compose de 186 unions particulières. En 1872, elle avait 3,944 écoles, donnant l'instruction à 810,000 élèves, dont 205,000 pour la seule ville de Londres.

L'Irlande a une organisation toute spéciale. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'ignorance y avait régné en souveraine parmi le peuple, parce que la loi anglaise interdisait la fondation d'écoles catholiques. La politique changea à l'époque de l'émancipation des colonies d'Amérique et de la lutte contre la France. En 1811, une puissante association, *Kildare's Society,* se constitua; en quinze années, elle fonda environ 1,500 écoles, dont les instituteurs avaient pour règle de bannir toute controverse religieuse; catholiques et protestants s'y rencontraient sur un terrain neutre. Chez les uns et les autres, il y avait un parti qui blâmait cette tolérance. Cependant, en 1841, le pape ayant été consulté et s'étant prononcé dans un sens favorable à ces écoles mixtes, le nombre de leurs élèves augmenta plus rapidement. Elles réunissaient, en 1833, 107,000 enfants; en 1843, 355,000; en 1853, 550,000.

Les lois de 1841 et de 1861 fortifièrent cette institution, en confiant au Comité directeur de l'association le soin de distribuer le subside parlementaire, et en réglant les principales conditions auxquelles les écoles devaient satisfaire pour l'obtenir.

En 1861, le nombre des élèves inscrits était de 803,000. En 1870, le nombre des écoles nationales (c'est ainsi qu'on désigne les écoles placées sous la direction du Comité) étaient au nombre de 6,809, et celui des élèves inscrits de 998,000, dont 807,000 catholiques, nombre considérable relativement à la population (19 élèves sur 100 habitants!), et exagéré[1]. Mais, en Irlande, comme en Angleterre (nous pourrions ajouter : comme en France), les enfants quittent trop tôt l'école pour en tirer tout le profit désirable; sur 100 écoliers, il y en a 23 qui n'ont pas sept ans et 70 qui ont moins de onze ans. Les parents paraissent n'envoyer que très-irrégulièrement leurs enfants, et l'assiduité, sans laquelle les résultats sont toujours médiocres, laisse beaucoup à désirer. Sur les 998,000 enfants inscrits, on n'en comptait en moyenne que 359,000 présents sur les bancs, ce qui ramène le rapport du chiffre des élèves des écoles primaires avec celui de la population totale à 6 1/2 p. o/o[2].

[1] Voir dans le *Journal officiel* du 24 septembre 1872 un article qui explique les causes de cette exagération.

[2] La différence considérable entre le nombre des élèves inscrits et celui des élèves présents rend très-difficile le classement de l'Irlande dans une statistique comparative. Nous la classerons d'une manière tout hypothétique, nous l'avouons, comme ayant 8 écoliers par 100 habitants.

La plus grande partie des écoles de l'Irlande, que les instituteurs soient catholiques ou protestants, sont des écoles mixtes, c'est-à-dire dans lesquelles les enfants sont reçus sans acception de religion; celles des catholiques sont les plus nombreuses. Il y a, en outre, des écoles toutes catholiques, tenues par des congrégations religieuses qui sont subventionnées.

Le clergé catholique d'Irlande travaille avec ardeur à augmenter le nombre des écoles purement catholiques; il demande la fondation d'écoles normales catholiques et le droit d'y enseigner, sans aucune restriction de temps, les principes de la religion catholique.

Instruction secondaire. — L'instruction secondaire est laissée, plus encore que l'instruction primaire, à l'initiative privée. Aussi a-t-elle une organisation et un caractère très-différents de celui des écoles secondaires sur le continent, particulièrement en France. « Nous sommes une nation douée d'habitudes sociales et politiques toutes particulières, disait, en 1865, le comte Harrowby à la distribution des prix du collége de Liverpool; nous vivons dans un pays libre; notre éducation ne peut être imposée par l'autorité d'un seul homme ou d'un seul corps[1]. »

L'Angleterre n'avait, il y a un demi-siècle, que des écoles de grammaire, créées à diverses époques par des libéralités privées. Les plus anciennes, celles de Winchester et d'Eton, datent de 1387 et de 1441. Harrow, Rugby, Saint-Paul, etc., datent du XVIe siècle. Au début et dans la pensée des fondateurs, c'étaient de petites écoles où des enfants pauvres devaient recevoir l'instruction gratuite; on en comptait environ 330 dans l'Angleterre et le pays de Galles. Plusieurs ont conservé leur ancien caractère et s'élèvent encore à peine aujourd'hui au-dessus du niveau des écoles primaires; d'autres, restées fidèles aux clauses de l'acte de donation, donnent à leurs maîtres un traitement insuffisant, et à leurs élèves une instruction peu appropriée à celle de la société contemporaine. Le Parlement s'en est inquiété, et une commission a été nommée pour étudier la question et les moyens de réformer les abus.

Quelques-unes de ces écoles, dont la dotation, constituée en immeubles, a pris avec les siècles une valeur considérable, ou qu'une clientèle nombreuse et choisie a enrichies, sont désignées ordinairement sous le nom d'écoles publiques, quoiqu'elles soient des établissements privés, et sont les types de l'éducation secondaire classique en Angleterre. A cette ca-

[1] *De l'Enseignement secondaire en Angleterre et en Écosse*, rapport adressé à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique par MM. Demogeot et Montucci, 1868.

tégorie appartiennent Eton[1], Harrow, Rugby, Westminster, Saint-Paul, Charterhouse, Winchester, Shrewsbury. Westminster et Charterhouse sont des externats placés dans Londres même et médiocrement prospères. Presque toutes les autres sont à la campagne, dans un site champêtre et ordinairement bien choisi. Les élèves sont réunis, soit à la chapelle, soit dans les classes. Mais ils logent dans les maisons groupées tout autour du bâtiment central et occupées par des professeurs ou par des personnes autorisées à cet effet. C'est là, sous la surveillance de leurs maîtres particuliers, tuteurs ou répétiteurs, qu'ils font leurs devoirs et reçoivent leurs répétitions; ils mangent à la table du maître, jouissant de la vie de famille, de la liberté relative qu'elle procure et des avantages qu'elle offre pour l'éducation. «Nous traitons nos enfants comme des hommes, afin qu'ils apprennent à le devenir,» disait un père de famille à M. Marguerin. Malgré les inconvénients de certaines habitudes, telles que la sujétion des nouveaux, l'abus de certains jeux, le mode d'éducation du collége anglais mérite, à cause des qualités qui lui sont propres, d'être examiné avec attention par les pédagogues.

L'instruction n'est pas partout au même niveau que l'éducation. Les deux langues classiques, le latin et le grec, en forment le fonds; une traduction rapide, accompagnée d'un petit nombre d'explications grammaticales, peu d'histoire et moins de géographie, un enseignement scientifique fondé sur les mathématiques, mais trop étroitement lié au texte d'Euclide, aucun souci des langues vivantes : voilà le caractère général de la méthode, tel que le trace M. Demogeot. D'ailleurs, les détails varient avec les colléges et avec les maîtres. Le tiers seulement des élèves qui sortent annuellement des écoles publiques entre dans les universités; à côté de quelques sujets très-brillants, la majeure partie des élèves ne fait, de l'aveu d'un grand nombre d'hommes éminents de la Grande-Bretagne, que de très-médiocres études. On a entendu en France des plaintes du même genre, quoique, somme toute, le niveau moyen paraisse plus élevé chez nous.

On peut reprocher, entre autres défauts, au système anglais de ne pas proportionner le nombre des écoles secondaires aux besoins de la population. Ce sont des raisons toutes privées qui ont déterminé les fondations : ainsi, pendant que le comté de Wilts n'en a que 7, le Nord-Riding, qui n'est pas plus peuplé, en a 40.

Un autre défaut non moins grave, c'est que ce genre d'instruction n'offre pas les ressources nécessaires pour l'éducation générale des classes

[1] Eton, le plus peuplé des colléges de l'Angleterre, a environ 800 élèves.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

moyennes. Nourri des lettres grecques et latines, ayant l'ouverture d'esprit que donne ordinairement l'enseignement classique, le jeune homme, issu d'une famille noble ou riche, complétera son instruction par des voyages, par la pratique des grandes affaires : c'est un fonds de terre bien préparé, sur lequel il sera facile de semer et qui pourra donner de belles récoltes. Mais la petite bourgeoisie a besoin de former en moins de temps ses enfants et de les rendre aptes à utiliser leur instruction pour vivre dès la sortie de l'école; or, les sciences physiques, les connaissances usuelles, l'anglais même sont relégués tout à fait à l'arrière-plan dans les écoles publiques.

C'est la question de l'enseignement industriel qui se pose en Angleterre, comme en France et dans tous les pays de l'Europe, d'autant plus urgente que les sciences et l'industrie prennent plus d'importance. Les Anglais ont créé, pour la résoudre, leurs écoles modernes et leurs écoles de science.

En 1825, le docteur Birkbeck, créateur des premiers cours de sciences à l'usage des ouvriers, avait commencé cette réforme en s'appliquant à fonder des *Mechanic's Institutes*, c'est-à-dire des associations qui ouvraient des bibliothèques et faisaient le soir des cours de sciences appliquées à l'usage des ouvriers; les whigs, qui avaient fortement appuyé Birkbeck, fondaient, sous le patronage de lord Brougham, à Londres, en 1826, le collége de l'Université, qui était une faculté d'enseignement moderne, purement laïque. Deux ans après, les tories lui opposaient le *King's College* qui avait à peu près le même programme ou du moins le même but, mais avec le caractère religieux de l'église établie. Au *King's College*, qui est une faculté, fut adjointe une école secondaire sous le nom de *King's College School;* celle-ci comprend deux divisions : la division classique, fondée sur l'étude du latin, du grec et des mathématiques, et conduisant aux universités; la division moderne, fondée sur l'étude du latin, des langues vivantes, de l'histoire, de la géographie, du dessin et des mathématiques. D'autres écoles, telles que le collége de la Cité de Londres, fondé en 1841, l'école de Saint-Olef, le collége fondé en 1852 par Owen à Manchester, la *Royal Institution School*, l'Institut et le collége de Liverpool, malgré leurs diversités d'opinions et de programmes, ont adopté l'enseignement moderne, qui s'est propagé dans un grand nombre d'établissements privés.

Les écoles de sciences, créations nouvelles dans lesquelles les sciences sont presque exclusivement enseignées, étaient, à la fin de 1872, au nombre de 1,238 (dont 823 pour l'Angleterre, 119 pour l'Écosse, 296 pour l'Irlande), comptant 44,000 écoliers.

Le nombre total des établissements d'instruction secondaire, écoles de grammaire, écoles modernes et autres, peut être évalué, à la fin de 1872, à 1,964.

Le Gouvernement a secondé ce mouvement dans la mesure où il pouvait le faire, c'est-à-dire en respectant l'initiative privée. Il a créé, en 1859, une administration particulière, le département de la science et de l'art, qui dispose d'un budget de plus de 5 millions de francs pour subventionner des écoles d'art et de sciences, des écoles spéciales, pour soutenir l'école et le musée de South Kensington, pour faire passer des examens sur les principales matières de l'enseignement scientifique; le musée de Kensington est destiné à mettre sous les yeux de la population et à répandre dans les écoles les chefs-d'œuvre de l'art et des industries artistiques. Le Gouvernement a lui-même placé des examens portant principalement sur les études modernes à l'entrée de ses écoles militaires et d'un grand nombre d'administrations publiques.

Les grades universitaires sont, en Angleterre, le privilége d'une petite minorité. Le plus souvent l'enseignement manquait de sanction, et, par suite, le professorat de garantie. Qui veut peut se faire maître; les maîtres n'avaient pas de titres à fournir pour justifier de leur capacité. C'est à ce mal qu'a voulu remédier l'association qui a été constituée en corporation par une charte de 1849, et qui s'appelle *College of Preceptors;* elle fait passer des examens et délivre des diplômes d'associé, de licencié, d'agrégé, suivant la capacité des candidats. Cette association, malgré les difficultés qu'elle rencontre, a déjà rendu des services notables. La Société des arts institua à son tour des examens en 1856; enfin, en 1857 et en 1858, les deux universités d'Oxford et de Cambridge ont institué, outre les anciens grades, des examens locaux de deux degrés, qui correspondent aux études modernes et qui s'adressent principalement à la classe moyenne. Le nombre des candidats pour ces divers examens était de plus de 5,000 en 1866.

L'Irlande ne se distingue que par la faiblesse de ses universités, laquelle réagit sur tout son enseignement secondaire.

L'Écosse est plus avancée. La plupart des villes ont des *burgh schools*, établissements communaux dont une loi de 1567, rendue sous l'influence du réformateur John Knox, ordonnait déjà la création. On compte 88 écoles de ce genre, plus une trentaine d'écoles privées, qui sont à la fois des écoles élémentaires et des écoles secondaires, et qui donnent pour la plupart l'enseignement classique et l'enseignement moderne. Toutes les *burgh schools* sont des externats, et, dans un grand nombre d'entre elles, les filles sont admises aussi bien que les garçons.

En Écosse, les écoles paroissiales ne sont pas seulement des écoles primaires; beaucoup donnent un enseignement classique élémentaire, qui permet à un certain nombre d'enfants de la campagne d'entrer directement dans les universités.

Objets exposés. — L'Angleterre, qui, après l'Exposition de 1855, où l'instruction avait commencé à être représentée, avait eu le mérite de lui donner une place importante dans le palais de 1862, s'est presque entièrement abstenue de paraître à Vienne. Cependant le docteur Armitage a eu une médaille de progrès pour ses publications relatives à l'enseignement des aveugles; M. Marsham, une médaille de mérite pour une ingénieuse machine à résoudre divers problèmes de géométrie; la *Sunday School Union*, une médaille de mérite, et M. Rundell, un diplôme de mérite pour son système de sténographie. L'Angleterre, qui est le premier pays dans lequel la vie parlementaire se soit développé, est aussi celui où l'art de la sténographie moderne est né et a fait ses premiers progrès.

PAYS-BAS.

Instruction primaire. — Les écoles primaires sont de date déjà ancienne dans les Provinces-Unies. Dès la fin du XVIIIe siècle, une association fondée par un pasteur mennonite s'occupait de fonder et de diriger des écoles indépendantes des écoles paroissiales, et de répandre des livres populaires. La loi et le règlement de 1806 organisèrent dans le royaume de Hollande l'enseignement public, et soumirent les écoles primaires à une Commission permanente de l'instruction dans chaque département, et à des Commissions de district chargées de l'inspection; dans le but de faire cesser les divisions causées dans cette matière par la diversité des sectes, cette loi fonda l'enseignement laïque, en déclarant que l'instituteur ne serait pas chargé de l'enseignement religieux. Les écoles prospérèrent et se multiplièrent. La Constitution de 1848 ayant proclamé la liberté de l'enseignement, la loi de 1806 dut être révisée et fut remplacée par la loi de 1857.

D'après cette dernière, quiconque est muni de son diplôme et d'un certificat de moralité peut ouvrir école; les écoles publiques sont communes aux deux sexes; toute commune est obligée d'entretenir le nombre d'écoles nécessaire; la députation provinciale ou le roi peuvent augmenter ce nombre, s'ils ne le jugent pas suffisant; l'instruction religieuse est donnée, non par l'instituteur, mais par les divers ministres de chaque culte, après les heures de classe. Cette même loi a augmenté le trai-

tement des instituteurs, développé l'enseignement qui comprend deux degrés, et dont le premier degré contient, entre autres matières, la géographie, l'histoire et les sciences naturelles.

Des progrès ont été accomplis depuis la promulgation de cette loi. En 1857, le nombre des écoles publiques était de 2,478, renfermant 312,000 enfants. En 1871, il s'était élevé à 2,625, avec 364,000 enfants.

A côté des écoles publiques, il faut compter les écoles privées, subventionnées ou non subventionnées. En effet, le système d'abstention religieuse a rencontré de nombreux adversaires parmi les protestants et parmi les catholiques, qui ont fondé des écoles particulières comprenant la religion au nombre des matières de leur programme. Ces écoles se sont accrues, depuis 1857, dans une proportion supérieure à celle des écoles publiques.

En 1848, l'ensemble des écoles primaires de l'un et de l'autre genre était de 3,405; en 1857, de 3,422; en 1871, de 3,734. Le nombre des écoliers aux mêmes dates était de 385,000, de 406,000, de 474,000. En ajoutant à ce dernier nombre environ 30,000 élèves qui suivent seulement les cours du soir ou les écoles de répétition du dimanche, on a un total de plus de 500,000 écoliers sur une population de 3,579,000 âmes; ce qui donne la proportion d'environ 14 écoliers. En ne prenant, comme nous l'avons fait pour les autres pays, que les écoles de semaine, elle se réduit à 13 écoliers par 100 habitants.

C'est déjà une assez bonne proportion. Cependant M. de Laveleye[1] fait remarquer que la fréquentation n'est pas aussi régulière qu'il serait désirable et que, en 1868, 20 à 30 p. 0/0 des enfants de six à douze ans ne suivaient pas l'école. Mais, de 1868 à 1871, il y a eu dans les écoles publiques et privées accroissement de 40,000 enfants environ, et, en 1868, M. de Laveleye n'évaluait alors qu'à 20,000 le nombre de ceux qui se dérobaient à l'instruction.

Les Pays-Bas dépensaient pour le service de l'instruction, en 1870, la somme de 10 millions et demi de francs, dont plus des trois quarts étaient fournis par les communes, un dixième environ par l'État, le reste par la rétribution scolaire, les provinces, etc. Cette somme est plus du double de celle qui était dépensée en 1858.

Instruction secondaire. — L'instruction classique est donnée dans 55 écoles latines ou gymnases, qui renfermaient, en 1870, 1,128 élèves, et dont le

[1] *L'Instruction du peuple*, p. 259. L'auteur calcule sur les résultats de l'année 1868, les derniers qui eussent paru quand il écrivait son ouvrage.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

système d'éducation, analogue à celui de l'Allemagne, n'a pas subi de modifications importantes depuis dix ans.

Mais, depuis dix ans, s'est développé, sous la protection de la loi du 3 mai 1863, un autre genre d'enseignement secondaire : l'enseignement moyen. Il existait déjà depuis longtemps sous des dénominations diverses. Dès 1838, des gymnases avaient ajouté à leurs cours classiques des cours industriels; ils étaient 30 en 1862, et le nombre de leurs élèves ne dépassait pas 708. Utrecht avait, depuis 1850, une école technique. L'État et les communes dépensaient moins de 100,000 francs pour cette branche de l'éducation en 1864; en 1870, le budget total de l'enseignement moyen, comprenant les dépenses de l'État, des provinces, des communes et la rétribution des élèves, atteignait presque 3 millions.

L'enseignement moyen comprend les 42 écoles d'ouvriers, écoles du jour ou écoles du soir, qui donnaient, en 1870, l'instruction à 3,547 écoliers; les 30 écoles de dessin et d'artisans, avec 2,525 écoliers; les 45 hautes écoles bourgeoises, avec 3,559 élèves, et plusieurs écoles spéciales.

Il comprend aussi les écoles moyennes de jeunes filles qui se sont ouvertes successivement, dont 7 nouvelles depuis 1867, et qui, en 1872, comptaient 472 élèves.

Le total des élèves de l'enseignement moyen, non compris les écoles spéciales, est donc de 11,128 élèves, un élève pour 333 habitants : c'est un progrès considérable, lorsqu'on le compare au total de 1862. Des examens et des diplômes, créés par la loi de 1863 et placés à la sortie des écoles de bourg, servent de stimulant et de sanction aux études.

Aussi, quoique les Pays-Bas n'eussent exposé ni leurs livres ni aucun des objets de leur matériel pédagogique, le Jury, sur le seul examen du rapport statistique que présentait le commissaire général de la Nederlande[1], n'a pas hésité à décerner un diplôme d'honneur au Ministère de l'instruction publique.

BELGIQUE.

Instruction primaire. — La Flandre a eu de bonne heure des écoles, parce qu'elle a été de bonne heure enrichie par le travail industriel. En 1192, un règlement de la ville de Gand autorisait toute personne capable à tenir école, et l'historien Guichardin disait, au commencement du XVIe siècle, qu'en Belgique « la plupart des gens ont quelque commencement de grammaire, et presque tous, voire jusque aux villageois, savent lire et écrire[2]. »

[1] *Die elementar- und mittelschulen im Kœnigreiche der Niederlande.*

[2] Cité par M. de Laveleye, *Instruction du peuple*, p. 177.

La domination espagnole et la décadence commerciale des Flandres firent retomber dans l'ignorance la plus grande partie de la population. Joseph II, puis, après 1815, le Gouvernement des Pays-Bas, firent quelques efforts pour l'en tirer. La révolution de 1830, en donnant à la Belgique son indépendance, priva les écoles de l'appui des règlements hollandais de 1806. Il fallut rédiger une loi particulière : c'est celle de 1842, qui a été écrite sous l'inspiration de la loi française de 1838, et qui régit encore aujourd'hui l'enseignement primaire en Belgique.

Toute commune doit avoir au moins une école primaire, soit qu'elle l'établisse elle-même, soit qu'elle adopte une école privée convenablement organisée et qu'elle la subventionne en y envoyant gratuitement ses enfants pauvres. C'est, comme en France, la commune qui pourvoit par des centimes additionnels (2 centimes) aux frais de l'instruction; en cas d'insuffisance de ressources, elle est aidée par la province et par l'État. Le minimum du traitement a été élevé successivement de 200 à 850 francs, et la dépense totale de l'instruction primaire (inspection, constructions, service ordinaire des écoles, cours d'adultes) s'élève à 14,500,000 francs, dont plus de 5,500,000 francs sont fournis par l'État, plus de 5 millions par les communes; la rétribution scolaire ne donne guère que 1 million; 14,500,000 francs donnent une proportion de 3 francs par habitant : peu d'États font autant pour l'instruction primaire.

L'instituteur est nommé par le conseil communal et choisi sur la liste des candidats qui ont suivi avec fruit le cours d'une école normale. L'école est surveillée par les inspecteurs cantonaux et provinciaux, qui représentent l'administration et l'élément laïque, et par les inspecteurs diocésains, que nomment les évêques. Tous les trois mois, les instituteurs du canton se réunissent en conférence sous la présidence de l'inspecteur.

L'État a fondé, à la suite de la loi de 1842, deux écoles normales d'instituteurs, une en pays flamand, l'autre en pays wallon, et il a décidé, en 1866, que quatre nouvelles écoles, dont deux pour les institutrices, seraient ouvertes. A côté des écoles normales publiques, il y a des cours normaux dans les établissements publics et des écoles normales épiscopales : le nombre total des élèves-maîtres était de 1,896 en 1869.

Celui des élèves qui suivent les écoles primaires était de 293,000 en 1830, de 453,000 en 1840, et de 593,000 en 1869.

Le progrès est à peine de 140,000 depuis la promulgation de la loi de 1842. C'est peu, surtout quand on songe au rapide accroissement de la population belge.

La proportion ne s'est, pour ainsi dire, pas accrue; il y avait 11 écoliers 8/10 par 100 habitants en 1840; il y en a environ 11 9/10 en

1869. Plus de 150,000 enfants en âge de recevoir l'instruction primaire ne fréquentent aucune école.

Encore, sur ce nombre de 593,000 enfants fréquentant les 5,641 écoles primaires (dont 3,730 écoles communales), n'y en avait-il que 324,000, dont 257,000 garçons et 167,000 filles, dans les écoles communales; les autres appartenaient aux écoles privées ou aux écoles simplement soumises à l'inspection.

Pour avoir une statistique complète, il faut encore tenir compte des 609 asiles ou écoles gardiennes, qui renferment 60,000 enfants, des cours d'adultes ou d'apprentissage, qui ont lieu à midi, le soir, le dimanche ou tous les jours (ouvroirs, etc.), et que suivent 244,000 élèves[1].

L'instruction se développe dans les masses, mais plus lentement que ne le comportent l'état de civilisation et de richesse du pays, et que ne le souhaiteraient les pédagogues en Belgique. En 1849, la conscription accusait 40 illettrés sur 100 conscrits; en 1869, 25 à peu près sur 100. Cette même année, le recensement indiquait que plus de la moitié de la population totale (52.8 p. o/o) ne savait pas lire et écrire, et que l'ignorance était plus générale dans les provinces de l'Ouest et du Sud (60 p. o/o environ dans les Flandres, 56 dans le Hainaut) que dans celles du Nord et de l'Est (47 p. o/o, Anvers; 42 p. o/o, Namur; 36 p. o/o, Luxembourg).

Instruction secondaire. — La Belgique possède 10 athénées, un par province et deux pour le Hainaut, dans lesquels 3,500 élèves environ reçoivent l'instruction secondaire classique. Les écoles moyennes de l'État, régies par la loi du 1er juin 1850, et formant trois degrés, sont au nombre de 50 et réunissent 9,322 élèves. Les établissements communaux, colléges ou écoles moyennes, presque tous subventionnés par l'État, sont au nombre de 33 avec 3,700 élèves. Le nombre des élèves dans les 65 établissements du clergé et dans les 4 établissements privés n'est pas connu, mais peut être évalué hypothétiquement à 10,000. Le total serait de 26,500 élèves, dont un tiers environ recevrait l'enseignement classique, les deux tiers l'enseignement industriel. C'est presque 1 élève par 200 habitants.

Objets exposés. — Le ministère de l'intérieur avait exposé une carte manuscrite de l'enseignement en Belgique, sur laquelle étaient figurés tous les établissements et cours de l'ordre primaire, secondaire, technique et supérieur : ce document mériterait l'impression.

[1] Une partie de ces élèves figurent déjà parmi les élèves des écoles primaires.

Au nombre des ouvrages de l'exposition belge qui doivent être mentionnés est l'enseignement simultané de la lecture et de l'écriture, par M. Lonay : il a obtenu un diplôme de mérite. C'est une des applications faites à la langue française de la méthode que pratiquent depuis près d'un demi-siècle les pays de langue allemande sous le nom de *Schreib-lese-methode*. Citons aussi l'arithmomètre, de M. Petry, directeur de l'école moyenne de l'État à Mons, qui est employé en France et qui a obtenu une médaille de mérite; plusieurs cours de dessin, par M. Piron, directeur de l'école normale de Carlsbourg, et par MM. Leroy et Licot; l'École Frœbel, ou *Histoire du Jardin d'enfants*, par Mlle Octavie Masson, l'habile directrice du Jardin d'enfants de Liége ; plusieurs journaux pédagogigues, entre autres *l'Abeille*, que rédige M. Braux, un des pédagogues les plus distingués de la Belgique.

Quatre éditeurs belges ont été récompensés pour leurs publications classiques à l'usage de l'enseignement primaire et secondaire : Callewaert frères, Manceaux, Claassen et Wesmael-Charlier.

EMPIRE ALLEMAND.

Instruction primaire. — Les commissaires de l'Empire disaient dans l'introduction de leur catalogue : « Le nombre des écoles élémentaires dans l'Empire allemand est de 60,000, dans lesquelles sont instruits environ 6 millions d'écoliers. » Ce chiffre donne la proportion de 15 écoliers sur 100 habitants. Mais l'Empire se compose d'États dans chacun desquels l'instruction a eu son histoire et son développement propres; il faut, pour comprendre l'ensemble, les étudier séparément.

La Prusse est le plus important par sa population et par son rôle politique. L'instruction populaire y est depuis plusieurs siècles l'objet de la sollicitude du Gouvernement et du clergé. Elle se liait avec la réforme religieuse du XVIe siècle; car il importait que le chrétien fût capable de lire l'Évangile, dans lequel il devait chercher lui-même la règle de sa foi. « Si je pouvais ou si je devais renoncer à mon ministère de prédicateur, disait Luther, il n'est pas de métier que je ferais plus volontiers que celui d'instituteur; car je crois qu'après la prédication c'est là le ministère le plus utile, le plus grand, le meilleur..... » Les princes pensèrent qu'il était de leur devoir d'ouvrir des écoles. Frédéric le Grand, après avoir affermi son trône par les victoires de la guerre de Sept ans, publiait, presqu'au lendemain de la paix d'Hubertsbourg, le règlement général de 1763, qui prescrivait l'enseignement obligatoire et la gratuité pour les pauvres. Sous son successeur, Frédéric-Guillaume II,

après le second partage de la Pologne, le code de 1794 fut promulgué, qui confirmait presque toutes les prescriptions du règlement de 1763, plaçait les écoles sous la direction de l'État et organisait l'inspection confiée aux ministres de l'Église. Lorsque la guerre de 1806-1807 eut réduit le territoire de la Prusse et anéanti pour un temps sa puissance, c'est par les écoles que le Gouvernement songea surtout à régénérer la nation. « Nous avons perdu une partie de notre territoire, disait le roi Frédéric-Guillaume III en 1807 ; l'État est déchu de sa force, de son éclat extérieur. Eh bien, il faut lui assurer la force, l'éclat intérieur, et, dans ce but, ma volonté expresse est que l'attention la plus grande soit donnée aux écoles. »

Sous le long ministère (1818-1840) d'Altenstein, l'instruction fit des progrès notables : on comptait, en 1816, 22,479 écoles et environ 1,300,000 élèves; en 1846, 26,746 écoles et environ 2,400,000 élèves : c'était une proportion de 12 élèves à la première date, de 15 à la seconde pour 100 habitants. Dans le quart de siècle suivant, le nombre des écoles paraît n'avoir pas augmenté; le progrès du nombre des écoliers a même suivi à peine celui de la population. A la veille de l'agrandissement de la Prusse, en 1864, époque de la dernière statistique officielle de l'enseignement primaire, on recensait 25,962 écoles, dont 25,056 écoles publiques avec 2,825,000 élèves, et 906 écoles privées avec 53.000 élèves; total, 2,878,000 élèves, ou, suivant un autre calcul, 2,960,000. La proportion est d'un peu plus de 14 1/2 écoliers pour 100 habitants.

Qu'est devenue cette proportion depuis les conquêtes de 1866? On évalue aujourd'hui à plus de 34,000 les écoles de la Prusse, et le nombre de leurs écoliers à 3,650,000 : 15 par 100 habitants.

La Prusse, depuis trente ans, n'a pour ainsi dire pas gagné en quantité; mais la qualité et les résultats se sont améliorés. Pour la quantité, les provinces déjà très-avancées sont demeurées à peu près stationnaires : la Saxe avait, en 1822, 17 écoliers pour 100 habitants, et 18 en 1864; les provinces arriérées ont gagné : celle de Posen, par exemple, qui est dans les derniers rangs, s'est élevée de 6 à 14 élèves par 100 habitants.

Dans un des districts de cette province (district de Posen), on trouvait, en 1836, 46 conscrits illettrés sur 100; en 1846, 34; en 1856, 20, et enfin, en 1865, 17. Durant les douze dernières années (1862-1874), le nombre des conscrits illettrés a varié entre 6 et 3, et donne une moyenne générale de 4 pour 100. Le recensement de 1871 a, pour la première fois, posé aux populations de la Prusse la question de l'instruction. Le résultat de l'enquête a été que, dans la population au-dessus de dix ans, il y avait 9 1/2 hommes et 14 1/2 femmes qui ne savaient ni lire ni écrire; c'est un résultat à peu près identique à celui que le recensement de 1870 a

donné aux États-Unis. D'ailleurs, la répartition est très-inégale. Dans les provinces orientales, Prusse et Posnanie, l'ignorance occupe encore une large place; les districts de Kœnigsberg, Gumbinnen, Posen, Danzig, Bromberg, Marienwerder, ont de 20 à 36 illettrés par 100 habitants; la Silésie en a de 5 à 8; le district manufacturier de Dusseldorf, de 5 à 6; Berlin et les districts de Saxe, de 1 à 4 seulement. Cette inégalité correspond en grande partie à des différences de race et de religion : la race slave est moins instruite que la race germanique; les catholiques comptent, parmi les hommes âgés de plus de dix ans, 15 pour 100 d'illettrés, tandis que les Juifs et les protestants n'en ont que 6 1/2.

Ces bons résultats sont dus surtout à trois causes : d'abord l'intérêt religieux, qui dans les pays protestants s'attache à l'instruction du peuple; puis, comme conséquence, la fréquentation des écoles par presque toute la jeune génération, et la longue durée de cette fréquentation.

Peu échappent à l'école. En 1864, on calculait que, sur 3 millions d'enfants ayant l'âge de l'écolage, 130,000 seulement ne paraissaient pas dans les écoles, sans être pour cela privés tous d'une instruction qu'ils recevaient probablement dans leur famille ou dans les écoles secondaires.

Les filles y participent presque autant que les garçons; en 1864, le nombre des garçons inscrits dans les écoles primaires, publiques ou privées, était de 1,452,000, celui des filles de 1,423,000. Depuis 1763, l'obligation scolaire est inscrite dans la loi, sous peine d'amende et même de prison pour les parents; les mœurs, façonnées par la religion et par le temps, sont si conformes à la loi qu'il y a rarement lieu d'appliquer la peine [1].

Les enfants restent longtemps à l'école. Le règlement de 1763 avait fixé l'âge scolaire de six à treize ou quatorze ans. C'est jusqu'à quatorze ans, en effet, qu'on retient les enfants; la première communion et surtout la confirmation, qui ont lieu chez les protestants à un âge plus avancé que chez les catholiques, ont facilité l'exécution de cette loi.

Les règlements de 1853-54 (*Schul-regulative* de Stiehle), modifiés par les instructions de novembre 1859 et de février 1861, avaient toujours été combattus en Prusse par le parti libéral. Les règlements du 15 octobre 1872, rédigés par le docteur Falk, les ont remplacés; ils réduisent de six à quatre et cinq heures par semaine le temps consacré à l'enseignement religieux. Ils sont eux-mêmes une conséquence de la loi du 11 mars 1872, qui, en vue de diminuer l'influence religieuse, a décidé que, dans tous les établissements d'instruction et d'éducation publics et privés, les fonctionnaires chargés de l'inspection agiraient au nom de l'État.

[1] Rapport de M. Baudouin. Nous avons beaucoup emprunté à ce savant travail : *Rapport sur l'état actuel de l'enseignement spécial en Belgique, en Allemagne et en Suisse* (1865).

L'école à une classe ne doit pas avoir plus de 80 élèves, répartis en trois divisions; si le nombre dépasse 120, il faut trois classes et trois maîtres. L'allemand, le dessin, l'histoire nationale et la géographie, à laquelle les règlements donnent, ainsi qu'à l'étude de la nature, plus de temps qu'autrefois, sont les matières obligatoires. Tous les instituteurs sont aujourd'hui, comme ceux de la Saxe, astreints à passer un second examen de deux à cinq ans après le premier, pour obtenir le titre définitif.

Le règlement du 15 octobre 1872 a organisé aussi l'enseignement dans les écoles moyennes (*Bürger-Mittel-höheren Knaben-Stadtschulen*), qui sont en quelque sorte des écoles primaires supérieures ayant de cinq à neuf classes; on y enseigne la religion, l'allemand, le calcul et la géométrie, l'histoire naturelle, la physique et la chimie, la géographie et l'histoire, le français, le dessin, le chant et la gymnastique. Déja, en 1869, le Dr Hofman réclamait, dans un rapport au magistrat de Berlin, et proposait une organisation de ce genre.

La Prusse, enfin, à la suite d'une conférence tenue à Berlin en juin 1872, a réorganisé et multiplié ses écoles de perfectionnement (*Fortbildungs-Schulen*), et rendu la fréquentation de ces écoles obligatoire après la sortie de l'école primaire jusqu'à la dix-septième année. Elle a voté des fonds pour seconder la création d'écoles de ce genre par les communes. Le règlement du 17 juin 1874 vient de fixer cet enseignement, qui se propose un double but : revenir par la répétition sur les matières généralement enseignées dans les classes supérieures de l'école primaire, donner un supplément de connaissances appropriées à la profession, telles que tenue de livres, chimie, physique, dessin.

La Saxe, située en quelque sorte au cœur de l'Allemagne, est plus avancée que la monarchie prussienne considérée dans son ensemble. Avec une population de 2 millions et demi d'habitants, elle possédait, en 1872, 2,143 écoles publiques et 124 écoles privées, avec 5,771 maîtres donnant l'instruction à 438,000 enfants : 17 1/2 écoliers pour 100 habitants.

Il faudrait encore ajouter à ce nombre les 91 jardins d'enfants et les 12,594 élèves des 182 écoles du dimanche. Les filles sont aussi bien partagées que les garçons, sinon mieux : 221,000 contre 217,000.

Nulle part, en Europe, la proportion n'est plus élevée; c'est que nulle part on n'a veillé avec autant de suite et depuis aussi longtemps au développement de l'instruction populaire. Les premiers règlements sur cette matière datent du XVIe siècle, et, depuis ce temps, l'instruction publique n'a cessé d'être traitée comme une des grandes questions de la politique intérieure. La dernière loi organique, loi et règlement de 1835, proclame le *schulzwang*, c'est-à-dire rend la fréquentation de l'école obligatoire pen-

dant huit années, de six à quatorze ans; l'amende et même la prison menacent les parents négligents. C'est le pasteur qui chaque année lit en chaire la liste des enfants entrant dans leur sixième année, et devant par conséquent aller à l'école et y rester jusqu'à la fin de leur quatorzième année, époque de la confirmation; s'ils suivent une haute école bourgeoise, ils vont même jusqu'à quinze et seize ans. Une loi de 1873 a encore étendu cette obligation, en déclarant que les jeunes gens qui ne suivent pas les cours de l'enseignement supérieur seraient tenus de fréquenter jusqu'à dix-sept ans accomplis les écoles de perfectionnement (*Fortbildungs-Schulen*), et qu'une école de ce genre serait créée dans chaque district scolaire. On concilie, autant que possible, les exigences du travail avec celles de l'éducation : les écoles de perfectionnement (192 en 1872 avec 12,594 élèves) sont des écoles du dimanche ou du soir; dans les villes de fabrique, comme Chemnitz, on a adopté le système du demi-temps : moitié de la journée à la manufacture, moitié à l'école.

La religion et la morale, la lecture et l'écriture en allemand, le calcul, la géométrie, l'histoire, la géographie, les sciences et l'histoire naturelle, le chant, le dessin, la gymnastique, et, pour les filles, les travaux à l'aiguille, sont les matières obligatoires des programmes de 1873. Un comité de district et un inspecteur surveillent les écoles, qui sont entretenues par les communes et par la rétribution scolaire et soutenues au besoin par les subsides de l'État. La dépense est de 9 millions 1/2 de francs, dont environ 1 million 1/2 donné par l'État, c'est-à-dire de 3 fr. 80 cent. par habitant.

Les écoles populaires de la Saxe peuvent être prises comme type des bonnes écoles allemandes. Au premier degré, les écoles simples (*einfache Volks-Schulen*) ou écoles primaires, à savoir les petites écoles de campagne (*Landschulen*), lesquelles comprennent deux classes avec diverses subdivisions ayant des exercices particuliers et des exercices communs, et les écoles simples, comprenant de trois à cinq classes et même plus dans les villes; au-dessus, les écoles moyennes et les écoles bourgeoises supérieures (*höhere Bürgerschulen*), où les enfants sont admis de dix à seize ans. En 1872, les 2,143 écoles populaires publiques de la Saxe se composaient de 2,014 écoles de premier degré, de 118 écoles bourgeoises moyennes et de 11 écoles bourgeoises supérieures.

Tous les États allemands ont compris que de bonnes écoles normales étaient au nombre des conditions nécessaires d'un bon enseignement. La Saxe a devancé sur ce point, comme sur d'autres, la plupart des autres pays: sa première école normale date de 1785. Elle en possédait, en 1872, quatorze avec 1,595 élèves. Relativement à sa population, c'est un chiffre considérable; mais il ne faut pas oublier que, tandis qu'en France les

élèves maîtres ne restent que trois ans dans l'école normale, en Saxe ils y passent six ans : ce qui donne beaucoup plus de facilité pour former de bons instituteurs. Ils ont à subir deux examens, et le double diplôme est exigé pour exercer dans les écoles publiques.

Les maîtres d'ailleurs sont nombreux ; en 1872, on en comptait un par 85 élèves, et la loi de 1873 a décidé que toute école, même de moins de 60 élèves, aurait deux maîtres. On sait, en effet, qu'il importe au succès de l'enseignement non-seulement d'avoir de bons maîtres, mais de ne pas leur donner à diriger trop d'élèves, et surtout des élèves de force trop diverse.

Par une singularité qui étonne dans une nation où l'instruction des filles est aussi développée que celle des garçons, il n'y a sur les quatorze écoles normales qu'une seule école d'institutrices, celle de Callnberg, et ce n'est que depuis la loi de 1873 qu'elles sont admises à passer le second examen.

Les petits États de la Thuringe ne le cèdent pas à la Saxe royale, et comptent, ainsi que l'Oldenbourg et le Brunswick, 17 1/2 élèves sur 100 habitants.

Dans l'Allemagne du Sud, le Wurtemberg peut être mis en parallèle avec la Saxe. Il a une population mixte, composée pour les deux tiers de protestants et pour un tiers de catholiques. Cependant aucune partie de cette population ne se soustrait à l'école. Dès la fin du siècle dernier, chaque école avait déjà une bibliothèque populaire, et en 1810, sous l'inspiration de Fichte, la loi proclamait l'obligation scolaire : elle ne faisait que seconder les mœurs, qui avaient déjà en grande partie plié les Wurtembourgeois à l'accomplissement de ce devoir. De six à quatorze ans, les enfants doivent suivre régulièrement l'école chaque jour ; de quatorze à dix-huit ans, l'école du dimanche. A quatorze ans, les enfants subissent un examen, et ceux qui répondent mal restent à l'école jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à l'inspection.

Tout hameau de 30 familles doit avoir son école ; si le village est trop éloigné, la commission locale peut prescrire la création d'une école pour un hameau de 15 familles. Aussi nulle part les instituteurs ne sont-ils plus nombreux : 3,715 pour 273,000 élèves[1], soit un maître pour 62 élèves environ. On peut dire également que nulle part la position d'instituteur n'est plus honorée et mieux rétribuée eu égard à la valeur

[1] Ces chiffres, qui sont empruntés à la statistique de M. Brachelli pour le nombre des élèves, à la *Statistik des Unterrichts und Erziehungswesens auf das Jahr 1171-1872* pour le nombre des maîtres, diffèrent un peu de ceux que nous donnons plus loin d'après la statistique de 1864 et le livre de M. de Laveleye.

de l'argent dans le pays; le minimum, non compris le logement et la rétribution scolaire, est de 840 francs, et la catégorie la plus élevée reçoit 1,890 francs et au-dessus. L'instituteur n'est tenu à donner que trente heures de classe par semaine; toute heure supplémentaire lui est payée, à raison de 25 francs par an l'heure dans les campagnes, de 42 francs dans les villes.

Les écoles sont en général bien bâties, bien entretenues et munies d'un bon matériel.

Aussi les résultats sont-ils fort satisfaisants. En 1864, on comptait 135,000 garçons et 138,000 filles dans les écoles primaires, en tout 273,000, soit plus de 15 1/2 élèves par 100 habitants. De 1858 à 1866, sur 41,400 conscrits, il ne s'en est trouvé que 8 qui fussent privés d'instruction, et qui tous avaient été empêchés par des maladies ou des infirmités de fréquenter l'école.

Après l'école primaire, l'école de perfectionnement (*Fortbildungs-Schule*) reçoit le jeune homme. Ces écoles datent déjà de plusieurs siècles dans le Wurtemberg. C'est de ce côté que se porte surtout aujourd'hui l'effort du pays : il comptait seulement vingt-cinq localités ayant des écoles industrielles de perfectionnement (*gewerbliche Fortbildungs-Schulen*) en 1854; il en avait 155 en 1871. Les cours qui ont lieu le dimanche, le soir, quelquefois dans la journée, portent sur le calcul, la correspondance et la langue allemande, le dessin, auquel on s'applique d'une manière toute particulière, le dessin géométrique, l'arpentage, et réunissent environ 9,800 élèves. Sept des principales villes du Wurtemberg ont des écoles de ce genre pour les jeunes filles. De petites communes de 700 et même de 400 habitants sont dotées d'une de ces institutions. Il y avait à l'exposition des dessins d'une très-bonne exécution faits par des enfants de douze à quatorze ans, dans des écoles de villages qui ne comptent pas plus de 1,000 à 2,000 habitants.

Le règlement du 1er février 1866 a organisé les écoles de campagne pour le perfectionnement de l'instruction, lesquelles se proposent, par des moyens différents, le même but que les écoles industrielles, et réunissent environ 20,000 paysans. On y apprend, entre autres choses, un peu de géologie appliquée à l'agriculture : nous avons vu de bons tableaux de géologie dressés pour cet usage. Il y a dix ans, ces dernières écoles étaient presque à leur début; on en compte aujourd'hui plus de 900, tant obligatoires que volontaires. Pour avoir une idée du développement des intelligences dans les campagnes, il conviendrait d'augmenter ce nombre des 9,500 paysans qui forment des conférences du soir ou des réunions de lecture, et des nombreux disciples des écoles spéciales d'agriculture. En réunissant

les élèves de ces cours complémentaires à ceux des écoles primaires proprement dites, on obtiendrait une proportion presque égale à celle de la Saxe : 17 écoliers pour 100 habitants.

Il est aisé de comprendre tout ce qu'une pareille organisation donne de force à l'instruction primaire. Les premiers éléments des connaissances, sur lesquels la mémoire revient par la répétition, se gravent profondément et demeurent pour la vie ; les connaissances s'étendent, et l'instruction peut semer et récolter dans le champ de l'intelligence, que la lecture et l'écriture seules n'auraient pour ainsi dire que labouré. Les jeunes gens, réunis durant une partie des jours de loisir et occupés par des exercices pédagogiques et religieux, sont moins abandonnés aux mauvaises tentations de l'oisiveté et sont plus disposés à écouter les conseils affectueux du ministre du culte et de l'instituteur. « Nulle part les classes laborieuses, écrivait en 1847 un inspecteur français de l'agriculture, ne sont plus respectueuses, plus serviables et plus empressées. On assure, en outre, que la moralité est beaucoup plus sévère que dans les autres parties de l'Allemagne. Enfin la piété chez les Wurtembourgeois est douce, tolérante, mais sincère et générale[1] ».

Le grand-duché de Bade a une population qui, sous le rapport religieux, présente une proportion inverse de celle du Wurtemberg : un tiers de protestants et deux tiers de catholiques.

L'enseignement y est obligatoire, de sept à quatorze ans pour les garçons, de sept à treize pour les filles, depuis 1834. La loi du 28 juin 1864 a imposé aux écoles une organisation indépendante de l'Église, qui a soulevé pendant un certain temps une vive opposition ; l'instruction religieuse est donnée deux fois la semaine, non par l'instituteur, mais par le ministre du culte. Les écoles confessionnelles peuvent, depuis ce temps, être transformées en écoles mixtes, et, dans les communes où l'école est confessionnelle et où les dissidents sont au nombre de plus de 400, ceux-ci peuvent réclamer la création d'une école particulière.

D'après une statistique antérieure à cette loi, le nombre des écoles était, en 1858, de 1,804, dont 1,236 catholiques, 568 protestants et 30 israélites, renfermant environ 225,000 enfants, c'est-à-dire près de 16 élèves pour 100 habitants.

Un règlement de 1873 a augmenté le traitement des instituteurs à 880 francs dans les communes au-dessous de 500 âmes.

Dans le grand-duché de Bade, comme dans la plupart des pays alle-

[1] *L'agriculture allemande, ses écoles, ses mœurs*, par M. Roger, ouvrage cité dans la brochure intitulée : *Vœu en faveur du caractère obligatoire de l'instruction primaire*, par le groupe havrais de la ligue de l'enseignement.

mands, ceux qui ne suivent pas les cours de l'enseignement secondaire sont tenus de fréquenter les écoles de perfectionnement; les uns vont aux écoles du dimanche, pendant trois ans à la campagne, pendant deux ans à la ville; les autres, pendant deux ans, vont aux écoles de jour, qui se tiennent seulement l'hiver une ou deux fois par semaine. Un règlement de 1873 a obligé toutes les communes à avoir pour les garçons des écoles de cette dernière espèce, à y faire aller les jeunes garçons au moins deux heures par semaine durant toute l'année.

Comme le grand-duché de Bade, la Bavière a une population composée de catholiques pour les deux tiers et de protestants pour un tiers. L'instruction primaire est obligatoire de six à treize ans; les lois de 1856 et de 1861 en ont réglé les conditions. Cette dernière loi a prescrit l'ouverture d'une seconde école ou la nomination d'un second instituteur dans toute commune où le nombre des enfants ayant l'âge d'écolage dépasserait 60. Les écoles allemandes (c'est ainsi qu'on désigne en Bavière les écoles primaires) sont au nombre de plus de 8,200; elles renferment 310,000 garçons et 321,000 filles, en tout 631,000 enfants, ou 13 sur 100 habitants. En 1851, 7,113 écoles renfermaient 575,000 enfants.

Les Bavarois sont moins avancés que leurs voisins du Wurtemberg et de Bade, et leur infériorité s'accuse davantage dans les régions où le nombre des catholiques est le plus considérable. Par exemple, en 1851, dans la basse Bavière, où la religion catholique domine presque exclusivement, on comptait 60,000 enfants dans les écoles sur une population de 567,000 âmes, soit 10 1/2 écoliers par 100 habitants, et dans la moyenne Franconie, où il y a quatre fois plus de protestants que de catholiques, on comptait 78,000 élèves sur une population de 537,000 âmes, 14 1/2 écoliers pour 100 habitants. Nous avons indiqué une des raisons de cette différence : la première communion et la confirmation, qui sont ordinairement la date de la sortie de l'école, ont lieu plus tôt pour les catholiques que pour les protestants.

En 1873, la Bavière avait 7 1/2 conscrits illettrés sur 100 : on en comptait 13 1/2 dans le Palatinat, 12 dans le haut Palatinat, 9 1/2 dans la basse Bavière, 3 dans la Souabe, 2 1/2 environ dans la moyenne Franconie.

En 1873, la Bavière a décidé que les écoles confessionnelles pouvaient, par décision de la commune, être transformées en écoles mixtes. L'épiscopat, pensant que cette mesure avait un but politique non moins que pédagogique, a protesté. La mesure est néanmoins appliquée; l'école normale catholique de Bamberg a même été transformée en école mixte.

La Bavière s'applique à améliorer sa situation en retenant dans les écoles

du dimanche, comme les autres États allemands, la génération sortie des premières écoles. La fréquentation des écoles du dimanche est obligatoire jusqu'à seize ans, âge auquel on n'est affranchi de l'obligation qu'après avoir subi un examen public. Le nombre de ceux qui suivent les écoles du dimanche et les écoles industrielles est de 203,000 (97,000 garçons et 106,000 filles); ce qui porterait à près de 17 1/2 pour 100 habitants la proportion totale des écoliers soumis à l'obligation. Ce n'est pas tout encore; après les écoles de dimanche, viennent les écoles de perfectionnement, écoles de métiers pour hommes et pour femmes, écoles d'agriculture, qui comptent 28,000 élèves.

Dix écoles normales, dont trois sont protestantes, préparent les instituteurs.

Les dépenses de l'instruction primaire étaient évaluées, il y a quelques années, à plus de 6 millions de francs, soit 1 fr. 25 par habitant, dont les trois quarts environ proviennent de la rétribution scolaire et des communes.

Dans toute l'Allemagne, des réunions fréquentes, des congrès rassemblent les instituteurs, éveillent l'attention sur les questions pédagogiques et contribuent au progrès des méthodes et de l'enseignement : un congrès général des instituteurs allemands s'est tenu, en 1872, à Breslau; en 1873, à Cassel. La Société pour le développement de l'éducation populaire fait des conférences, fonde des écoles de perfectionnement et des bibliothèques scolaires. Les journaux et les livres qu'on publie sur la pédagogie trouvent des lecteurs; la statistique de la librairie allemande, pour l'année 1874, constatait que la pédagogie était la catégorie qui avait donné lieu au plus grand nombre de publications.

Instruction secondaire. — L'enseignement secondaire dans l'Empire allemand conduit les jeunes gens soit aux universités et de là aux carrières libérales, soit aux professions industrielles et commerciales. C'est la distinction qui, sous des dénominations diverses et avec nuances plus ou moins tranchées, tend à s'établir chez toutes les nations civilisées, et qui correspond au double besoin de la société moderne.

L'instruction industrielle est donnée dans les écoles bourgeoises supérieures (*höhere Bürgerschulen*), dont nous avons déjà parlé, et dans les écoles réelles (*Realschulen*) de premier et de second degré.

Dès 1747, sous l'influence des idées de Semler et de Hecker, Berlin a eu une école de ce genre. On se proposait d'y créer un type d'enseignement fondé sur la connaissance pratique des choses et adapté aux jeunes gens qui n'ont pas le loisir de se former longuement l'esprit par la culture

des lettres, et on désigna sous le nom d'écoles de choses ou écoles réelles (*Realschulen*). Elles n'eurent longtemps qu'un médiocre succès, et ne se développèrent qu'après le rétablissement de la paix européenne en 1815. En 1839, le Gouvernement prussien leur donna plus d'importance en régularisant leur programme et en fixant les examens de sortie (*Abiturienten-Examen*), qui donnent entrée dans plusieurs carrières.

On distingue, en premier lieu, les écoles réelles de premier ordre, dont le cours, divisé en six classes, est de neuf ans, comme celui des gymnases; en second lieu, les écoles réelles de second ordre, dont le cours n'a qu'une durée de sept ans; en troisième lieu, les écoles supérieures bourgeoises dont le programme se confond presque avec celui des écoles réelles de second ordre. Dans les unes comme dans les autres, les trois premières années constituent un cours d'enseignement primaire supérieur, dont les principales matières sont : l'allemand, l'anglais et le français, l'arithmétique, le commencement de la géométrie et les éléments des sciences naturelles, l'histoire et la géographie, le dessin, le chant et la gymnastique. Tous les élèves ne suivent pas les cours des classes supérieures, la seconde et la première, qui exigent chacune deux ans de travail; la première n'existe que dans les écoles réelles de premier ordre. On y continue l'étude des langues vivantes, et on y étend celle des mathématiques et des sciences physiques. Les élèves subissent des examens dont la difficulté, aussi bien que les avantages attachés au diplôme, diffère suivant la classe à laquelle l'élève a terminé ses études. L'ordonnance du 6 octobre 1859 a réglé le mode d'enseignement de ces écoles. Le latin, dans le principe, ne figurait pas au programme des écoles réelles; il y a été introduit peu à peu, et, en 1866, la Prusse l'a placé au nombre des facultés obligatoires, regardant cette étude comme un complément nécessaire de l'éducation des classes moyennes. D'autres États en ont jugé autrement; la Saxe jusqu'ici a résisté à l'entraînement, et elle nous semble avoir fait sagement : l'étude des langues et des littératures anciennes est un puissant moyen de formation intellectuelle, mais à condition qu'on puisse y consacrer un temps suffisant pour en tirer véritablement profit.

La question des écoles réelles a été agitée, à Dresde, dans la conférence réunie en octobre 1872, à laquelle ont pris part des délégués de tous les États allemands. En 1873, la conférence d'octobre, tenue à Berlin, relativement à l'organisation de l'enseignement secondaire, l'a reprise, et un projet de loi a été présenté, qui n'a pas encore été discuté dans le Parlement. Les opinions sont très-divisées en Allemagne. Faut-il développer ou faut-il restreindre l'enseignement industriel? Convient-il d'en éliminer le latin, ou, au contraire, de lui donner même plus de place, et d'ouvrir

les portes des universités aux élèves munis du diplôme de sortie de l'école réelle comme à ceux qui présentent le diplôme de maturité auquel conduisent les gymnases. La plupart des universités protestent contre une semblable assimilation, qu'elles regardent, non sans raison, comme devant abaisser infailliblement le niveau général des hautes études. Les partisans de l'enseignement industriel se défendent avec opiniâtreté, au nom, disent-ils, des idées modernes, et le font presque avec hauteur : le débat est encore ouvert.

La Prusse, en 1858, avec une population de 17 millions 1/2 d'habitants, avait 101 écoles réelles ou écoles supérieures bourgeoises, avec 22,000 écoliers, soit 1 par 800 habitants environ. En 1874, elle avait 97 écoles réelles et 87 hautes écoles bourgeoises, 184 établissements renfermant environ 51,000 élèves[1], soit 1 élève par 465 habitants. Le progrès a été considérable depuis quelques années : en 1868, on ne comptait guère que 38,000 élèves dans les 147 établissements de ce genre.

La Saxe royale, dans ses 9 écoles réelles de premier ordre et ses 6 écoles de second ordre, possédait 4,144 élèves en 1872.

Dans le sud, le Wurtemberg comptait dans ses écoles réelles et hautes classes des écoles bourgeoises, 6,375 élèves; la Bavière, 5,342; Bade, environ 3,000.

L'Allemagne tout entière compte environ 500 établissements d'enseignement industriel (485 en janvier 1871) avec 80,000 élèves[2] : ce qui correspondrait à 1 élève par 500 habitants.

L'enseignement classique est donné dans les gymnases. Le cours dure neuf ans : trois ans pour les trois premières classes, sixième, cinquième et quatrième; deux ans pour chacune des classes suivantes, troisième, seconde et première. Les trois premières années sont consacrées principalement au latin, et, en second ordre, à l'allemand, à l'arithmétique, à l'histoire, à la géographie.

[1] Tiré de la statistique presque officielle du Dr Wiese, conseiller d'État et directeur au ministère de l'instruction publique (il vient de prendre sa retraite), *Das höhere Schulwesen in Preussen*, t. III, 1869-1873 (1874). Cette statistique donne 184 établissements au commencement de 1874. Durant l'année 1873, il y en avait 179, renfermant 9,320 élèves dans les classes préparatoires et 41,903 dans les six classes des écoles. Le document de 1858 concorde peu avec la statistique de M. Wiese, qui donne seulement, pour 1864, 65 écoles réelles et 21 hautes écoles bourgeoises.

[2] Au milieu des différences inconciliables des chiffres donnés par la statistique de Brachelli, l'énumération de M. Neumann, le livre de M. Hippeau, les statistiques officielles publiées par les Gouvernements allemands à propos de l'Exposition, il est impossible de donner autre chose qu'une approximation assez vague. La commission allemande porte à 290 le nombre de ces établissements, sans compter les établissements privés. La *Schulkalender de Muskakte*, où MM. Brachelli et Seyffarth paraissent avoir puisé, donne 485 pour les *Realschulen* et les *höhere Burgerschulen*, en 1870-71.

L'étude du français, que plusieurs projets récents tendent à restreindre, commence dans la cinquième, celle du grec dans la quatrième; celle des sciences est réservée aux classes supérieures. Dans les gymnases, les devoirs écrits prennent moins de place qu'en France, et l'explication des auteurs, tantôt lente et accompagnée de commentaires grammaticaux, tantôt rapide, en occupe davantage. Les trois classes supérieures se subdivisent chacune en classe inférieure et classe supérieure (*unter-tertia, ober-tertia, unter-secunda, etc.*), et constituent un cours de six années. Des exercices littéraires, sous forme de dissertation, prennent une assez large place dans la première inférieure et la première supérieure. En voici quelques exemples tirés du programme du gymnase de Frédéric-Guillaume pour 1871-72 : — « *Quæ bella Romani in Africa gesserint? — Utrius causa justior fuerit, Cæsaris an Pompeii?* » — Comme dans nos compositions du concours général, les maîtres se donnent quelquefois le plaisir de sujets prêtant à des allusions politiques. » — « Différence entre la nationalité française et la nationalité allemande. — *Cur Germani a Romanis subigi non potuerint?* » — C'est une tendance que nous n'approuvons pas plus à Berlin qu'à Paris. Les établissements d'instruction publique ne connaissent pas, en général, les distributions de prix, et les compositions y sont bien moins fréquentes que dans nos lycées et colléges. A ce genre de sanction du travail on substitue les examens : examen semestriel, qui se fait en présence des parents; examen de passage, nécessaire pour être admis dans la classe supérieure; examen de sortie, donnant entrée dans les universités. La Prusse et aujourd'hui toute l'Allemagne font du volontariat un moyen de pousser au développement de l'instruction secondaire. La Prusse s'est montrée de plus en plus exigeante; il faut aujourd'hui avoir terminé sa seconde pour se présenter à l'examen du volontariat.

Au-dessous du gymnase est le progymnase, auquel manquent les deux ou trois classes supérieures; d'ailleurs, les études y sont dirigées d'après les mêmes principes. Les écoles latines de la Bavière et de Bade, les lycées du Wurtemberg, ressemblent aux progymnases de l'Allemagne du Nord.

La Prusse compte 223 gymnases, 31 progymnases, soit 254 établissements avec 76,000 élèves[1]; la Saxe royale, 12 gymnases avec 3,000 élèves environ, et même 3,924 avec les progymnases. Bade compte 3,900 élèves environ, dans 13 gymnases, ses progymnases et lycées; le Wurtemberg, 2,750 élèves; la Bavière, environ 10,000 dans ses 28 lycées et dans ses écoles latines.

[1] Sur ces 76,000 élèves de l'année 1873, 66,476 étaient dans les six classes des gymnases, 9,346 dans les classes préparatoires. En 1868, on n'en comptait que 58,530 et 7,342 dans les 222 gymnases et progymnases. (Wiese, III, p. 368.)

On peut estimer à 120,000 environ le nombre des jeunes gens qui suivent l'enseignement classique dans les 330 gymnases, les 14 realgymnases et les 214 progymnases de l'Empire allemand. La proportion est de 1 écolier pour 335 habitants [1].

Si l'on réunit les élèves de l'enseignement industriel et ceux de l'enseignement classique, on obtient, pour l'ensemble de l'enseignement secondaire, 200,000 écoliers et la proportion de 1 à 200 habitants.

Objets exposés. — L'état avancé de l'instruction en Allemagne a valu un grand nombre de récompenses aux différents États qui composent l'Empire. Nous ne parlons ici que de celles qui se rapportent à l'enseignement primaire ou secondaire. Le Ministère des cultes et de l'instruction en Wurtemberg, le Ministère des cultes et de l'instruction en Saxe, le Ministère de l'intérieur, section des cultes et de l'instruction en Bavière, la Commission royale de Wurtemberg pour les écoles industrielles de perfectionnement, ont obtenu des diplômes d'honneur.

Le Magistrat de Berlin a dû son diplôme d'honneur, comme la ville de Paris, à sa sollicitude pour l'instruction primaire, et surtout à ses modèles de bâtiments d'écoles. On se préoccupe, avec raison, de fixer aux architectes des règles fondées sur les lois de l'hygiène et les besoins de la pédagogie : nous en parlons plus loin [2]. Le Wurtemberg, toujours attentif à améliorer le matériel de son enseignement, a publié sur cette matière, à la fin de 1870, un règlement général qui fait autorité. Quelques États l'avaient devancé; plusieurs, entre autres la Belgique (Règlement du 25 novembre 1874), l'ont imité.

Un diplôme d'honneur a été accordé au Bureau royal de statistique de Bavière pour les diagrammes et les cartes de statistique figurant l'état de la population, de l'instruction et de la criminalité, qu'avait dressées un statisticien déjà connu par d'excellents travaux, M. G. Mayr, chef du bureau de la statistique. Entre autres faits que ces cartes mettent en lumière, celui-ci assurément n'est pas le moins intéressant : dans les provinces du royaume, le nombre des crimes est en raison inverse du degré d'instruction.

Plusieurs États, entre autres la Saxe, dont les produits étaient méthodiquement classés, exposaient des bancs d'école dans le système Kunze, d'une construction simple et pratique. Les dessins, les modèles de dessin et sur-

[1] Pour l'enseignement classique comme pour l'enseignement industriel, les données des différentes statistiques sont difficiles à concilier, et les totaux que nous donnons ici ne peuvent être considérés que comme des approximations.

[2] Cette question est traitée avec détails dans le rapport de M. Buisson.

tout les plâtres occupaient beaucoup de place sur les murailles. Il en était de même des modèles de gymnase, des appareils de stéréotomie, des instruments de physique (Lorentz, etc.), des tableaux et des collections d'histoire naturelle. On remarquait avec raison la collection d'anatomie clastique des fleurs, faite par M. Brendel de Breslau; mais il ne faut pas oublier que M. Auzoux, qui n'avait pas exposé à Vienne, est le créateur de l'anatomie clastique.

Il y avait beaucoup de livres, mais il était impossible de se faire par là une idée de l'importance de la librairie classique et du rôle des éditeurs en Allemagne dans le développement de l'instruction. Nous nous contentons de citer quelques noms sans commentaire : Hestermann de Hambourg, Langenscheidt, Luderetz, Möser, Nuttler et fils, Nicolaï de Berlin, Brandstetter, Wigand de Leipsig, Maier et Engehlorn de Stuttgart, Brockhaus de Leipsig, qui vient de terminer sa longue et honorable carrière.

SUISSE.

Instruction primaire. — La Suisse est un des pays d'Europe où l'on se préoccupe aujourd'hui le plus de l'instruction populaire et où les résultats sont le plus satisfaisants. C'est en grande partie à sa constitution politique qu'elle doit cet avantage. Dans ces petits cantons démocratiques, il a fallu songer à instruire le peuple qui avait part au gouvernement; l'intérêt religieux y avait déjà poussé d'ailleurs les protestants, et les catholiques, stimulés par l'exemple, n'ont pas voulu demeurer en arrière; aussi, malgré la diversité des administrations cantonales, les mêmes principes ont-ils fini par prévaloir partout.

Le canton de Zurich peut être pris comme un des types de l'organisation pédagogique en Suisse[1]. En 1832, l'instruction primaire y était déclarée obligatoire. Elle a été réglée par la loi de 1859, puis par celle de 1872. Les enfants doivent suivre, de six à quinze ans, d'abord l'école quotidienne pendant trois ans dans la division élémentaire, trois ans dans la division réelle, puis l'école complémentaire pendant trois autres années, à raison de deux matinées par semaine, enfin l'école de chant jusqu'à la confirmation. Les parents de l'élève qui a fait plus de dix absences sont punis d'une amende. L'instituteur est payé sur les fonds de la commune et de la caisse d'école alimentée par des dons, des amendes, etc.; il est élu pour six ans par la commune scolaire, parmi les candidats munis d'un brevet. Son traitement minimum est de 1,200 francs (loi de 1872), outre l'habi-

[1] Voir la *Statistique de l'instruction publique en Suisse en 1871*. Partie législative, par H. Kinkelin.

tation, deux moules de bois et la jouissance d'un demi-arpent de terre. Les instituteurs et les maîtres secondaires de chaque cercle forment un chapitre scolaire qui se réunit quatre fois l'an et discute des questions de pédagogie.

Dans chaque cercle, une commission des écoles du district, parmi les membres de laquelle figurent trois instituteurs élus par le synode, inspecte les écoles.

Depuis 1870, l'instruction primaire est complétement gratuite, et les dépenses en sont supportées par l'État (de Zurich) et par les communes. Elle doit avoir un caractère moral et religieux, mais « avec exclusion expresse de tout élément dogmatique et confessionnel. »

En 1868, le canton de Zurich avait dans ses écoles primaires près de 40,000 élèves, soit 15 élèves pour 100 habitants. Si l'on y joint les élèves des écoles de chant, les écoles de travail et les écoles secondaires, qui sont véritablement des écoles primaires supérieures, on arrive au chiffre de 66,000, avec une dépense totale de plus de 6 millions de francs.

La Direction de l'instruction dans le canton de Zurich a reçu du Jury un diplôme d'honneur. La même récompense a été votée à la Direction de l'instruction dans le canton d'Argovie, qui, composé presque par moitié de protestants et de catholiques, comptait, en 1868, plus de 30,000 élèves avec moins de 200,000 habitants, 1 sur 15, c'est-à-dire plus qu'il n'y avait d'enfants soumis par la loi au devoir d'école.

Le canton de Berne, siége du Gouvernement fédéral, peut être considéré aussi comme un des types de l'administration en Suisse, quoiqu'il n'occupe pas le premier rang sous le rapport de l'instruction [1]. L'histoire de l'enseignement populaire dans ce canton donne une idée des phases diverses que cet enseignement a traversées dans la plupart des cantons helvétiques. C'est au XVIe siècle et avec la réforme que l'organisation des écoles a commencé à y devenir une question politique. Quelques écoles secondaires furent créées pour former des ministres du culte; des écoles primaires furent ouvertes; mais les cours n'avaient lieu que l'hiver, et les enfants n'étaient astreints à les suivre que pendant trois ans; la récitation du catéchisme d'Heidelberg formait le fonds principal de l'enseignement. Les résultats étaient très-médiocres : écoles installées dans de misérables bâtiments; instituteurs ignorants, à peine payés et faisant pour vivre plusieurs métiers. Apprendre par cœur et lire l'écriture manuscrite paraissait presque le *nec plus ultra* de la science d'un bon écolier.

[1] Les détails qui suivent sont empruntés à l'*Histoire de l'instruction publique dans le canton de Berne*, par M. le docteur J.-J. Kummer, ancien directeur de l'éducation du canton de Berne, directeur du bureau fédéral de statistique.

Tel était l'état de l'enseignement lorsque les armées françaises et les idées de la Révolution pénétrèrent dans les cantons helvétiques et fondèrent la république helvétique. Aussitôt des plans d'instruction furent tracés, une loi fut rendue; mais, chez les Suisses comme chez les Français, cette période fut plus féconde en projets qu'en résultats pratiques, et vit plus d'écoles se fermer que s'ouvrir. C'est alors cependant que Pestalozzi, déjà célèbre par la publication de *Léonard et Gertrude*, fondait, sous le patronage du directoire de Berne, l'école normale de Berthoud[1]. L'acte de médiation, qui plaçait la république helvétique sous le protectorat du premier consul, ramena au Gouvernement d'autres influences, et l'on se préoccupa moins ardemment de l'instruction populaire. « Il faut, en général, se borner au strict nécessaire... chacun sera élevé pour l'état dans lequel la Providence l'a placé, » disait l'instruction du 31 octobre 1807. En 1826, le nombre des écoles était de plus de 700, fréquentées par plus de 65,000 élèves; en 1835, il s'élevait à 897, avec 75,725 élèves; mais la qualité de l'instruction qu'ils recevaient était encore fort médiocre[2].

A la suite des événements de 1830 en France, Berne se donna, en 1831, une constitution plus démocratique. On y lisait cette déclaration : « La faculté d'enseigner est déclarée libre aux conditions déterminées par la loi; l'État doit protéger et favoriser les établissements d'instruction publique. Nulle vraie liberté n'est possible sans la culture de l'esprit et du cœur, » ajoutait-elle. Elle les favorisa, en effet; en 1832, un décret, rédigé par Fellenberg, ordonna la fondation d'écoles normales; en 1835, fut votée la loi sur l'instruction primaire, qui prescrivait la création d'écoles en nombre suffisant pour qu'aucun enfant ne fût dans l'impossibilité de recevoir l'instruction; qui déclarait l'instruction obligatoire, sous peine d'amende ou de prison pour les parents; qui étendait l'ancien programme, généralisait l'institution des écoles de travail pour les filles, et assurait un traitement un peu plus élevé aux instituteurs. Quelques bibliothèques, des écoles de chant et des écoles d'artisans furent fondées.

En 1848, la Suisse avait resserré les liens qui unissaient les cantons en se donnant une nouvelle constitution fédérale. La même année, Berne fondait ses deux écoles normales d'instituteurs, à Hindelbank et à Delemont, et préparait un nouveau projet de loi sur les écoles primaires. Ce

[1] Le Gouvernement de Berne, après l'acte de médiation, supprima le traitement de Pestalozzi, qui dut quitter le château de Berthoud pour se retirer d'abord à Munchenbuchsee (1804), auprès de Fellenberg, autre bienfaiteur de l'enseignement populaire en Suisse, puis à Yverdon (1805).

[2] En 1833, un commissaire envoyé pour inspecter les écoles catholiques du Jura constata que l'usage de l'ardoise, qui s'était introduit dans presque toute la Suisse avec les idées de Pestalozzi, y était encore inconnu, et que l'enseignement ne s'adressait qu'à la mémoire.

projet ne fut pas voté, non plus que celui que lui substitua le nouveau Gouvernement bernois élu en 1850. Sous ce Gouvernement, pendant une période de cinq ans, le nombre des écoles ne s'accrut pas, et deux écoles normales furent fermées. Il est juste de dire cependant que la fréquentation des écoles était déjà beaucoup plus grande que dans la plupart des autres pays; dans l'Oberland et dans la plaine de Berne, on comptait 20 écoliers recevant l'enseignement primaire ou secondaire par 100 habitants; dans le Jura bernois, 17 p. o/o chez les protestants, 13 p. o/o chez les catholiques de Delemont, dans cette portion du canton, la loi sur l'obligation n'était, par une conséquence des mœurs, qu'incomplétement inexécutée. Le catéchisme de Heidelberg était encore, dans beaucoup de communes, l'unique livre de lecture.

L'état des choses changea avec le Gouvernement élu en 1854. La loi d'organisation du 24 juin 1856 fixa le temps de l'obligation de 6 à 15 ans révolus, matière qu'a réglée avec plus de détails la loi du 1er décembre 1860; le programme comprenait «les éléments essentiels de toute éducation, à quelque classe de la société qu'appartiennent les enfants,» à savoir : la religion, la langue maternelle, l'arithmétique, y compris le calcul mental, la calligraphie, le dessin, le chant, une connaissance générale de la patrie ainsi que des objets et des phénomènes de la nature, en faisant ressortir leur importance au point de vue de l'économie domestique et rurale.» Des livres officiels furent rédigés; des tableaux composés pour l'enseignement par les yeux. Plusieurs autres mesures complétèrent cette organisation : loi de 1859 sur la situation économique des écoles; loi de 1864 sur le travail des filles dans les écoles; introduction de la gymnastique en 1865.

Une loi générale, acceptée par le peuple le 1er mai 1870 et appliquée depuis 1871, résuma en quelque sorte et compléta cette organisation. Les exercices corporels pour les garçons, les travaux à l'aiguille pour les filles, firent désormais partie du programme. L'obligation scolaire fut fixée à une durée de neuf années à partir de 6 ans révolus, avec cette condition cependant que les enfants qui feraient preuve d'une instruction suffisante pourraient quitter l'école avant le terme. Le cours d'hiver dura vingt semaines au moins; le cours d'été, de douze à vingt semaines.

«Il est évident pour tout le monde, dit M. Kummer, que nos établissements d'instruction populaire se sont complétement transformés depuis la période de 1850. L'enseignement intuitif commence à prendre racine dans nos écoles; les élèves apprennent à s'exprimer avec plus de correction de vive voix et par écrit; le calcul est la branche qui prospère le

plus; l'histoire et la géographie sont généralement enseignées avec succès; cependant les écoles du Jura sont en retard à ce point de vue. »

En 1872, parmi ses conscrits, le canton de Berne n'en trouvait que 1,13 p. o/o absolument illettrés; 1,85 p. o/o ne savaient que lire sans savoir écrire; 3,82 p. o/o savaient lire et écrire sans savoir calculer.

Quoique les amis de l'instruction se montrent encore peu satisfaits, c'est néanmoins là un résultat qui fait honneur au canton : 101,000 enfants ont l'âge de l'école; sur ce nombre, 88,700 fréquentaient effectivement, en 1872, les 877 écoles primaires, qui renfermaient ainsi 17 1/2 élèves par 100 habitants.

Quelques districts en renfermaient même jusqu'à 21 p. o/o, tandis que la ville même de Berne n'en comptait guère que 13 p. o/o. La dépense totale de l'instruction primaire était de 1,818,000 francs, soit 3 fr. 50 cent. par tête d'habitant : les communes fournissent environ les quatre cinquièmes de la somme.

La Confédération suisse avait jusqu'à ces derniers temps laissé aux cantons la direction absolue de leur instruction primaire. La Constitution de 1848 avait seulement autorisé la création d'une école supérieure, l'école fédérale polytechnique de Zurich, qui a principalement valu au Ministère de l'intérieur de la Confédération le diplôme d'honneur que le Jury lui a décerné, voulant par là témoigner de la haute estime qu'il professait pour l'organisation de l'instruction dans tous les cantons.

Dans tous les cantons, sauf Genève et les trois petits cantons forestiers, l'obligation avait été spontanément décrétée; dans la majorité des cantons (12 cantons), la gratuité existe, et partout l'instruction primaire, outre les matières ordinaires, comprend les éléments des sciences naturelles. Les instituteurs, formés dans les écoles normales, apprennent à leurs élèves à comprendre quelques-uns des grands phénomènes de la nature, à aimer la botanique, à former des herbiers et des collections dans les promenades méthodiquement faites à travers la campagne. Il y avait à Vienne un certain nombre d'herbiers composés par des élèves, sous la direction de leur instituteur.

La nouvelle constitution fédérale, votée depuis la clôture de l'exposition (avril 1874), a quelque peu modifié cette indépendance des cantons. Elle a déclaré que l'instruction primaire resterait à la charge des cantons, mais que partout elle serait obligatoire, que dans toutes les écoles publiques elle serait gratuite, et que ces écoles pourraient être fréquentées par les enfants de toutes les confessions sans exclusion.

On estimait, en 1872, le nombre des écoles primaires de la Suisse à

environ 7,000[1], celui des instituteurs et institutrices à 7,500[2], et celui des écoliers à 420,000[3], soit 15 élèves 1/2 par 100 habitants.

Instruction secondaire. — L'instruction secondaire offre dans les cantons suisses plus de diversité que l'instruction primaire.

Dans les premiers rangs se placent les cantons de Berne, de Thurgovie, de Schaffhouse, de Neuchâtel, qui comptent en tout, instruction primaire et secondaire réunies, près de 20 écoliers par 100 habitants ; dans les derniers, Schwyz et Genève, qui sembleraient n'en compter que 8[4].

Dans le canton de Zurich, l'école secondaire, qui n'est pour ainsi dire qu'une école primaire supérieure, est considérée comme le premier degré de l'enseignement secondaire. Dans chaque cercle d'école constitué par le Conseil d'État, il y a une école secondaire, à laquelle l'État fournit une subvention de 1,050 francs s'il n'y a qu'un maître, supérieure à ce chiffre s'il y en a plusieurs; partout où il y a 15 enfants disposés à suivre pendant trois ans, on peut réclamer du Conseil d'État la création d'une école. Les écoles d'ouvrages (*Arbeitschulen*), rangées aussi parmi les établissements secondaires, sont particulièrement destinées à apprendre le tricot, la couture, la broderie aux jeunes filles. Les écoles des arts et métiers sont destinées aux jeunes gens, qui y apprennent l'arithmétique, le dessin, le français. Les cours ont lieu quatre heures par semaine.

Dans le canton de Berne, qui possède aussi des écoles d'ouvrages et des écoles d'arts et métiers, les écoles secondaires, créées par associations de communes et de particuliers et subventionnées par l'État, sont à un niveau plus élevé que les écoles cantonales; elles se divisent en écoles réelles, avec des cours d'une durée de deux à six ans, et en progymnases, avec une durée de six ans; partout on apprend le français, l'allemand, les mathématiques, l'histoire naturelle, la géographie, l'histoire, le dessin, le chant; dans les progymnases seuls, le latin et le grec sont obligatoires.

Il y a, en outre, un gymnase à Berthoud, un gymnase supérieur et plusieurs écoles supérieures de garçons et de filles à Berne. Les écoles latines de Berne ont dû, comme les écoles primaires, leurs premiers développements à la réforme. Elles restèrent longtemps médiocres et exclusives. Le règlement de 1823 pour l'école littéraire s'exprimait ainsi : « L'entrée de l'école littéraire n'est accordée qu'aux enfants qui, par leur

[1] Brachelli.

[2] Seyffarth.

[3] *Schweizerischer Katalog.*

[4] Ces renseignements sont données d'après les statistiques rapportées par M. de Laveleye. Mais l'auteur lui-même prévient qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à cette classification, parce que l'instruction primaire et l'instruction secondaire se confondent souvent dans les cantons.

état, leur fortune ou leur vocation, ont droit à une bonne éducation. En conséquence, ne seront pas admis les enfants naturels, les fils de parents appartenant à la classe des domestiques ou à une classe analogue. » En 1835, la ville de Berne fonda une école secondaire pour les jeunes filles. Il existait déjà pour les garçons des écoles secondaires, des progymnases et un gymnase supérieur. En 1839, une loi, longtemps attendue, fut rendue relativement aux écoles secondaires, qui devaient avoir pour but « de donner aux élèves qui ont reçu une instruction élémentaire suffisante une culture plus étendue et plus approfondie que celle qu'ils peuvent puiser dans les écoles primaires; » mais cette loi resta lettre morte. Ce ne fut qu'après de nouveaux débats que les lois du 26 juin 1856 sur les écoles cantonales et sur les écoles secondaires organisèrent ces écoles avec la double division littéraire et réelle. De 1856 à 1872, 36 écoles secondaires ont été fondées. Les écoles secondaires de toute espèce sont fréquentées par 2,981 élèves, environ 1 par 170 habitants (il est vrai que les filles y sont comprises), et la dépense est de 524,000 francs. C'est beaucoup pour une population de 500,000 âmes.

Les quatre écoles moyennes du canton de Lucerne correspondent à peu près aux progymnases de Berne.

Les écoles de district du canton d'Argovie, que fondent les communes et que soutient l'État, ont un cours de quatre années; les matières enseignées correspondent à peu près à celles des progymnases.

Le canton de Vaud a des colléges communaux que chaque commune est libre de fonder et que subventionne l'État, et un collége cantonal entretenu par l'État. Les cours du collége durent sept ans; on y enseigne le français, l'allemand, le latin, le grec, les mathématiques, l'histoire et la géographie, le dessin, le chant, la religion.

Genève a un collége à Carouge, avec section classique et section industrielle et commerciale; deux colléges à Genève, le collége classique et le collége industriel et commercial, de plus une école industrielle du soir et une école secondaire et supérieure des jeunes filles. Dans la plupart des autres cantons, les mêmes écoles secondaires sont ouvertes aux deux sexes; les jeunes filles sont dispensées de suivre certains cours.

Indépendamment des établissements communaux et cantonaux, il y a un assez grand nombre d'établissements privés d'enseignement secondaire. Un statisticien[1] évalue à 300 le nombre total des établissements secondaires.

Le budget communal et cantonal de l'instruction publique est d'environ 9 millions de francs, ou 3 fr. 40 par tête d'habitant. La plus grande

[1] Brachelli.

partie de cette somme est consacrée à l'instruction populaire; car la majeure partie des écoles dites secondaires ne sont pour ainsi dire que des écoles de perfectionnement dans l'instruction primaire.

Objets exposés. — La Suisse avait une remarquable exposition, qu'elle avait groupée dans un élégant chalet. La plupart des cantons y avaient envoyé la série de leurs ouvrages classiques; car chaque canton a son matériel particulier rendu obligatoire par la loi, et nul instituteur ne peut s'en affranchir. Le canton de Thurgovie fait seul exception; il permet au chapitre des instituteurs de lui proposer des ouvrages qui sont inscrits au nombre des classiques autorisés.

Quelques éditeurs, comme Bahmaier de Bâle, Orell et Fussli de Zurich, avaient une exposition particulière. M. Beust avait des modèles de dessin et d'écriture; M. Bofinger, des modèles de dessin en plâtre, représentant des plantes et des animaux d'après nature; MM. Brunner et Dodel, des herbiers; M. Menzel, de très-bons tableaux pour l'enseignement de l'histoire naturelle. On pratique beaucoup en Suisse la méthode de l'enseignement par l'aspect.

AUTRICHE-HONGRIE.

Instruction primaire. — Dans les possessions héréditaires de la maison d'Autriche, l'instruction populaire était moins appréciée et beaucoup moins répandue au XVIIIe siècle que dans les États protestants de l'Allemagne du Nord. La Bohême seule, sans être elle-même très-avancée, faisait exception. Marie-Thérèse, vaincue dans la guerre de Sept ans, comprit la nécessité de fortifier son empire par le développement des forces nationales; elle fonda la première école normale de l'Autriche en 1771, et elle promulgua, en 1774, le règlement général des écoles. Ce règlement rendait, sous peine d'amende, la fréquentation des écoles obligatoire de six à douze ans, et ordonnait d'ouvrir par paroisse une école que devait entretenir la commune. Il porta des fruits. Joseph II continua l'œuvre de sa mère, et s'appliqua à multiplier des écoles et à rendre l'obligation plus efficace. A la suite des événements de 1848, l'Autriche eut un ministère spécial de l'instruction (3 mars 1848); le zèle qui semblait avoir été tiède ou peu efficace depuis le commencement du siècle, se ranima, et les mesures favorables aux écoles se succédèrent rapidement pendant deux ans. Le concordat de 1855 mit l'instruction primaire sous la direction de l'Église : « L'enseignement primaire est placé sous l'inspection du clergé; quiconque s'écartera du droit chemin doit être aussitôt renvoyé. » Les revers de 1866 eurent pour effet, comme ceux de la guerre de Sept ans, d'ouvrir une période féconde pour

les écoles. Par le règlement du 25 mai 1868 et la loi du 14 mai 1869, l'inspection et la direction des écoles ont été entièrement placées sous la direction de l'État, et toute école, subventionnée par l'État ou par une commune, a du recevoir les enfants sans distinction de culte. Le programme de l'enseignement primaire a été étendu par l'addition, particulièrement, de l'histoire, de la géographie et de l'histoire naturelle, et la durée de l'obligation scolaire a été portée jusqu'à quatorze ans.

Chaque commune doit entretenir une école inférieure (*Trivialschule*) que suivent d'ordinaire garçons et filles; cependant on s'applique à avoir des écoles distinctes pour les deux sexes, ou du moins à les séparer dans les classes les plus élevées. Les bourgs ont une école de degré supérieur (*Hauptschule*). Les unes et les autres sont dites écoles populaires. Plus de la moitié (56 p. o/o) des écoles de la monarchie sont des écoles inférieures, n'ayant qu'une seule classe; beaucoup d'autres (21 p. o/o) n'ont que deux classes. La plupart (12,451) sont des écoles mixtes, où sont également admis filles et garçons. Mais le type que les Autrichiens s'appliquent surtout à propager, c'est celui de l'école ayant de quatre à sept classes; l'école à quatre classes, qui est le type le plus ordinaire, comprend deux classes formant le premier degré et deux classes formant le second degré. La religion, la langue nationale, le calcul, l'écriture, le chant, et, pour les filles, les travaux à l'aiguille, sont les facultés fondamentales; puis le dessin, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle; enfin le jardinage et la géométrie, qui ne sont enseignés qu'au second degré.

Dans les villes, l'école bourgeoise (*Bürgerschule*) est une école primaire complète, qui comprend jusqu'à huit classes.

Quand les enfants sont sortis de ces écoles vers douze ans, ils doivent encore, pour obéir à la loi de l'obligation, suivre plusieurs heures par semaine les cours de l'école de perfectionnement.

La commune fait les frais de son école et peut être aidée par la province ou par l'État. Chaque province forme un ou plusieurs inspectorats scolaires, subdivisés en cercles scolaires; des inspecteurs nommés par l'État exercent la surveillance.

L'ensemble de cette organisation rappelle beaucoup celle des États de l'Empire allemand. Mais l'Autriche a des difficultés particulières contre lesquelles elle lutte et qui rendent le progrès de l'instruction moins continu et plus lent : les partis qui se balancent à peu près et se succèdent au pouvoir n'envisagent pas la question du même point de vue et prennent des mesures qui ne concourent pas au même but; les pays cisleithans, qui composent la monarchie autrichienne proprement dite, sont peuplés par des habitants qui diffèrent les uns des autres par la race, la religion, la

langue, le degré de civilisation. Il est difficile de concilier des tendances quelquefois opposées. La diversité seule des langues est un obstacle plus grand qu'on ne le pense. Quel éditeur fera, par exemple, les frais de la publication des livres nécessaires à la population romande, qui ne dépasse pas 5,000 individus dans la haute Autriche? Il n'y a, dans la monarchie autrichienne, que 24 écoles romandes et 5 écoles hongroises; il y en a à peine 40 dans lesquelles on parle le ruthène simultanément avec une autre langue. Aussi faut-il, dans certains cas, que le Ministère se fasse lui-même éditeur.

Le Jury a décerné une médaille de progrès au *Schulbücherverlag*, c'est-à-dire à la section du Ministère de l'instruction publique chargée de ce service, et qui avait acheté ou publié elle-même dans l'année 1,773,000 volumes.

Une des conséquences de cet état de choses, c'est la grande différence du développement de l'instruction dans certaines provinces. Sur 100 enfants ayant l'âge de l'école et tenus par la loi d'en fréquenter une, on trouve 89 écoliers dans le Vorarlberg, 87 dans le Tyrol, 81 et 80 dans la haute et la basse Autriche. A mesure qu'on s'éloigne de cette région alpestre habitée par une population germanique, la proportion diminue : au sud, on n'en trouve plus que 62 dans le Carniole, 50 à Trieste, 37 dans l'Istrie et 16 dans la Dalmatie; à l'est, on tombe à 19 en Galicie, à 11 en Bukowine. Dans les provinces les moins bien partagées, ce sont toujours les filles qui font le plus défaut.

Le nombre total des enfants ayant l'âge de l'école (de six à quatorze ans), dans la monarchie, est de 3,410,000; le nombre des écoliers est de 1,829,000 d'après la statistique dressée pour la première fois d'une manière complète par les soins de M. Schimmer, secrétaire de la direction pour la statistique administrative[1]; c'est un déficit de près de 54 p. 100. Ce déficit se produit non-seulement parce qu'il y a abstention complète d'un certain nombre d'enfants dans les provinces arriérées, mais parce qu'on se hâte trop de retirer de l'école les enfants qu'on y avait envoyés. La

[1] Afin qu'on se fasse une idée des difficultés qu'il y a à se rendre exactement compte des faits relatés par les statistiques de l'instruction, nous donnons quelques chiffres empruntés à divers auteurs.

M. de Leveleye, reproduisant une statistique de 1862 pour l'Autriche (Transylvanie et Hongrie exceptées), dresse un tableau détaillé dont les totaux sont : 15,588 écoles primaires et 12,575 écoles de répétition, 2,393,925 élèves.

M. Brachelli, professeur à Vienne, donne, dans sa statistique des États d'Europe pour l'année 1870, 14,299 écoles, 1,724,237 élèves sur 2,643,580 enfants en âge d'écolage.

M. Schimmer (*Statistik der öffentlichen und privat-Volksschulen*) donne (p. VII) 1,820,710. Le nombre que nous donnons est le total des nombres contenus dans le tableau (p. 357) du *Iahres Bericht des K. K. Ministeriums für Cultus und Unterricht für 1872*.

comparaison de l'âge des écoliers dans quelques provinces met ce fait en lumière.

Sur 100 garçons dans les écoles, il y en a :

	Au-dessous de 6 ans.	Au-dessous de 12 ans.	De 12 à 14 ans.	Au-dessus de 14 ans.
Dans le Vorarlberg.....	0.6	81.1	17.1	1.2
Dans le Salzbourg.....	1.0	79.6	14.9	4.5
Dans la Bukowine.....	1.9	89.4	7.8	0.9
Dans la Dalmatie.....	3.3	87.4	7.2	2.1

Aussi l'Autriche, bien que prolongeant l'obligation jusqu'à quatorze ans, ne compte-t-elle que 9 écoliers par 100 habitants.

A travers les difficultés de cette situation, le nombre des écoles populaires (*Volksschulen*) et écoles bourgeoises (*Bürgerschulen*, au nombre seulement de 81) s'est néanmoins accru. Il était, en 1850, de 12,784; en 1871, de 14,769, dont 13,815 écoles publiques, 954 écoles privées. En 1872, grâce à l'activité intelligente du ministre de l'instruction publique, M. Stremayr, 464 écoles nouvelles ont été ouvertes; dans 711 autres, le nombre des classes a été augmenté, et le nombre total des écoles dépasse 15,200. Le Jury constatait que, depuis 1849, un progrès manifeste s'était accompli dans l'organisation des écoles primaires, plus encore dans celles du degré supérieur que dans celles du degré inférieur. Certaines villes ont des écoles très-bien aménagées. La Commune de Vienne a dû un diplôme d'honneur au bon aménagement de ses écoles.

Les instituteurs font défaut en Autriche; aussi le nombre des écoliers, dans certaines parties de la monarchie, est-il trop élevé relativement à celui des maîtres; dans la Silésie, on en est réduit à confier des écoles à des militaires retraités ou des secrétaires de mairie qui n'ont pas de diplôme. L'Autriche travaille à remédier à cet inconvénient.

Avant l'école est l'asile ou le jardin d'enfants. Dans l'exposition autrichienne et dans le «Pavillon de l'enfant», bâtiment que la Commission impériale avait spécialement affecté à l'éducation de la première enfance, les travaux des jardins d'enfants occupaient une grande place.

Frœbel est le créateur des jardins d'enfants. Ce bienfaiteur modeste et dévoué de l'humanité, mort il y a vingt ans, pensait qu'il était mauvais de fatiguer l'intelligence et la mémoire des enfants par des abstractions et par des mots appris par cœur, mais qu'il n'était pas moins mauvais de laisser inactives leurs facultés naissantes. Les petits enfants ne sont pas encore aptes au raisonnement, mais ils ont les sens éveillés. Il se proposait

donc de leur donner une première éducation par les sens, en leur apprenant à distinguer les couleurs simples, les formes géométriques, les diverses parties d'un objet, les ressemblances et les différences par le rapprochement des contrastes, et en communiquant ainsi à leur esprit, avec l'habitude de l'observation, la sagacité et la rectitude. Dans l'école de Marienthal, qu'il avait fondée pour mettre ses idées en pratique, il plaçait sous leurs yeux des boules diversement peintes, et il leur faisait nommer les couleurs; puis des petits cubes de bois, et il leur faisait montrer le haut, le bas, les côtés, les arêtes. Il prenait plusieurs cubes, et il les assemblait en forme de croix, de carré, de pyramide; les enfants, munis de cubes semblables, l'imitaient, et bientôt savaient exécuter seuls et sur son commandement les mêmes dessins. Ensuite il leur mettait en main des bandes de papier colorié, et il leur apprenait à les tresser, à peu près comme un tisserand tisse une toile, et, par des agencements divers, à en faire des dessins géométriques variés. L'œil, la main et l'intelligence de l'enfant s'habituaient peu à peu à la régularité des formes aussi bien qu'à l'analyse des diverses parties d'un tout, et le mouvement des mains toujours occupées empêchait l'attention de s'égarer ou de s'endormir. D'autres exercices, gradués suivant les âges, comme l'assemblage de petites baguettes à l'aide de boules de liége, le pliage d'une feuille de papier de manière à former des figures géométriques, le piquage au poinçon de petits dessins, le modelage de petits objets, disques, cubes, paniers en terre glaise, tendaient au même but et étaient toujours accompagnés d'explications, de petites histoire morales, de questions propres à fixer l'esprit de l'enfant sur l'objet et à développer en lui la perspicacité des sens. Dans les jardins d'enfants bien installés doit se trouver, en effet, un véritable jardin avec quelques fleurs et légumes, et les enfants que l'on tient tantôt en plein air et tantôt en classe, reçoivent devant ces plantes, choisies parmi les plus vulgaires, les mêmes leçons qu'avec les cubes ou les tresses de papier. On les exerce également à chanter, à marcher en mesure. Voilà la méthode Frœbel.

La plupart des jardins d'enfants avaient eu jusqu'ici, en Autriche, un caractère privé; c'était également dans des établissements privés, comme celui de l'abbé Horfarther, à Kufstein, que l'on formait des maîtresses pour ce genre d'enseignement. De 1850 à 1871, le nombre des jardins d'enfants s'est élevé de 70 à 201, et le nombre des enfants qui y étaient reçus, de 6,800 à 20,000. L'État s'y est intéressé; par un arrêté ministériel du 14 juin 1872, il a décidé que les jardins d'enfants seraient placés sous la surveillance immédiate des inspecteurs des écoles, ainsi que toute garderie d'enfants qui se transformerait en adoptant la méthode Frœbel. Il

a établi de même en principe que, dans toutes les écoles normales d'institutrices, on enseignerait à un certain nombre de maîtresses la pratique de cette méthode, et ce principe est déjà appliqué à l'école normale de Gratz. Plusieurs de ces asiles sont annexés à des écoles primaires.

L'Autriche a raison : la méthode Frœbel est un excellent moyen d'éducation pour la première enfance. Plusieurs pays, les États-Unis, commencent à l'adopter; dans le dernier rapport du Comité scolaire de Boston, qui figurait à l'Exposition, on en parlait presque avec enthousiasme, et on admirait la rapidité avec laquelle des enfants préparés par cette gymnastique intellectuelle apprennent ensuite à lire et à écrire.

Depuis que la Hongrie a recouvré son autonomie, elle tient à honneur d'en faire usage pour développer toutes les forces productives de sa propre nationalité, et de ne rester sur aucun point en arrière de la civilisation moderne. En matière d'instruction, elle a beaucoup à faire. Les pays de la couronne hongroise sont habités, comme l'Autriche, par des populations de race, de langue et de religion différentes; toutes ces populations n'avaient pas pris le même soin de la culture des intelligences. Vers 1848, tandis que sur 100 enfants ayant l'âge d'écolage 75 israélites suivaient les écoles, la proportion n'était que de 56 pour les protestants, de 47 pour les catholiques, de 8 pour les grecs-catholiques[1]. Le nombre des écoles de Hongrie et de Transylvanie était de 10,299 et celui des écoliers de 728,000.

La loi de 1868, en permettant aux écoles de n'avoir plus un caractère confessionnel, c'est-à-dire d'admettre des enfants de religion différente, facilita la création d'écoles dans les villages dont les habitants n'avaient pas la même communion, et qui, pouvant entretenir une école, étaient incapables d'en avoir deux ou trois. Dans l'année qui a suivi cette loi, en 1869, le nombre des écoles était de 13.646, et celui des écoliers de 1,111,000; en 1871, il s'était élevé à 14,550 et 1.224.000[2]. C'est une proportion de 7 1/2 écoliers par 100 habitants. Durant cette période, environ 760 écoles communes ou privées ont été ouvertes, tandis que le nombre des écoles confessionnelles ne s'est accru que de 249.

La Hongrie a décidé que l'instruction primaire serait obligatoire, de six à douze ans dans l'école quotidienne, de douze à quinze ans dans les écoles de répétition. Il s'en faut de beaucoup que cette loi ait produit tout

[1] M. de Laveleye.

[2] Ces chiffres sont empruntés à la statistique officielle (*Skizze der Landeskunde Ungarns redigirt von Karl Keleti.*) Je ne sais sur quelle autorité se fonde M. Brachelli pour donner 15,254 écoles et 1,226,469 élèves en 1869, sur 2,454,479 enfants en âge d'école. Peut-être la différence provient-elle de ce que la statistique hongroise ne tient pas compte des écoles de Croatie.

l'effet qu'on attendait : sur 2,206,000 enfants ayant l'âge déterminé par la loi, les écoles n'en renferment encore que 1,233,000 en 1872, c'est-à-dire moins de 60 p. o/o. Si nous en jugeons par la ville de Pest, les 6/7 des élèves ont de six à onze ans, et le nombre de ceux qui dépassent cet âge est encore très-restreint; il semble augmenter cependant à mesure que les écoles s'organisent plus complétement. Nous savons qu'en pareille matière la loi est partout moins puissante que les mœurs.

Cependant le progrès accompli depuis 1857[1] est un garant des progrès qu'on est encore en droit d'espérer. Pest, qui n'avait que 7,700 élèves dans l'année 1871-72, en comptait 8,336 dans l'année 1872-73, soit 8 par 100 habitants[2]. Des cours de répétition ont été fondés et réunissent déjà 10,000 élèves. L'État a ordonné que vingt écoles normales seraient fondées. Elles existent aujourd'hui; avec les quarante écoles normales confessionnelles qui existaient déjà, elles renferment 1,786 élèves-maîtres. Nous avons visité l'école normale des jeunes filles à Bude, et nous avons pu constater le zèle que déploient à l'envi les maîtresses et les élèves.

Instruction secondaire. — L'instruction secondaire, en Autriche, est donnée dans les gymnases, les réalgymnases et les écoles réelles.

Les gymnases correspondent à nos lycées, et donnent dans leurs huit classes l'enseignement classique.

On distingue les gymnases de plein exercice, qui étaient au nombre de 71 en 1862[3] et au nombre de 75 en 1872, et les gymnases inférieurs, qui n'ont, en général, que quatre ou six classes, et qui étaient au nombre de 21 en 1862, de 17 en 1872[4]. Les gymnases sont, les uns, des établissements publics entretenus par l'État, par la province, par la commune; les autres, des établissements privés tenus par des ecclésiastiques ou par des laïques. C'est ainsi qu'à Vienne le grand gymnase désigné sous le nom de *Theresianum*, et peuplé surtout de jeunes gens appartenant aux familles riches, est un établissement libre et laïque, que le gymnase de Scholten est un établissement ecclésiastique, et que l'Académie, les gymnases de Josephstadt, de Fichtegasse, de Wiener-Neustadt, sont des établissements de l'État.

[1] 828,000 élèves.

[2] Sans compter ceux du Roy^e Lombardo-vénitien.

[3] *Die öffentlichen Volksschulen der Stadt Pest 1871-72*, von J. Körösi.

Nous extrayons de cette publication un renseignement intéressant sur la dépense que quelques grandes villes font par tête d'habitant pour leur instruction primaire : Vienne, 1 fr. 71 cent.; Anvers, 2 fr. 68 cent.; Berlin, 2 fr. 72 cent.; Bude-Pest, 4 francs; Paris, 4 fr. 28 cent.; Munich, 5 fr. 64 cent.; Dresde, 6 fr. 50 cent.; New-York, 9 fr. 10 cent.; Boston, 26 francs.

[4] Cinq de ces derniers gymnases donnaient l'enseignement industriel en même temps que l'enseignement classique, sans être classés comme realgymnases.

Les realgymnases sont des établissements dans lesquels se donne le double enseignement classique et industriel. Les élèves suivent en commun les premières classes, et la bifurcation se fait ordinairement en quatrième. Ils se divisent eux-mêmes en quatre espèces, ceux qui n'ont pas de classes supérieures, ceux qui n'ont que les classes supérieures du gymnase, ceux qui ont les classes supérieures du gymnase et de l'école réelle, ceux qui ont une école réelle complétement organisée. L'Autriche ne comptait qu'un établissement de ce genre en 1862; en 1871 elle en avait 57. C'est évidemment pour elle le type de prédilection. On peut le rapprocher de celui de nos lycées ayant une division d'enseignement secondaire spécial, bien que le mode de groupement des élèves y soit très-différent et rappelle davantage le système de la bifurcation.

Les écoles réelles (*Realschulen*) donnent l'enseignement industriel, comme dans les autres pays de langue allemande. On distingue les écoles réelles de plein exercice, au nombre de 21 en 1862, de 46 en 1872, ayant 5 à 7 classes, et les écoles réelles inférieures, au nombre de 17 en 1862, de 20 en 1872, ayant de 3 à 4 classes.

Ces chiffres suffisent à prouver que depuis dix ans l'Autriche fait de grands efforts pour développer son enseignement secondaire; car, en dix ans, le nombre des établissements a presque doublé; de 131, dont 66 appartenant à l'État, il s'est élevé à 215, dont 123 appartenant à l'État. C'est dans l'enseignement industriel que tout le progrès s'est fait; le nombre total des gymnases n'a pas varié.

En 1872, les gymnases avaient 24,400 élèves, les realgymnases 7,000, les écoles réelles 18,300; en tout 49,700 élèves, ou 1 élève par 416 habitants. Dans l'enseignement classique, on compte 1 élève sur 836 habitants; dans l'enseignement industriel, 1 sur 1,000.

En Hongrie, comme en Autriche, l'instruction secondaire a deux directions distinctes : le gymnase et l'école réelle.

Les gymnases étaient, en 1871, au nombre de 146, à savoir 76 gymnases inférieurs et 70 gymnases supérieurs. Ils dépendent de la commune, de l'État, de l'évêque ou des ordres monastiques. Ils appartiennent à divers cultes : 79 aux catholiques romains ou grecs, 61 aux protestants luthériens ou calvinistes, 3 aux unitairiens et 3 aux grecs orientaux. Le nombre des élèves était de 29,400, dont 7,956 dans les gymnases inférieurs et 21,444 dans les gymnases supérieurs. C'est la proportion de 1 élève par 450 habitants. Les écoliers appartiennent à diverses nationalités; 75 p. o/o sont magyars, 9 allemands, 8 roumains, 5 slaves; le reste se compose surtout d'étrangers. Ces diversités peuvent faire comprendre à quelles difficultés se heurte, dans ce pays, le progrès de l'instruction se-

condaire comme celui de l'instruction primaire, et combien doivent être appréciés les efforts des hommes qui aujourd'hui, en Hongrie, travaillent à les surmonter. La Hongrie, dans la statistique qu'elle avait envoyée à Vienne, se glorifiait de quelques-uns des résultats obtenus. Elle calculait qu'elle avait, comme la Prusse, un gymnase du degré supérieur pour 133,000 habitants environ, tandis que l'Autriche en avait 1 pour 240,000, et que la Hongrie avait un gymnase pour une superficie de 270 kilomètres carrés, tandis qu'on en trouvait 1 en Prusse pour 150 kilomètres, 1 en Autriche pour 360 kilomètres.

Les israélites avaient fondé à Arad une école réelle en 1832 : ce fut longtemps la seule que possédât la Hongrie. Depuis que le pays se gouverne par lui-même, il s'est appliqué à développer ce genre d'établissements, qui est nécessaire aux classes moyennes et qui se lie lui-même au développement de la richesse. Il possédait, en 1871, 24 écoles réelles renfermant 4,883 élèves. Ce n'est encore là qu'un début et que l'espérance d'un meilleur avenir; une grande nation de 15 millions d'habitants ne saurait se contenter d'instruire dans ses écoles réelles 1 élève sur 3,000 habitants, ni même de posséder en tout 1 élève dans l'instruction secondaire sur 450 habitants[1].

Le Jury a décerné un diplôme d'honneur au Ministère des cultes et de l'instruction publique, qui travaille avec zèle au progrès de l'instruction aux trois degrés, primaire, secondaire, supérieur, et qui fait beaucoup dans la mesure de son budget (environ 8 millions de francs).

Objets exposés. — L'Autriche-Hongrie, qui disposait d'un vaste emplacement et qui pouvait plus facilement que les autres nations apporter dans le Palais du Prater son matériel scolaire, avait une belle et curieuse exposition. Une des plus instructives parties de cette exposition était l'école construite dans le parc par M. Krumholz, sous la direction de M. Schwab; l'archiduc Regnier était venu lui-même en faire l'inauguration. C'était une école rurale, bâtie en bois, simple et coquette; une haie vive entourait l'enclos et le petit jardin où les enfants commenceront à apprendre un peu de culture. Un gymnase couvert est d'un côté, de l'autre la maison d'école avec le logement de l'instituteur au rez-de-chaussée, et au premier la salle de classe, bien éclairée de deux côtés, à la gauche des élèves et derrière eux, bien ventilée, ornée de vitraux de couleur et de sentences morales. Une petite salle contiguë sert à la couture et aux collections. Les

[1] Les chiffres relatifs à l'enseignement secondaire en Autriche et en Hongrie, puisés aux sources officielles citées plus haut, diffèrent beaucoup de ceux que donne la statistique de M. Brachelli.

Autrichiens regardent comme une bonne disposition de mettre le logement de l'instituteur au rez-de-chaussée, et je partage cette opinion. L'école doit être faite surtout pour les écoliers, et la classe placée au premier a plus d'air, plus de soleil et surtout moins d'humidité. Quand l'escalier qui y conduit est large et commode, il y a tout avantage à adopter ce système.

Dans le Palais même, l'Autriche et la Hongrie occupaient un transept et une cour. Les jardins d'enfants, dont nous avons parlé plus haut, y avaient plusieurs vitrines remplies de leurs tresses, de leurs papiers découpés et d'autres ouvrages. Les écoles primaires y montraient quelques herbiers composés par des maîtres ou par des élèves, des tableaux et des modèles pour l'enseignement par l'aspect. Nous avons remarqué particulièrement une collection de petits modèles d'instruments aratoires, de métiers pour le tissage et d'outils faits en bois par un instituteur de Baden : assurément le maître qui a eu le goût et la patience de sculpter ces modèles doit avoir le talent de s'en servir pour faire comprendre et peut-être pour faire aimer à ses élèves les travaux des champs et de l'atelier. L'herbier de la *Bürgerschule* de Taus portait, au bas de chaque page, le nom de l'élève qui avait cueilli et préparé la plante : c'est en quelque sorte le cahier d'honneur des promenades de botanique. A l'école de Grætz, on commence au printemps l'enseignement de la botanique; on va chercher les espèces dans les champs; on en distribue à chaque élève, en faisant remarquer les caractères distinctifs de la plante; quand on en a analysé un nombre suffisant, on explique ce qu'on entend par famille et par classification; c'est seulement après ces préliminaires que le maître apprend aux élèves à composer un herbier. Ce genre d'enseignement est loin d'être très-répandu en Autriche; mais c'est une bonne tendance que les Autrichiens voulaient faire remarquer et qu'il est bon de signaler à tous les pédagogues.

Les bouliers-compteurs étaient en grand nombre dans la section autrichienne et dans la section hongroise. Il faut se garder, en pareille matière, de compliquer en voulant innover : pour être utiles, de pareils instruments doivent rester d'une construction simple et d'un maniement facile.

Les bancs de divers systèmes pour les écoles primaires, les instruments de physique, les collections d'histoire naturelle pour l'enseignement secondaire, les plans d'écoles primaires, d'écoles secondaires, les modèles de dessin et les dessins étaient, avec les cartes géographiques, ce qui attirait le plus les regards. Nous parlons ailleurs de la question des bancs, question plus importante qu'on ne le supposerait d'abord pour la bonne tenue d'une école; nous n'y reviendrons pas ici.

M. Constantin de Ettinghausen a été récompensé pour ses travaux sur les plantes fossiles; M. Piemel, pour son herbier de la Carniole; M. Fit-

zinger, pour son grand atlas illustré de la zoologie, qu'a édité l'Académie des sciences; M. Erber, pour ses préparations anatomiques faites avec la collaboration de Mlle Caroline Hammer; le Gymnase de Léopoldstadt, pour son cabinet de physique, etc. Les écoles réelles supérieures de Brunn, de Vienne, de Salzbourg, l'Académie de dessin de Grætz sont au nombre de celles dont nous avons plus particulièrement remarqué les dessins; plusieurs écoliers de Grætz, sous la direction de M. Schwarh, ont déjà des qualités qui promettent des artistes.

Dans les écoles allemandes, et surtout dans les écoles réelles, on enseigne la sténographie, que l'on considère comme un moyen utile à l'instruction en général, parce qu'il permet de prendre rapidement des notes détaillées et de conserver exactement les leçons du maître. Il est certain que la sténographie offre certains avantages, et c'est avec raison que le Jury a récompensé plusieurs procédés de ce genre. Il ne faudrait pourtant pas s'exagérer l'importance de cet art au point de vue général de l'éducation; on profite moins en s'absorbant dans le travail mécanique d'une sténographie exacte des paroles du maître, qu'en prenant à propos des notes brèves qui résument sa pensée ou qui fixent les principaux faits d'une leçon.

Au nombre des tableaux exposés, nous ne devons pas omettre ceux de M. Langl, professeur à Rossau, qui a dessiné à la sépia, avec beaucoup de goût, et reproduit par la photographie, à un prix modéré (2 florins le tableau), les principaux monuments de l'art grec et de l'art romain; c'est un moyen de démonstration que nous recommandons aux professeurs d'histoire ancienne et de géographie.

Parmi les éditeurs classiques de l'Autriche, nous citerons particulièrement M. Gerold, à Vienne.

PORTUGAL.

Instruction primaire. — L'instruction primaire en Portugal date de la loi de 1836, et surtout du décret du 20 septembre 1844. Elle a commencé pour ainsi dire avec l'établissement du régime libéral. Elle était presque nulle auparavant; elle s'est développée lentement depuis, malgré les efforts des législateurs (lois et arrêtés de 1850, de 1851 et de 1868) et le zèle de certaines personnes qui ont fondé et qui entretiennent des écoles à leurs frais.

Le décret de 1844 rend l'instruction primaire gratuite et obligatoire pour les enfants de sept à quinze ans; elle punit d'une amende et même de la privation des droits politiques les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, quand il existe une école dans un rayon d'un quart de lieue, ou qui ne leur font pas donner d'instruction. Les communes doivent

entretenir les bâtiments d'école. L'État nomme et paye les instituteurs dans les écoles de premier et dans les écoles de second degré; il supporte environ les quatre cinquièmes des dépenses faites pour l'instruction primaire. Mais cette loi est restée pour ainsi dire une lettre morte, parce qu'on manquait de ressources pour ouvrir des écoles, et que, lorsque les délinquants forment la majorité d'une population, la répression devient impossible. Une réforme, tentée par le ministère du duc de Saldanha en 1870, n'a pas été acceptée par les Chambres.

Le budget total est très-restreint : moins d'un million et demi de francs en 1870, et le nombre des écoles est partant peu considérable. On comptait 991 écoles publiques en 1838, 1,589 en 1854 et 2,359 en 1870; à ce nombre il faut ajouter un millier d'écoles privées (951 en 1864). Le progrès est notable; mais le nombre des enfants qui suivent les écoles primaires n'est guère que de 63,000 dans les écoles publiques et de 30,000 peut-être dans les écoles privées, en tout environ 100,000 élèves[1], c'est-à-dire qu'en admettant ce dernier chiffre il ne s'élève pas à 2 1/2 sur 100 habitants.

Plus de 1,000 paroisses sont encore entièrement privées d'écoles, les écoles de filles sont surtout rares; on ne comptait, en 1870, que 28,000 petites filles dans les écoles, tandis que le nombre des filles en âge de les fréquenter était de 370,000.

Les instituteurs, faute d'argent, sont peu payés, et le recrutement laisse par suite beaucoup à désirer : 900 francs au maximum pour les instituteurs à vie dans les villes de Lisbonne, de Porto et de Funchal; 600 à 540 francs pour les instituteurs temporaires.

Instruction secondaire. — L'instruction secondaire doit aussi son organisation actuelle au décret de 1844, qui a ordonné la création d'un lycée par district (en tout 21 avec les îles). Dans ces lycées, qui ne reçoivent que des externes, on enseigne le latin, le portugais, l'histoire, les sciences, les langues vivantes (français et anglais); dans les lycées de première classe, on y ajoute le grec, et même l'hébreu à Santarem, à Coïmbre et à Lisbonne.

Le lycée de Lisbonne a seul une section commerciale, dont le cours a une durée de deux ans.

Le nombre des élèves est d'environ 3,000 (3,126 en 1870), et s'élève à 3,750 en comptant les écoles officielles que l'État a créées dans certaines villes éloignées du chef-lieu de district. Il s'élèverait à plus du double si

[1] Voir *le Portugal*, par M. Alp. de Figueiredo, dont les chiffres officiels pour 1869 diffèrent beaucoup des chiffres donnés dans d'autres statistiques.

l'on comptait les écoles privées, qui existent au nombre d'une centaine et sont établies dans la plupart des villes, particulièrement à Lisbonne, à Porto, à Coïmbre, à Béja, et l'on peut dire d'une façon approximative que le Portugal instruit dans ses écoles secondaires 1 élève par 660 habitants.

Objets exposés. — Le Portugal avait construit dans le parc un bâtiment d'école et y avait exposé quelques collections de livres, des devoirs d'élèves et des tableaux. On y voyait des preuves du zèle déployé par quelques particuliers; mais l'ensemble n'avait pas une originalité suffisante pour fixer l'attention du pédagogue.

ESPAGNE.

Instruction primaire. — En Espagne, comme en Portugal, l'instruction primaire est obligatoire : c'est la loi du 9 septembre 1857 qui a imposé, sous peine d'une amende de 50 centimes à 5 francs, ce devoir moral aux parents et aux tuteurs, en fixant de six à neuf ans l'âge de l'écolage. Les alcades doivent y veiller; les municipalités (*ayuntamientos*) de plus de 500 habitants sont obligées d'entretenir une école de garçons et une école de filles; celles de plus de 4,000 habitants, trois écoles de garçons et trois de filles. Les résultats sont loin d'avoir été jusqu'ici tout à fait satisfaisants.

Il est vrai que le système inauguré par cette loi fut modifié au commencement de l'année 1868, et que, malgré la constitution du 6 juin 1869 qui proclamait la gratuité de l'enseignement primaire, les troubles qui, depuis la révolution de septembre, n'ont cessé d'agiter l'Espagne, ne lui ont guère laissé le loisir de s'occuper de ses écoles. La France a, comme l'Espagne, plus décrété que créé en cette matière durant la première révolution.

On comptait en Espagne :

En 1860	1,251,000 élèves.
1867	1,368,000
1872	1,425,000

Il y avait donc 9 élèves sur 100 habitants dans les 24,144 écoles publiques et dans les 4,188 écoles privées : proportion qui, toute faible qu'elle est, paraît cependant dépasser la réalité. Les deux tiers des enfants appartiennent au sexe masculin; un tiers seulement au sexe féminin. Comme l'âge de l'écolage est très-abaissé, et que les enfants entrent même

assez souvent avant six ans[1], la somme d'instruction qu'ils peuvent recevoir est très-médiocre; la statistique de 1867 constatait que la moitié des enfants ne s'élevaient pas même jusqu'à l'écriture, et que toute leur instruction se bornait à la doctrine chrétienne et à la lecture. C'est encore une cause d'infériorité. Aussi n'est-il pas étonnant qu'en 1860, à une époque surtout où les efforts qui datent de 1857 n'avaient pas pu encore avoir de résultats, le recensement accusât dans la population espagnole 75 p. o/o d'illettrés[2].

L'Espagne, depuis 1851, a des écoles normales, mais la condition d'instituteur est si peu recherchée ou l'instruction si peu répandue que plus de la moitié de ces écoles n'avaient pas d'élèves en 1866.

Instruction secondaire. — L'instruction secondaire est donnée dans 50 instituts provinciaux et dans 13 instituts locaux, c'est-à-dire dans 63 colléges fondés dans chaque chef-lieu de province et dans quelques autres villes autorisées par le Gouvernement. En 1857, la statistique comptait 17,612 jeunes gens recevant l'enseignement secondaire, dont 11,298 dans les instituts, 3,095 dans les écoles et colléges, 3,219 chez leurs parents. Ces nombres, en 1865, s'étaient élevés à 18,798, 7,085 et 2,920; total, 28,803 : soit 1 écolier pour 575 habitants.

Objets exposés. — L'exposition espagnole était très-restreinte. Si l'on excepte la géographie et un pauvre homme, sourd-muet et aveugle, avec lequel on pouvait causer en lui traçant des lettres dans la main, elle ne présentait absolument rien de remarquable.

ITALIE.

Les hommes d'État ont compris, en Italie, que l'instruction à tous les degrés était un des éléments nécessaires de la régénération d'un peuple; qu'il fallait donner aux classes supérieures et moyennes une plus forte éducation, et ne pas laisser les classes inférieures croupir dans l'ignorance. Ils avaient beaucoup à faire. Ils se sont mis courageusement à l'œuvre, et leurs efforts n'ont pas été sans succès. Le Jury l'a reconnu en décernant un diplôme d'honneur au Ministère de l'instruction publique.

Instruction primaire. — Quand on regarde la carte statistique de l'ins-

[1] En 1867 on en comptait 224,000 au-dessous de six ans.

[2] Il est vrai que la statistique ne distingue pas les jeunes enfants des adolescents et des adultes. Le recensement de 1872, en France, donne 30 p. o/o d'illettrés pour les individus au-dessus de six ans.

truction primaire, publiée par les soins de M. Luigi Bodio, directeur de la statistique au Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, on est frappé de la différence qui existe entre les habitants des diverses provinces du royaume au point de vue de l'instruction primaire et de la relation qui existe entre ces différences et celles qui résultent de la race, de la richesse, de la politique des anciens États de l'Italie. Dans le nord-ouest, Piémont et Milanais, et surtout dans la région montagneuse de ces provinces, la moitié ou au moins 40 p. o/o des habitants savent lire. A mesure qu'on s'avance vers le sud, l'ignorance devient plus compacte. Cependant la Toscane, plus favorisée que les provinces de l'Apennin qui l'entourent, a 35 p. o/o de gens sachant lire. Mais, dans les Abruzzes et la terre de Labour, on n'en trouve plus guère que 20 p. o/o; dans la Sardaigne, la Sicile et l'ancien royaume de Naples, que 10 à 15 p. o/o. Dans l'ancien royaume de Naples, le grand conseil de l'Université était uniquement composé de personnes appartenant aux ordres monastiques; la plupart des instituteurs étaient des moines : cette prédominance exclusive n'avait pas été favorable au développement de l'instruction.

L'Italie s'efforce de faire disparaître ces inégalités. Elles subsisteront bien longtemps encore; mais le zèle des Italiens les atténuera peu à peu et élèvera partout le niveau. La loi du 13 novembre 1859, dite loi Casati, votée pour ainsi dire au lendemain de la bataille de Solférino et dans les premiers jours de la seconde renaissance italienne, est encore aujourd'hui, avec le règlement du 15 septembre 1860, la règle de l'instruction primaire, bien que des lois particulières, qui diffèrent de la loi Casati par quelques détails, aient été données aux parties du royaume réunies postérieurement à cette date. L'instruction primaire comprend le degré inférieur, à savoir : enseignement religieux, lecture, écriture, éléments de l'arithmétique et du système métrique, langue italienne; et le degré supérieur, qui ajoute à ces matières la composition littéraire, la calligraphie, la tenue des livres, la géographie, l'histoire nationale, les éléments des sciences naturelles. Chaque degré embrasse deux années, et l'ensemble demande par conséquent aux enfants quatre années d'études. Toute commune de plus de 500 habitants est tenue d'avoir deux écoles du degré inférieur, une pour les garçons, une pour les filles; toute commune de plus de 4,000 habitants, deux écoles comprenant le degré inférieur et le degré supérieur; les petites communes de moins de 500 habitants peuvent se contenter d'une seule école mixte. Aucun instituteur ne doit avoir plus de 100 élèves dans sa classe. L'obligation et la dépense incombent aux communes, qui, en 1873-74, ont dépensé 23 millions de francs contre 2,800,000 francs environ fournis par le budget de l'État. L'insti-

tuteur est nommé, sous le contrôle de la commission scolaire provinciale, par le conseil municipal et inspecté par une commission locale émanant de l'autorité communale.

En principe, l'instruction primaire est obligatoire et gratuite. Mais l'obligation imposée aux parents, tuteurs, chefs de fabriques, etc., ne peut avoir de valeur qu'autant qu'une pénalité est attachée à l'infraction et que la peine est appliquée; or, en Italie, par suite des obscurités de la loi et des difficultés de la situation, la peine n'est pas appliquée, et l'obligation qui, d'autre part, pèse sur la commune, emportant une dépense que beaucoup de communes ne peuvent pas faire et pour laquelle elles ne sont pas aidées par la province ou par l'État, reste le plus souvent lettre morte. A cause de la pauvreté ou de la parcimonie des communes, qu'aucune rétribution scolaire ne compense, le traitement des instituteurs est très-médiocre; la caisse de retraite qu'instituait la loi Casati aux frais des communes n'a pu être organisée, et la qualité des instituteurs laisse par suite beaucoup à désirer.

Des écoles normales ont été fondées conformément aux règlements du 24 juin 1860 et du 9 novembre 1861, calqués sur les règlements piémontais de 1845 et de 1850. Les élèves-maîtres sont admis dans les écoles normales à seize ans pour les garçons, à quinze ans pour les filles, et y passent trois ans. Dans les 115 écoles magistrales ou normales, dont 36 pour les instituteurs et 79 pour les institutrices, l'Italie comptait, en 1873, 6,130 élèves. Cette institution produit donc déjà des résultats.

La statistique tout entière de l'instruction primaire témoigne de progrès accomplis. En 1863, on comptait dans le royaume d'Italie 29,422 écoles primaires et 1,109,000 élèves; dix ans après, le chiffre s'élève à 43,380 écoles et 1,745,000 élèves. Voici le tableau des élèves inscrits dans les écoles primaires publiques et privées durant ces dix années :

Années.	Nombre d'élèves inscrits.	PROPORTION avec la population du royaume. Nombre d'élèves pour 100 habitants.
1861-62	1,008,676	4.64
1863-64	1,178,743	5.41
1865-66	1,217,870	5.59
1867-68	1,329,367	6.06
1869-70	1,577,654	6.50
1871-72	1,745,467	6.51

En ajoutant les classes d'adultes et les cours du dimanche, on atteint même, pour 1872, un total de 2,274,000.

Les garçons sont beaucoup plus nombreux que les filles dans les écoles publiques, 801,000 contre 577,000. Il semble que les parents, surtout dans les campagnes, aient une répugnance à envoyer leurs filles dans les écoles publiques; car, dans les écoles privées, qui, pour la plupart, sont dirigées par des congrégations religieuses, la proportion est inverse, 86,000 filles contre 72,000 garçons.

Un parti nombreux parmi les hommes d'État trouve ces progrès trop lents, s'irrite des obstacles, de l'impuissance de la loi dans beaucoup de cas, de l'influence qu'exercent les corporations religieuses et leurs écoles qui, quoiqu'ayant diminué quelque peu, sont encore très-nombreuses. Le projet de loi de M. Scialoja, soutenu par M. Correnti, discuté en 1874 et rejeté par une majorité très-faible, tendait à améliorer la position des instituteurs, à autoriser dans certains cas une rétribution scolaire et à fortifier le principe d'obligation. M. Peruzzi, un des hommes les plus sagement dévoués au progrès en Italie, était opposé à la gratuité, parce que, imposant aux communes des charges trop lourdes pour délivrer certains parents d'un fardeau qu'ils devraient et pourraient porter, elle les empêche parfois d'ouvrir ou d'entretenir convenablement leurs écoles. En effet, pour un peuple attardé dans l'ignorance, des questions faciles à résoudre chez un peuple éclairé deviennent des difficultés insurmontables; les maîtres et l'argent manquent; les parents et les communes n'ont pas un sentiment suffisant de leur devoir. Vouloir trop faire tout à coup en pareil cas par des lois et des décrets, c'est quelquefois décourager même les bonnes volontés en plaçant l'idéal trop haut.

Il ne faut jamais se lasser de travailler au bien, mais il faut attendre beaucoup du temps. L'Italie possède en ce moment dans M. Bonghi un ministre de l'instruction publique qui connaît les difficultés et qui a toutes les qualités d'esprit nécessaires pour en triompher.

Instruction secondaire. — L'enseignement secondaire comprend, en Italie, comme dans la plupart des États, deux branches distinctes : l'enseignement technique et l'enseignement classique.

Le Piémont possédait des écoles techniques depuis 1848; la Lombardie depuis 1851, sous le nom d'écoles réelles. Le reste de l'Italie n'en avait pas.

Il y a eu encore à cet égard un mouvement digne de remarque. Des écoles ont été fondées, les unes appartenant à l'État, les autres aux provinces et aux communes. On en comptait, en 1873, 295, dont 63 écoles de l'État, à savoir 12 dans les Marches et dans la province de Rome, 23 dans l'Italie méridionale, 18 dans la Sicile, situées par conséquent

dans les parties où l'influence locale paraissait ne pas devoir suffire à la tâche; 162 écoles communales subventionnées par le Gouvernement et 70 écoles communales non subventionnées. Le nombre total des élèves était d'environ 20,000.

L'enseignement dans ces écoles ne s'élève pas en général bien haut; ce sont plutôt des écoles primaires supérieures que des écoles secondaires. Les élèves y entrent à dix ou onze ans et suivent trois années de cours, étudiant la langue italienne, l'histoire, la géographie, le français, les mathématiques, le dessin, la calligraphie, les sciences naturelles et la comptabilité.

C'est dans les instituts techniques que se développe l'enseignement industriel et commercial : ainsi l'avait conçu la loi de 1859. Le règlement du 18 novembre 1861 a placé ces établissements sous l'autorité du ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Le plan d'études, plusieurs fois remanié, l'a été en dernier lieu par le décret du 30 mars 1872. Les élèves reçoivent, pendant les deux premières années, un enseignement commun, puis se partagent en diverses sections, dont les principales sont la section agronomique, la section commerciale et administrative, la section mécanique. On comptait, en 1872, 65 instituts techniques, dont 32 fondés par l'État et 33 par les provinces, les communes ou les particuliers; le nombre des élèves et auditeurs était de 4,470. En les réunissant aux élèves des écoles techniques, on a à peu près 1 écolier par 1,000 habitants.

L'enseignement secondaire classique se donne dans les gymnases et les lycées. Il dure huit ans : cinq ans dans le gymnase, où les études, correspondant à peu près à celles de nos classes de grammaire, comprennent le latin, l'italien, la géographie et l'arithmétique, un peu de grec et d'histoire dans les deux dernières années; trois ans dans le lycée, où aux trois langues du gymnase on joint l'histoire, les mathémathiques et les sciences physiques et naturelles avec la géographie physique. Les programmes ont été fixés par le décret du 10 octobre 1867. On passe du gymnase au lycée à la suite d'un examen. Mais cette distinction n'est pas partout absolue : il y a des gymnases-lycées et des lycées-gymnases.

Les gymnases sont au nombre de 452, avec 22,000 élèves[1], dont 104 gymnases royaux, qui renfermaient, en 1872, 8,268 élèves; depuis dix ans, c'est-à-dire depuis la fondation des écoles techniques, le nombre des élèves tend à diminuer. Dans les 79 lycées, au contraire, il tend légèrement à s'accroître; il était, en 1872, de 3,773. Il y a au moins un lycée

[1] Statistique déjà ancienne, 1861-63.

par province (excepté Pesaro et Grosseto). Le total n'est guère que de 25 à 26,000 élèves, et les provinces du nord n'en comptent pas, relativement à leur population, plus que celles du midi; en France, quoique nous soyons loin d'avoir atteint le niveau désirable, nous avons beaucoup plus de jeunes gens dans nos colléges et dans nos lycées. Il est vrai que les séminaires, qui étaient, il y a quelques années, au nombre de 344, ajoutent à ce total 13,000 jeunes gens environ, et l'on peut estimer la proportion des élèves de l'enseignement classique à 1 écolier par 625 habitants. En réunissant les deux branches de l'enseignement secondaire, on trouve 1 écolier par 390 habitants.

Le clergé a, en Italie, une part très-large dans l'enseignement secondaire, non-seulement par ses séminaires, mais par ses professeurs, ses directeurs, ses présidents, qui, dans les établissements de l'État et des communes, constituent environ la moitié du personnel enseignant. Dans l'ancien royaume d'Italie, l'enseignement secondaire était presque entièrement donné par les ordres religieux, entre autres les Barnabites et les Scolopi; ces derniers avaient même été, en 1821, chassés de Naples à cause de leurs tendances libérales. Cette situation n'est pas sans causer des embarras à la politique intérieure de l'Italie.

Objets exposés. — L'exposition italienne aurait certainement offert plus d'intérêt si les objets y avaient été tout d'abord mieux classés. Néanmoins, telle qu'elle se présentait, elle méritait d'être étudiée. Citons d'abord, quoiqu'elles n'appartiennent pas directement à la première ni à la seconde section, les magnifiques photographies représentant les monuments et les fouilles de Pompéi; le Jury a décerné à M. Fiorelli, directeur des fouilles, un diplôme d'honneur, pour témoigner du service rendu par ces beaux travaux à l'art, à l'histoire et à l'instruction. On voyait des plans d'écoles : école normale de Bologne, institut Massini à Venise, etc.; des méthodes de chant, des devoirs d'élèves, des collections d'ouvrages classiques ou autres édités par Barbero, par Loescher, par Morano de Naples, par Nistri de Pise. Plusieurs écoles de dessin, entre autres l'École de Todi et l'École civile supérieure des jeunes filles de Milan, ont été récompensées.

GRÈCE.

Instruction primaire. — En Grèce, la méthode de l'enseignement mutuel fut introduite à la suite de l'indépendance. L'enseignement, organisé par la loi du 6 février 1834 sur le type des écoles de Bavière, est obligatoire de cinq à douze ans, sous peine d'une amende de 10 centimes par heure

d'absence, et les communes, obligées d'avoir au moins une école par paroisse, consacrent plus d'un million de francs à l'instruction. Mais cette loi n'est pas appliquée; l'École normale, fondée en 1834, a été fermée en 1865, et l'on ne compte encore que 64,000 enfants, dont 53,000 garçons et 11,000 filles, dans les 1,194 écoles communales du royaume. Il conviendrait d'y ajouter environ 15,000 enfants de la campagne qui fréquentent de petites écoles privées; on aurait ainsi en tout 5 ½ écoliers par 100 habitants : proportion assurément très-faible. Cependant, quand on considère qu'en 1830 la Grèce n'avait que 71 écoles et 6,721 élèves, on constate qu'il y a eu un progrès sensible[1].

La Grèce a besoin de faire de grands efforts pour s'élever au niveau des nations de l'Europe centrale et septentrionale. Le recensement de 1871 indique, pour la population âgée de plus cinq ans, que 67 pour 100 des habitants du sexe masculin et 92 pour 100 du sexe féminin sont entièrement illettrés. Les îles, sauf l'Eubée, sont un peu moins arriérées que le continent; mais, dans l'Arcadie et la Laconie, on trouve à peine 3 femmes sur 100 (non compris les enfants au-dessous de 5 ans) qui sachent lire. Quelque imparfaite que soit cette statistique, elle relève un état dont se préoccupent avec raison les hommes d'état de la Grèce.

Instruction secondaire. — L'enseignement secondaire est donné dans 15 gymnases et dans 144 helléniques. Ces dernières sont des écoles de langue grecque, dans lesquelles on fait aussi un peu de latin, d'histoire et de géographie; le cours dure trois ans. On passe de là dans le gymnase, dont le cours dure quatre ans, pour compléter ses études classiques; le français a une place assez importante dans le gymnase. Le nombre total des élèves est de 7,780; avec ceux des établissements privés, il atteint 9,370, soit un écolier pour 155 habitants.

On compte ainsi à peu près 1 élève de l'enseignement secondaire sur 6 élèves de l'enseignement primaire. Ce rapport montre qu'en Grèce, comme dans les autres États du midi de l'Europe, on se préoccupe relativement plus de l'enseignement secondaire que de l'enseignement primaire. On ne songe pas assez que celle-là rend à une société d'autant plus de services que celle-ci est plus générale. Il ne suffit pas de former une petite élite dont les membres ne sont pas toujours choisis avec discernement; il faut diriger l'éducation publique de manière que tous puissent profiter de la science acquise par quelques-uns, ne fût-ce qu'en devenant assez intelligents pour obéir.

[1] Recensement de la population en 1870, par M. Mansolas.

TURQUIE.

Instruction primaire. — En 1847, la Turquie a déclaré l'instruction primaire gratuite et obligatoire. Les mosquées pour les musulmans, les églises pour les cultes chrétiens, entretiennent les écoles; l'État fournit des subsides qui s'élèvent à peu près à 1,500,000 francs. Ces écoles étaient, en 1865, pour toute la Turquie, au nombre de 10,897 avec 351,000 élèves (230,000 garçons et 121,000 filles) pour les musulmans, de 2,249 avec 113,000 élèves pour les chrétiens. Le résultat était bien médiocre : un peu plus de 1 écolier par 100 habitants. La loi de 1869 s'est appliquée à améliorer cette situation; elle a décidé qu'il y aurait une école au moins par commune, et que l'enseignement primaire comprendrait deux degrés : les *mektebi,* ou écoles du premier degré, et les *ruchdiié,* ou écoles du degré supérieur. Cette loi n'a pas encore donné de résultats appréciables, quoique plusieurs écoles aient été fondées à Constantinople, entre autres une par le vice-roi d'Égypte. L'Institut des frères, les lazaristes et les sœurs de charité ont plusieurs écoles chrétiennes dans la capitale ou dans les environs, et dans quelques grandes villes de l'Empire ottoman.

Instruction secondaire. — L'enseignement secondaire doit être donné, d'après la même loi, dans les hautes écoles de bourg, dans les écoles de métiers, que l'on s'occupe de fonder, et dans les gymnases, que chaque chef-lieu de vilayet doit fonder.

Objets exposés. — La Turquie exposait quelques cahiers de devoirs sur lesquels il était bien difficile de porter un jugement. On pouvait mieux apprécier la collection d'algues et de mousses de Mme Abdullah-Bey, qui a été récompensée, et la collection des fossiles du Bosphore, rassemblée et classée avec beaucoup de soin par son mari.

SERBIE.

Instruction primaire. — La Serbie a été longtemps abandonnée à l'ignorance; ses premiers libérateurs, Kara-George et Miloch, ne savaient ni lire ni écrire, et, en 1830, elle n'avait pas une seule école. En 1871, elle en possédait 484 avec 25,000 élèves, c'est-à-dire environ 2 élèves par 100 habitants. L'instruction est gratuite et l'État dépense près de 1,500,000 francs.

Instruction secondaire. — L'instruction secondaire est donnée dans 2 gym-

nases supérieurs, 4 gymnases inférieurs, 3 realgymnases, 1 école réelle et 1 école supérieure de filles. Le nombre des élèves est d'environ 2,500, soit 1 écolier pour 480 habitants.

ROUMANIE.

Instruction primaire. — La loi du 25 novembre 1864 a rendu l'instruction primaire obligatoire pour les enfants de huit à douze ans. La Roumanie possède aujourd'hui 2,373 écoles primaires, renfermant 85,000 écoliers : 2 écoliers pour 100 habitants.

Instruction secondaire. — L'instruction secondaire est donnée dans 4 gymnases classiques, dans 33 autres établissements, lycées classiques, écoles réelles, écoles d'agriculture, d'industrie, de commerce, et écoles secondaires de filles. Le nombre des élèves est de 4,700, soit environ 1 écolier par 900 habitants.

Objets exposés. — Deux établissements d'instruction avaient une exposition qui a été justement remarquée. L'Asile Elena, réorganisé sous le patronage de la princesse Élisabeth, est une école de jeunes orphelines qui reçoivent d'abord un enseignement primaire, puis sont dirigées les unes vers les travaux de couture, les autres vers le cours normal, où elles complètent leur instruction et se préparent à devenir institutrices; nous y avons vu des devoirs d'élèves qui nous ont paru très-satisfaisants. Le Panteileimon est l'orphelinat des garçons.

PAYS SCANDINAVES.

Instruction primaire. — L'instruction populaire a commencé à se propager en Suède à la suite de la réforme, lorsque le Nouveau Testament eût été traduit en suédois et répandu par tout le pays. Charles XI rendit, en 1681, une ordonnance par laquelle il défendait « à ceux qui ne connaissaient pas le catéchisme de Luther et qui n'avaient pas fait leur première communion » de se fiancer. On sait que les fiançailles sont une coutume générale dans le pays, et qu'elles ont lieu ordinairement de bonne heure; aussi les paysans réclamèrent-ils des écoles pour apprendre et des examens pour prouver qu'ils savaient lire. En 1723, un règlement décida que « tout enfant qui ne recevait pas l'instruction dans la maison paternelle devait aller à l'école commune. » En 1771 se constitua la Société *pro fide et christianismo,* qui a beaucoup contribué à l'amélioration des écoles suédoises. Pendant le règne de Bernadotte, qui gouverna de 1818 à 1844, sous le

nom de Charles-Jean, la Suède, que les guerres du XVIIIe siècle avaient amoindrie et appauvrie, s'occupa d'améliorations intérieures : l'instruction primaire ne fut jamais négligée. Deux sociétés de l'enseignement mutuel furent constituées et fondèrent les deux premières écoles normales du royaume, celle de Stockholm et celle de Lund. Cependant, en 1842, on ne comptait encore que 786 écoles fixes, réunissant 32,890 enfants.

Charles-Jean, avant de mourir, eut l'honneur de promulguer la loi du 18 juin 1842, qui organisait l'enseignement primaire et qui, modifiée par les lois du 12 juillet 1848 et du 16 mai 1860, régit aujourd'hui la matière. Par cette loi, chaque paroisse est tenue d'avoir une école, soit ambulante, soit de préférence fixe, et un instituteur muni de son diplôme; les hameaux éloignés sont tenus d'avoir une petite école tenue par un instituteur non breveté; chaque district doit pourvoir aux frais de ses écoles.

Un règlement de 1853 a multiplié les petites écoles, dans lesquelles on n'enseigne que la religion, la lecture et l'écriture, tandis que le programme des écoles fixes ou ambulantes comprend la religion, la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie et l'histoire de la Suède. En 1858, on a créé des écoles populaires supérieures, dans lesquelles les enfants de la classe ouvrière peuvent prendre des connaissances un peu plus étendues.

En 1871, la Suède possédait 7,528 écoles primaires, dont 2,540 écoles fixes, 1,145 écoles ambulatoires, 3,833 petites écoles et 10 écoles supérieures. 577,000 enfants fréquentaient ces écoles, 224,000 dans les écoles fixes, 153,000 dans les écoles ambulantes, 199,000 dans les petites écoles et 200 dans les écoles supérieures. La proportion était de près de 13 3/4 écoliers par 100 habitants.

L'obligation existe; elle doit commencer entre six et neuf ans et se prolonge jusqu'à quatorze. Chaque paroisse fixe elle-même l'âge, d'après les convenances particulières de son climat et de son territoire, et, en général, les enfants peuvent quitter l'école quotidienne à douze ans, s'ils ont satisfait à l'examen. Mais, de quatorze à seize ans, les jeunes gens suivent les écoles de dimanche, qui ressemblent aux écoles de répétition de l'Allemagne.

La Suède avait à lutter contre des difficultés d'un ordre tout particulier : la rigueur du climat, l'absence de routes, l'étendue d'un territoire peu peuplé, surtout dans le nord. La densité moyenne n'est que de 6 habitants au kilomètre carré, et il y a une paroisse, celle de Gellivara, dont la superficie est comparable à celle du royaume de Wurtemberg. En 1871, malgré l'accroissement du nombre des écoles, il y avait encore 22,000 enfants qui avaient plus d'une lieue à faire pour se rendre à l'école, 75,000 plus d'une demi-lieue.

Le climat force de réduire à 9 ou 10 mois dans le Sud, à 8 mois dans le Nord, l'année scolaire. La distance ne permettant pas aux enfants de tous les hameaux de venir à l'école fixe, on a imaginé les écoles ambulantes, dont nous venons de parler; c'est-à-dire qu'un instituteur va successivement dans les hameaux, faisant deux, trois ou quatre stations dans l'année; pendant le reste du temps, on répète dans les petites écoles par la méthode de l'enseignement mutuel ce qu'il a enseigné, et l'on prépare les plus jeunes enfants. Ce système ne vaut évidemment pas celui de l'école fixe, et le progrès consiste à créer des écoles fixes partout où il est possible de le faire. En 1865, la Suède avait en tout 95,800 écoliers de moins (481,000) qu'en 1871, et cependant on comptait plus d'enfants dans les écoles ambulantes (157,000 en 1865 et 152,000 en 1871). La Suède a donc fait dans ces derniers temps de grands et fructueux efforts.

Elle n'a pas encore atteint entièrement le but qu'elle se propose. Elle calcule que le cinquième des enfants ayant l'âge d'écolage ne suit pas les écoles primaires. Mais, si l'on tient compte des enfants qui reçoivent leur première instruction dans la famille ou dans les écoles secondaires (la Suède est un des rares pays où l'on en tienne compte), le nombre de ceux qui échappent à l'instruction se réduit à 3 pour 100[1]. Le résultat n'est évidemment pas le même pour tous les enfants; car la statistique nous apprend que dans les écoles fixes 80,000 enfants, c'est-à-dire à peu près le tiers, et dans les écoles ambulantes les deux tiers des enfants (240,000), ont moins de soixante jours de présence dans l'année.

L'école est inspectée par les quarante-neuf inspecteurs du Gouvernement. Mais elle est sous la direction du conseil scolaire, que préside le pasteur : la Suède, dont tous les habitants appartiennent presque sans exception à la même Église, n'a pas éprouvé à cet égard les mêmes difficultés que d'autres peuples.

L'école est gratuite pour quiconque ne peut payer. Les frais de l'instruction primaire s'élèvent à plus de 5,500,000 francs, et sont supportés les deux tiers par les communes, un tiers par l'État. C'est environ 1 fr. 30 c. par habitant.

Sept séminaires pour les instituteurs, deux pour les filles, préparent, par un cours triennal, les maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire.

La Norvége rencontrait dans son territoire les mêmes obstacles que la Suède. Cependant, sous l'influence de l'Église, elle avait, dès 1739, ordonné à toutes les communes d'ouvrir des écoles. Plusieurs lois, en 1827,

[1] 693,000 enfants reçoivent l'instruction primaire, sur 712,000 enfants ayant l'âge d'écolage.

en 1848, en 1860 et en 1869, ont réglé et amélioré le système scolaire. L'obligation existe de huit ans jusqu'à l'époque de la confirmation; on peut toutefois quitter l'école plus tôt, si l'on subit d'une manière convenable l'examen. L'enfant qui a fait son éducation dans sa famille est soumis à l'examen comme celui qui a suivi l'école. L'école est gratuite; mais l'enfant qui n'a pas profité peut être, par décision du comité scolaire que préside le pasteur, obligé de prendre des leçons particulières, que paye la famille, ou la commune, si la famille est trop pauvre; et, si les parents se sont montrés incapables de diriger l'enfant vers le bien, celui-ci peut être, toujours aux frais de la famille, confié à des tuteurs.

Comme les communes ont en général une grande étendue de territoire, elles sont divisées en plusieurs districts scolaires, et chaque district doit avoir, autant que possible, une école fixe, ou, si les habitations sont trop disséminées, une école ambulante. La première a un local construit exprès aux frais de la commune, quelquefois, depuis 1861, avec l'assistance du bailliage ou de l'État. La seconde s'installe chez un particulier que désigne l'administration communale, et qui ne peut, sous peine d'amende, se soustraire à cette obligation. Les résultats obtenus, malgré les difficultés, n'en sont que plus dignes de remarque. En 1840, sur 180,000 enfants en âge d'aller à l'école, il n'y en avait déjà plus que 5 pour 100 qui fussent entièrement privés d'instruction; mais les écoles fixes étaient l'exception (222 contre 7,132 écoles ambulantes), comme le nombre de ceux qui les fréquentaient (15,000). Les efforts, en Norvége comme en Suède, ont surtout tendu à transformer les écoles ambulantes en écoles fixes. En 1867, il y avait 6,344 écoles, dont 3,999 écoles fixes renfermant 158,000 élèves, et le nombre s'est encore accru depuis ce temps; car, en 1870, on comptait 6,500 écoles primaires. Le total des écoliers étant aujourd'hui environ de 215,000 enfants, la proportion est de plus de 12 1/2 écoliers par 100 habitants.

A certaines écoles primaires ou écoles normales sont annexées des écoles primaires supérieures.

Sept écoles normales, dont une pour les filles, préparent les maîtres et maîtresses.

Le Danemark s'est trouvé, avec des circonstances politiques et religieuses à peu près analogues, dans des conditions géographiques beaucoup plus favorables. Dès le milieu du XVIIe siècle (1647-1650), les paroisses étaient obligées d'avoir des écoles, et les parents d'y envoyer leurs enfants. La loi qui régit aujourd'hui la matière date de 1814. Elle proclame l'obligation scolaire de sept à quatorze ans : trois ans dans la première classe avec quatre jours d'études par semaine; quatre ans dans la seconde classe avec

deux jours d'études par semaine, afin de ne pas entraver les travaux des champs. Deux fois par an, des examens ont lieu en présence des délégués de la commune. Depuis 1848, diverses améliorations ont été apportées au régime des écoles, grâce surtout à M. Hall et à l'évêque Mourad. De hautes écoles populaires ont été ouvertes pendant l'hiver pour le perfectionnement de l'éducation des jeunes paysans.

Le nombre des écoles primaires dépasse 2,600, et l'on peut dire que la totalité des enfants reçoivent l'instruction primaire. En 1867, on constatait que, sur 259,508 enfants ayant l'âge d'écolage, 257,182 recevaient l'instruction dans leur famille, dans les écoles primaires ou dans les écoles secondaires. La proportion cependant n'est que de 14 3/4 écoliers par 100 habitants. Si la proportion est un peu moindre qu'en Allemagne, c'est que le temps de l'écolage se prolonge moins qu'en Allemagne, et que la population du Danemark est une de celles qui comptent le plus d'adultes. Un projet récent proposait de porter jusqu'à quinze ans l'obligation, de généraliser les écoles de répétition pendant l'été comme pendant l'hiver, et de donner un adjoint à l'instituteur dès que le nombre de ses élèves excéderait 80.

Instruction secondaire. — Les écoles secondaires sont désignées en Suède sous le nom d'*Elementar-Läroverk*. Elles se divisent en hautes écoles élémentaires, lesquelles comprennent sept classes, en écoles élémentaires inférieures, qui ont cinq, trois ou deux classes, et en *pædagogia*, qui ressemblent beaucoup à de petites écoles inférieures. Dans les unes on enseigne le latin et le grec, avec le suédois, l'allemand, le français, les mathématiques, les sciences, l'histoire, la géographie, la religion; dans les autres, le latin et le grec sont remplacés par l'anglais, par une étude plus approfondie des sciences, du dessin et de la calligraphie. La musique et la gymnastique figurent dans les deux programmes. A la fin de chaque année, les élèves, avant de passer dans la classe supérieure, subissent un examen : à la fin du cours des hautes écoles, se place l'*Abiturienten-Examen*.

On compte 31 hautes écoles, 46 écoles inférieures et 21 *pædagogia*. Le nombre des élèves est de 12,080, dont 7,313 dans la section latine, 2,791 dans la section industrielle, les autres dans les *pædagogia* ou dans la première classe (ou classe inférieure) des écoles élémentaires.

Le nombre des écoles privées est très-peu considérable, et l'on peut dire que la Suède possède un élève dans ses écoles secondaires sur 350 habitants.

La Norvége possède 16 écoles secondaires publiques, 97 écoles privées avec 7,000 élèves environ, soit 1 élève par 257 habitants.

Le Danemark a, dans les campagnes, des écoles supérieures (*Bondehoïs-koler*) dont les élèves ont de huit à dix-sept ans, et qui peuvent être regardées comme des écoles secondaires; la plupart sont des établissements privés.

Il a, en outre, 13 lycées où la durée des cours est de huit ans et qui sont des realgymnases, et 2 écoles réelles.

Objets exposés. — La Norvége et le Danemark n'avaient qu'une exposition très-restreinte : quelques livres d'enseignement primaire, une carte de la distribution des végétaux en Norvége, les planches de M. Madsen sur les antiquités préhistoriques du Danemark, et l'ouvrage de M. Waldemar Schmitt, membre du Jury, sur les Assyriens et les Égyptiens : ces derniers travaux étaient du ressort de la troisième section.

La Suède avait, au contraire, une exposition très-complète. Elle avait fait construire dans le parc une maison d'école, en bois, comme sont la plupart des écoles du pays. Ces écoles sont disposées pour un petit nombre d'élèves : 40 à 50 au plus; elles sont spacieuses, bien aérées, et, grâce à l'abondance du bois dans le pays, elles coûtent peu. Celle de l'exposition était garnie de siéges-pupitres construits dans le système de M. le docteur Sandberg, directeur d'école normale à Stockholm; chaque élève a son pupitre à planchette mobile et son siége isolé; il peut se déplacer sans troubler en rien le travail de ses camarades. Une collection complète de livres de classe pour l'enseignement primaire et secondaire, des tableaux, des spécimens du *Schreib-lese-methode*, des planches pour l'enseignement par l'aspect, des collections de botanique, témoignaient du soin qu'on prend dans ce pays de toutes les choses relatives à l'enseignement populaire, et justifiaient pleinement le diplôme d'honneur décerné par le Jury au Ministère du culte et de l'instruction publique en Suède.

RUSSIE.

Instruction primaire. — L'instruction publique en Russie est de date récente, comme la civilisation. Pierre le Grand comprit le premier qu'il était indispensable d'instruire une nation qu'il voulait élever au rang des grandes nations européennes. Il prescrivit d'ouvrir des écoles; il exigea que bourgeois et paysans y envoyassent également leurs enfants. Ses ordres ne furent pas suivis. Catherine II, qui reprit les projets de l'illustre fondateur de l'Empire, ne fut guère plus heureuse en matière d'instruction. Dans la première moitié du XIXe siècle, plusieurs lois furent rendues et des efforts furent faits pour créer un enseignement primaire; les résultats furent en-

core très-médiocres, et l'instruction resta le privilége des classes supérieures, noblesse et haute bourgeoisie, dont les enfants étaient élevés plus encore par des précepteurs dans la famille que par des professeurs publics dans les écoles. En 1863, le prince Gagarin, ministre de l'instruction publique, donnait comme mesure du développement intellectuel des classes inférieures le fait suivant : à Saint-Pétersbourg, pour une population de 400,000 ouvriers, il y avait 18 écoles paroissiales, renfermant 1,146 garçons et 135 filles.

Cependant la transformation politique et économique qui venait de s'opérer en 1861 par l'émancipation des serfs commandait impérieusement de ne pas laisser dans l'ignorance ces masses auxquelles on conférait la liberté; puisqu'elles devaient se conduire elles-mêmes, il fallait du moins leur donner les lumières nécessaires pour le bien faire. Le règlement de 1864, préparé par le prince Gagarin, s'est inspiré de cette nécessité. « Les écoles primaires, dit l'article premier, ont pour but de fortifier dans le peuple les idées morales et religieuses et de développer les connaissances élémentaires nécessaires. »

Le programme est peu développé : religion, lecture, écriture, les quatre règles de l'arithmétique, et, s'il est possible, le chant religieux. Il est bon de ne pas trop embrasser au début. Les communes sont invitées à créer des écoles : on ne saurait encore leur en faire une obligation, parce que leurs ressources sont bornées, et que le peu de densité de la population fait naître des difficultés semblables à celles qui existent en Scandinavie. Les particuliers peuvent aussi fonder des écoles, mais avec l'autorisation et sous la surveillance du conseil scolaire de district, lequel est lui-même subordonné au conseil scolaire de la province. L'enseignement se fait partout en langue russe.

En 1863, le rapport du prince Gagarin indiquait que, dans les 36 provinces de la Russie (sur 49) pour lesquelles on avait des renseignements, il existait alors environ 30,000 écoles, dont plus de la moitié étaient des écoles du clergé et qui renfermaient 632,000 élèves.

La statistique accuse aujourd'hui 45,033 écoles, dont 400 écoles de cercle avec 26,000 élèves, 190 écoles ecclésiastiques élémentaires avec 30,000 élèves, 24,000 écoles primaires ordinaires, comprenant les écoles élémentaires et les écoles de district, avec 85,000 élèves, 1,300 écoles paroissiales avec 300,000 élèves, 7,000 écoles provinciales avec 24,000 élèves; en tout 1,525,000 élèves, ou moins de 2 écoliers par 100 habitants.

Dans ce nombre ne sont comprises ni les écoles particulières[1], ni les

[1] Une statistique indique qu'en 1872 ces écoles étaient au nombre de 1,081, avec 38,000 élèves.

écoles musulmanes, qui sont assez nombreuses. Néanmoins le résultat n'est pas encore de nature à contenter les hommes d'État de la Russie. Les provinces baltiques sont parmi les plus avancées de l'Empire; en 1873, on y comptait (Livonie, Esthonie et Courlande réunies), dans les 2,134 écoles primaires, 64,000 garçons et 51,000 filles, en tout 115,000 enfants, soit une proportion d'environ 14 élèves par 100 habitants : il est vrai que ces provinces sont protestantes, et que, dès 1872, l'obligation a pu y être partiellement introduite. Un rapport antérieur (1871), publié dans les Archives de la statistique militaire, indiquait un état général qui serait plus fâcheux : d'après ce rapport, tandis qu'on comptait alors 1 élève sur 19 habitants (environ 5 sur 100) dans les provinces baltiques, il n'y avait que 1 élève par 168 habitants dans les provinces russes proprement dites, 1 sur 137 dans le gouvernement le mieux doté, celui de Voronége, 1 sur 532 dans la Podolie, la Volhynie et Kiew, et 1 sur 664 en Sibérie.

C'est que les obstacles à vaincre sont nombreux. Non-seulement l'argent manque [1]; mais les maîtres font défaut, précisément parce que l'instruction est peu répandue et que les écoles normales, au nombre de 15, sont très-insuffisantes. On s'occupe d'en créer d'autres [2], de transformer les écoles de district en écoles urbaines, d'instituer des conférences pour les instituteurs.

Le clergé est, en général, trop peu instruit pour suppléer à cette insuffisance ou pour stimuler le progrès. Les conseils scolaires n'ont pas été jusqu'ici organisés dans toutes les provinces; ils fonctionnent d'une manière incomplète. Enfin l'obligation d'enseigner en langue russe paralyse le zèle ou inspire même des défiances dans les parties de l'Empire où l'on parle une autre langue et où l'on ne professe pas la religion grecque. Pour stimuler les retardataires, le Gouvernement vient de déclarer (1874) que l'instruction serait obligatoire de huit à douze ans pour les deux sexes. Ce régime doit être appliqué d'abord à Saint-Pétersbourg, à Moscou; il l'est déjà dans les provinces baltiques; mais il est à craindre que de longtemps encore il ne puisse être d'une manière efficace étendu à tout l'Empire.

Toutefois il est juste de reconnaître qu'un notable progrès a été accompli : en 1866, sur 100 conscrits, un seul savait lire et écrire; en 1870, 11 savaient lire et écrire [3].

[1] La dépense en 1872, pour les écoles élémentaires, est de 13,500,000 francs, dont 1/5 fourni par l'État.

[2] Dans le cours de l'année 1872, on a créé 13 séminaires pédagogiques.

[3] L'amélioration paraît plus grande encore dans ces dernières années; mais nous manquons de documents précis pour la mesurer. En 1874, sur 329 conscrits, dit l'*Invalide russe*, cité par le *Bulletin de l'instruction publique*, 5 seulement étaient dépourvus de toute instruction primaire.

La Finlande, professant la religion protestante et dotée des anciennes institutions suédoises, fait exception; presque tous les enfants y reçoivent l'instruction primaire.

Instruction secondaire. — L'instruction secondaire, réorganisée aussi en 1863 et en 1872, est donnée (1872) dans 130 gymnases et dans 20 progymnases civils renfermant 42,720 élèves, dans 12 gymnases et 11 progymnases militaires renfermant 9,000 élèves, 51 gymnases ecclésiastiques avec 14,000 élèves; en tout 66,000 élèves, soit 1 élève du sexe masculin environ par 1,200 habitants. Dans les deux tiers des gymnases, le grec et le latin figurent sur les programmes; dans les autres, le latin seul.

Le règlement de 1872 sur les écoles réelles a réorganisé un certain nombre d'écoles industrielles, entre autres l'école des métiers de Lodz (184 élèves), l'école de commerce d'Odessa (149 élèves), les écoles juives de Wilna et de Jitomir (798 élèves); le nombre de ces écoles s'est élevé à 27.

La Russie s'occupe de l'instruction des femmes; elle les admet même, ainsi que la Suède, le Wurtemberg, les États-Unis, comme employées dans certaines administrations publiques, telles que les télégraphes et les bureaux des contributions. Elle possède 57 gymnases, 121 progymnases, 25 gymnases particuliers fondés par l'impératrice Marie, où 34,000 jeunes filles reçoivent l'instruction secondaire.

Les deux sexes réunis donnent à peu près 1 élève par 800 habitants.

Objets exposés. — Dans l'état actuel de son enseignement, la Russie a plutôt à chercher des modèles chez les autres peuples qu'à en montrer elle-même. Cependant l'école normale de Juviaskula (gouvernement de Wasa), fondée en 1863, qui compte 200 élèves, 100 filles et 100 garçons, avait envoyé ses livres et ses cahiers de classe, et les écoles techniques exposaient quelques collections d'outils.

ÉGYPTE.

En Afrique, si l'on met à part les colonies européennes, il n'y a qu'un État, l'Égypte, dans lequel il puisse être question d'instruction publique, bien que la lecture et l'écriture ne soient pas absolument ignorées dans le centre de l'Afrique, particulièrement dans le Soudan, où l'islamisme a introduit ces connaissances.

L'Égypte possède, d'après la statistique officielle, des écoles d'espèces diverses : les écoles primaires entretenues par le Gouvernement au Caire, à Alexandrie, préparant aux écoles spéciales et renfermant environ 400 élèves; des écoles gratuites pour les pauvres au Caire et à Alexan-

drie, avec 500 élèves; des écoles centrales dans les chefs-lieux de province, qui paraissent avoir 1,700 élèves; les pensionnats du Caire et d'Alexandrie, avec 1,350 élèves; les écoles confessionnelles du Caire, avec un millier d'élèves. Comme la distinction entre le primaire et le secondaire n'est pas nettement tranchée, on peut réunir dans le même total ces élèves aux 77,292 élèves des 45 colléges nationaux, lesquels sont entièrement aux frais des parents. Ce total est de 83,000, et de près de 86,000[1], si l'on compte les écoles étrangères, fondées presque toutes par des congrégations ou des associations religieuses. Quelques établissements ont une origine différente, entre autres les écoles libres gratuites et universelles fondées par un négociant français, M. Dauphin, et le collége italien subventionné par le royaume d'Italie.

C'est environ 1/6 d'élève par 100 habitants.

Mais il ne faut pas oublier que l'Égypte en est aux premiers débuts d'une politique nouvelle à cet égard. Sous Mehemet-Ali, elle n'avait que 3,000 élèves dans ses écoles, et c'est seulement depuis 1863 qu'elle s'est occupée sérieusement de cette grave question d'intérêt public. Dans un pays musulman, il est plus difficile encore de faire entrer dans les écoles les filles que les garçons; aussi les filles ne figurent-elles qu'au nombre de 3,000 dans le total, et c'est tout récemment qu'au Caire une école spéciale, l'école de Sioufieh, a été fondée pour elles.

En 1862, le budget de l'instruction publique était de 93,000 francs; en 1872, il s'élevait déjà à plus de 2 millions: c'est un témoignage de la bonne volonté du Gouvernement.

ASIE.

Il ne faut pas croire que l'instruction soit nulle dans l'Asie musulmane. Partout où a pénétré le Coran, la lecture et l'écriture ont pénétré avec lui. Mais, en matière d'instruction, comme en toute chose, il faut distinguer l'apparence et la réalité. L'instruction primaire, dans la plupart des pays musulmans, est moins un développement intellectuel qu'un exercice mécanique de la mémoire et des doigts. N'apprendre aux enfants que des lettres et des formules, c'est à peine les instruire; la plupart des maîtres musulmans, quand même la tradition ne les retiendrait pas dans ces limites, seraient incapables d'enseigner autre chose. La vie orientale oppose en outre une barrière jusqu'ici insurmontable au progrès de l'instruction: c'est l'ignorance presque absolue dans laquelle les femmes sont élevées.

[1] Nous n'avons pas pu trouver d'après quelles données la statistique officielle, dans l'introduction historique, arrive au chiffre de 89,893.

Elles se marient très-jeunes et très-ignorantes; femmes ou mères, elles demeurent toute leur vie de véritables enfants, souvent capricieuses, bien rarement capables de commencer l'éducation morale de leurs garçons et de former le caractère et l'esprit de leurs filles. La tentative faite au Caire est encore une nouveauté, ainsi que certaines écoles de Turquie. En Perse, cependant, on donne plus d'instruction aux filles qu'on ne le faisait autrefois.

Dans ce dernier royaume, les enfants des familles riches sont instruits à la maison; à l'âge de sept ans, on leur donne un précepteur.

Les enfants des classes pauvres peuvent aller à une des écoles publiques qui se tiennent dans certaines boutiques des bazars. Il y en a beaucoup qui savent écrire; cependant ce genre de connaissance n'est pas tellement répandu qu'on ne s'en glorifie comme d'un honneur : ceux qui le possèdent mettent devant leur nom le titre de *Mirza*.

L'Inde, sous l'autorité anglaise, participe aujourd'hui, dans une certaine mesure, du mouvement intellectuel de l'Europe. Dans la plupart des provinces, Madras et le Nord-Ouest exceptés, le Gouvernement britannique a succédé aux gouvernements indigènes dans la direction des établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement moyen, et il en a fondé de nouveaux; il y en a qui lui appartiennent, d'autres qu'il subventionne. De ce côté, il y a progrès. En 1862, le nombre de ces établissements était de 13,219, et celui des élèves de 350,000; en 1871, ces deux nombres s'étaient élevés à 25,147 et à 799,000; la dépense avait monté de 7 millions de francs à 25 millions, dont la moitié était fournie par le Gouvernement.

L'Angleterre, qui, à Vienne, s'était abstenue pour elle-même, avait réuni les matériaux d'une intéressante exposition pédagogique pour sa grande possession coloniale : ce n'était pas assurément le moyen de fournir des modèles. L'Inde en est encore à l'enfance de l'instruction. Une mappemonde dressée par des brahmines du Rajpoutana pouvait, sans même qu'on eût la connaissance des langues du pays, donner une idée de l'état de la science parmi les indigènes. Une montagne de l'Himalaya, nommée Meroo, représentée par quatre cercles concentriques, y marquait le centre du monde; de là coulaient, à gauche l'Indus, à droite le Gange, tombant l'un et l'autre dans un océan circulaire qui formait autour de l'Inde et du Tibet un premier anneau; puis un anneau de terre concentrique au premier océan était enveloppé par un second océan circulaire : voilà le monde des brahmines. Ils en savent à peu près autant sur ce sujet que les Grecs du temps d'Homère. Les bonzes du Japon ne sont pas plus avancés, comme on a pu s'en convaincre facilement en examinant la mappemonde qui figu-

rait à l'exposition des orientalistes dans le Palais de l'Industrie, à Paris. J'aime mieux les globes grossiers peints sur des noix de coco qui se trouvaient à Vienne à côté de la mappemonde des brahmines; on a du moins essayé d'y tracer les cinq parties du monde. Mais les brahmines n'aiment pas cette nouveauté; ils prétendent maintenir la tradition, et ils cherchent à écarter les Anglais autant qu'à se tenir éloignés d'eux : la mappemonde exposée est une rareté qu'on ne laisse pas volontiers entre les mains des Européens, et il paraît que ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à se la procurer.

L'Inde exposait des photographies de ses écoles. Sous un hangar couvert de chaume et fermé d'un seul côté, on voyait les enfants accroupis par terre, tenant leur stylet et leurs tablettes qui s'ouvrent et se ferment à peu près comme une jalousie, lisant ou poinçonnant les lettres sous les ordres d'un maître à barbe blanche, accroupi comme eux. A les regarder dans un moment où ils auront dû se tenir relativement tranquilles sur la recommandation du photographe, on soupçonne que la discipline ne doit être rien moins que parfaite. Ce ne sont pourtant pas les moyens de répression qui manquent. Voici plusieurs petits garçons en pénitence : celui-ci a un pied à terre, l'autre en l'air, et doit demeurer immobile en touchant le sol avec l'index de sa main droite; celui-là est suspendu avec deux cordes par les épaules et battu de verges; un troisième est attaché à une poutre par les talons, la tête en bas.

Il suffit de voir une pareille école et un tel mode de punition pour juger de la barbarie d'un peuple.

Les Anglais ont entrepris de régénérer l'Inde par l'instruction; on peut mesurer l'étendue de la tâche par l'état où elle se trouve aujourd'hui, et par cette considération que l'entreprise porte sur 200 millions d'individus parlant plus de dix langues distinctes, et qu'il faut pour chacune d'elles créer un matériel distinct de livres d'étude. Les Anglais ont déjà, comme nous l'avons dit, des colléges dans les grandes villes; ils ont de plus des écoles primaires supérieures, tenues par des maîtres anglais, dans chaque zillah ou district, et, dans certaines communes, des écoles primaires de degré inférieur, trop peu nombreuses encore. On donne les éléments de l'instruction aux garçons; on forme quelques indigènes à devenir instituteurs; j'ai vu des cartes de géographie dessinées de mémoire par des Hindous de l'école normale de Madras, âgés de vingt à vingt-deux ans, qui n'auraient pas été indignes d'être mises en parallèle avec des cartes faites dans les mêmes conditions par nos élèves-maîtres. On enseigne aux petites filles, qu'on laissait auparavant dans la plus complète oisiveté, à se servir d'une aiguille en même temps qu'à lire; on s'applique à préparer

ainsi des femmes qui, si elles se marient, seront dans leur ménage moins nulles que n'ont été leurs mères.

Les Anglais se sont mis à cette œuvre avec la même ardeur qu'ils ont déployée dans la construction des chemins de fer après la guerre des Cipayes. Il est juste de les encourager; aussi le Jury a-t-il décerné un diplôme d'honneur à M. Leitner, non-seulement pour avoir formé les collections scientifiques où se trouvaient, à côté de statuettes dignes de l'art grec, les livres et cartes des brahmines, mais aussi parce qu'il est un des hommes qui ont le plus contribué à la fondation des écoles dans l'Inde. Les Anglais ne doivent pas se dissimuler qu'il leur faut beaucoup de temps pour recueillir les fruits d'une pareille politique; ils éprouveront qu'il est moins difficile de transformer la condition économique d'un pays par de bonnes voies de communication, que sa condition morale par la culture intellectuelle.

Les Chinois paraissent moins dépourvus d'instruction : ils vivent sous un climat qui favorise davantage le développement de l'énergie humaine. Le nombre des écoles y est, dit-on, très-considérable, ainsi que le nombre des écoliers. Mais la qualité de l'instruction semble fort médiocre. La lecture est le grand art; il s'apprend en même temps que l'écriture; connaître et pouvoir tracer beaucoup de caractères employés par les bons auteurs est l'ambition de l'écolier, comme celle du maître. « Imaginez-vous, dit un témoin anglais qui a fréquenté les écoles du pays, de petits marmots de village qui liraient et réciteraient imperturbablement Platon, Gœthe ou Milton sans y rien comprendre : voilà l'instruction chinoise, et c'est avec cela qu'on arrive à passer ces examens qui jouent un si grand rôle dans la vie du Chinois. »

Les femmes sont privées presque généralement de cette instruction. En 1865, à Pékin, une dame française rencontra dans la rue un enfant qu'on venait de chasser d'une école, et apprit que c'était une petite fille qui, pour recevoir l'instruction, s'était déguisée en garçon, mais qui venait d'être reconnue; elle prit cette petite fille en pitié et fonda une école qui est devenue la première école de filles à Pékin [1].

Le Japon se transforme. Il s'applique à dépouiller les vieilles formes orientales, et à refondre sa population pour la couler dans un moule européen. L'opération est conduite avec une grande ardeur de prosélytisme par une partie de la classe éclairée. On peut craindre qu'elle ne soit entreprise d'une manière trop générale, et que les masses, d'ordinaire peu aisées à façonner ainsi au gré d'une réformation préconçue, ne se montrent

[1] *Bulletin de l'instruction publique*, 26 mai 1873.

réfractaires, peut-être à la fin hostiles : des réformateurs qui aspirent plus à la réussite de leurs idées qu'au retentissement de leur renommée doivent être patients et attendre beaucoup du temps.

Quoi qu'il advienne, il faut rendre justice au zèle des Japonais et leur souhaiter le succès.

Avant les réformes, le Japon avait, comme premier degré, des écoles de commune où l'on enseignait à lire et à écrire l'alphabet courant; au second degré, des écoles particulières entretenues par les provinces et donnant l'instruction à 472,000 jeunes gens; au troisième degré, 10 écoles supérieures, sous la direction de l'État. Au Japon, comme en Chine, l'instruction était purement mécanique; l'écriture est une difficulté particulière pour le progrès de l'instruction. « La connaissance des rudiments de l'instruction paraît être assez répandue; car, même les personnes des classes inférieures, telles que les domestiques, savent presque toutes écrire. Il y a ici quatre méthodes d'écriture. L'écriture la plus simple est apprise dans les écoles ordinaires. Les livres scientifiques, ainsi que les journaux, sont imprimés en caractères chinois. Comme l'instruction jusqu'ici n'était pas obligatoire, les enfants entrent dans les écoles à des âges très-variés, souvent dès la quatrième année. Ils apprennent d'abord dans les écoles japonaises à lire et à écrire, et ils vont ensuite dans les écoles chinoises pour apprendre à lire et à écrire en chinois. L'arithmétique est enseignée par des maîtres spéciaux et dans des écoles spéciales. On a commencé à traduire en japonais des manuels scolaires européens. La méthode arithmétique diffère complétement de la nôtre, parce qu'au lieu des chiffres arabes les Japonais se servent des chiffres latins; pour les moindres opérations de calcul, ils emploient une machine à calculer où les chiffres sont divisés sur la base de cinq unités collectives. Tout marchand ou négociant en a une à côté de lui, et les personnes qui sont obligées de faire beaucoup de calculs la portent toujours dans leur manche[1]. »

Un ministère de l'instruction publique vient d'être créé. Le pays est divisé en 8 cercles dont chacun doit avoir une école supérieure, subdivisé en 32 districts ayant chacun une école moyenne, et le nombre total des écoles primaires doit être de 53,760. Les communes doivent faire les frais de ces écoles, avec l'assistance du Gouvernement pendant les premières années de la fondation seulement. Tous les enfants de six à treize ans doivent aller à l'école primaire. Les inspecteurs de district sont chargés de surveiller et de faire exécuter la loi. Une école normale, Shi-Han-Cjakkô, a été fondée à Yédo pour former des instituteurs; car, pour obtenir un résultat profi-

[1] Seyffarth, *Allgemeine Chronik des Volksschulwesens*. 1873.

table à l'intelligence, il faut d'autres maîtres que ceux qui enseignent encore au Japon. En 1874, il y avait déjà 1,799 écoles privées et 3,630 écoles publiques, fréquentées par 338,000 garçons et 109,000 filles.

Dans quelques grandes villes, des écoles européennes ont été ouvertes. Les Japonais de la haute société s'appliquent à connaître la langue de ces Européens à l'image desquels ils veulent se modeler. Mais, parmi les idiomes de l'Europe, l'anglais est de beaucoup le plus répandu, et c'est presque uniquement par la littérature anglaise que les idées de l'Occident pénètrent au Japon.

OCÉANIE.

L'Océanie n'appartient guère à l'histoire de l'instruction publique que par les colonies européennes, surtout par les colonies néderlandaises et britanniques.

Longtemps les Hollandais se sont contentés d'avoir des écoles pour leurs nationaux. Ces écoles, publiques et privées, sont au nombre de 112 environ à Java, avec 6,350 élèves. La population européenne étant d'environ 30,000 individus, la proportion est de plus de 20 élèves par 100 habitants; mais l'instruction secondaire est confondue avec l'instruction primaire. La proportion paraît également très-forte dans les autres possessions. Le Gouvernement se préoccupe aussi aujourd'hui des nombreuses écoles indigènes, que fréquentent, pour Java seul, 130,000 enfants, mais où l'enseignement est donné en arabe par des prêtres mahométans très-ignorants. Deux écoles normales ont été fondées, qui commencent à former des instituteurs laïques pour les écoles indigènes.

Les colonies anglaises de l'Australie, dont la population est presque toute de race européenne et qui ont une constitution démocratique, prennent grand souci de l'instruction populaire. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, le nombre des écoles publiques et privées était, en 1872, de 1,464, et celui des écoliers de 106,000. C'est une proportion de 21 écoliers par 100 habitants; mais là encore il faut observer que l'instruction secondaire est confondue avec l'instruction primaire. Le progrès est rapide : trois ans auparavant, en 1870, on ne comptait encore que 74,000 écoliers.

Dans la Tasmanie, se manifeste un progrès du même genre. Le recensement de 1861 accusait 31 p. o/o d'illettrés; le recensement de 1871 n'en constate plus que 29 p. o/o.

Queensland, qui, en 1870, venait d'établir la gratuité, avait 11,000 enfants inscrits dans ses écoles, 10 sur 100 habitants; mais la population est très-peu agglomérée.

La colonie de Victoria a employé des moyens énergiques pour obtenir des résultats analogues. Longtemps elle s'était contentée, à la manière anglaise, de subventionner les écoles fondées par les particuliers ou par les associations religieuses, sans en fonder elle-même. Elle dépensait 3 millions de francs en subsides. A côté de ces écoles, elle se décida à instituer, en 1861, un bureau national qui créa lui-même des écoles nationales, à la manière de l'Irlande; puis, en 1862, elle vota une loi déclarant que tous les subsides de l'État (environ 6 millions) seraient réservés aux seules écoles nationales établies sans distinction de culte, et que l'instruction serait désormais obligatoire. En huit ans, le nombre des écoles nationales ou laïques s'éleva de 193 à 457, lesquelles forment, avec les écoles confessionnelles, un total de 942 avec 127,000 enfants, c'est-à-dire 17 1/2 écoliers par 100 habitants.

Il est juste de citer en Océanie, à côté des colonies européennes, le royaume d'Hawaï, qui s'est donné une organisation européenne. L'instruction y est gratuite et obligatoire dans les écoles de district; dans les écoles supérieures, elle est payée par les parents, mais il y a un grand nombre de bourses au concours : « On ne trouverait pas, dit M. C. de Varigny, qui a été longtemps ministre des affaires étrangères à Honolulu, dans tout l'archipel hawaïen dix habitants, hommes ou femmes, âgés de vingt ans, qui ne connaissent parfaitement les premiers éléments. On en rencontre peu de très-instruits, on n'en voit pas de très-ignorants. »

CANADA.

L'instruction s'est longtemps fait attendre au Canada. Le haut Canada, peuplé presque exclusivement par des hommes de race anglaise et de religion protestante, s'est mis le premier en campagne en votant les lois de 1841, de 1843 et de 1846, qui organisaient l'enseignement primaire sur son territoire. Chaque *township* ou commune est divisé en sections; chaque section a une école qu'une commission de trois membres administre, percevant la rétribution scolaire là où n'existe pas la gratuité, recevant les subsides de l'État et de la commune en proportion du nombre de ses élèves; d'ailleurs, aucune trace d'obligation, ni pour la fondation, ni pour la fréquentation des écoles. Les inspecteurs de comté visitent les écoles et forment dans chaque comté la commission d'examen pour l'obtention des brevets. En 1852, une école normale a été ouverte à Toronto.

En 1863, le nombre des écoles primaires publiques était de 4,273, autant que de sections scolaires; il y avait, en outre, 120 écoles catholiques privées et 95 écoles de grammaire. Le nombre total des enfants

inscrits était de 374,000, ce qui donnerait la proportion considérable de 23 pour 100 habitants; mais les écoles n'étaient réellement fréquentées que par 138,000 enfants, ce qui ramènerait à la proportion, peut-être trop faible, de 9 écoliers par 100 habitants.

Le bas Canada a suivi de près l'exemple. En 1847, la loi prescrivait que dans chaque commune les propriétaires éliraient un comité scolaire; que, s'ils négligeaient de le faire, le Gouvernement le constituerait lui-même; que ce comité lèverait les taxes, administrerait l'école, nommerait l'instituteur.

Tous les parents d'enfants ayant l'âge d'écolage, excepté les indigents, payent la taxe de l'école, qu'ils y envoient ou non leurs enfants : c'est une manière indirecte de les obliger à le faire. L'école est catholique; mais les dissidents ont le droit de fonder des écoles particulières qui participent aussi aux subsides de l'État. Trois écoles normales, dont deux sont françaises et catholiques et dont une porte le nom de Jacques Cartier, préparent les instituteurs.

En 1853, le nombre des écoles n'était que de 2,353, celui des écoliers de 108,000, et la dépense s'élevait à 300,000 francs. En 1869, le nombre des écoles était de 3,912, celui des écoliers de 214,000, et la dépense montait à 500,000 francs, dont la moitié est fournie par les taxes locales. Ces chiffres donnent une idée de l'étendue du progrès et de la rapidité avec laquelle il a été accompli. En 1869, le bas Canada comptait ainsi dans ses écoles (primaires et secondaires) 18 écoliers par 100 habitants.

Parmi les écoliers des deux Canada, il y avait, en 1869, 1,585 Indiens; ce nombre s'est élevé à 2,261 en 1872.

Le Nouveau-Brunswick, en 1870, n'avait que 825 écoles, renfermant 33,000 élèves, soit environ 9 élèves par 100 habitants.

ÉTATS-UNIS.

Instruction primaire. — L'instruction publique aux États-Unis offre un intérêt particulier par le développement qu'elle a reçu et par le caractère original des institutions pédagogiques.

Elle a été l'objet de la préoccupation des administrateurs longtemps avant l'indépendance. Les austères puritains qui colonisèrent les premiers la terre d'Amérique apportaient avec la Bible le souci de la culture intellectuelle. « Il faut remonter jusqu'à l'année 1642, vingt ans après le moment où les pèlerins, *Pilgrim fathers,* débarquèrent du *May-Flower* sur la baie du Massachusetts, pour trouver la première idée de la fondation

d'écoles gratuites populaires [1]. La législature de l'État, cinq ans après, en 1647, établit une loi portant que chaque *township* contenant 50 familles serait tenu d'entretenir un instituteur chargé d'apprendre à tous les enfants de la localité la lecture et l'écriture; que chaque *township* ayant 100 familles aurait une école de grammaire [2]. »

Lorsque les États-Unis, devenus indépendants, travaillaient à se donner une constitution, Washington exprimait la pensée de ses concitoyens en disant, en 1790, dans le Congrès : « Dans tout pays, l'instruction est le fondement le plus sûr du bonheur public; mais, chez un peuple où les mesures adoptées par le Gouvernement dépendent autant qu'aux États-Unis des idées dominantes, l'instruction est indispensable [3]. »

Après l'émancipation, le problème se compliqua. L'immigration introduisait chaque année un grand nombre d'adultes, dont beaucoup, surtout parmi les Irlandais, étaient illettrés : c'était en quelque sorte une invasion de barbares. En 1840, à l'époque de la première statistique, on trouvait 549,000 blancs au-dessus de vingt ans qui ne savaient ni lire ni écrire; en 1870, il y en avait 1,871,000. C'est surtout dans le Sud que le mal est grand : dans le Nord, on ne comptait que 5,7 p. o/o d'illettrés, dont plus de la moitié étaient des étrangers; dans l'Ouest, 11 p. o/o; dans le Sud, 29 p. o/o. « Si une armée ennemie, écrivait M. Eaton, surintendant du département de l'éducation, menaçait nos frontières, la nation tout entière se lèverait en armes. Mais des bataillons ennemis, plus redoutables encore que ceux du dehors, occupent déjà nos villes et nos campagnes; la grande armée de l'ignorance s'avance, toujours plus épaisse, plus invincible. L'histoire nous montre avec quelle peine on arrive à la civilisation et avec quelle facilité on retombe dans la barbarie. »

Les Américains ont toujours considéré l'instruction populaire comme un des rouages de leur système politique, et ils ont composé leur système pédagogique sur cette donnée. « Pour préparer un peuple au *self-government*, dit Barnard, il faut avant tout développer le sens moral; si on ne cultive que l'intelligence, rien n'est fait. » « L'éducation, dit Hor. Greeley, doit avoir pour but de développer la nature entière, morale, intellectuelle et physique. Elle doit faire un homme dont l'esprit soit éclairé et actif, les sentiments purs et fermes, le corps beau et vigoureux. Le travail de l'homme est d'autant plus productif que son intelligence est plus cultivée. »

[1] Horace Mann, qui a été, de 1837 à 1849, le surintendant de l'éducation du bureau de Boston, et qui a été le véritable fondateur du système des écoles américaines, écrivait : « Massachusetts had the honor of establishing « the first system of free schools in the world. »

[2] M. Hippeau, *L'Instruction publique aux États-Unis*.

[3] Cité par M. de Laveleye, *L'Instruction du peuple*, p. 337.

L'école primaire (*primary school*, *common school*) réunit presque tous les enfants des diverses classes de la société de cinq à dix ans. Ils y apprennent la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie, quelques notions des sciences et du droit constitutionnel. « Des faits, non des règles; des exemples, des informations, non des maximes : voilà la règle, » dit M. Hippeau, et cette règle est conforme au but que se proposent les Américains. Aussi multiplient-ils les tableaux, les images, et usent-ils non moins, sinon plus que les Allemands, des leçons de choses. Ils exercent l'enfant à parler, l'habituent à réciter des vers, à exposer une question et même à discuter. Ce sont des citoyens qu'ils veulent former. De temps à autre, les exercices sont interrompus par des marches avec accompagnement de piano et par des chants, comme nous le pratiquons dans les asiles ou dans la méthode d'enseignement mutuel. Les écoles, à la fois publiques et gratuites, étant ouvertes à tous les enfants sans distinction de culte, comme sans distinction de sexe, l'enseignement religieux ne fait pas partie du programme, bien que partout on lise la Bible et on fasse la prière ; cet enseignement est donné, après les heures de classe, par les ministres de la religion.

Au sortir de l'école primaire, on entre dans l'école de grammaire (*grammar school*), dont les cours durent de quatre à cinq ans, et dont le programme comprend la lecture, l'écriture, la grammaire pratique, l'histoire, la géographie, la composition, le latin, l'arithmétique, la géométrie, la tenue des livres, le français, l'allemand, etc. C'est en quelque sorte une école primaire supérieure avec quelques notions de latin.

Pour former les citoyens d'une société démocratique, les Américains ont pensé qu'il fallait que tous pussent participer au même enseignement. « Si, pour soutenir nos écoles, dit le surintendant de l'instruction dans l'Ohio, nous n'hésitons pas à frapper les contribuables de lourds impôts, c'est parce que nous sommes convaincus que la sécurité de l'État et la stabilité de l'ordre social dépendent de la diffusion générale des lumières et des vertus, fruits d'une bonne éducation; la gratuité est le moyen. » On lit dans le rapport annuel du comité d'éducation de la cité de Boston, en 1866 : « Un des bienfaits de l'éducation publique, c'est que les enfants de l'ouvrier et du marchand, assis côte à côte, camarades dans l'enfance, seront sympathiques et compagnons les uns pour les autres pendant le reste du voyage de la vie. »

Pour avoir la gratuité, il a fallu faire une large part aux écoles dans les revenus publics : les États-Unis n'ont rien ménagé à cet égard. C'est un des côtés les plus remarquables de leurs institutions pédagogiques.

Les écoles sont du ressort de chaque État particulier, qui règle la matière

par des lois particulières. Dans les États du Centre et de l'Ouest qui ont été colonisés récemment, on ne forme pas un *township* sans réserver un des trente-six lots de terre, celui du milieu, et par conséquent le meilleur, à l'école : c'est sa dotation avant sa naissance. Ce lot est vendu ou loué par parcelle, et l'école se bâtit ainsi en même temps que les fermes dont elle recevra les enfants. En outre, la plupart des écoles sont incorporées, c'est-à-dire constituées personne civile; elles reçoivent des dons et elles ont des rentes.

En 1835, le Gouvernement fédéral possédait une somme de 150 millions; il la distribua entre les États, et la plupart la considérèrent comme un dépôt dont ils attribuèrent le revenu à leurs écoles : c'est l'*Union state deposit fund*. Une loi fédérale de 1862 a, de plus, assuré un don en terres à quiconque fonderait un collége.

Les dons particuliers s'élèvent à des sommes considérables. Le rapport de M. Eaton pour l'année 1870-71 contient le tableau des dons faits dans l'année en faveur de l'instruction : le total est de 43 millions de francs, et dans le nombre il y a un don de 5 millions. Les grandes libéralités ne sont pas rares; un des hommes les plus justement célèbres par cette générosité pour le bien public, M. Peabody, a donné, à plusieurs reprises, des sommes dont le total est de 18 millions de francs.

Enfin l'État particulier, le comté, le *township*, s'imposent, pour ainsi dire à l'envi, des taxes pour subvenir aux dépenses des écoles.

Le chiffre de ces dépenses est trop significatif et revèle des mœurs politiques trop différentes des nôtres pour que nous ne donnions pas, à cet égard, quelques détails. Nous les empruntons au rapport publié en 1870 par M. Eaton, alors surintendant de l'éducation du Tennessee, et ils se rapportent à l'année 1868-69.

BUDGET DE QUELQUES ÉTATS, EXPRIMÉ EN MILLIONS DE DOLLARS.

	Dépenses de l'instruction publique.	Dépenses de tous les autres services.	Budget total.
Maine	0.8	0.4	1.2
Pensylvanie	5.1	3.8	9.0
Nouveau-Jersey	1.3	0.4	1.7
Ohio	4.8	2.9	7.7
Illinois	6.4	1.0	7.4
Wisconsin	1.7	0.9	2.7
Californie	1.1	0.4	1.6

L'Illinois est l'État dont le budget est, à cet égard, le plus étonnant. A ne compter le dollar qu'à 5 francs (régime du papier-monnaie), il dé-

pense, en 1869, sur un budget total de 37 millions de francs, 32 millions pour l'instruction publique. En 1865, la dépense de l'instruction était de 16 millions; en 1870, elle monte à 40 millions; dans ce dernier chiffre sont compris le revenu de la propriété des écoles, dont la valeur foncière est estimée à 84 millions de francs, et le revenu du fonds des écoles, dont le capital est de 31 millions. C'est une population de 2 millions et demi d'individus qui fait cette dépense; par conséquent, la moyenne est de 16 fr. par tête d'habitant. C'est pour 693,000 élèves (enseignement primaire, secondaire et supérieur) qu'elle est faite : par conséquent, environ 60 francs par élève.

Sans atteindre à une telle proportion, les autres États du Nord et de l'Ouest se font remarquer par le chiffre élevé de leur dépense par tête d'habitant ou d'écolier. L'État de New-York, avec moins de 4 millions et demi d'habitants et 1 million d'écoliers, dépense 50 millions de francs. M. Hippeau, dans son livre sur l'instruction publique aux États-Unis, estimait à 450 millions les sommes dépensées annuellement pour les écoles publiques dans l'Union; le recensement de 1870 donne environ 500 millions (95 millions et demi de dollars); ce serait une proportion de plus de 12 francs par habitant.

Dans l'Ouest, les écoles sont, en général, de gracieux chalets; dans les campagnes de l'Est, de coquettes maisons enveloppées de verdure; dans les villes, de grands bâtiments à cinq étages, avec salle de réception, bibliothèque, collection : dans toutes les écoles, il y a au moins un piano. Les États-Unis avaient construit dans le parc de l'Exposition de Vienne une école rurale. Le bâtiment est divisé en deux parties : le préau et la classe. La classe, disposée pour une quarantaine d'élèves, abondamment éclairée, a deux entrées, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, chaque sexe occupant un des côtés de la classe; car, aux États-Unis, l'instruction est commune aux deux sexes; les Américains voient dans ce mélange un moyen d'émulation et d'éducation. Chaque élève a son pupitre et son siége. Le luxe du mobilier, dont divers spécimens garnissaient l'intérieur de ce bâtiment, donnait une idée de la munificence des Américains à l'égard de leurs écoles.

Les écoles sont très-nombreuses. Ainsi, pendant qu'en France, en 1872, on compte moins d'une école primaire, publique ou privée, pour 500 habitants, on comptait, dès 1861, une école primaire ou secondaire pour 300 habitants dans le New-York, 1 pour 270 dans le Massachusetts, 1 pour 160 dans l'Ohio, 1 pour 130 dans le Wisconsin; en moyenne, pour les États-Unis, 1 école de toute sorte pour 280 habitants. Il est juste d'ajouter que la dissémination des habitants exige plus d'écoles pour ob-

tenir un même résultat, et que, précisément dans les États que nous venons de citer, le nombre proportionnel est en raison inverse de la densité de la population.

Les États-Unis dépensent beaucoup aussi pour le traitement de leurs instituteurs. A New-York, le directeur d'une école touche 7,750 francs; à Philadelphie, 9,000 francs; à San Francisco, jusqu'à 12,500 francs. Dans les campagnes du Massachusetts, le salaire mensuel est de 250 francs pour un instituteur, de 115 pour une institutrice. Toutefois il ne faut pas se faire illusion sur ces chiffres. Les dépenses de la vie sont plus grandes en Amérique qu'en Europe, et les salaires y sont, en règle générale, beaucoup plus élevés. Récemment, l'inspecteur de Bridgewater[1] se plaignait de l'exiguïté des traitements au moment où tout renchérissait. « Laisserons-nous, disait-il, les instituteurs prendre une autre carrière et l'instruction donnée par des gens médiocres? » Il signalait ce fait, que les meilleures institutrices venaient des filatures de Lowell et de Lawrence; et cependant le salaire d'une ouvrière de Lowell était presque double de celui d'une institutrice, à laquelle on donnait 5 dollars 20 cents (environ 26 francs) par semaine, et qui dépensait 2 dollars 50 cents (environ 13 francs) pour la nourriture et le logement.

Le professorat n'est pas, en Amérique, une position fixe comme en Europe, une carrière dans laquelle on entre pour la vie. Les instituteurs ne sont nommés que pour un an, pour six mois même dans les écoles de campagne, où la classe ne dure que six mois; ils passent non-seulement d'une école à une autre, mais du professorat à un autre métier avec la plus grande facilité. Comme le travail trouve en général de nombreux et lucratifs emplois, il est difficile de les garder, et on ne paraît pas même s'y attacher beaucoup. On préfère, surtout dans les villes, les femmes, qui demandent un salaire moindre, qui sont plus stables et presque toujours plus instruites; en 1868, le Connecticut comptait 2,057 institutrices et 150 instituteurs; le New-York, 21,218 intitutrices et 5,271 instituteurs; dans la ville de Philadelphie, 82 instituteurs et 1,112 institutrices. Les États-Unis comptaient, d'après le recensement général de 1870, 93,329 instituteurs et 127,713 institutrices. Les femmes elles-mêmes n'envisagent pas d'ordinaire l'instruction comme une carrière définitive; elles restent en moyenne cinq ou six ans dans les écoles, puis les quittent en se mariant.

La société du moins y gagne des mères qui sont plus capables d'élever leurs enfants, si elles veulent en prendre la peine. L'école n'y gagne pas,

[1] 28th *annual Report of board of education* (Massachusetts), p. 261.

et, quoi qu'on ait dit, il est certain que cette mobilité a pour l'enseignement plus d'inconvénients que d'avantages.

Pour former de bons instituteurs qui restent dans l'instruction, on a fondé des écoles normales. La première, celle de Lexington (Massachusetts), date de 1840. Aujourd'hui le Massachusetts en a quatre, et tous les États en possèdent au moins une; quelques-unes sont de simples annexes d'une école supérieure. Le cours est de deux ans.

Les États-Unis ne sont pourtant pas satisfaits du recrutement de leurs écoles. « Plus de la moitié des enfants ayant l'âge requis pour leur admission dans les écoles ne les ont pas fréquentées, » disait, en 1858, le rapport du Connecticut, et beaucoup de surintendants tenaient le même langage. Il est vrai que les Américains entendent par âge d'école plus qu'on ne comprend généralement par ce mot en Europe. En Californie, l'âge d'école est de 5 à 15 ans; dans le Vermont, de 4 à 18; dans le Kentucky, de 6 à 20; dans le New-Hampshire, de 4 à 21; dans l'Alabama, l'Arkansas, le New-York, de 5 à 21. Or, la majeure partie des garçons quitte l'école pour la vie active entre 14 et 15 ans; les filles restent plus fréquemment jusqu'à l'âge de 15 et 18. C'est une des raisons pour lesquelles on trouve partout un notable déficit; dans le Connecticut, il y avait, sur 125,000 enfants et jeunes gens ayant l'âge d'école, 110,000 inscrits et 62,000 présents; dans l'Illinois, 862,000, 652,000 et 339,000; dans l'Iowa, 460,000, 341,000 et 212,000.

Pour prévenir ces abstentions, beaucoup d'Américains réclament l'obligation scolaire : « Si nous prenons l'argent des citoyens pour instruire tous les enfants, il faut que tous reçoivent l'instruction, sans quoi les impôts ne seraient plus justifiés, » dit le surintendant de l'Ohio. L'obligation existe dans un certain nombre d'États. Dans le Massachusetts, qui est en quelque sorte l'Attique des États-Unis, une première loi, en 1850, a autorisé les communes à prendre des mesures contre les enfants qui ne suivaient pas l'école; une seconde loi, en 1862, a obligé toutes les communes à prendre des mesures de ce genre, et à contraindre, sous peine d'amende, tous les parents à y envoyer leurs enfants de sept à seize ans. Le Connecticut, par la loi de 1858, autorise le juge de paix à enlever les enfants aux parents qui négligeraient à cet égard leur devoir, et à les confier à des maîtres capables, les filles jusqu'à dix-huit ans, les garçons jusqu'à vingt et un ans. Le Rhode-Island, et récemment les deux Caroline, l'Arkansas, ont aussi inscrit l'obligation dans leurs lois.

Cependant l'idée d'obligation est si peu conforme au génie américain, que peu d'États, en dehors de la Nouvelle-Angleterre, peuplée d'anciens puritains, l'ont adoptée jusqu'ici. L'obligation à laquelle ils s'attachent,

c'est celle qui impose à toute commune d'avoir des écoles. L'État peut intenter une action contre le *township* qui n'aurait pas d'écoles suffisantes. De son côté, le père de famille dont les enfants ne trouveraient pas de place dans les écoles peut aussi intenter une action contre le *township*. Serré dans cette double étreinte, il faut que le *township* s'acquitte de son devoir : c'est lui qui est responsable, ou c'est plutôt le comité par lui élu et chargé de lever les taxes, d'administrer les propriétés scolaires, de surveiller les écoles, dont chacune a d'ailleurs son comité directeur, qui est également électif. Dans chaque État, un comité central (*board of education, board of commissioners*), présidé par un surintendant de l'éducation, qui est un des personnages les plus importants de l'État, surveille à son tour les *townships*, confère aux instituteurs le droit d'enseigner, sans avoir d'ailleurs une autorité bien nettement déterminée. Ce système n'est pas parfait ; les rouages ne s'engrènent pas toujours ; il y a des forces et de l'argent mal employés. Plusieurs États s'occupent à concentrer dans les mains du surintendant une plus grande autorité.

Comme nous l'avons dit, chaque État fait les lois et règlements relatifs à l'éducation. Quand, en 1867, après la guerre de l'esclavage, le Congrès a voulu se rendre compte de l'état de l'instruction et pouvoir en suivre le progrès, il a créé à Washington un département de l'instruction publique ; ce bureau fournit des renseignements, fait des enquêtes, mais ne donne pas d'ordres.

Le Sud est moins avancé que le Nord et l'Ouest sous le rapport de l'instruction populaire. En 1870, pendant que le cens accusait, sur 33 millions 1/2 de blancs, 1,871,000 illettrés âgés de plus de vingt ans ; sur 4,890,000 noirs, elle en accusait 1,765,000. Or, comme la population adulte forme à peine la moitié de la population totale, on peut dire que 68 p. 0/0 des noirs adultes ne savaient ni lire ni écrire. Contre ce danger public, le Congrès n'a pas craint d'agir, et les particuliers l'ont aidé. Dès 1862, plusieurs associations s'étaient fondées pour l'éducation des noirs, et 1,500 écoles avaient été ouvertes. Le Congrès a donné une somme de 45 millions de francs au bureau des affranchis, et, en 1868, 4,000 écoles étaient fondées pour les noirs. Dans sa nouvelle constitution, votée en 1868, l'Arkansas s'exprime ainsi : « La diffusion des lumières dans toutes les classes étant essentielle à la conservation de la liberté et des droits populaires, la législature est tenue d'établir un système général d'écoles gratuites, de façon à ce que toute personne entre cinq et vingt et un ans puisse y avoir accès ; elle obligera tous les enfants à fréquenter les écoles au moins pendant trois ans, sauf ceux qui reçoivent l'instruction dans la famille. » Dès 1870, sur 182,000 habitants âgés de cinq à vingt et un ans,

l'Arkansas en avait 107,000 dans les écoles. Il s'en faut de beaucoup que le succès ait été le même partout; dans le Texas, en 1871, les écoles gratuites ouvertes pour les noirs ont été brûlées et les instituteurs chassés [1].

En 1870, le recensement général donnait les résultats suivants : 141,629 écoles de toute sorte; 221,042 instituteurs et professeurs des deux sexes; 7,209,938 élèves dont 3,621,996 garçons, 3,587,942 filles. La proportion est de 18 écoliers par 100 habitants; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit des écoles de tous les degrés, et qu'on sera peu éloigné de la proportion relative à l'enseignement primaire proprement dit en prenant 17 p. o/o. Le même recensement indiquait qu'au-dessus de dix ans la population des États-Unis comprenait 4,258,000 illettrés, soit 11 p. o/o [2]. Les quatre cinquièmes des illettrés appartiennent aux États du Sud.

Dans les premiers rangs se placent l'Illinois, l'Indiana, l'Ohio, qui accusent jusqu'à 30 écoliers sur 100 habitants, proportion peu vraisemblable, et dans les derniers, le Nevada et le Maryland, qui n'en accusent que 6. Ces chiffres semblent révéler plutôt l'imperfection des statistiques que le véritable état des choses.

C'est pour reconnaître ces immenses efforts et ces importants résultats que le Jury a décerné un diplôme d'honneur au Bureau national d'éducation à Washington, voulant témoigner ainsi à la fédération tout entière la sympathie des amis de l'instruction. Il a, en outre, accordé des diplômes d'honneur au Gouvernement du Massachusetts, à la Ville de Boston, afin d'honorer plus particulièrement le pays et la ville qui sont en Amérique le centre de la culture littéraire; il en a accordé un aussi à l'Institut Smithsonien, si connu aujourd'hui dans le monde entier par le zèle et la libéralité avec lesquels il sert les intérêts de la science et le progrès de l'instruction.

Instruction secondaire. — Entre l'instruction primaire et l'instruction secondaire la limite n'est pas nettement tracée aux États-Unis, et la statistique officielle ne fait pas de distinction.

L'école de grammaire, dans laquelle on enseigne le latin, a déjà un pied dans l'enseignement secondaire. Souvent, après le cours normal de quatre ou cinq ans, ces écoles ont un cours supplémentaire de deux années, dans lequel on est admis après examen et qui constitue une manière d'enseignement industriel.

[1] Et cependant, à côté du Texas, sur le territoire indien, les Cherokés, les Chickassaws, les Chectaws, ont maintenant des écoles que suivent plus de 5,000 enfants. — [2] La France, en 1872, comptait 30 illettrés pour 100 habitants au-dessus de cinq ans révolus.

Au sortir de l'école de grammaire, l'élève qui veut poursuivre ses études entre, vers quatorze ou quinze ans, dans l'école supérieure (*high school*). Dans les grandes villes de l'Est, il y a des écoles supérieures anglaises ayant, en général, quatre classes, et des écoles supérieures latines ayant six classes. Les premières répondent à l'enseignement industriel, les secondes à une sorte particulière d'enseignement classique. Dans les villes du Centre et de l'Ouest, l'école supérieure est à la fois industrielle et classique; les élèves choisissent les cours qui leur conviennent le mieux. Les écoles supérieures sont nombreuses, bien entretenues et bien dotées en général. Il doit y en avoir une dans toute ville ayant au moins 500 familles, et l'on en trouve quelquefois dans de médiocres bourgs. C'est de là que sortent la plupart des instituteurs et des institutrices. Dans le système d'éducation des États-Unis, tel du moins qu'il est adopté par les États du Nord, elles forment le degré supérieur des écoles publiques, ouvertes gratuitement à tous et libéralement entretenues par les revenus des communes et des États.

Au delà, la carrière est laissée à peu près libre à l'initiative privée; la communauté n'intervient plus que par exception. Mais l'industrie privée et surtout la libéralité des personnes riches, qui ne fait jamais défaut, pourvoient aux besoins dans une large mesure.

Il existe un certain nombre d'écoles supérieures privées; elles sont, en général, moins fréquentées que les écoles publiques de même espèce.

C'est le contraire pour les académies, qui forment le degré intermédiaire entre l'école supérieure et le collége. On y enseigne l'arithmétique, la grammaire, l'histoire, la géographie, les langues anciennes et modernes, les sciences mathématiques et physiques, les sciences morales et, entre autres, l'économie politique, beaucoup trop négligée en France. Les jeunes filles s'y rencontrent en aussi grand nombre que les garçons. Ce sont, en général, des institutions privées, les unes entièrement libres, les autres ayant une charte d'incorporation et recevant une subvention de l'État ou de la commune. Le Massachusetts, en 1864, possédait 670 académies, dont 59 étaient incorporées, et qui renfermaient en tout près de 19,300 élèves. En 1868, le New-York avait 445 académies. Le nombre total de ces établissements peut être évalué à plus de 10,000.

Au-dessus sont les colléges, qui conduisent directement à l'enseignement supérieur des universités. Les colléges donnent l'enseignement classique, et plusieurs sont à la fois collége et université. M. Hippeau évalue, pour l'année 1869, à 290 le nombre des colléges et universités de l'Union, dont 90 seulement ont été fondés et sont entretenus par les États; de 70 à 80,000 le nombre des étudiants. « Ce n'est pas, dit M. Hippeau, au sein des villes populeuses, c'est le plus souvent dans leur

voisinage, au milieu d'une riante et fertile campagne, que sont établis les colléges, où les élèves respirent un air pur et peuvent se promener librement sur le bord des ruisseaux ou sous les allées que forment autour de l'établissement de beaux arbres séculaires. » L'organisation rappelle à peu près celle des colléges de l'Angleterre.

L'installation est généralement somptueuse, et l'on s'applique à avoir de belles collections, une riche bibliothèque. Le collége d'Yale a une bibliothèque de 119,000 volumes[1]. Quelques-uns de ces établissements, université et collége à la fois, comptent, comme l'université de Michigan et le collége d'Oberlin (Ohio), plus de 1,000 élèves; le collége Harvard, à Newtown, près de Cambridge, a environ 500 élèves.

Il y a de grands colléges qui sont uniquement destinés aux jeunes filles par l'acte de fondation; par exemple, le *Packer collegiate institute* de Brooklyn, le *Vassar college* de Poughkeepsie. Il y en a d'autres, comme le collége d'Oberlin et les établissements d'instruction de Chicago, où jeunes filles et jeunes garçons suivent en commun les mêmes études. On n'a pas remarqué que celles-là se montrassent inférieures à ceux-ci; il n'y a, en effet, aucune raison de penser que l'intelligence des femmes soit moins propre que celle des hommes au genre de développement que donne l'instruction littéraire.

Le collége d'Oberlin, fondé en 1833, est une sorte d'université qui réunit plus de 1,200 élèves; il est administré par un directeur pour les jeunes gens et par une directrice pour les jeunes filles. Il compte 11 élèves dans le département théologique; 117 élèves, dont 9 filles, dans le collége classique, dont les cours durent quatre années; 120 jeunes filles dans le cours classique spécial, qui dure aussi quatre années; 34 élèves dans les divisions scientifiques, dont le cours est de trois ans; 698 élèves dans les divisions préparatoires. Non loin du bâtiment des classes est le *Ladies hall*, pensionnat dans lequel sont logées 100 jeunes filles ayant chacune leur chambre, et dans le réfectoire duquel 200 jeunes filles prennent place; ailleurs, le *Tappan hall*, pensionnat du même genre pour 100 jeunes gens. Les autres étudiants des deux sexes sont logés chez les familles qui habitent les maisons du village.

Objets exposés. — Dans le bâtiment d'école qu'ils avaient construit et dans la galerie du palais, les États-Unis avaient exposé leur matériel d'enseignement. En première ligne figuraient les nombreux rapports publiés, soit par le bureau national d'éducation qui avait été chargé d'organiser

[1] M. Hippeau, p. 206; ailleurs, p. 202, 60,000 volumes.

l'exposition pédagogique, soit par les divers États, principalement par le Connecticut, par le Massachusetts, dont la collection, de 1837 à 1872, forme 22 volumes; par la ville de Boston, dont la collection, formant 16 volumes, avait été réunie par les soins de M. Philbrick, surintendant de l'éducation à Boston; par la ville de New-York. En second lieu, les rapports et les publications des colléges et des universités, des catalogues de bibliothèques, une grande collection de journaux. En troisième lieu, les cartes et ouvrages de géographie, dont nous parlons dans un autre rapport; les livres classiques, dont les principaux éditeurs sont : Harper frères, de New-York, un des plus grands éditeurs de l'Amérique; Barnes, de New-York; Juison, Blakeman, Taylor et Cie, de New-York et Chicago; Collins et frères, de New-York; Wilson, Hinkle et Cie, de Cincinnati; Appleton, connu surtout par ses publications scientifiques; Scribner, de New-York; Brewer, de Boston; Lippincott, de Philadelphie. Les livres américains se recommandent, en général, par leur élégance et par la clarté du texte.

MEXIQUE ET AMÉRIQUE CENTRALE.

Les États-Unis sont le type principal de l'éducation en Amérique. Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur les autres pays.

Le Mexique a essayé d'avoir un système d'éducation imité des États-Unis. Il rendit à cet effet la loi de 1846, qui remettait aux provinces le soin de créer des écoles; les provinces n'en créèrent pas. Une statistique, qu'on s'accorde à regarder comme très-exagérée, porte le nombre des écoles à 10,000 et celui des écoliers à 180,000 : ce qui donnerait une proportion de 2 écoliers par 100 habitants.

L'instruction n'est pas plus avancée dans l'Amérique centrale; quelques écoles, que le clergé entretenait autrefois, ont disparu depuis que le clergé a perdu son influence, et n'ont, pour ainsi dire, pas été remplacées. Costa-Rica, le plus florissant peut-être des cinq États, ne compte guère plus de 2 écoliers par 100 habitants, et l'instruction primaire qu'on y donne paraît fort médiocre.

RÉPUBLIQUES DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

Les Républiques qui formaient autrefois l'ancienne Colombie et la Bolivie sont plus arriérées encore. Le Vénézuéla, par exemple, ne comptait guère que 1/3 d'écolier par 100 habitants, et l'instruction ne semble pas y être de meilleure qualité que dans l'Amérique centrale. L'Équateur, qui compte 1 1/3 écolier par 100 habitants, occupe le premier rang dans cette région.

Le Pérou se distingue un peu de ses voisins. Il comptait, il y a une dizaine d'années, 790 écoles publiques ou privées, presque toutes dirigées par le clergé et renfermant 34,000 enfants, sans compter 4,500 élèves des écoles supérieures. La proportion pour les écoles primaires est presque de 1 1/2 écolier par 100 habitants. Il faut toutefois considérer que les blancs et les mulâtres, qui ne forment que le tiers de la population, sont les seuls dont les enfants fréquentent les écoles, et, pour être juste, il faudrait peut-être dire qu'il y a 4 1/2 écoliers par 100 blancs ou mulâtres. Le Pérou, qui a entrepris de créer à Lima un enseignement supérieur, et qui a appelé un Français à la direction de l'Université de Saint-Marc, a compris aussi l'instruction primaire dans ses réformes pédagogiques : le temps nous apprendra les résultats.

Le Chili est la plus policée et la plus florissante des Républiques de l'Amérique du Sud. L'état de l'instruction publique en fournit jusqu'à un certain point la preuve. En 1867, on y comptait 993 écoles primaires et 50,000 écoliers, soit plus de 2 écoliers par 100 habitants. Les écoles secondaires, colléges de l'État et colléges particuliers, renfermaient environ 10,000 élèves.

La situation tend à s'améliorer; en 1872, le nombre total des écoles était de 1,190, dont 726 publiques et 464 privées, et le nombre des élèves de 82,000, soit 4 élèves par 100 habitants. La dépense est de 2 millions de francs, c'est-à-dire de 1 franc par habitant.

Sur l'autre revers des Andes, la République Argentine et l'Uruguay, qui cherchent à attirer les émigrants européens pour mettre leurs vastes solitudes en culture, ont compris que l'instruction était aujourd'hui une des conditions de sécurité et de civilisation qu'il était indispensable de leur offrir.

Autrefois y il avait quelques petites écoles fondées par le clergé; elles ont été presque toutes fermées. Le Paraguay seul, avant la guerre qui l'a ruiné, offrait encore une image des premières institutions des jésuites; chaque district avait une école, et l'on comptait 1 1/3 écolier par 100 habitants.

Dans la République Argentine, le président Sarmiento s'est activement occupé de l'instruction, et un progrès assez sensible a été accompli; dans la province de la Rioja, par exemple, le nombre des élèves a presque doublé de 1869 à 1871. A cette première date, les villes de Buenos-Ayres et de San-Juan, les mieux partagées, comptaient presque 10 élèves par 100 habitants. Mais les campagnes et les provinces éloignées étaient beaucoup moins favorisées : à Salta et à Tucuman, la proportion ne dépassait guère 3 p. o/o.

La République recensait, en 1869, 89,000 élèves : la proportion était de 5 pour 100.

Sur 1,800,000 habitants, le recensement de 1869, le premier qui ait été fait dans cette république, indique 366,000 individus sachant lire et 312,000 sachant écrire : c'est une proportion de 37 lettrés pour 100 habitants.

L'instruction secondaire a un peu plus de ressources dans les villes. Presque tous les chefs-lieux ont un collége national. Buenos-Ayres compte 127 lycées particuliers, qui ne sont pour la plupart que de petites écoles et dont les plus renommés sont tenus par des Anglais. A Santa-Fé, il y a un important collége tenu par les jésuites.

Montévidéo a eu sa première école en 1794. En 1859, la Société philanthropique, instituée par les francs-maçons, en fondait une, et l'année suivante, la municipalité, chargée par la constitution de « surveiller l'instruction primaire, » commençait à s'occuper de cette branche de l'économie sociale. En 1872, la ville avait 49 écoles avec 5,805 élèves inscrits. Il est vrai de dire que 4,000 seulement étaient présents dans les classes, et que plus de la moitié étaient âgés de moins de neuf ans; peu d'enfants restent à l'école au delà de leur douzième année. Les provinces sont encore moins bien partagées. La République possède en tout 245 écoles, dont 132 publiques et 113 privées, avec 16,000 élèves : environ 3 3/4 écoliers par 100 habitants.

Ces pays ont encore beaucoup à faire pour s'élever au niveau des besoins de la société moderne. Leur vaste territoire, peu peuplé, n'est pas le moindre obstacle qu'ils rencontrent.

BRÉSIL.

La statistique du Brésil indique un état d'avancement inférieur à celui des républiques de la zone tempérée dans l'Amérique du Sud et à peu près semblable à celui des républiques de la zone tropicale. Le nombre des écoles primaires, en 1872, était de 4,202, dont 3,491 écoles publiques, et celui des élèves, de 125,000, dont les 2/3 à peu près sont des garçons [1]. La proportion est de 1 écolier 1/4 par 100 habitants.

C'est peu. Mais la statistique est encore très-imparfaite; on suppose

[1] Dans *L'Empire du Brésil à l'Exposition de Vienne, en 1873*, publication officielle, les chiffres sont quelque peu différents : 4,653 écoles primaires ou secondaires et 155,058 écoliers.

Ceux que nous donnons sont tirés d'un document qui a plus d'autorité : *Relatario apresentado á Assembléa general pelo ministro e secretario d'Estado dos negocios do imperio, dr J. A. Corêa de Oliveiro*, 1872.

que le nombre des écoles est un peu plus élevé, et, comme les habitations sont très-éloignées les unes des autres dans la plupart des provinces, beaucoup de propriétaires font instruire leurs enfants à la maison.

Aujourd'hui, sous l'influence des idées modernes et sous l'impulsion donnée par un prince qui aime les lettres et qui est assurément lui-même un des hommes les plus savants de son empire, le Brésil s'occupe sérieusement de son instruction primaire. La dépense en est faite par les provinces, et, sur un revenu provincial qui est en tout de 72 millions de francs, on estime que plus de 11 millions 1/2, c'est-à-dire le sixième, est consacré à l'instruction; la proportion est de plus d'un franc par habitant. De 1866 à 1872, le nombre des écoles primaires a augmenté de 217, et celui des écoliers de 47,000. Dans le municipe de la capitale, l'instruction est donnée aux frais de l'État, et la dépense a doublé depuis 1872. Rio-de-Janeiro et le municipe de la capitale possèdent 734 écoles primaires et 8 cours du soir. « L'instruction publique primaire est gratuite dans tout l'empire, dit le rédacteur de la publication officielle; et, conformément au règlement de l'instruction publique du municipe de la capitale, elle sera obligatoire aussitôt que le Gouvernement le jugera à propos. Dans plusieurs provinces, la loi en a ordonné ainsi. »

Cependant Rio-de-Janeiro et le municipe ne comptent encore que 1 1/2 écolier par 100 habitants. Minas Geraes n'en compte pas 1 sur 100.

Les écoles secondaires ne sont pas non plus assez nombreuses. On en compte 230, dont 44 pour les filles, et les élèves sont au nombre d'environ 8,000; c'est moins de 1 élève par 1,000 habitants. Le collége impérial de don Pedro II, qui se compose de deux maisons, l'externat dans la ville et l'internat dans un faubourg, est le principal établissement d'enseignement secondaire; il renferme 370 élèves. Le programme comprend les langues vivantes, les langues anciennes, la géographie, l'histoire, les sciences, etc. Sept établissements secondaires paraissent admettre des élèves des deux sexes; c'est sans doute une rare exception, car, tandis que les États-Unis encouragent ce mélange comme favorable à une bonne éducation, le Brésil l'interdit. « On ne peut admettre des élèves des deux sexes dans le même établissement d'instruction; et, dans les établissements destinés au sexe féminin, la demeure n'est pas permise aux personnes de l'autre sexe, si elles ont plus de dix ans, à l'exception du mari de la directrice. » Les mêmes lois ne conviennent pas à tous les climats.

Le Brésil, à part les cartes dont il sera parlé dans un autre rapport, n'avait pour ainsi dire rien exposé de son matériel d'instruction. Cependant un diplôme d'honneur a été, sinon voté, du moins proposé en sa faveur, pour un acte qui l'honore grandement et qui contribuera au déve-

loppement moral de la classe inférieure dans le pays : la loi du 24 septembre 1871 qui abolit l'esclavage.

GUYANE.

Les colonies de la Guyane sont situées aussi dans la zone intertropicale. Cependant l'instruction y est un peu plus développée, parce que les hommes de race européenne, et principalement les Hollandais, y ont apporté leurs mœurs et leur énergie. Ainsi, dans la Guyane britannique, on comptait, en 1860, à peu près 4 écoliers par 100 habitants, et, dans la Guyane néderlandaise, s'il faut en croire la statistique, plus de 20 pour 100. Les colonies néderlandaises de l'Océanie présentent une proportion à peu près semblable.

II

FRANCE.

I. — Avant 1789.

Instruction secondaire. — Avant 1789, l'instruction secondaire était donnée dans plus de 500 colléges relevant des 24 universités du royaume et renfermant environ 70,000 écoliers, sans compter les établissements dirigés par des corporations religieuses et non soumis à la juridiction universitaire; ces derniers étaient bien moins nombreux depuis que l'édit de suppression (1764) avait fait fermer ou transformer les 612 colléges dans lesquels les jésuites donnaient à la jeunesse une instruction gratuite. Il ne faudrait pas croire que ces 70,000 élèves reçussent tous l'instruction classique; la plupart des colléges étaient dits de moyen exercice, et ne s'élevaient pas par la nature des leçons et par l'âge des écoliers beaucoup au-dessus du niveau d'une école primaire. C'était seulement dans les colléges de plein exercice qu'on poussait jusqu'à la rhétorique des études fondées principalement sur le latin et d'une manière accessoire sur le grec et les mathématiques.

Instruction primaire. — L'instruction primaire était plus négligée. Cependant elle n'était pas nulle. Les moines et les évêques s'en étaient quelque peu occupés; plusieurs ordonnances royales avaient même été rendues à ce sujet au moyen âge. Au XVIe siècle, les États d'Orléans avaient, en 1560, réclamé la création d'écoles « en toutes villes et villages », et demandé que fussent « tenus les pères et mères, à franc d'amende, d'en-

voyer lesdits enfants à l'école »; diverses ordonnances avaient été rendues à ce sujet au XVIe et au XVIIe siècle (1566, 1567, 1598, 1640, 1666, 1695, 1698). En 1704, Louis XIV avait ordonné qu'on envoyât des maîtres et des maîtresses dans toutes les paroisses qui n'avaient pas d'école, et qu'on obligeât les parents à y envoyer leurs enfants. En 1724, cet ordre fut impérieusement renouvelé.

L'abbé de la Salle avait fondé, au XVIIe siècle, l'Institut des frères de la doctrine chrétienne; mais cet Institut ne comptait pas encore un millier d'écoles. Dans quelques provinces, telles que la Normandie, le diocèse de Langres, beaucoup de paroisses avaient un maître pour les garçons, et quelquefois une maîtresse pour les filles[1]. Mais il n'y avait peut-être pas en tout 10,000 petites écoles de ce genre en France, et le résultat obtenu était au-dessous du médiocre. Les instituteurs, peu payés, étaient très-peu instruits; le plain-chant, la lecture, l'écriture et le catéchisme étaient les seules matières de l'enseignement[2], et, dans un grand nombre de petites villes et de villages, la classe était faite par le curé lui-même ou par un prêtre qui se contentait d'apprendre aux enfants à lire le catéchisme et à réciter leurs prières[3].

Il y avait néanmoins, dans certaines parties de la France, quelques résultats appréciables. Un travail de dépouillement des registres de l'ancien diocèse de Langres, entrepris par M. Fayet, inspecteur de la Haute-Marne, et accompli avec l'aide des instituteurs, a donné les proportions suivantes : sur 1,000 époux et 1,000 épouses, ont signé leur acte de mariage, de 1701 à 1725, 457 époux et 200 épouses; de 1751 à 1775, 630 époux et 278 épouses; de 1801 à 1825, 800 époux et 492 épouses; de 1826 à 1830, 899 époux et 727 épouses. Peu de diocèses, il est vrai, présenteraient, avant 1789, une situation aussi satisfaisante.

II. — De 1789 à 1848.

Projets des assemblées pendant la Révolution. — Les cahiers des bailliages,

[1] Voir les travaux de M. de Beaurepaire pour la Normandie, de MM. Quantin, Fayet, Brodier pour l'Yonne et la Haute-Marne.

[2] Dans le diocèse de Langres, il y avait un bureau qui surveillait et recevait les instituteurs. On exigeait : 1° qu'ils eussent un bail avec la majorité des habitants; 2° qu'ils eussent du curé un certificat de bonne vie et religion; 3° qu'ils répondissent convenablement sur la lecture, l'écriture, le catéchisme, le plain-chant et l'arithmétique.

[3] Pour la législation de l'instruction primaire depuis 1789, nous nous sommes beaucoup servi de l'ouvrage intitulé : *Législation de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, par M. Gréard, inspecteur général de l'instruction publique, directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine. 3 vol. 1874. L'auteur prépare une introduction qui fera connaître pour la première fois, avec détail, l'histoire de l'instruction primaire avant 1789.

en 1789, surtout les cahiers du Tiers État, contiennent de tristes révélations sur l'état général de l'instruction populaire; ils sont unanimes à demander l'organisation d'un système d'instruction publique et la création de petites écoles dans les campagnes. L'instruction publique fut, en effet, une des préoccupations de la Constituante et des Assemblées qui lui succédèrent; mais les projets et les discours précédèrent de longtemps l'application de mesures efficaces. Le Comité de mendicité, en préparant un projet de loi sur l'assistance publique, avait compris qu'il ne suffisait pas d'assurer des secours à la vieillesse et aux infirmités; il lui paraissait plus important encore de donner à l'enfance une instruction qui pût rendre le travail de l'adulte productif, prévenir la misère, et élever à la fois la condition matérielle et morale de la nation. « Les hommes, disait Talleyrand, qui fut chargé du rapport, sont déclarés libres, mais ne sait-on pas que l'instruction agrandit sans cesse la sphère de la liberté civile et seule peut maintenir la liberté politique contre toutes les espèces de despotisme? » Le projet de loi portait : « Il sera créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume. »

Au premier degré, devaient être des écoles primaires, dans lesquelles on enseignerait la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, les quatre règles de l'arithmétique, la géographie du département, et même, dans les gros bourgs, le dessin géométral. Les instituteurs devaient avoir un traitement de 400 à 1,000 livres, somme qui équivaudrait à peu près à un traitement double aujourd'hui, et, après vingt ans d'exercice, une retraite égale au traitement. Au second degré, Talleyrand plaçait au chef-lieu du district une école dans laquelle un cours de sept années conduisait les élèves jusqu'en logique et en mathématiques; au troisième degré, au chef-lieu du département, des écoles spéciales pour former des ingénieurs, des prêtres, des médecins. Le projet, qui, repoussant l'obligation, admettait la gratuité au premier degré, et qui, par une singulière bizarrerie, ne permettait pas aux petites filles de rester dans les écoles au delà de l'âge de huit ans, témoignait d'excellentes intentions; mais il promettait beaucoup trop, surtout au début d'une organisation, et, dans la hiérarchie d'écoles qu'il avait imaginée, il s'appliquait plus à mettre une apparente régularité qu'à satisfaire dans la juste mesure à des besoins réels. La Constituante n'eut le temps ni de le voter, ni même de le discuter.

Condorcet reprit à peu près les mêmes idées sous la Législative : une

école primaire dans chaque village comptant 400 habitants, ou dans chaque groupe de villages formant un total de 400 habitants; une école secondaire pour chaque district et pour chaque ville de 4,000 habitants; 116 instituts, dont le programme était à peu près celui d'une école industrielle; enfin 9 lycées, où l'on enseignerait les sciences « dans toute leur étendue; » gratuité absolue à tous les degrés; traitement de 600 à 1,400 francs; conférences publiques faites aux adultes le dimanche par les instituteurs, et dans la semaine par les professeurs des degrés supérieurs. Ce projet, plus ambitieux encore que le précédent, mais contenant aussi le germe d'utiles institutions, ne vint pas non plus jusqu'à la discussion. Mais, sous la Convention, il fut reproduit dans le rapport de Lanthenas, qui s'était contenté d'ajouter un détail caractéristique de l'époque : l'élection des instituteurs par les pères et mères de famille; et il devint la loi du 12 décembre 1792 (22 frimaire an 1er).

Cette loi n'eut pas d'effet; elle ne pouvait pas en avoir à une époque où la France était déchirée par la guerre civile et avait à combattre sur toutes ses frontières contre des armées étrangères. Les Girondins étaient tombés; à la Convention régnaient les théories les plus fausses en matière d'éducation comme en politique. « Il ne faut pas qu'on ait l'aristocratie d'être savant, » s'était écrié Durand-Maillane, protestant contre la création des écoles secondaires demandées par Lanthenas. « Je demande, disait Robespierre, que vous décrétiez que, depuis cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants, sans distinction et sans exception, seront élevés en commun aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins. » Il se flattait que cette charge ne serait pas onéreuse à l'État, parce que tous les citoyens devaient payer, à cet effet, une taxe proportionnelle à leur fortune, parce que les revenus des biens personnels des enfants seraient entièrement dévolus à l'État pendant la période de l'éducation, et parce qu'enfin les enfants, astreints à travailler à la terre, gagneraient leur vie dès l'âge de huit ans. Les vieillards et les infirmes, ajoutait-il, logés dans le bâtiment de l'école, « partageraient une nourriture frugale, et les enfants les plus âgés seraient successivement appelés à l'honneur de les servir. » Saint-Just renchérissait encore sur ce programme : « Les enfants mâles sont élevés de cinq à seize ans par la patrie. Ils sont vêtus de toile dans toutes les saisons et ne vivent que de racines. Ils couchent sur des nattes et ne dorment que huit heures. »

Quand, après la Terreur, le goût de ces puériles rêveries fut moins en faveur, on sentit que, si l'on avait eu le mérite de comprendre et de proclamer, depuis 1789, l'importance de l'instruction primaire, on n'avait

cependant rien fait pour la répandre. Pour atteindre un résultat, il fallait être plus sensé et plus modeste dans ses prétentions. La loi du 24 novembre 1795 décida qu'une ou plusieurs écoles primaires seraient fondées par canton, et que l'instituteur recevrait de la commune un logement, des parents une rétribution annuelle dont le taux serait fixé par l'administration départementale et dont un quart des élèves pourrait être exempté. Cette loi, aux prescriptions de laquelle manquait une sanction, ne fut guère mieux exécutée que la précédente, et, au commencement du siècle, l'instruction primaire était dans un état plus fâcheux qu'en 1789. L'expulsion des prêtres, la fermeture des écoles congréganistes, les désordres inséparables de la révolution et de la guerre, avaient fait beaucoup de ruines, et, pour les réparer, rien n'avait été édifié sur les magnifiques plans tracés par les trois assemblées. « Dans les villes et dans les campagnes, le pauvre reste sans nulle instruction, » disait en l'an IX un préfet, et presque tous les départements tenaient ou pouvaient tenir le même langage.

L'instruction secondaire était moins maltraitée. Les écoles centrales, créées par décret de la Convention en février 1795, avaient prospéré dans quelques villes; dans le plus grand nombre, cependant, elles n'avaient obtenu qu'un très-médiocre succès, et partout elles avaient plutôt le caractère des cours libres que celui d'un système bien lié d'enseignement secondaire. Le principal mérite de leur programme était d'avoir compris que, pour la grande majorité de ceux qui réclament un enseignement secondaire, les langues anciennes ont moins d'utilité que les sciences.

Dans l'enseignement supérieur, la Convention dota la France de quelques grandes institutions qui ont subsisté, telles que l'École normale et l'Institut.

Instruction secondaire de 1800 à 1848. — Sous le Consulat et sous l'Empire, le temps des théories et des discours était passé; Bonaparte s'appliquait à réorganiser l'administration en combinant les principes de la Révolution avec les traditions administratives de l'ancien régime. L'instruction fut une de ses préoccupations; il pensa que les écoles centrales étaient condamnées par l'expérience, et il les remplaça par les lycées[1], dont l'organisation rappelait celle des anciens colléges de plein exercice. Le programme, s'inspirant des écoles centrales et des colléges, comprenait des études littéraires fondées principalement sur le latin, et des études

[1] Le collége Louis-le-Grand avait subsisté pendant toute la période révolutionnaire sous les noms de collége Égalité et de Prytanée français. Le lycée Napoléon (1803), le lycée Bonaparte (1803), le lycée Charlemagne (1803), étaient primitivement des écoles centrales.

scientifiques fondées principalement sur les mathématiques; ces études étaient conduites parallèlement pendant six classes durant chacune un semestre, disposées de manière à ce qu'après deux classes de latin l'élève pût passer dans la section scientifique; elles devaient préparer aux carrières industrielles comme aux professions libérales. En 1809, après la fondation de l'Université, une autre inspiration prévalut; l'organisation pédagogique des lycées fut réglée d'une manière à peu près conforme au plan d'études des colléges avant 1789, et fondée sur l'étude de l'antiquité grecque et latine; l'étude des sciences fut reportée dans les classes d'humanités, et, plus tard, par le règlement de 1821, renfermée dans les deux années de philosophie.

Ce programme est demeuré le fond des études de l'Université jusqu'en 1852. Il faisait assurément la part trop inégale entre les deux branches de l'enseignement. « Le plan d'études, écrivait de Vatimesnil pendant son ministère, a le défaut d'être trop uniforme. Il convient aux jeunes gens qui se destinent aux professions dont l'instruction classique forme la base naturelle; il n'est nullement approprié aux besoins des professions commerciales, agricoles, industrielles, manufacturières[1]. » Quelques réformes avaient été faites en 1826, quelques autres le furent encore dans les années suivantes; la philosophie et l'histoire prirent plus d'importance; mais les sciences demeurèrent, par le règlement de 1840, concentrées dans les classes de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales, ou ne parurent, ainsi que les langues vivantes, dans les classes d'humanités que sous forme de conférences et de leçons accessoires.

En 1846, la Faculté des sciences de Paris, consultée par Salvandy, proposait, dans un rapport rédigé par M. Dumas, doyen de la Faculté, tout un ensemble de réformes; on y proposait de faire à l'élément scientifique la part que réclamaient les besoins de la société, de concentrer et de fortifier dans des classes entièrement distinctes la préparation à l'École polytechnique, de faire commencer les études scientifiques en même temps que le latin dès l'entrée au collége, de diviser les élèves, après la classe de quatrième, en deux sections formant en quelque sorte deux colléges, l'un littéraire, l'autre scientifique; d'ordonner le plan d'études du collége scientifique de manière que les enfants sortis des écoles primaires pussent y entrer directement, et que, d'autre part, ce plan fût à peu près applicable aux écoles primaires supérieures.

Une partie de ces propositions passa dans le statut de 1847, qui plaça dans la classe de quatrième le commencement des études scientifiques.

[1] Cité dans le rapport à l'empereur (1865) par M. Duruy.

Instruction primaire de 1800 à 1848. — Si l'enseignement secondaire n'avait pas une base assez large, il avait été du moins constitué par l'Empire sur un fondement solide. Il en était tout autrement de l'instruction primaire. La loi du 1er mai 1802 indiquait bien que l'instruction primaire serait donnée dans des écoles établies par les communes, et que les instituteurs, nommés par les maires, recevraient de la commune le logement, des parents une rétribution scolaire; mais aucune prescription impérieuse n'obligeait les communes à se conformer à cette règle renouvelée de la loi de 1795. La plupart des communes restèrent sourdes à cette invitation. L'empereur se souciait médiocrement de propager l'instruction primaire, et la seule mention qu'il en ait faite dans une circonstance solennelle indique clairement la mesure de sa sollicitude: « Le chef de l'État, écrivait-il de Varsovie, ne dédaigne pas d'étendre sa pensée sur le genre d'enseignement qui convient aux classes inférieures de la société: » en 1811, il ordonnait de veiller à ce que les maîtres ne portassent pas leur enseignement au delà des limites assignées, lire, écrire et chiffrer. Aussi la somme consacrée par le budget à l'enseignement primaire n'était-elle que de 4,250 francs, et l'on peut dire que le plus grand service que Napoléon ait rendu à cette branche de l'enseignement a été, en 1810, de rappeler les Frères. Pendant les Cent-Jours, les circonstances étaient tout autres et le langage différent. « Considérant, disait Napoléon, l'importance de l'instruction primaire pour l'amélioration du sort de la société, désirant porter cette partie de nos institutions à la hauteur des lumières du siècle..... » Il faut ajouter que Carnot était alors son ministre. Mais les Cent-Jours passèrent vite; le décret qui créait à Paris la première école normale primaire, et qui avait motivé cette généreuse déclaration, ne reçut pas d'application, et, en 1815, près des deux tiers des conscrits se trouvaient encore entièrement illettrés.

Sous la Restauration, l'instruction primaire resta une des grandes questions à l'ordre du jour et une des préoccupations du Gouvernement. La Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire avait été fondée en 1814, avant les Cent-Jours, par des hommes de bien qui avaient apprécié en Angleterre les avantages de la méthode d'enseignement mutuel, et qui se proposaient de la répandre en France. Ingénieuse méthode, en effet, qui, transformant les élèves les plus instruits en moniteurs, en fait en quelque sorte les échos du maître, et permet à celui-ci de transmettre ses connaissances à une classe très-nombreuses, tout en ne donnant directement de leçons qu'à une petite élite; peu de maîtres suffisaient à une tâche sous laquelle, sans ce secours, ils auraient succombé. A une époque où l'on avait peu d'écoles et peu d'argent, l'introduction de cette méthode

était un bienfait. Mais elle était apportée d'un pays protestant par des libéraux, et elle était complétement différente de la méthode de l'enseignement simultané que suivaient les frères. De part et d'autre, on fit d'une question purement pédagogique une question politique, et l'on apporta dans le débat l'animosité qui divisait les partis. L'enseignement ne tira pas tout le profit qu'une émulation moins passionnée aurait pu produire, parce qu'au lieu de s'occuper exclusivement à répandre sa propre méthode et à concourir des deux côtés au même bien par des moyens divers, chacun prenait autant de peine à décrier ou entraver la méthode rivale qu'à prôner la sienne.

La Restauration, qui avait d'abord résolu de supprimer l'Université, avait, après les Cent-Jours, compris qu'elle faisait un acte téméraire, et, sans se prononcer définitivement, elle avait laissé subsister l'institution impériale en la plaçant sous la direction d'une Commission de l'instruction publique qui exerçait les fonctions du Conseil, et qui reprit officiellement, en 1820, le titre de Conseil royal. L'illustre Royer-Collard était à la tête de cette commission, et c'est à lui qu'est due la mémorable ordonnance du 29 février 1816 [1]. Le roi y parlait en ces termes : « Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de l'instruction du peuple des villes et des campagnes dans notre royaume, nous avons reconnu qu'il manque, dans les uns et dans les autres, un très-grand nombre d'écoles, que les écoles existantes sont susceptibles d'améliorations importantes. Persuadé qu'un des grands avantages que nous puissions procurer à nos sujets est une instruction convenable à leurs conditions respectives; que cette instruction, surtout lorsqu'elle est fondée sur les véritables principes de la religion et de la morale, est non-seulement une des sources les plus fécondes de la prospérité publique, mais qu'elle contribue au bon ordre de la société.... »

Il justifiait ces nobles paroles en instituant des comités cantonaux chargés de surveiller l'enseignement primaire, en déclarant que toute commune devait aviser à avoir une école, et que tout instituteur, laïque ou congréganiste, devait être muni d'un brevet de capacité délivré, après examen, sous l'autorité du recteur. Dans le budget, il inscrivait une somme de 50,000 francs pour acheter des livres aux écoles, et l'année suivante (ord. du 22 juillet 1817), il créait les premières écoles normales, sous le

[1] Diverses mesures utiles sont dues à cette commission : — Création de comités cantonaux. — Pour être instituteur, avoir brevet de capacité après examen de l'inspecteur ou autre délégué du recteur. — Brevets de trois degrés. — Toute commune devra aviser à avoir école... Toute association religieuse doit être autorisée... 14 juin 1816 : « Il suffira, pour obtenir le brevet de capacité du troisième degré, de savoir bien lire, écrire et chiffrer, et d'être en état de bien montrer ces trois choses. »

nom d'écoles-modèles d'enseignement mutuel. Les écoles avaient augmenté en nombre : on comptait un millier d'écoles mutuelles et 187 écoles congréganistes, en 1821.

La direction politique changea vers la fin du règne de Louis XVIII, et la sollicitude pour l'instruction primaire devint moins vive. L'ordonnance du 8 avril 1824 supprima les délégués cantonaux, et plaça l'instruction primaire sous la direction presque exclusive de l'évêché; 700 écoles mutuelles disparurent. Cependant, sous le ministère Martignac, les comités d'arrondissement furent institués (24 avril 1828) et organisés de manière à créer une sorte d'équilibre entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité laïque, sous la surveillance de l'Université. L'utilité de l'instruction était devenue si évidente aux yeux des hommes éclairés de tous les partis, qu'un des membres du ministère Polignac, Guernon-Ranville, aurait, sans la révolution de Juillet, probablement eu la gloire d'être en France l'organisateur de l'enseignement primaire. Rappelant que « l'instruction primaire a été un des premiers et des plus touchants bienfaits de la Restauration, » il rendit l'ordonnance du 14 février 1830, divisant les écoles en trois classes, assurant un minimum de traitement aux instituteurs de chaque classe et réglant la question financière.

La révolution de Juillet éclata avant que cette ordonnance eût été appliquée. Mais le nouveau Gouvernement était tout favorable au développement de l'instruction populaire; plusieurs projets furent présentés aux Chambres, et un de nos plus grands historiens modernes, devenu un des principaux personnages de la politique sous le règne de Louis-Philippe, Guizot, étant ministre de l'instruction publique, eût l'insigne honneur de proposer et de faire voter la loi du 28 juin 1833, qui a été en quelque sorte la charte constitutive de l'instruction primaire en France. Toutes les mesures antérieures avaient été impuissantes ou insuffisantes, parce qu'elles n'avaient pas pu prescrire en matière financière. La loi de 1833 ordonnait à toute commune, soit par elle-même, soit en se réunissant à d'autres communes voisines, d'entretenir une école primaire élémentaire; à tout chef-lieu d'arrondissement ou ville de 6,000 habitants, d'entretenir une école primaire supérieure; à tout département, d'entretenir par lui-même ou de concert avec un autre département une école normale. Cet ordre avait une sanction efficace. Toute commune qui ne pouvait pas suffire à ces dépenses avec ses ressources ordinaires devait lever à cet effet un impôt particulier jusqu'à concurrence de 3 centimes additionnels aux contributions foncière et mobilière, et, si elle ne le faisait pas, le budget ajoutait d'office cette surimposition à son budget; les départements devaient, dans les mêmes circonstances, s'imposer jusqu'à la limite

de 2 centimes additionnels. La hiérarchie des responsabilités était sagement établie, et le service de l'instruction assuré : aux parents de payer par la rétribution scolaire une partie des frais de l'instruction de leurs enfants; à la commune de fournir l'école, le mobilier, le traitement fixe de l'instituteur, c'est-à-dire une notable partie des frais, et d'exempter de la rétribution scolaire les parents pauvres en admettant gratuitement leurs enfants; aux départements de former les instituteurs, et d'aider par un secours pécuniaire les communes trop pauvres pour que les 3 centimes pussent suffire aux frais de l'école, de même que les communes aidaient les parents pauvres; à l'État de pourvoir à la surveillance générale, et d'aider par un secours pécuniaire les départements qui seraient incapables de suffire à leurs obligations avec l'imposition des 2 centimes.

En envoyant cette loi aux recteurs, le ministre disait : « L'universalité de l'instruction primaire est aux yeux du Gouvernement l'une des plus grandes et des plus pressantes conséquences de notre charte; il lui tarde de la réaliser[1]. » Il la réalisa, en effet, dans une assez large mesure : en 1830, on comptait 27,365 écoles publiques ou privées pour les garçons, avec 969,000 élèves; en 1848, on comptait 79 écoles normales, 46,614 écoles mixtes ou écoles de garçons, avec 2,176,000 élèves. En 1830, la moitié de nos conscrits ne savaient ni lire ni écrire; en 1846, lorsque les premières générations sorties des nouvelles écoles se présentaient à la conscription, on ne comptait déjà plus que les 2/5 d'illettrés, environ 40 sur 100. C'était un progrès rapide; néanmoins l'ignorance occupait encore beaucoup trop de place.

Au-dessus du degré élémentaire, la loi de 1833 avait institué le degré supérieur, avec brevet spécial, et des écoles intermédiaires entre l'école primaire et le collége classique, comme l'école d'Orléans, le collége Chaptal, l'école Turgot, s'étaient fondées. Des cours d'adultes professés dans les écoles primaires ou organisés par des sociétés privées, comme l'Association polytechnique, avaient contribué à propager l'instruction parmi les ouvriers.

L'inspection, si importante pour assurer une bonne instruction primaire, fut organisée par l'ordonnance de 1835, qui institua un inspecteur primaire par département, nommé par le ministre. La loi de 1833 s'était contentée de confier l'inspection aux comités d'arrondissement, qui pouvaient nommer à cet effet un délégué. Cette création était un bien; mais on ne devait pas tarder à s'apercevoir qu'un seul inspecteur ne saurait suffire à tout un département.

Il y avait une lacune dans la loi de 1833. Le projet consacrait un seul

[1] Circulaire rédigée par M. de Rémusat.

article à l'enseignement des filles; l'article n'avait pas été adopté par la Chambre, et, par une omission probablement involontaire, on n'avait rien prescrit sur cette matière. En 1836, le ministre essaya d'y suppléer par une ordonnance qui reproduisait à l'égard des filles les mesures prises à l'égard des garçons; mais une ordonnance ne pouvait en matière financière avoir l'autorité d'une loi, et, à la fin de 1847, on ne comptait que 19,414 écoles, de filles dont 7,926 écoles communales, et 1,354,000 élèves.

En tout 3 millions 1/2 d'enfants dans les écoles d'après la statistique officielle, ou presque 10 écoliers par 100 habitants; chiffre qui présente l'état des choses sous un aspect plus favorable que n'était la réalité, car beaucoup des enfants enregistrés ne faisaient dans les écoles qu'une trop courte apparition pour tirer profit de l'enseignement.

III. — Depuis 1848.

Loi du 15 mars 1850. — Après la Révolution de 1848, l'instruction publique se trouva plus que jamais portée à l'ordre du jour. Un premier projet, présenté à la Constituante par M. Carnot, était fondé sur le double principe de la gratuité et de l'obligation. Il fut remplacé, sous la Législative, par le projet rédigé par M. de Falloux, et ce dernier projet, plusieurs fois remanié dans des sens différents par le Conseil d'État et la commission de l'Assemblée, devint, sous le ministère de M. de Parieu qui l'amenda, la loi du 15 mars 1850.

Cette loi donnait un code nouveau à l'enseignement secondaire comme à l'enseignement primaire. Pendant le règne de Louis-Philippe, les priviléges dont l'Empire avait investi l'Université et que la Restauration lui avait conservés avaient été très-vivement attaqués au nom de la liberté de l'enseignement. En 1835, l'Université avait cessé d'administrer elle-même son budget, qui était devenu un des chapitres du budget général de l'État; en 1845, la rétribution scolaire, qui consistait dans le vingtième du prix de pension des pensionnaires et externes des établissements publics et privés, et qui formait le principal élément de son revenu, avait été supprimée[1]. Déjà, en 1814, les petits séminaires avaient obtenu d'être exemptés de cette rétribution; on se plaignait, non sans raison, d'une différence de traitement qui était nuisible aux établissements laïques et même aux colléges, sans être profitable à l'Université, devenue plus indifférente à un budget qu'elle n'administrait pas. Ces mesures préparaient la suppression de l'Université, c'est-à-dire des derniers priviléges de la corporation enseignante. La loi de

[1] La rétribution scolaire était :

En 1813, de	1,870,744f	En 1835, de	1,507,839f
		En 1843, de	1,609,342

1850 consomma, en effet, le sacrifice, en déclarant que tout Français âgé de vingt-cinq ans, possédant les diplômes et certificats requis et se conformant aux prescriptions de la loi, pouvait ouvrir un établissement d'instruction secondaire; les écoles libres étaient soumises à l'inspection publique, mais cette inspection ne devait porter que sur l'hygiène, la salubrité, la moralité, le respect de la Constitution et des lois. La même année, les rentes inscrites sur le Grand-Livre au nom de l'Université furent annulées, et les dépenses de l'instruction publique figurèrent désormais au même titre que celles des autres ministères dans le budget général. Cette réforme devait provoquer des regrets et des plaintes dans le corps enseignant, parce qu'une puissante corporation qui rend des services éminents est portée à croire que son existence est étroitement liée à l'intérêt public. La réforme était juste néanmoins; il est bon que l'État exerce, comme gardien du bon ordre et des lois, une surveillance générale sur l'instruction publique, et qu'il ait lui-même, par des établissements lui appartenant en propre, une part importante dans la direction donnée à l'éducation de la jeunesse. Mais, comme on ne saurait trop multiplier les moyens d'enseignement, il faut que d'autres établissements puissent être fondés à côté de ceux de l'État et des communes, sans être astreints à suivre une méthode déterminée, ou à payer, indépendamment des impôts, une taxe qui devient une gêne et quelquefois un obstacle insurmontable à la concurrence.

Pour donner la liberté de l'enseignement secondaire, il n'était pas nécessaire d'amoindrir l'autorité des hauts fonctionnaires de l'instruction publique. Mais on se défiait d'eux en 1850. La loi, changeant la composition du Conseil supérieur, ne laissa qu'une place restreinte aux membres du corps enseignant qui avaient la compétence sur ces matières, et le décret du 9 mars 1852, en supprimant la section permanente et en réglant que les membres du Conseil seraient nommés pour un an, enleva à cette institution tout son ressort. Aux rectorats, qui correspondaient aux cours d'appel, la loi de 1850 substitua des rectorats départementaux : les recteurs, trop nombreux, perdirent une grande partie de leur autorité morale. Ils ne la recouvrèrent que lorsque la loi de 1854 eut divisé le territoire en seize rectorats, avec un inspecteur d'académie dans chaque département.

Dans l'instruction primaire, la loi de 1850 n'ajoutait rien à la liberté inscrite déjà dans la loi de 1833; aux comités d'arrondissement, qui étaient trop loin des écoles et qui étaient sans lien entre eux, elle substituait avec avantage les comités cantonaux, et, au-dessus des comités cantonaux, le conseil académique, qui devint, en 1854, le conseil départemental; elle créait un inspecteur primaire par arrondissement, subordonné au recteur résidant au chef-lieu, et, depuis 1854, à l'inspecteur d'académie. Elle

donnait aux conseils municipaux la nomination des instituteurs, que le décret du 9 mars 1852 transféra aux recteurs départementaux, et la loi du 11 juin 1854 aux préfets : difficile question sur le règlement de laquelle la politique a toujours exercé trop d'influence. Elle inscrivait dans la loi les écoles de filles à côté des écoles de garçons, en leur donnant ainsi une existence légale; mais elle n'augmentait pas le nombre des centimes additionnels affectés à l'instruction primaire, et elle se contentait d'étendre ces 3 centimes aux quatre contributions directes. La mesure était juste, mais ne devait que très-médiocrement profiter à la majorité de nos communes rurales, où la patente ne rend presque rien à l'État, et où le centime portant sur les quatre contributions directes fournit à peine 15 francs. Elle avait le tort de supprimer le degré supérieur de l'enseignement primaire, d'abaisser par suite le niveau de l'instruction auquel pouvaient aspirer les maîtres, et de rayer des cadres officiels un genre d'enseignement éminemment utile. Il est vrai qu'elle promettait la rédaction d'une loi particulière sur l'enseignement professionnel, qui s'est longtemps fait attendre.

Instruction primaire. — Les instituteurs, dont on avait essayé de faire des agents de la politique en 1848, furent pendant plusieurs années tenus en suspicion; un stage de trois ans avec traitement réduit à 4 ou 500 francs leur fut imposé avant qu'ils pussent obtenir, avec le titre définitif, les 600 fr. promis par la loi de 1850. Cependant l'instruction primaire avait acquis une telle importance, qu'il était impossible qu'un gouvernement, fondé sur le suffrage universel, ne comprît pas qu'il devait s'en occuper. De 1850 à 1855, sous le ministère de Fortoul, les sommes dépensées pour l'instruction primaire avaient peu varié; elles augmentèrent beaucoup de 1855 à 1868, sous le ministère de M. Rouland.

	1837.	1850.	1855.	1868.
	(Valeurs exprimées en millions de francs.)			
Rétributions acquittées par les familles.	8.6	8.7	8.9	18.6
Dépenses communales.....	7.2	9.8	11.5	14.5
Dépenses départementales.....	3.8	5.5	4.5	10.5
Dépenses de l'État et ressources spéciales...	2.0	6.4	6.4	10.4
	21.7	29.5	31.3	54.0

Pendant ce dernier ministère, le traitement des instituteurs fut quelque peu amélioré (décret du 19 avril 1862, portant le minimum à 700 francs après cinq ans d'exercice, à 800 francs après dix ans); plusieurs écoles normales et les bibliothèques scolaires furent fondées (1862).

Sous le ministère de M. Duruy, une vive impulsion fut donnée à toutes les parties de l'instruction populaire[1]. Le ministre était animé d'un zèle ardent, qu'il cherchait à communiquer autour de lui. Les écoles normales reçurent une organisation nouvelle (2 juillet 1866). Les cours d'adultes, qui, de 1830 à 1848, avaient servi à donner quelques éléments des connaissances aux générations attardées, avaient été ensuite négligés, et étaient tombés au nombre de 4,161 en 1862; ils se relevèrent jusqu'à 32,331 en 1868, et donnèrent l'instruction à 800,000 adultes environ; la moitié savaient déjà lire, écrire, compter, et venaient prendre dans les leçons du soir un précieux complément d'instruction[2]. Aux instituteurs quelque peu surchargés par cette besogne, s'étaient joints des professeurs de lycée, des savants, des associations; des conférences avaient été organisées en grand nombre, ayant pour but moins de donner l'enseignement que de solliciter la curiosité scientifique.

Le ministre était partisan de l'enseignement obligatoire et gratuit; il l'avait ouvertement déclaré dans un rapport adressé à l'empereur et inséré au Journal officiel; il avait même préparé un projet de loi dans ce sens. L'opposition que souleva ce projet le conduisit à se contenter d'un projet plus modeste, qui devint la loi du 10 avril 1867, votée à l'unanimité par le Corps législatif. Toute commune ayant 500 habitants et plus fut tenue d'entretenir, à moins de dispense spéciale, une école de filles, et la situation des institutrices fut améliorée; toute commune put déclarer ses écoles entièrement gratuites, et s'imposer pour cet effet, s'il était nécessaire, jusqu'à concurrence de 4 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, sans préjudice des 3 centimes portés dans les lois de 1833 et de 1850. Lorsque cette surimposition ne suffisait pas à couvrir la dépense, la commune pouvait être aidée par le département, autorisé, pour cet effet et pour l'extension des écoles de filles, à s'imposer un troisième centime additionnel; le département, à son tour, pouvait être aidé par l'État, dans la mesure des ressources budgétaires. Une caisse des écoles pouvait être fondée dans chaque commune. Enfin l'histoire et la géographie de la France entraient dans les matières obligatoires de l'enseignement primaire. Cette loi, qui a trop souvent porté les habitants aisés de certaines petites communes à rejeter sur le département ou même sur l'État la charge des frais d'éducation de leurs enfants, a du moins atteint le double but qu'elle se proposait, et dont un au moins était très-désirable : augmenter le nombre des écoles de filles et étendre le régime de la gratuité. En 1866, on comp-

[1] M. Duruy a réuni les actes de son ministère en un volume intitulé : *L'Administration de l'instruction publique de 1863 à 1869*.

[2] En 1872, il y avait 23,533 cours d'adultes (14,037 sur les éléments de l'instruction, 9,496 donnant quelques notions plus étendues) fréquentés par 540,000 hommes, et 5,173 cours d'adultes fréquentés par 101,000 femmes.

tait 14,721 écoles publiques de filles, avec 1,053,000 élèves; en 1872, 17,581, avec 1,265,000 élèves; le nombre des communes qui en 1866 avaient établi la gratuité était de 2,250; il a plus que doublé.

Depuis l'Exposition de 1867, l'instruction primaire n'a pas été l'objet d'importantes mesures législatives. Le décret du 26 juillet 1870 a élevé le traitement des instituteurs à 700 francs au début, à 800 francs après cinq ans de service, et, pour une partie d'entre eux, à 900 francs après dix ans, et même à 1,000 francs après quinze ans. Le Conseil supérieur de l'instruction publique, qui, moins favorisé à cet égard que les grands conseils établis près des autres ministères, est exposé à voir son organisation refaite presque à tous les changements de gouvernement, a été réorganisé par la loi du 25 mars 1873. L'instruction primaire a été l'objet, depuis le mois de mai 1871 jusqu'en juin 1873, de trente-six projets de loi ou amendements, qui n'ont pas encore abouti à une discussion publique. Par leur nombre et par leur diversité, ils témoignent à la fois du grand intérêt qu'on prend aujourd'hui de tous les côtés à l'instruction primaire, et de la grande divergence d'opinions sur la meilleure manière de la constituer[1].

Les uns veulent qu'elle soit complétement laïque. Ils peuvent s'appuyer de l'autorité des Pays-Bas, du Portugal, de la Prusse et des luttes de l'Italie. Il me semble qu'ils devraient comprendre d'abord que, dans un pays où la très-grande majorité de la nation appartient à la religion catholique, il serait injuste de proscrire par une loi générale le clergé catholique des écoles publiques; ensuite que, dans un pays où l'instruction primaire est trop peu avancée, il faut, non fermer des écoles, mais en ouvrir, et qu'il est impolitique de proscrire une partie de ceux qui se vouent à la tâche difficile et fort peu lucrative d'instruire le peuple. S'il y a rivalité et émulation, tant mieux; l'ardeur des instituteurs sera stimulée et les résultats seront meilleurs. Le véritable devoir de l'État et des fonctionnaires est de tenir autant que possible la balance égale, et de ne pas permettre qu'une des deux fractions opprime l'autre, au mépris des lois.

D'autres voudraient, par des moyens divers, amener peu à peu le résultat opposé, et donner la direction exclusive aux écoles congréganistes, qu'ils croient seules capables de créer l'ordre moral dans la société. C'est la même étroitesse de vue; c'est de plus une illusion. Les écoles congréganistes sont beaucoup plus nombreuses aujourd'hui qu'autrefois; on comptait 1,420 écoles de garçons tenues par des congréganistes à la fin

[1] Au nombre des réformes demandées aujourd'hui dans les écoles primaires, figure l'enseignement de l'agriculture, vivement réclamé par la Société des agriculteurs de France. Le département de la Lozère et la Société d'agriculture du Cantal, présidée par M. de Parieu, ont, en 1874, institué des prix pour les instituteurs qui donneraient le meilleur enseignement agricole.

de la Restauration; 3,690 en 1848; 3,715 en 1865; en réunissant les écoles de garçons et celles de filles, publiques ou libres, dirigées par des congréganistes, on a un total de 13,893 en 1865, de 18,692 en 1872.

Cependant, à l'époque de la Révolution de 1848, le clergé n'a été, de la part de la foule soulevée, victime d'aucune violence. Peut-on en dire autant en 1871? Le mal dont nous souffrons a des racines profondes; nous n'en guérirons pas la jeune génération en rendant l'école laïque ou congréganiste, mais nous le combattrons avec quelque succès en propageant avec l'instruction le sentiment de la tolérance et du respect. Nous pouvons être assurés que, chaque fois que, dans les régions supérieures de la société, ces questions, sous une forme quelconque, sont soulevées par des débats passionnés, et que des mesures sont prises qui peuvent faire croire à la violence ou à la persécution d'un côté ou de l'autre, les haines s'avivent dans les régions inférieures, et le résultat moral est presque toujours opposé à celui qu'on se proposait d'atteindre.

Beaucoup demandent la gratuité. Certains la croient bonne en elle-même; certains autres ne veulent pas qu'elle soit le privilége des écoles congréganistes, parce que les conseillers municipaux peuvent être tentés de se procurer le bénéfice de cette gratuité. Ce dernier argument me paraît un des plus solides qu'on puisse donner en faveur de la gratuité; car il importe que la balance reste égale. Onze conseils généraux l'avaient demandée avant l'année 1870. Pour répandre largement l'instruction primaire, il faut dépenser beaucoup, et, certes, l'État ne doit pas marchander le sacrifice, en songeant que l'argent qu'il dépense de cette manière est le placement le plus avantageux qu'il puisse faire. Mais, précisément parce qu'il faut beaucoup d'argent, est-il prudent d'abandonner tout à coup une vingtaine de millions provenant de la rétribution scolaire, et de faire retomber sur les communes, et plus probablement encore sur l'État, cette charge qui ne pèse aujourd'hui que sur les parents capables de payer. Si 20 millions peuvent être inscrits demain au chapitre de l'instruction, ne seront-ils pas mieux employés à ouvrir de nouvelles écoles, à payer mieux les instituteurs, en un mot à améliorer, qu'à faire un simple changement dans les rôles de contribution, sans amélioration sensible pour l'enseignement? Je ne crois pas, pour ma part, que la gratuité absolue puisse être profitable à l'instruction dans l'état actuel de notre pays. Mais, si la rétribution scolaire doit disparaître, mieux vaut que ce soit peu à peu, par l'action lente de la loi de 1867, que par une mesure générale et immédiate.

L'obligation, repoussée par les uns comme une violation de la liberté et comme un engin révolutionnaire, est réclamée par les autres comme le palladium de l'instruction. C'est lui attribuer une vertu qu'elle n'a pas. Je suis convaincu, après avoir longuement réfléchi, qu'elle ne constitue pas

une atteinte à la liberté, parce que la loi peut consacrer l'obligation naturelle qu'ont les parents d'instruire, dans la mesure de leur condition, leurs enfants, comme elle consacre celle de les nourrir. Elle pourrait devenir une arme dangereuse entre les mains d'un pouvoir tyrannique, dit-on. Sans doute. Mais, si un pouvoir avait quelque jour la force d'en abuser, qui donc l'empêcherait de l'établir, en supposant qu'elle ne le fût pas encore? Il pourrait non-seulement le faire, mais il serait peut-être tenté de s'en faire un titre à la popularité. Ce qu'il est bon de savoir, c'est que l'obligation ne saurait faire d'une nation ignorante une nation instruite. Il y a aujourd'hui un courant général qui pousse les gouvernements à la décréter. C'est surtout en regardant l'Allemagne et la plupart des États protestants du continent qu'on s'en est engoué. Mais ne voit-on pas que le protestantisme, en imposant à tout fidèle l'obligation morale, bien autrement puissante, de lire les saintes Écritures, a été pour beaucoup dans le progrès de l'instruction et a préparé l'obligation légale; que les États catholiques du sud de l'Allemagne ont été entraînés par la force de l'exemple? Que ne regarde-t-on l'Italie, qui doit plus à ses efforts qu'à sa loi, si peu observée, de l'obligation? Que ne regarde-t-on l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie même, qui ont depuis longtemps inscrit l'obligation dans leurs lois, et où l'ignorance domine? Ce sont les mœurs qui, en pareille matière, rendent les lois efficaces. Un pays dans lequel la majeure partie des habitants dans presque toutes les communes ne sont pas convaincus qu'il vaut mieux envoyer régulièrement leur fils et leur fille à l'école que de leur faire garder la vache, et ne pratiquent pas cette règle de conduite, est un pays dans lequel la loi ne serait pas exécutée. Sans doute, l'obligation peut, dans certains cas particuliers, exercer une influence heureuse : c'est pourquoi il n'y a pas lieu de la repousser d'une manière absolue; mais cette influence est très-limitée. Il est peut-être fâcheux de voter une loi qui devra être trop souvent et ouvertement violée, et, en tout cas, il serait dangereux que les législateurs crussent, après l'avoir votée, avoir parachevé l'œuvre de l'éducation publique. Ils seraient exposés à se reposer, comme il est arrivé à plus d'un administrateur, dans une illusion satisfaite, et à prêter moins d'attention aux remèdes utiles. J'aime mieux, dans l'intérêt de l'instruction primaire, 20 millions de plus au budget que la loi de l'obligation.

Les sommes consacrées à l'instruction primaire se sont d'ailleurs accrues déjà dans une proportion très-notable depuis 1868; et ces sommes elles-mêmes ne comprennent pas la totalité des ressources dont, avec les caisses d'école, les libéralités privées, etc., dispose l'instruction primaire, et qui paraît dépasser 80 millions de francs.

RÉSULTAT PAR MILLIONS DE FRANCS.

		1868.	1872.	1874. Nombres approximatifs.
Rétributions acquittées par les familles		18.6	17.4	17.4
Dépenses communales		14.5	23.6	26.6
Dépenses départementales		10.5	10.7	11.2
Dépenses de l'État		10.4	15.5	16.3
Dépenses spéciales	Inspection	"	1.4	1.5
	Cours d'adultes	"	0.5	0.5
	Salles d'asile	"	3.1	3.1
		54.0	72.2	76.6

C'est une dépense d'environ 2 fr. 10 cent. par tête d'habitant.

Le nombre des écoles et des élèves s'est accru aussi [1].

		En 1872.	Élèves.
Écoles publiques (y compris les écoles de hameaux)	Écoles de garçons et écoles mixtes	38,852	2,586,000
	Écoles de filles	17,461	1,249,000
Écoles libres	Écoles de garçons et écoles mixtes	2,868	210,000
	Écoles de filles	10,998	676,000
	TOTAL	70,179	4,722,000

dont :

Écoles laïques	publiques	43,599
	libres	7,380
Écoles congréganistes	publiques	12,060
	libres	6,486

C'est une proportion de 1 école environ par 510 habitants. Les 9/10 des écoles des hameaux sont dirigés par des laïques.

En comparant les revenus de l'instruction primaire depuis 1837, c'est-à-dire depuis son organisation par la loi Guizot, on voit qu'ils ont augmenté dans le rapport de 100 à 250 environ en trente-cinq ans, et que l'augmentation, qui était à peu près de 3 p. o/o par an sous le règne de Louis-Philippe, et d'un peu plus de 4 p. o/o sous le second Empire, a dépassé 5 p. o/o depuis 1868.

La comparaison du nombre des élèves des écoles primaires (sans compter les 148,000 enfants admis dans les 3,652 asiles existant en 1872) donne en nombres ronds [2] :

[1] Renseignements communiqués par M. Boutan, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, et par M. de Resbecq, sous-directeur de l'enseignement primaire.

[2] Nous ne donnons que des nombres ronds

1830.....	1 élève pour	20 habit.	ou 5 élèves	par 100 habitants.
1847.....	1 élève pour	10	ou 10	
1865.....	1 élève pour	9	ou 11	
1872.....	1 élève pour	7 1/2	ou 13	

Pour mesurer à peu près le progrès accompli dans l'instruction primaire depuis 1833, on peut prendre l'exemple d'un département. Voici quelques chiffres extraits dans ce but de l'étude statistique sur l'instruction primaire dans le département de l'Yonne, par M. Brodier : en 1837, ce département avait 418 écoles et 22,149 élèves, ou 6 élèves à peu près par 100 habitants; en 1850, 654 écoles; en 1866, 765 écoles; en 1872, 820 écoles et 63,018 élèves, ou 17 élèves par 100 habitants.

Il est fâcheux, toutefois, que la proportion reste toujours moins favorable au sexe féminin qu'au sexe masculin, quoique les différences à cet égard tendent à s'atténuer. L'instruction primaire ne doit faire aucune acception de sexe; garçons et filles en ont un égal besoin, et nous avons vu que dans plusieurs États de l'Europe les filles ne sont pas moins assidues que les garçons. Peut-être même, si la société était dans la triste nécessité de choisir, aurait-elle plus de profit à inculquer d'abord les rudiments de l'instruction au sexe qui est appelé à donner dans la famille la première éducation à la génération future.

Depuis 1831, l'instruction des jeunes gens faisant partie du contingent a fait des progrès constants[1]. On les trouvera consignés dans le tableau suivant :

JEUNES GENS DE LA CLASSE 1872 SACHANT AU MOINS LIRE SUR 100 JEUNES GENS EXAMINÉS.

Nos d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE EN 1831.	NOMBRE EN 1872.	DIFFÉRENCE DE 1831 À 1872.	Nos d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE EN 1831.	NOMBRE EN 1872.	DIFFÉRENCE DE 1831 À 1872.
1	Meuse.....	86	99,0	13	7	Belfort (Territre de).	//	97,6	//
2	Jura.....	83	98,9	16	8	Hautes-Alpes.....	77	97,3	20
3	Meurthe-et-Moselle..	//	98,8	//	9	Loire-Inférieure[1]...	38	97,2?	//
4	Haute-Marne.....	83	98,3	15	10	Haute-Saône.....	77	96,3	19
5	Vosges.....	74	98,1	20	11	Ardennes.....	79	95,7	16
6	Doubs.....	85	97,9	12	12	Marne.....	76	95,3	19

[1] Le chiffre donné en 1872 pour la Loire-Inférieure résulte très-probablement d'une erreur. La Loire-Inférieure n'avait que 52 lettrés sur 100 en 1869 et 1871.

pour marquer des rapports approximatifs. Calculer à $\frac{1}{100}$ d'unité près le rapport qui résulte d'éléments aussi peu précis que les statistiques de l'instruction primaire, qui tendent toujours pour plusieurs raisons à exagérer le chiffre des enfants recevant véritablement l'instruction, c'est donner au lecteur l'idée d'une précision à laquelle on ne saurait sérieusement prétendre.

[1] Voir le *Journal de la Société de statistique*, janvier 1873. Article de M. Loua.

Nos D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE EN 1831.	NOMBRE EN 1872.	DIFFÉRENCE DE 1831 À 1872.	Nos D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE EN 1831.	NOMBRE EN 1872.	DIFFÉRENCE DE 1831 À 1872.
13	Rhône	62	95,3	33	51	Seine-Inférieure	58	81,7	33
14	Haute-Savoie	//	94,7	//	52	Pas-de-Calais	64	81,3	17
15	Hautes-Pyrénées	54	94,3	40	53	Maine-et-Loire	40	81,1	40
16	Aube	75	94,1	19	54	Creuse	35	79,8	45
17	Seine-et-Marne	74	93,8	19	55	Nord	58	79,7	21
18	Seine-et-Oise	69	93,4	24	56	Vaucluse	41	78,6	37
19	Seine	85	92,9	8	57	Mayenne	36	78,2	42
20	Côte-d'Or	71	92,7	21	58	Haute-Garonne	42	78,1	36
21	Isère	47	92,6	45	59	Loir-et-Cher	39	77,9	39
22	Aveyron	62	92,2	30	60	Gironde	52	77,8	25
23	Eure-et-Loir	64	91,6	33	61	Lozère	49	77,7	28
24	Manche	74	91,5	17	62	Var	44	77,6	33
25	Yonne	60	91,3	31	63	Alpes-Maritimes	//	77,5	//
26	Calvados	71	90,8	20	64	Aude	48	77,3	29
27	Ain	64	89,4	25	65	Tarn-et-Garonne	33	77,0	44
28	Oise	70	88,9	19	66	Sarthe	41	76,7	35
29	Aisne	62	88,1	26	67	Tarn	36	74,2	38
30	Basses-Pyrénées	54	87,9	33	68	Lot	31	72,8	41
31	Cantal	49	87,8	//	69	Ille-et-Vilaine	41	72,7	31
32	Saône-et-Loire	42	87,2	45	70	Nièvre	24	72,6	48
33	Orne	63	86,9	24	71	Charente	40	72,6	32
34	Deux-Sèvres	47	86,8	40	72	Ardèche	38	72,0	34
35	Bouches-du-Rhône	51	86,7	35	73	Vendée	31	71,2	40
36	Drôme	49	86,4	37	74	Corse	62	71,1	9
37	Eure	58	85,6	27	75	Vienne	60	69,1	9
38	Hérault	57	85,6	28	76	Landes	34	67,2	33
39	Pyrénées-Orientales	41	85,1	44	77	Haute-Loire	42	66,9	24
40	Charente-Inférieure	49	84,8	36	78	Ariége	32	64,1	32
41	Somme	53	82,6	29	79	Corrèze	25	64,0	39
42	Indre-et-Loire	30	82,5	50	80	Haute-Vienne	18	63,7	45
43	Basses-Alpes	54	82,4	28	81	Cher	20	63,0	43
44	Loire	53	82,3	29	82	Dordogne	24	61,5	27
45	Gard	58	82,1	24	83	Côtes-du-Nord	25	60,0	35
46	Gers	46	81,9	36	84	Indre	22	59,9	37
47	Lot-et-Garonne	37	81,9	45	85	Allier	20	59,6	39
48	Puy-de-Dôme	33	81,9	49	86	Morbihan	21	53,8	32
49	Loiret	52	81,7	29	87	Finistère	28	50,0	22
50	Savoie	//	81,7	//					

PROPORTION POUR CENT JEUNES GENS EXAMINÉS DEPUIS 1849.

	Sachant lire et écrire[1].	Sachant lire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Progrès.
1849-1853	61.2	3.8	35.0	2.5
1854-1858	64.2	3.4	32.4	3.5
1859-1863	68.11	2.9	29.0	6.0
1864-1869	74.6	2.5	22.9	4.0
1871	78.0	3.0	19.0	
1872	78.8	2.3	18.9	

[1] Y compris ceux dont on n'a pas vérifié l'instruction.

Il nous restait encore, au moment de l'Exposition de Vienne, 18 à 19 conscrits entièrement illettrés sur 100. Le recensement de 1866 avait indiqué le nombre des personnes de l'un et de l'autre sexe âgées de plus de cinq années révolues qui savaient lire et écrire, ou seulement lire[1]; la

[1] Les résultats des deux recensements sont les suivants :

PROPORTION DES INDIVIDUS ÂGÉS DE PLUS DE CINQ ANNÉES RÉVOLUES.

	1866.	1872.
Ne sachant ni lire ni écrire	32.84	30.77
Sachant lire seulement	11.47	10.94
Sachant lire et écrire	55.69	58.29
	100.00	100.00

(Tiré de la *Statistique de la France*, publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce.)

A l'aide des tableaux du recensement pour l'année 1872, publiés par le bureau de la statistique générale, nous avons calculé les proportions suivantes pour les deux sexes et pour chaque département. Le nombre inscrit pour chaque département indique, sur 100 individus ayant plus de cinq ans révolus, le nombre de ceux qui savent lire ou lire et écrire, déduction non faite de ceux dont on n'a pas pu vérifier l'instruction (c'est pourquoi la moyenne est quelque peu inférieure à la moyenne générale que nous donnons dans le texte et pour laquelle la déduction a été faite) : 72 p. o/o pour le sexe masculin et 64 p. o/o pour le sexe féminin. Nous avons corrigé quelques erreurs qui s'étaient glissées dans les calculs de ces tableaux; nous craignons qu'il n'en reste encore qui aient échappé à notre révision.

PREMIER TABLEAU.

Départements classés d'après le nombre des individus du sexe masculin sachant lire sur 100 individus du sexe masculin ayant plus de cinq ans révolus. (Moyenne générale pour la France.)

Corrèze	46	Tarn-et-Garonne	64	Aveyron	79
Dordogne	46	Var	64	Yonne	79
Finistère	46	Gers	65	Isère	80
Indre-et-Loire	46	Aude	67	Savoie	80
Landes	46	Calvados	68	Haute-Savoie	80
Allier	48	Gard	68	Ain	83
Cher	48	Vaucluse	68	Basses-Alpes	81
Indre	48	Charente-Inférieure	70	Lot	83
Vendée	48	Hérault	70	Seine-et-Marne	83
Haute-Vienne	48	Haute-Loire	70	Corse	84
Morbihan	49	Deux-Sèvres	70	Orne	84
Ariége	53	Loire	71	Côte-d'Or	86
Ardèche	55	Loiret	71	Oise	86
Nièvre	56	Saône-et-Loire	72	Rhône	87
Maine-et-Loire	57	Seine-Inférieure	72	Hautes-Alpes	88
Vienne	57	Tarn	72	Aube	88
Pyrénées-Orientales	60	Bouches-du-Rhône	73	Belfort	88
Loire-Inférieure	62	Eure	73	Marne	89
Mayenne	62	Gironde	73	Haute-Marne	90
Charente	63	Somme	73	Seine	90
Creuse	63	Alpes-Maritimes	74	Côtes-du-Nord	91
Ille-et-Vilaine	63	Hautes-Pyrénées	74	Haute-Saône	91
Lot-et-Garonne	63	Cantal	75	Vosges	91
Lozère	63	Drôme	75	Jura	92
Sarthe	63	Pas-de-Calais	75	Seine-et-Oise	92
Loir-et-Cher	64	Basses-Pyrénées	75	Ardennes	93
Manche	64	Haute-Garonne	76	Meurthe-et-Moselle	93
Nord	64	Aisne	77	Doubs	94
Puy-de-Dôme	64	Eure-et-Loir	78	Meuse	94

moyenne pour le sexe féminin était de 63 p. o/o, de 71 p. o/o pour le sexe masculin, et la moyenne générale de la France, de 67.1 p. o/o; le recensement de 1872 a donné 72.5 p. o/o pour le sexe masculin, 66.5 p. o/o pour le sexe féminin et 69.2 p. o/o pour la moyenne générale. Envisagé sous

DEUXIÈME TABLEAU.

Départements classés d'après le nombre des individus du sexe féminin sachant lire sur 100 individus du sexe féminin ayant plus de cinq ans révolus. (Moyenne générale pour la France.)

Haute-Vienne	31	Hérault	60	Savoie	72
Dordogne	32	Loiret	60	Haute-Savoie	72
Cher	36	Nord	60	Cantal	73
Finistère	37	Alpes-Maritimes	61	Eure-et-Loir	74
Indre	38	Ardèche	61	Aveyron	75
Landes	38	Charente-Inférieure	61	Eure	75
Ariége	39	Gard	62	Oise	75
Corrèze	39	Gironde	62	Seine-et-Marne	75
Corse	39	Puy-de-Dôme	62	Isère	76
Pyrénées-Orientales	39	Haute-Loire	63	Hautes-Alpes	76
Creuse	40	Sarthe	63	Mayenne	78
Vendée	44	Charente	64	Lozère	79
Vienne	44	Hautes-Pyrénées	64	Ardennes	80
Morbihan	45	Saône-et-Loire	64	Calvados	80
Allier	45	Basses-Alpes	65	Orne	81
Gers	47	Bouches-du-Rhône	65	Seine-et-Oise	82
Nièvre	49	Ille-et-Vilaine	65	Aube	83
Tarn-et-Garonne	50	Loire-Inférieure	65	Meurthe-et-Moselle	83
Deux-Sèvres	51	Basses-Pyrénées	65	Belfort	83
Haute-Garonne	52	Maine-et-Loire	67	Rhône	83
Indre-et-Loire	52	Pas-de-Calais	67	Vosges	84
Lot-et-Garonne	53	Drôme	68	Côte-d'Or	86
Vaucluse	53	Loire	68	Jura	86
Lot	54	Somme	68	Marne	86
Côtes-du-Nord	55	Ain	68	Meuse	87
Aude	56	Aisne	69	Haute-Marne	90
Tarn	56	Seine-Inférieure	69	Haute-Saône	90
Var	56	Manche	70	Doubs	91
Loir-et-Cher	59	Yonne	71	Seine	91

RÉSUMÉ COMPARATIF.

Départements où le sexe masculin a la supériorité numérique			72
Départements où le chiffre est égal pour les deux sexes (Côte-d'Or, Haute-Marne, Sarthe)			3
Départements où le sexe masculin a l'infériorité, ce sont :	Hommes.	Femmes.	
Charente	63	64	12
Seine	90	91	
Eure	73	75	
Ille-et-Vilaine	63	65	
Loire-Inférieure	62	65	
Ardèche	55	61	
Indre-et-Loire	46	52	
Manche	64	70	
Maine-et-Loire	57	67	
Calvados	68	80	
Lozère	63	79	
Mayenne	62	78	
TOTAL ÉGAL en comptant l'arrondissement de Belfort			87

cet aspect, le progrès devrait être plus sensible, parce qu'il s'opère de deux façons, par la disparition des générations les plus âgées, qui sont les moins instruites, et par la venue de générations nouvelles, qui ont profité des écoles.

Si l'on dresse la carte des départements d'après le degré d'avancement de leur instruction primaire, on est frappé de l'ordre géographique dans lequel ils sont groupés, et l'on ne peut s'empêcher d'y voir l'influence des races qui composent aujourd'hui la nation française, et qui, malgré la remarquable unité à laquelle cette nation est parvenue, s'accusent encore aujourd'hui par la différence d'aptitude à recevoir l'instruction. Si l'on tire une ligne allant de la baie du mont Saint-Michel jusqu'au point où la Saône entre dans le département de Saône-et-Loire, et de ce point à l'embouchure du Rhône, presque tous les départements situés au sud et à l'ouest de cette ligne comptent moins de 70 lettrés par 100 habitants, c'est-à-dire, d'une manière générale, sont au-dessous de la moyenne. Il n'y a à cette règle que quelques exceptions, dont la plupart s'expliquent aisément; ainsi le riche département du Rhône s'élève au-dessus de cette moyenne, ainsi que les départements, riches aussi, de la Loire et de la Gironde. Au nord et à l'est de cette même ligne, presque tous les départements sont au-dessus de la moyenne : il n'y a d'exception que pour le Nord, où la population flamande est encore très-ignorante, et pour trois départements du midi, Vaucluse, Var et Alpes-Maritimes. Nos provinces du nord-est, Champagne, Lorraine, Franche-Comté, forment un groupe compacte qui occupe les premiers rangs[1].

Si l'on dresse la carte particulière de l'instruction des femmes, la même loi de distribution géographique devient encore bien plus manifeste. Au sud et à l'ouest de la ligne que nous venons de tracer, on ne trouve plus que quatre départements qui dépassent la moyenne, et l'ignorance s'étend au sud sur toute la Provence. Les dix départements du nord-est et le territoire de Belfort forment un groupe compacte qui occupe encore le premier rang; les trois départements de la Haute-Marne, de la Haute-Saône et du Doubs, ayant plus de 90 femmes sachant lire, ne sont égalés que par le département de la Seine, où affluent les adultes ayant reçu quelque instruction, et les sept autres, ayant de 80 à 90 femmes sachant lire, ne rencontrent dans tout le reste de la France que trois départements qui puissent leur être comparés : le Rhône, où Lyon exerce à peu près la même influence que Paris, l'Orne et le Calvados.

Quelle que soit la répartition, le résultat général pour l'ensemble de la

[1] Le certificat d'études primaires, excellente institution que la ville de Paris a adopté, s'est facilement naturalisé dans la région du nord-est. Sur 2,200 élèves qui ont quitté les écoles primaires du territoire de Belfort en 1873 et en 1874, 390 ont obtenu ce certificat. (Voir les rapports de M. l'inspecteur Armsbruster au Conseil départemental.)

population française en 1872 est insuffisant. Il est loin de nous placer au niveau des pays les plus avancés, comme l'Allemagne, la Scandinavie, les Pays-Bas, et le progrès ne paraît pas aussi rapide que celui de l'Italie et des États-Unis. Si nous voulons rester dans les premiers rangs des peuples civilisés, il faut que nous nous pliions à toutes les exigences de la civilisation moderne; une des premières est de posséder et d'améliorer sans cesse une forte instruction supérieure, une large instruction secondaire et une instruction primaire universelle.

Pour avoir une instruction primaire à la fois universelle et solide, il y a deux conditions qui ont plus d'influence que toutes les lois et les règlements : beaucoup d'argent et de bons maîtres. L'argent, c'est à l'État, aux départements, aux communes à le fournir, et il sera d'autant plus abondant qu'on comprendra mieux la nécessité d'une bonne instruction populaire. Les bons maîtres, c'est surtout dans les écoles normales qu'on les peut former, et il est très-important de donner aux écoles normales une bonne direction, de bonnes méthodes, un bon matériel. Un assez grand nombre d'écoles normales s'étaient fait représenter par des travaux d'élèves au concours de Vienne, et plusieurs ont été récompensées, quoique le Jury se soit montré, en principe, très-sobre de médailles pour des travaux d'élèves, parce qu'il n'avait pas d'éléments suffisants pour constater dans quelles conditions ces travaux avaient été exécutés : les Écoles normales de Douai, d'Auxerre, de Rouen, de Vesoul, d'Angers, d'Épinal, l'École normale d'institutrices de Lyon, ont eu des diplômes ou des médailles de mérite.

Pour avoir une idée complète des efforts faits en faveur de l'instruction populaire, il faudrait, à côté des écoles primaires proprement dites, placer les asiles, les petites classes des établissements d'instruction secondaire, les cours d'adultes. Il faudrait placer aussi les sociétés qui ont pour objet de faire des cours, de répandre des livres utiles ou d'encourager les maîtres. A Paris, l'Association polytechnique et sa sœur cadette, l'Association philotechnique, dont nous parlerons plus loin, sont les deux principales sociétés enseignantes. Elles ont des émules dans les départements : à Lyon, la Société d'enseignement professionnel du Rhône, fondée en 1864; à Bordeaux, la Société philomathique, fondée en 1808. Plusieurs ont été récompensées à Vienne. La Société pour l'instruction élémentaire, fondée en 1815, qui a soutenu, sous la Restauration, les premières écoles mutuelles, et qui travaille à propager l'instruction élémentaire par la fondation d'écoles, et plus encore aujourd'hui par des cours gratuits, par des concours, des récompenses, et par la publication du Journal d'éducation populaire, a eu une médaille de mérite. La Société Franklin, qui s'occupe de fonder des bibliothèques populaires et de répandre les bons livres, a

eu aussi une médaille de mérite. La Ligue de l'enseignement, dont M. Macé, de Beblenheim, a été le premier fondateur en 1866, qui s'emploie activement à fonder des bibliothèques, des cours d'adultes, des écoles, et qui compte aujourd'hui 58 cercles ou groupes, la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France, l'Association des membres de l'enseignement, ont obtenu une médaille ou un diplôme de mérite. Je n'insiste pas, parce que ces institutions ressortissaient à la quatrième section du groupe XXVI.

Parmi les écoles qui complètent notre système d'enseignement primaire, il y a deux grands groupes qui doivent trouver leur place ici : les écoles régimentaires et les écoles de la marine.

Les écoles de régiment, prescrites par la loi militaire de Gouvion de Saint-Cyr, organisées en 1835, ont été complétement réorganisées au commencement de l'année 1867. On se plaignait du peu de résultats obtenus, soit dans les écoles du premier degré, où tous les soldats illettrés auraient dû recevoir les éléments de l'instruction primaire, soit dans les écoles du second degré, plus particulièrement destinées aux sous-officiers. « Dans le système nouveau, disait le rapport, les cours du premier degré, comprenant la lecture, l'écriture et les quatre règles de l'arithmétique, sont rendus obligatoires pour les soldats illettrés. Au lieu d'une école par régiment, il en est créé une par bataillon et au besoin par détachement. » De 1860 à 1864, la moyenne des militaires suivant ces écoles était de 91,000, dont 65,000 pour le premier degré et 26,000 pour le deuxième; de 1865 à 1869, elle s'est élevée à 124,000; 83,000 pour le premier degré et 41,000 pour le deuxième : c'est une proportion de 35 p. o/o au lieu de 24 p. o/o de l'effectif. Chaque année, durant cette dernière période, 36,000 soldats, entrés dans les régiments sans aucune instruction, sortaient sachant lire (20,000), ou même sachant lire et écrire (16,000)[1]. Les événements de 1870-71 ont fait mieux comprendre encore l'importance de ces écoles, qui sont devenues dans un grand nombre de régiments l'objet d'une sollicitude particulière de la part des colonels et des officiers chargés de l'enseignement; le ministère de la guerre, qui ne leur donnait que 100,000 fr., leur a consacré 422,000 francs dans le budget de 1875. Il a contribué à créer les bibliothèques de diverses espèces, bibliothèques d'officiers, bibliothèques de régiment, bibliothèques de garnison, etc., qui aident à l'instruction, et dont le nombre s'est élevé à 1,400, renfermant 380,000 volumes.

La marine a réorganisé aussi, en 1867, les écoles élémentaires que la loi du 16 pluviôse an III avait prescrit de tenir à bord des bâtiments de

[1] Voir dans le *Journal de la Société de statistique*, janvier 1873, un travail intéressant de M. Loua sur cette question.

l'État. Les maîtres faisaient défaut. Elle créa, en 1868, des cours préparatoires d'enseignement à Cherbourg, à Brest, à Toulon, pour former des officiers-mariniers et des quartiers-maîtres capables de donner un bon enseignement; elle leur fit subir un examen, et, de 1868 à 1872, elle forma ainsi 116 instituteurs. En décembre 1872, elle a remplacé ces cours par un cours unique, le cours normal d'enseignement pour les instituteurs élémentaires de la flotte, plus fortement constitué et fixé à Rochefort.

En 1872, sur 7,000 marins environ enregistrés dans les écoles élémentaires, la proportion de ceux qui ne savaient pas écrire ou ne savaient ni lire ni écrire était de 47 p. o/o; à la fin du semestre d'enseignement, elle n'était plus que de 34 p. o/o[1]. Les Écoles de maistrance, qui sont des écoles d'application pour les mécaniciens, les timoniers, les canonniers, forment pour ainsi dire le second degré de l'instruction donnée par l'État à ses marins; le Jury a décerné à ces dernières un diplôme de mérite pour leurs dessins.

Enseignement secondaire, classique; bifurcation et réformes. — L'enseignement secondaire n'a pas péri en France par la suppression des priviléges de l'Université. Mais il a été quelque peu compromis dans son progrès par le décret du 10 avril 1852, qui, sous le ministère de Fortoul, inaugura un système d'éducation tout différent de celui qu'avait suivi jusque-là l'Université. Une même instruction pour tous jusqu'en quatrième; à partir de la troisième, deux sections distinctes, quoique conservant quelques exercices littéraires communs, celle des lettres et celle des sciences, et, comme sanction, deux baccalauréats distincts; des programmes réglés d'un commun accord entre le ministre de l'instruction publique et les ministres ayant dans leur département des écoles spéciales, comme l'école militaire de Saint-Cyr ou l'école navale de Brest, et conduisant directement aux concours d'admission dans ces écoles, ainsi que le réclamaient, en 1846, les professeurs de la Faculté des sciences, afin que les élèves ne fussent pas obligés d'aller chercher dans des écoles particulières une préparation souvent trop hâtive.

Ce système, qu'on a nommé la bifurcation, essayait de donner satisfaction à des besoins réels. L'harmonie des programmes d'études dans les lycées de l'État et des programmes d'admission dans les grandes écoles de l'État était une amélioration incontestable; nous en jouissons encore. La part largement faite aux sciences témoignait de l'importance croissante

[1] A ces écoles il faut encore ajouter l'école des mousses et l'établissement des pupilles de la marine. Ces établissements sont distincts des écoles de mousse de la marine marchande, qui sont des fondations particulières, à Nantes, à Cette, à Bordeaux; celle de Bordeaux, dirigée par les frères Porte, fonctionne depuis 1841.

du rôle que joue la science dans le domaine des connaissances humaines comme dans celui des intérêts économiques. Cependant ce système a soulevé de très-vives et judicieuses critiques. On lui reprochait d'obliger les enfants à prendre trop tôt un parti définitif sur leur carrière, de jeter dans l'étude des sciences des élèves dont l'esprit était encore trop peu formé par le commerce des lettres; on remarquait souvent qu'une des raisons déterminantes pour porter un jeune homme vers la section scientifique était son insuccès dans les lettres, que les études communes aux deux sections avaient pour principal effet d'obliger le professeur à abaisser le niveau auquel il aurait pu facilement élever les élèves des lettres; on remarquait aussi qu'en général ceux qui suivaient jusqu'en rhétorique la section littéraire, pour entrer ensuite dans la logique scientifique, ayant l'intelligence plus ouverte et plus cultivée, ne tardaient pas à rattraper et même à dépasser ceux de leurs camarades qui, depuis la troisième, se consacraient exclusivement aux études scientifiques.

La bifurcation fut supprimée de 1863 à 1865, sous le ministère de M. Duruy; l'étude spéciale des sciences fut reportée dans les classes de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales; ces classes furent précédées d'une classe préparatoire, afin de mettre au niveau des élémentaires ceux auxquels manquaient les premiers éléments des sciences, et organisées de manière que les élèves y entrassent par une bifurcation plus tardive, et partant plus réfléchie, à la fin de la seconde ou de la rhétorique. En même temps, la partie scientifique de l'enseignement littéraire fut quelque peu accrue, et les langues vivantes furent introduites dans les classes de grammaire : c'était une amélioration.

Le problème n'est pas facile à résoudre : les hésitations de ceux qui ont présidé à l'enseignement public et la diversité des systèmes mis à l'essai le prouvent. Partager dès la quatrième la jeunesse des lycées en deux sections, dont l'une était condamnée à n'avoir qu'une culture littéraire à peine ébauchée, n'était assurément pas une combinaison satisfaisante; quatre années employées aux études classiques avant les études scientifiques étaient à la fois trop et trop peu, trop pour la masse des jeunes gens qui n'ont ni la fortune ni le loisir de se préparer par huit années de collége à la vie industrielle, trop peu pour ceux qui ont besoin d'une instruction complète., Les lycées et les établissements libres, qui, pour atteindre aux diplômes, doivent modeler à peu près leur enseignement sur celui des lycées, se recrutent dans la classe aisée; les élèves de la société qui sortent des rangs inférieurs, mais que leurs aptitudes particulières ont fait distinguer et ont fait accueillir comme boursiers, sont destinés à entrer pour la plupart dans les rangs de la classe aisée. Quelle que doive être leur car-

rière, il faut qu'ils aient tous l'esprit développé par une éducation largement libérale. L'étude des lettres ne doit pas être le privilége du professeur ou de l'avocat; elle est indispensable aux médecins; la Faculté de médecine avait réclamé contre le programme qui réduisait ses étudiants au seul baccalauréat ès sciences. Elle n'est guère moins utile à l'ingénieur ou à l'officier, qui seront peut-être appelés à occuper une grande position et à être au nombre de ceux qui dirigeront les affaires de l'État. Il importe de tremper fortement l'élite de la société dans les études classiques, en donnant à tous une forte instruction primaire comme base, en s'appliquant, pendant toute la durée de l'éducation, à développer l'intelligence par l'intuition des choses, par le sentiment du beau, par la rectitude du jugement plus que par l'effort de la mémoire, en ne laissant pas ignorer les éléments des sciences à ceux qui s'occuperont particulièrement de lettres, et en insistant sur les grandes théories scientifiques avec ceux qui s'adonnent particulièrement aux sciences.

Les études classiques ont-elles la meilleure direction qu'on puisse désirer pour atteindre ce but, et faisons-nous dans nos lycées et colléges le plus fructueux emploi des années pendant lesquelles la jeunesse nous est confiée? Beaucoup de bons esprits hors de l'Université et dans l'Université en doutent. Deux ouvrages importants, publiés depuis 1867, ont attiré particulièrement l'attention du public sur ces graves questions de pédagogie, trop peu étudiées pour elle-même et trop souvent tranchées sous l'influence de la politique: *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, par M. Bréal, qui a comparé avec beaucoup de sagacité, et quelquefois peut-être avec un peu trop de complaisance pour les écoles d'outre-Rhin, les méthodes françaises et allemandes; *La Réforme de l'enseignement secondaire*, ouvrage dans lequel M. J. Simon a exposé surtout les modifications qu'il a tenté ou projeté de faire dans les programmes universitaires[1].

Les langues vivantes ont été très-longtemps négligées: c'était une des

[1] Je dois citer aussi divers articles de MM. Janet et Boissier dans la *Revue des Deux-Mondes*; *La famille et l'éducation en France*, par M. Baudrillart, membre de l'Institut (1874); *De la nécessité de réformer l'enseignement secondaire en France* (1872), par M. Pinot, aujourd'hui directeur de l'école supérieure de commerce de Lyon, qui demande une transformation radicale de la méthode comme du but de l'instruction secondaire; la brochure *La double version continue*, publiée en 1871 par M. Belot, dans laquelle l'auteur propose de substituer aux devoirs écrits une explication suivie et raisonnée des bons auteurs; la brochure de M. Deltour intitulée *Lettre à M. Cuvillier-Fleury* (1872); *Du programme de l'enseignement secondaire*, par A. Weil (1872); *Projet d'une réforme dans les études classiques*, par M. Dugit; *Projet de fondation d'un collége libre*, par M. André; *La part des sciences dans l'enseignement classique*, par A. Dupaigne (1874); *Projet de réforme dans l'enseignement des langues anciennes*, par M. Théry (1872), et, à une date plus ancienne, les *Lettres sur l'enseignement des colléges en France*, par M. Clavel (1859), et *Des institutions d'instruction publique en France*, par M. Cournot (1864).

lacunes de notre système pédagogique. Les Français y attachaient autrefois peu d'importance, parce qu'ils avaient été habitués à regarder leur littérature comme la règle du goût, et parce que les étrangers, apprenant beaucoup et parlant volontiers le français, les dispensaient en quelque sorte d'apprendre les langues étrangères. Il faut ajouter que les jeunes Français ont moins de facilité pour apprendre l'anglais ou l'allemand que les jeunes Allemands et les jeunes Anglais, suivant le cours d'études classiques, n'en ont à apprendre le français, parce qu'ils ne trouvent ni dans leur propre langue ni dans le latin les racines et le génie de ces deux langues modernes. Les langues vivantes s'introduisirent d'abord comme cours accessoires et facultatifs, puis comme classes régulières en 1852; en 1863, M. Duruy, pensant avec raison qu'il fallait commencer de bonne heure cette étude pour la rendre profitable, en plaça le début dans les classes de grammaire, et rendit cette étude obligatoire jusqu'à la quatrième, facultative après la quatrième.

M. J. Simon, pendant son ministère, s'est appliqué à encourager cette même étude[1]. Elle entrait dans le plan général des réformes qu'il se proposait d'accomplir et qui sont résumées dans l'instruction ministérielle du 17 septembre 1872 : accroître l'importance des langues vivantes en les mettant à tous égards au même rang que les autres facultés; fortifier le corps par des exercices plus fréquents de gymnastique, d'escrime, d'équitation ou de natation; donner quelques notions d'hygiène; faire une place plus large à l'enseignement de la géographie, dont l'enseignement avait été très-amoindri par la suppression de la classe qui lui était consacrée. Le programme universitaire ne comprenait guère que l'étude du latin dans le principe; on y a successivement introduit le grec, l'histoire, la géographie, les sciences : il est impossible d'ajouter toujours sans retrancher quelquefois. C'est dans cette pensée que le ministre diminuait le temps consacré aux devoirs dictés, aux thèmes et aux vers latins, voulant que les élèves s'appliquassent plus à lire les bons auteurs de l'antiquité qu'à écrire avec élégance une langue morte. Ces changements, dont plusieurs marquaient un progrès, avaient été introduits dans les lycées avant la loi qui réorganisait le Conseil supérieur de l'instruction publique; le Conseil supérieur ne les a pas tous ratifiés.

Les lycées ne sont pas fermés aux réformes; l'introduction de facultés que les besoins de la société moderne imposaient en quelque sorte à l'instruction publique, et les remaniements, trop fréquents peut-être, des pro-

[1] Voir, entre autres brochures récentes sur cette question, *Des langues vivantes et de leur enseignement*, par A. Weil (1873); *L'enseignement des langues vivantes en France*, par Heinrich (1871).

grammes, en sont la preuve. Mais un grand corps a ses traditions, et il y est attaché; aussi est-il d'ordinaire plus frappé des inconvénients que des avantages d'une innovation. Cependant, s'il ne prête pas un concours dévoué à l'idée nouvelle, celle-ci demeure sans succès, parce qu'en matière d'instruction le résultat, bon ou mauvais, dépend beaucoup plus des maîtres que des programmes. Enfin il est bien difficile de faire des expériences sur une surface aussi étendue. Si l'innovation n'est pas bonne, quel danger n'y a-t-il pas à engager 100,000 jeunes gens à la fois dans une fausse direction?

Il appartient beaucoup plus à l'initiative privée de tenter à cet égard les voies nouvelles. Elle n'expérimente que sur un petit nombre d'élèves, et elle expérimente dans de meilleures conditions, parce que le novateur applique lui-même ses idées avec l'intelligence de sa propre méthode et l'ardeur persévérante que donne la foi, et parce qu'il peut trouver quatre ou cinq professeurs capables d'entrer dans le même esprit, plus facilement que l'État par un arrêté ne transformera les habitudes et les convictions de tout le corps enseignant. Quelques établissements de ce genre ont été fondés depuis quelques années : le collége International, l'école Monge, l'école Alsacienne.

Le collége International, établi à Saint-Germain et dû principalement aux efforts de M. Rendu [1], se proposait de donner à la fois l'enseignement classique et la connaissance des langues vivantes, en envoyant successivement ses élèves passer plusieurs années dans des colléges de France, d'Allemagne et d'Angleterre dont les programmes seraient exactement les mêmes et permettraient de passer de l'un à l'autre sans rompre la suite des études.

L'école Monge, en grande partie créée et aujourd'hui dirigée par M. Godart, se propose de donner l'enseignement classique par une méthode rationnelle qu'elle regarde comme plus profitable à l'intelligence que celle des lycées. Faire d'abord une large part aux leçons de choses, de manière à éveiller chez les enfants l'esprit d'observation, et donner une forte instruction primaire, en y comprenant les langues vivantes et les éléments des sciences naturelles, éviter les abstractions, s'adresser surtout aux sens, apprendre aux élèves à observer les faits, et du fait à s'élever peu à peu jusqu'à la cause; ensuite aborder le latin et le grec, faire lire aux jeunes gens des auteurs latins sans les attarder longuement sur les règles de la grammaire, s'appliquer à tourner cette lecture au profit de l'histoire ou de la littérature ancienne, et conduire parallèlement l'étude développée des sciences avec l'étude des lettres : tel est le plan. Déjà l'école Monge, qui ne date guère que de l'année 1871, a obtenu des résultats qui déposent en faveur de la

[1] Voir le rapport fait par M. Rendu au Comité de l'enseignement international en 1862.

méthode. Une association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation a été fondée en 1872 sous la même inspiration, et les deux institutions, sans être dépendantes l'une de l'autre, se complétent l'une par l'autre : l'une applique une méthode nouvelle, l'autre recherche et cherche à propager les méthodes les plus rationnelles[1].

L'école Alsacienne, dont le directeur est M. Rieder et dont la fondation (octobre 1874) est postérieure à l'Exposition de Vienne, s'est, avec un plan quelque peu différent, inspirée des mêmes idées. J'ai eu l'occasion de constater des résultats très-satisfaisants pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie, dans les classes élémentaires.

Il est certain que nous donnons au latin et au grec un temps dont nous ne tirons pas tout le profit désirable. Il ne faut pas supprimer l'étude des langues mortes; il serait bon, au contraire, que les jeunes gens qui aspirent à une carrière libérale eussent une connaissance plus solide des chefs-d'œuvre de la littérature et de l'art antiques ; mais il faut aussi, comme le réclame la société moderne, qu'ils aient l'esprit ouvert aux sciences, à l'histoire, à la géographie, aux langues modernes, et, j'ajoute, aux premiers principes de la science économique, que M. J. Simon, pendant son ministère, avait songé à introduire en philosophie parmi les questions de morale sociale. Il faut que ces connaissances soient assises sur un bon fonds d'instruction primaire : or c'est ce fonds premier qui manque le plus souvent, parce qu'on n'insiste pas assez dans les classes élémentaires sur l'étude du français, sur les notions des sciences naturelles, sur la pratique raisonnée d'une langue vivante, et qu'on fatigue trop la mémoire par une accumulation de règles latines qui dégoûtent souvent les jeunes esprits. C'est sur les classes élémentaires que les réformateurs de l'enseignement secondaire doivent particulièrement porter leur attention.

Rapport du nombre des élèves avec la population totale dans l'instruction primaire, secondaire, classique et industrielle. — L'enseignement classique, quelque réforme qu'on y apporte, ne convient qu'à un nombre restreint de jeunes gens. Nos établissements d'instruction publique ou privée en renferment-ils donc trop? Ce n'est pas là notre pensée.

La période de six à treize ans, comprenant sept années, peut être considérée comme la période ordinaire de l'écolage chez nous, parce que, si quelques élèves poursuivent au delà de leur treizième année accomplie, beaucoup s'arrêtent en deçà, et que la plupart n'entrent pas à l'école avant sept ans (il s'agit ici des écoles et non des asiles). Or le nombre des enfants de six

[1] L'association publie un bulletin qui traite des questions pédagogiques.

à treize ans est, d'après le recensement de 1872, de 4,500,000, tandis que la statistique scolaire accuse la présence de 4,722,000 élèves. D'où vient ce singulier excédant, au moment même où l'on se plaint que nos écoles ne soient pas assez fréquentées? Nous l'avions déjà signalé en 1867 dans notre *Histoire des classes ouvrières*. Il vient, en partie, du zèle exagéré de ceux qui recueillent les chiffres et se plaisent quelquefois à les grossir, en partie de l'intérêt des communes, trop portées à inscrire facilement au commencement de chaque année des élèves gratuits qui ne font qu'une courte apparition dans l'école. La statistique de plus d'un peuple est entachée de ce défaut[1]. C'est seulement en publiant régulièrement des rapports qu'on habitue le personnel des fonctionnaires à ce genre de travail, qu'on éveille la critique, qu'on rectifie les erreurs et qu'on arrive peu à peu d'une statistique médiocre à une statistique assez satisfaisante. M. Duruy avait donné l'exemple en publiant, pendant son ministère, trois volumes de statistique pour les trois degrés de l'enseignement, avec plusieurs annexes[2]. Il est regrettable qu'on ne l'ait pas suivi; le travail aurait gagné avec le temps. Une publication, moins étendue et moins coûteuse que celle de 1863-66, pourrait peut-être être facilement annexée au Bulletin administratif ou à l'Annuaire de l'instruction publique.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il serait téméraire d'indiquer combien d'enfants échappent encore à l'école. Les écoles sont plus nombreuses et plus peuplées qu'autrefois, et nous avons fait des progrès qui, sous ce rapport, nous rapprochent du but : c'est un fait incontestable. Mais il est incontestable aussi que bien des enfants n'ont jamais mis le pied dans une école, et que, parmi ceux qui y mettent le pied, il y en a beaucoup dont la fréquentation est trop irrégulière pour qu'on en puisse espérer un résultat : voilà ce qu'on peut affirmer. On peut dire en outre que, lorsque nous serons parvenus à les faire tous passer par l'école, il nous restera à les y retenir, comme d'autres peuples, au delà de onze et douze ans.

[1] La première statistique de l'instruction primaire de l'Autriche, pour 1870-71, faite avec soin par M. Schimmer, secrétaire de la direction de la statistique administrative, a constaté qu'en Autriche on avait fait jusque-là une exagération du même genre.

[2] Ces volumes sont : Statistique de l'instruction primaire pour l'année 1863; État de l'enseignement primaire en 1864; Statistique de l'instruction primaire en 1866; Degré d'instruction des adultes; Statistique des cours d'adultes pour 1866-1867; Statistique de l'enseignement secondaire en 1865; Statistique de l'enseignement supérieur en 1865-1868. Les difficultés qu'il fallut surmonter alors et les imperfections inséparables d'un premier travail aussi étendu ne doivent pas arrêter l'administration.

M. Manier a publié des cartes instructives, comme le sont en général les cartes statistiques, et une statistique de l'instruction primaire; mais l'œuvre d'un particulier en pareille matière relève des documents officiels et ne saurait suppléer à leur insuffisance. M. Manier a en grande partie reproduit la statistique officielle de 1863.

Dans l'enseignement secondaire, la statistique est loin d'accuser une surabondance d'écoliers; il y a là insuffisance notoire.

Le royaume de Prusse actuel, dont la population est de 24 millions d'habitants, avait, en 1873, dans ses 254 gymnases ou progymnases, environ 76,000 élèves, auxquels 4,238 professeurs donnaient l'enseignement classique; à côté de ces établissements, il comptait dans ses 180 écoles industrielles environ 51,000 élèves, auxquels 2,802 professeurs donnaient l'enseignement. L'Empire allemand tout entier, avec une population d'environ 40 millions d'habitants, sans y comprendre toutefois les deux provinces que la guerre de 1870-71 nous a enlevées, a 500 écoles possédant 80,000 élèves et 4,219 professeurs pour l'enseignement industriel. Sans chercher à préciser la proportion, on peut dire que l'Allemagne a dans ses écoles industrielles presque 1 élève pour 500 habitants, et plus de 1 professeur pour 10,000 habitants. Dans l'enseignement classique, l'Empire allemand comptait à peu près 120,000 élèves dans ses 558 gymnases et progymnases, soit 1 élève par 335 habitants. En tout, enseignement classique et industriel réunis, 180,000 élèves, ou 1 élève pour 200 habitants.

A considérer l'ensemble de l'instruction secondaire, la France n'est pas de beaucoup au-dessous de l'Allemagne par le nombre de ses élèves.

Dans la Statistique de l'enseignement secondaire en 1865, publiée par M. Duruy, nous trouvons dans les lycées et colléges 43,000 élèves suivant l'enseignement classique et 17,000 suivant l'enseignement secondaire spécial; dans les établissements libres, 78,800 élèves : total, environ 140,000 élèves répartis à peu près de la manière suivante : 95,000 environ dans l'enseignement classique et 45,000 dans l'enseignement spécial. Depuis 1865, il y a eu assurément augmentation dans le nombre des élèves, et particulièrement dans le nombre des élèves de l'enseignement spécial. Si l'on en juge par la progression des années précédentes, cette augmentation pour l'ensemble de l'enseignement secondaire était d'environ 15 à 20 p. o/o en 1870. Les cruels événements de 1870-71 ont arrêté le progrès, et l'on ne peut estimer à plus de 150,000 le nombre des élèves qui reçoivent l'instruction secondaire dans les établissements publics ou privés.

En 1873[1] (1er novembre), les établissements publics comptaient 63,349

[1] Novembre 1873. — 81 lycées. (76 ont une section d'enseignement spécial.)

Déduction faite des trois lycées de Metz, Strasbourg, Colmar, pour 1865; voici le nombre des élèves des lycées :

	Enseignement classique.	Enseignement spécial.
1865	26,543	4,688
1er novembre 1872 (80 lycées)	29,469	7,287
1er décembre 1873 (81 lycées)	29,796	7,918

élèves, dont 37,714 dans les lycées et 25,635 dans les colléges, 43,233 suivant l'enseignement classique, 20,516 suivant l'enseignement spécial.

Le nombre de 150,000 avec une population de 36 millions d'habitants donne le rapport de 1 élève sur 240 habitants. L'Empire allemand, et la Prusse, venons-nous de dire, en ont 1 sur 200.

Mais la répartition est tout autre. Tandis que l'Allemagne a sur 315 habitants 1 élève dans l'enseignement classique, la France en a à peu près 1 sur 360; tandis que l'Allemagne a sur 500 habitants 1 élève dans l'enseignement industriel, la France n'en a que 1 sur 720 habitants.

La société française peut-elle se considérer comme satisfaite de posséder dans ses écoles secondaires 1 élève du sexe masculin sur 240 habitants de l'un et de l'autre sexe et de tout âge. Non; car, sur 500 habitants, nous comptons en France, en calculant d'après les données de notre dernier recensement, 17 jeunes gens du sexe masculin âgés de dix à dix-huit ans. Sans doute, la majorité de ces jeunes gens ne peut songer à s'élever au-dessus de l'enseignement des écoles primaires. Comme, d'après le recensement, le cinquième environ de la population adulte figure dans les catégories des professions libérales et des chefs d'exploitation agricole, industrielle ou

244 colléges communaux. (Tous ont une section d'enseignement spécial.)

Déduction faite des colléges d'Alsace-Lorraine pour 1865; voici le nombre des élèves des colléges :

1865	14,999	11,088
5 novembre 1872	13,310	11,767
5 novembre 1873	13,437	12,198

MATHÉMATIQUES.

		Lycées.	Colléges.
1872	Mathématiques spéciales	625	39
	Mathématiques élémentaires	2,984	687
1873	Mathématiques spéciales	736	34
	Mathématiques élémentaires	3,195	726

COURS PRÉPARATOIRES AUX ÉCOLES.

		Lycées.			Colléges.		
		1865.	1872.	1873.	1865.	1872.	1873.
Écoles	Normale supérieure	183	140	166	10	"	"
	Polytechnique	361	498	564	22	1	1
	Saint-Cyr	352	374	380	61	27	44
	Navale	185	235	220	289	"	70
	Forestière	71	47	34	3	4	1
	Centrale	214	137	146	9	4	1
	des mineurs	"	30	35	"	7	2

NOTA. Les états fournis par les proviseurs et par les principaux ne sont pas toujours au courant, et les nombres indiqués ici sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité. (Renseignements communiqués par M. A. Mourier, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique.)

commerciale, il faudrait préparer 3 ou 4 jeunes gens pour ces carrières, et, par conséquent, avoir 3 ou 4 jeunes gens au lieu d'un dans les écoles secondaires. Quelque peu de précision qu'aient nécessairement de pareils calculs, il est certain que nous sommes bien loin du compte : c'est le fait que nous voulions mettre en lumière. Parce que les Allemands ont autant de progrès que nous à faire sous ce rapport, ce n'est pas une raison pour nous contenter de l'état présent.

Le rapport des deux enseignements et des deux besoins auxquels ils répondent montre que la lacune à combler est beaucoup plus grande d'un côté que de l'autre. Sur un nombre de 13 millions 1/2 de personnes classées comme ayant une profession ou une position sociale autre que celle de domestiques, moins de 1 million 1/2 appartiennent aux positions dites libérales, ministres du culte, officiers, fonctionnaires, médecins, avocats, rentiers, etc.; le reste, c'est-à-dire 88 p. o/o, appartient aux carrières industrielles, c'est-à-dire à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à l'armée comme sous-officiers ou soldats. Sans doute, d'une part, l'école primaire suffit d'ordinaire aux simples soldats, et, d'autre part, un certain nombre de ceux qui, dans la banque, le commerce, l'industrie ou l'agriculture, occuperont une haute position sociale, ont besoin d'avoir l'esprit aussi orné par une culture littéraire et appartiennent à l'enseignement secondaire classique; mais il reste au moins 75 p. o/o, c'est-à-dire les trois quarts des jeunes gens, recevant l'instruction secondaire, aux besoins desquels l'enseignement industriel est le mieux adapté.

Que pouvons-nous conjecturer de la statistique, tout imparfaite qu'elle est, de notre instruction secondaire? Que loin d'être la majorité, les élèves de l'enseignement industriel ne forment guère, en France, que le tiers de la population scolaire. Ils sont environ 50,000; ils devraient être plus de 390,000. Il faut donc s'appliquer plus encore à développer l'enseignement industriel que l'enseignement classique.

Enseignement dit industriel ou secondaire spécial. — Cet enseignement industriel doit être plus modeste dans son but et plus simple dans ses moyens que l'enseignement classique; il prend moins d'années à des enfants pressés d'entrer dans une carrière lucrative. Il a pour fonds principal, avec l'étude du français, de la géographie et d'une langue vivante, les principes élémentaires des sciences, éclairés et complétés par de nombreux exemples, par leurs applications les plus ordinaires à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

La théorie n'en saurait cependant pas être absente, parce que la théorie est le fil qui relie dans l'esprit les nations les unes aux autres; mais la pratique domine.

Le maître doit, autant que possible, faire voir et faire toucher les choses, parce que les exemples font une impression plus rapide et plus durable, surtout dans les esprits peu préparés à suivre des idées abstraites. L'expérience et la pratique des choses doivent être le point de départ ordinaire de chaque étude, même de l'étude de la langue française ou d'une langue vivante. Les leçons de choses doivent occuper une large place au début de cet enseignement; bien conduites, elles initient les jeunes enfants à un grand nombre de notions élémentaires; elles justifient le nom de *real-schule* que les Allemands donnent aux établissements de ce genre, et elles habituent de bonne heure à examiner de près les objets, à les comparer, à s'éclairer par la réflexion. Bien longtemps avant qu'on eût songé, en France ou à l'étranger, à ce genre d'enseignement, l'abbé Fleury avait conseillé, dans son *Traité sur les études*, d'accoutumer les enfants à « faire des réflexions sur tout ce qui se présente, qui est le principe de toutes les études ». Les manipulations, les visites dans les usines, doivent, dans les classes supérieures, être la continuation de la même méthode : des industriels ont besoin d'être habiles à manier la matière et les forces avec lesquelles ils seront chaque jour aux prises.

On se préoccupait déjà de cette lacune sous la Restauration. Un concours fut ouvert en 1823 sur la question de l'enseignement moyen; le programme était tracé par Guizot, et le prix était remporté par M. Renouard.

Quelques lycées avaient alors senti la nécessité de créer pour cette clientèle particulière quelques classes, désignées en général sous le nom de classes de français ou de classes de commerce, et, après 1830, l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, sous l'impulsion de leur général, le frère Philippe, créait à Paris des cours professionnels. La loi de 1833, en organisant l'instruction primaire en France, donna une existence légale aux écoles industrielles sous le nom d'enseignement primaire supérieur; c'est sous le régime de cette loi que furent fondés, à Paris, le collége Chaptal, qui avait d'abord été un établissement privé, et l'école Turgot, créée par Pompée et organisée par M. Marguerin; dans le reste de la France, un assez grand nombre d'autres établissements, municipaux ou libres. Saint-Marc-Girardin et Cousin visitaient alors les écoles bourgeoises de l'Allemagne et proclamaient la nécessité d'avoir « une éducation propre à faire des marchands, des manufacturiers, des agriculteurs ».

De 1841 à 1844, le ministre de l'instruction publique créa des cours d'instruction primaire supérieure dans 82 colléges communaux et dans 3 colléges royaux. La plupart des ministres qui succédèrent à Villemain, Salvandy, MM. Carnot, de Parieu, Fortoul, Rouland, agitèrent la ques-

tion, dont la solution paraissait d'autant plus urgente après 1850 que la loi sur l'instruction primaire avait supprimé le degré supérieur en même temps qu'elle annonçait la rédaction d'une loi sur l'enseignement professionnel. M. Rouland, en 1863, réunit, sous la présidence de M. Dumas, une commission chargée d'étudier un programme.

Cette loi, M. Duruy la prépara dès son entrée au ministère : elle fut votée en 1865. Elle créa l'enseignement secondaire spécial, c'est-à-dire l'enseignement industriel; il devait comprendre quatre années de cours normal, avec une année préparatoire et, au besoin, une année complémentaire, et il devait être donné soit dans des colléges communaux transformés à cet effet sur la demande des communes, soit dans des lycées où l'enseignement spécial serait organisé à côté de l'enseignement classique, sans que les élèves eussent d'exercices communs comme dans le système de la bifurcation. Des programmes particuliers furent rédigés par ordre du ministre, quelques-uns par le ministre lui-même.

L'agrégation de l'enseignement secondaire spécial, qu'on dut, dès la seconde année, diviser en deux parties distinctes, partie scientifique et partie littéraire, fut instituée, et, en 1866, l'École normale de Cluny fut fondée. Malheureusement, elle était loin des grands foyers d'instruction; il était difficile d'y appeler et d'y retenir des professeurs d'élite, d'y rassembler les livres, les collections nécessaires; l'école lutte péniblement contre ces difficultés.

La loi de 1865 a rendu des services notables à l'enseignement industriel; elle lui a donné une organisation, et lui a permis de prendre une place régulière dans les établissements de l'instruction publique. 75 lycées (sur 80) et 244 colléges communaux ont un enseignement secondaire spécial. M. Duruy aura dans l'histoire le mérite d'avoir fait le plus grand effort qui ait été tenté jusqu'ici en France en faveur de l'enseignement industriel.

Cependant le résultat, quoique déjà considérable, n'a pas encore complétement répondu aux espérances. Beaucoup de colléges communaux auraient probablement gagné à se transformer, et auraient pu, lorsqu'ils n'avaient pas de moyens suffisants pour donner un bon enseignement classique, préparer la jeunesse du pays aux carrières industrielles. Peu l'ont fait. Les conseils municipaux ont regardé comme une déchéance d'abandonner le latin et de renoncer à conduire jusqu'à l'examen les jeunes gens de la ville qui aspiraient au baccalauréat.

Presque tous les lycées ont régularisé leurs classes de français et ont eu un enseignement secondaire spécial; beaucoup même y trouvent un supplément de recettes qui n'est pas inutile pour équilibrer leur budget. Mais, habitués à s'occuper de l'enseignement classique, qui est d'un genre plus

élevé, la plupart des administrateurs ont plus de considération pour les recettes que l'enseignement spécial procure à leur lycée que pour le mode de développement qu'il donne aux intelligences. Ils poussent rarement de ce côté les enfants les plus intelligents, quand les parents leur demandent conseil; ils ne prennent pas toujours la peine de rechercher les méthodes particulières qui lui conviendraient le mieux, et trop souvent ils n'ont pas de maîtres suffisamment préparés pour les comprendre et pour les bien interpréter. L'enseignement industriel paraît ne devoir donner, en général, que des résultats médiocres dans un établissement dont l'instruction secondaire classique est la principale préoccupation.

Quelques lycées et colléges ont été organisés en vue de donner surtout l'enseignement spécial, et en général ils l'ont donné avec plus de succès : tels sont les lycées de Mont-de-Marsan et de Pontivy, organisés sous le ministère de M. Duruy, le collége d'Alais, celui de Cognac qui date de 1871, celui de Castres qu'avait organisé longtemps auparavant M. Roux sous le titre d'école professionnelle annexée au collége. On peut joindre à la liste certains colléges, comme ceux de Meaux, de Compiègne, qui ont une sollicitude particulière pour ce genre d'enseignement, et des établissements tenus par des Frères des écoles chrétiennes, dont nous parlerons plus loin. Les écoles municipales de la ville de Paris ont plus de succès encore : le collége Chaptal, dirigé par M. Monjean, a pris un caractère tout particulier, intermédiaire entre l'école professionnelle et le lycée; il compte 1,200 élèves, dont la moitié sont des internes; l'école Turgot, sous la direction intelligente de M. Marguerin, a servi de modèle pour la création des deux écoles Colbert et Lavoisier, dirigées par MM. Focillon et Filon; tous les élèves sont exernes; Turgot en compte 1,000, Colbert près de 500, Lavoisier plus de 300. La Chambre de commerce de Paris a elle-même fondé l'École commerciale de l'avenue Trudaine, dirigée par M. Jourdan, qui a dû à ses dessins industriels une médaille de mérite, et elle a acquis l'École supérieure de commerce, fondée en 1820, longtemps dirigée par M. Blanqui, et dont M. Schwæblé est aujourd'hui le directeur.

Par son titre comme par le but qu'elle poursuit, cette dernière pourrait être classée parmi les écoles techniques plus encore que parmi les établissements d'enseignement général. Telles sont aussi les diverses écoles fondées depuis la guerre par l'initiative privée et le plus souvent avec le concours des municipalités : l'école supérieure de commerce et l'école professionnelle municipale du Havre (1871), l'école supérieure de commerce et d'industrie et l'école industrielle de Rouen, datant de 1871; l'école supérieure de commerce de Marseille, l'école de commerce de Lyon, l'école supérieure de commerce de Lille faisant partie de l'Institut industriel, agronomique et

commercial, datant de 1872; l'école commerciale et l'école supérieure de commerce et d'industrie de Bordeaux, de 1874. La plupart de ces écoles ont été fondées à l'image de celle qu'en 1866 la ville de Mulhouse, grâce à l'initiative des frères Siegfried[1], avait créée, et dont les événements politiques ont amené la fermeture. Dans un cours de deux ou de trois ans, les jeunes gens y reçoivent le complément de connaissances nécessaires au négociant, qu'on ne saurait trouver ni dans les lycées à cause du plan général de leur enseignement, ni dans les écoles industrielles à cause du niveau que celles-ci ne peuvent dépasser. Ces établissements, dont la clientèle et le nombre augmenteront à mesure que leur utilité sera mieux comprise, sont au nombre des plus heureux effets produits durant ces dernières années par l'initiative privée en matière d'instruction. Nous les mentionnons ici, quoique les écoles techniques fussent classées à Vienne dans la 4e section, parce qu'ils se lient intimement à l'ensemble de l'enseignement industriel.

En organisant l'enseignement secondaire spécial, le ministre de l'instruction publique avait placé comme sanction à la fin des classes deux diplômes : le diplôme d'études pour les élèves et le certificat de capacité pour les maîtres. Le diplôme a été peu recherché d'abord : en 1872, l'Académie de Paris ne comptait encore que 40 candidats. Depuis qu'il a été admis comme preuve d'instruction pour le volontariat d'un an, il a obtenu quelque faveur : 144 candidats en 1873; en 1874, 167, dont 56 ont été reçus. Il en obtiendrait plus encore s'il y avait un programme d'examen bien déterminé, et si les établissements d'instruction savaient précisément sur quelles matières doivent être préparés leurs élèves.

Le volontariat a donné naissance à un examen nouveau, dont l'administration pourra tirer parti, quand elle le voudra, pour obliger un plus grand nombre de jeunes gens à se munir d'une instruction industrielle suffisante. Le résultat a été jusqu'ici très-faible. Dans la dernière session de 1874 à Paris, sur 1,339 jeunes gens qui ont subi l'examen, 44 seulement l'ont très-bien passé, et, malgré l'indulgence dont le jury a cru devoir user au début, 398 ont été déclarés tout à fait incapables.

INSTRUCTION DES FEMMES.

L'instruction des femmes a une importance trop grande pour que nous ne lui donnions pas une place particulière; dans l'histoire générale de notre législation scolaire, elle est beaucoup trop effacée, parce que les législateurs s'en sont beaucoup moins occupés que de l'enseignement des garçons. Talleyrand mettait à huit ans les filles à la porte des écoles publiques; la loi de

[1] Voir à ce sujet la brochure de M. Jacques Siegfried intitulée *Les écoles supérieures de commerce*, 1870.

1833 passait entièrement sous silence les écoles de filles, quoique l'illustre auteur de cette loi leur eût consacré un article dans son projet; l'ordonnance de 1836 et la loi de 1850 réparèrent cette omission, mais sans rien ajouter au nombre des centimes que la loi de 1833 avait imposés en faveur des écoles de garçons. La loi de 1867 exigea la première que toute commune de plus de 500 habitants eût une école de filles, et les nouveaux centimes additionnels durent être en partie affectés à l'entretien de cette école : ce fut un grand progrès. Cependant, comme nous l'avons dit, le nombre des filles qui fréquentent les écoles primaires est encore moindre que celui des garçons; les écoles normales d'institutrices sont moins nombreuses que les écoles normales d'instituteurs; enfin l'État semble avoir entièrement abandonné à l'initiative privée le soin de donner l'enseignement secondaire aux jeunes filles, et les avoir presque exclues de l'enseignement supérieur. C'est là un état de choses et une tendance regrettables. Les femmes n'ont pas reçu de la nature précisément les mêmes facultés et n'ont pas à remplir dans la société les mêmes devoirs que les hommes; mais elles ne sont pas moins aptes à recevoir une éducation soignée; elles ont peut-être plus besoin de recevoir l'instruction primaire, et une bonne instruction secondaire, appropriée à leur destinée, leur serait presque aussi utile qu'aux hommes.

En 1861, pour la première fois, une femme a été admise en France à subir l'examen du baccalauréat; elle a réussi, et, depuis 1867, plusieurs femmes ont obtenu le diplôme de licencié. Si les femmes étaient instruites, elles pourraient exercer un certain nombre de carrières libérales qui leur sont fermées aujourd'hui, et, dans l'enseignement en particulier, elles pourraient rendre plus de services : elles y gagneraient une situation plus indépendante en se créant un salaire meilleur, et la société y gagnerait aussi. Dans la famille, ne serait-il pas désirable de voir les femmes rendues par une instruction solide capables d'entrer plus intimement en communication de pensée avec leurs maris et de diriger d'une manière intelligente l'éducation des enfants? Comme la vie du mari est tout occupée par les affaires, c'est presque toujours la mère qui commence à façonner l'esprit de l'enfant. Sa tâche à cet égard est importante et difficile; car les premières impressions décident souvent de l'avenir de l'homme, et, pour diriger l'enfant en satisfaisant son infatigable curiosité, il faut à la fois un tact délicat et des connaissances très-variées.

Plus de cinquante écoles communales et plusieurs institutions privées avaient envoyé à Vienne des travaux à l'aiguille faits par les élèves. Le Jury en a récompensé quelques-unes, entre autres l'École communale des sœurs d'Épinal, l'École communale de Notre-Dame à Caen, l'École communale des filles de Lauraguet, l'École des religieuses de Saint-Thomas à Bayeux,

l'École normale d'institutrices de Lyon, les Écoles professionnelles catholiques de Paris. Il a approuvé en général les travaux simples et utiles, comme ourlets et raccommodages, qui préparent la jeune fille à la pratique des devoirs du ménage, et il les a préférés aux travaux de luxe, qui font briller les institutrices et quelques élèves exceptionnellement douées, mais qui ne peuvent pas et ne doivent être la mesure ordinaire du savoir-faire de la classe. Autre est le but que poursuit une école d'apprentissage : aussi le Jury a-t-il récompensé également l'École-ouvroir des sœurs de la Providence de Bayeux, qui exposait des dentelles exécutées avec une certaine perfection par des petites filles de dix à treize ans.

Depuis longtemps Paris possède des cours d'enseignement primaire et secondaire pour les jeunes filles.

Ces cours, auxquels les enfants se rendent à certaines heures, conduites par leur mère, ont l'avantage de concilier l'éducation de la famille, qui est précieuse pour la jeune fille, et l'instruction en commun, qui excite l'émulation.

Ils sont devenus plus nombreux depuis quelques années, et l'usage de faire passer aux jeunes filles les examens de l'Hôtel de ville, qui tend à se répandre, a contribué à en élever le niveau : c'est une bonne tendance.

Mais il est regrettable que la ville de Paris ait à peu près seule le privilége de cours de ce genre.

En 1867, à l'instigation et sous le patronage du ministre de l'instruction publique, a été fondée l'Association pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, dont les cours s'ouvrirent à la fin de cette année dans une des salles de la Sorbonne; depuis 1871, ils ont lieu dans la salle Gerson, bâtie sous le ministère de M. Duruy dans une des dépendances de la Sorbonne. L'intention des fondateurs était d'offrir aux jeunes filles le moyen de recevoir une solide instruction secondaire, à la fois littéraire et scientifique, en utilisant pour ainsi dire une partie des forces perdues de l'enseignement des jeunes gens : les loisirs des professeurs de lycée ou d'autres établissements, les instruments de démonstration scientifique, toujours coûteux à acheter, et cependant d'autant plus nécessaires que les leçons faites à des jeunes filles doivent être moins abstraites, le local que devait fournir gratuitement l'administration académique ou municipale. L'Association, qui compte parmi ses membres plusieurs professeurs de l'enseignement supérieur, et à laquelle sont ouverts les cabinets scientifiques de la Sorbonne, a rendu des services dignes d'être notés, bien qu'elle n'ait pas pris tout le développement désirable et que son exemple à Paris et hors de Paris ait fait trop peu d'imitateurs. Un libraire que le Jury a récompensé, Mme veuve Boulanger, a publié, sous le titre peu exact d'*Écho de la*

Sorbonne, une série de cours dont le plus petit nombre a été rédigé par des professeurs de l'Association, mais qui n'en sont pas moins en général bien conçus.

Le ministre a admis en même temps les jeunes filles à l'examen du brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial; peu s'y sont présentées jusqu'ici (4 pour l'Académie de Paris en 1874, dont 3 ont été reçues). C'est néanmoins un bien d'avoir ouvert aux femmes les portes de l'enseignement secondaire.

Avant la création des cours de la Sorbonne, et dans un but différent, les sœurs des écoles chrétiennes avaient fondé rue Picpus, en 1854, un Institut professionnel pour les jeunes filles. En 1862, s'est constituée une Société pour l'enseignement professionnel des femmes; elle possède cinq écoles, dans lesquelles on s'applique à satisfaire à la fois aux exigences de l'instruction et de l'apprentisage professionnel, commerce, couture, gravure sur bois, peinture sur porcelaine, etc.; on y compte près de 600 élèves; l'École commerciale pour les jeunes filles, dirigée par Mme Paulin, a eu un diplôme de mérite pour les dessins et les gravures sur bois de ses élèves. Plus récemment, s'est fondée à Paris, sous le patronage de l'archevêque, l'œuvre des Écoles professionnelles catholiques, qui possède 24 écoles, les unes laïques, les autres congréganistes, et environ 1,400 enfants recevant à la fois l'éducation religieuse, l'instruction primaire et professionnelle, dessin, commerce, couture; le Jury a remarqué de beaux travaux de broderie, une peinture sur porcelaine à la sépia, une peinture pour éventail, et il a décerné un diplôme de mérite aux écoles professionnelles catholiques. Une autre association, la Société pour la propagation de l'instruction parmi les femmes, a fondé à Neuilly, pour les jeunes filles, une école normale qui prospère. Ce sont là des efforts généreux, dont plusieurs ont déjà eu la sanction du succès et qui méritent d'être encouragés.

INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

La plupart des établissements d'instruction primaire et secondaire qui ont été honorés d'une récompense à Vienne ont été mentionnés dans la première partie de ce rapport. Deux groupes très-importants ne l'ont pas été ou ne l'ont été qu'en passant, et méritent une mention particulière: l'Institut des frères des écoles chrétiennes et l'Administration de la Ville de Paris.

Les Frères, rappelés sous le premier Empire, avaient accru le nombre de leurs écoles pendant la Restauration. En 1830, on en comptait 380. Le progrès fut plus rapide à partir de cette époque, sous la direction éclai-

rée du frère Philippe, que l'Institut a perdu tout récemment : 659 en 1848, 1,204 en 1866, 1,320 en 1873[1].

Pendant longtemps, la méthode que suivent les Frères a été en lutte avec la méthode d'enseignement mutuel. Aujourd'hui les passions politiques se sont retirées de cette question pédagogique, qu'elles n'auraient jamais dû troubler. On reconnaît que l'enseignement donné directement par le maître est préférable à celui que se donnent entre eux des enfants. L'enseignement mutuel a rendu de grands services; mais, à mesure qu'on peut, en dépensant plus d'argent, multiplier le nombre des maîtres, il doit céder le pas à des méthodes plus efficaces. L'Institut des écoles chrétiennes avait le premier substitué d'une manière systématique l'enseignement collectif et simultané à l'enseignement individuel, trop lent dans une classe quelque peu nombreuse. Comme il envoie toujours plusieurs frères ensemble, l'un pouvait tenir la grande classe, l'autre la petite, tous deux subdivisant leurs élèves en plusieurs sections, et donnant successivement à chacune l'enseignement collectif à haute voix pendant que les autres sections apprenaient des leçons ou faisaient des devoirs.

L'Institut des frères des écoles chrétiennes est une corporation disciplinée, administrée par des chefs qui peuvent faire de la pédagogie leur étude constante, et qui, en maintenant avec fermeté les règles fondamentales

[1] Statistique des écoles de l'Institut des frères des écoles chrétiennes. (Renseignements communiqués par le supérieur général de l'Institut) :

		1830.	1848.	1869.	1873.
Nombre	de frères	1,420	3,616	7,400	8,103
	d'écoles	380	659	1,204	1,320
	de classes	1,014	2,689	4,287	4,863
	d'élèves	85,998	166,920	257,793	270,468
	d'élèves apprentis	"	1,690	6,941	7,552
	d'adultes suivant les cours	"	16,783	49,039	34,022
	d'élèves dans les 4 écoles normales d'Aurillac, de Beauvais, de Quimper, de Rouen	"	"	"	300
	d'élèves dans les 24 pensionnats (écoles second. industrielles)	"	"	"	10,608

A ces chiffres il faut ajouter, en 1873, dans les colonies françaises, 42 écoles tenues par 205 frères et donnant l'instruction à 6,591 enfants et à 317 adultes. De plus, dans les pays étrangers, l'Institut avait, à la même date, 296 écoles tenues par 1,927 frères et donnant l'instruction à 67,808 enfants, à 22 apprentis et à 2,244 adultes. L'Institut comptait en tout, en 1873, 10,235 frères et donnait l'instruction à 399,932 élèves.

de leur ordre, savent introduire dans la pratique de leurs écoles des améliorations utiles; leurs livres de classe, qu'en général ils composent et éditent eux-mêmes, en fournissent mainte preuve. Il donne de l'unité et de la force à son enseignement en se réunissant de temps en temps dans des conférences où sont exposées, discutées des questions pédagogiques, en choisissant dans son nombreux personnel ceux qui ont des aptitudes spéciales et en leur faisant faire, dans les grandes villes, une ou plusieurs fois par semaine des leçons aux meilleurs élèves réunis de plusieurs écoles, en surveillant et en dirigeant ses jeunes maîtres par une inspection particulière, celle des visiteurs choisis parmi les anciens instituteurs les plus méritants. Ce sont là quelques-unes des causes auxquelles l'Institut doit les qualités particulières de son enseignement.

Il exposait à Vienne ses livres, entre autres les livres pour l'étude de la géométrie et pour l'étude des langues vivantes qu'il a introduites dans ses classes primaires supérieures, son matériel géographique, ses cahiers d'écriture et ses dessins. La méthode du frère Victoris pour l'enseignement du dessin géométrique et industriel, composée de 72 feuilles et d'une série de modèles en bois ou en plâtre, et les dessins des élèves, ont été très-remarqués par les visiteurs et particulièrement signalés par le membre du Jury chargé du rapport sur cette matière. Une médaille de progrès a été décernée à l'Institut pour l'ensemble de son enseignement et pour le progrès de ses écoles.

Indépendamment de cette médaille décernée à l'Institut tout entier, le Jury a voté un diplôme de mérite à l'Œuvre de Saint-Nicolas pour l'éducation des jeunes garçons de la classe ouvrière, se composant des écoles de la rue de Vaugirard, d'Issy et d'Igny, qui avaient environ 1,800 élèves en 1873. Les élèves sont pensionnaires; ils reçoivent une instruction primaire, élémentaire et supérieure, et, en même temps, une instruction professionnelle. Il y a seize ateliers en activité dans l'établissement de la rue de Vaugirard, ateliers de ciseleurs, de sculpteurs, de doreurs, de relieurs, de menuisiers, de graveurs sur pierre, etc. L'Institut des frères, à Paris, possède deux autres pensionnats et demi-pensionnats, qui rentrent aussi dans la catégorie des écoles industrielles : l'école commerciale Saint-Paul de la rue Saint-Antoine, et l'école de Passy, avec près de 1,200 élèves; hors de Paris, 21 autres écoles du même genre, à Beauvais, à Dijon, à Lyon, à Saint-Étienne, à Marseille, à Toulouse, etc. A l'école de Beauvais est annexé un Institut agricole que les Frères ont fondé en 1855, et qui, par un cours de trois années, prépare des jeunes gens à l'agriculture. En 1873, le nombre des élèves des pensionnats des Frères était de 10,608.

VILLE DE PARIS.

La Ville de Paris a obtenu un des trois diplômes d'honneur que le groupe XXVI a décernés à la France.

Le Ministère de l'instruction publique aurait pu aussi aspirer à une récompense de ce genre; il s'est volontairement mis hors concours en ce qui concernait l'instruction primaire. Deux raisons ont dicté cette abstention aux jurés français qui parlaient au nom du Ministère : il était juste que les divers exposants dont les travaux et les produits avaient contribué à former l'exposition du Ministère ne fussent pas englobés dans une récompense collective qui n'aurait pas eu pour eux de signification précise, et qu'ils pussent concourir individuellement; en second lieu, c'était sur les progrès accomplis depuis l'Exposition de 1867 et attestés par les statistiques officielles que l'on jugeait principalement les États, et la France n'avait à produire que la statistique rédigée sous le ministère de M. Duruy, et qui, sur un point seulement, s'étendait au delà de l'année 1867.

Il est assurément très-regrettable, comme nous l'avons fait observer plus haut, que le Ministère de l'instruction publique ne donne pas chaque année un état de la fréquentation de ses écoles dans les trois degrés de l'enseignement. Nous avons des statistiques annuelles des marchandises importées et exportées, du mouvement des chemins de fer, des accusés devant la police correctionnelle ou la cour d'assises. N'est-il pas aussi intéressant d'avoir la statistique de l'instruction, et de pouvoir comparer le mouvement des écoles avec les résultats constatés chaque année pour les conscrits par l'administration militaire, ou tous les cinq ans pour l'ensemble de la population par le bureau de la statistique générale? D'autres États le font. Le Ministère de l'instruction publique pourrait le faire presque sans dépense : à l'annuaire que publie la librairie Delalain pourrait être jointe une statistique sommaire, sans préjudice d'une statistique décennale plus développée qui ferait suite à la série des publications inaugurées par M. Duruy, et qui, comme toutes les œuvres de ce genre, s'améliorerait peu à peu par l'expérience.

La Ville de Paris, à laquelle avait été réservée une salle spéciale, n'était pas dans le même cas; elle montrait ses programmes, les modèles de ses écoles et de ses magasins, les travaux et les dessins de ses élèves. Elle prépare en ce moment une statistique complète de son instruction primaire et secondaire.

La Ville de Paris a fondé des bibliothèques scolaires. Elle a organisé récemment un grand *magasin scolaire* où toutes les fournitures d'école, telles que cahiers, livres, cartes, tables, sont reçues, contrôlées, emma-

gasinées, puis distribuées à mesure que se produisent les besoins; ce magasin, dont le modèle était exposé à Vienne, a beaucoup attiré l'attention; une médaille de progrès lui a été décernée. Elle exposait aussi le modèle de plusieurs de ses nouvelles écoles, avec préau couvert, gymnastique, salles divisées en plusieurs classes. L'architecte qui veut construire une bonne école doit songer moins à l'élégance de la façade qu'aux commodités de l'enseignement, aux conditions d'hygiène et au bon marché; que, dans une grande ville, les salles soient disposées de manière à recevoir 70 à 80 enfants au plus; qu'elles soient convenablement aérées sans être exposées à des courants; que pendant la classe on puisse renouveler l'air par des vasistas ouverts dans la partie haute des fenêtres et projetant le courant vers le plafond; que la lumière y soit abondante, qu'elle vienne d'en haut à la gauche des enfants, afin que leur main, lorsqu'ils écrivent, ne porte pas d'ombre sur leur cahier; que les murailles aient des surfaces suffisantes pour appendre les cartes et les tableaux; que des portes vitrées permettent à l'instituteur, en faisant sa propre classe ou en parcourant les corridors, de surveiller les classes de ses maîtres adjoints : voilà quelques-unes des conditions d'un bâtiment commode. C'est aux pédagogues à les faire connaître; c'est aux architectes à se conformer à ces conditions, en se rappelant que le mérite suprême de leur art consiste à tourner l'utile en ornement.

Chaque partie du mobilier, tableaux noirs, encriers, bancs, doit être l'objet d'une étude spéciale, parce qu'il n'est aucun détail de ce genre qui n'ait son importance pour la bonne tenue d'une classe et qu'on ne doive s'appliquer à améliorer; nous en avons parlé à plusieurs reprises dans la première partie de ce rapport. Il y a trente ans, les élèves des colléges de Paris étaient assis sur des gradins et écrivaient sur leurs genoux, comme on le fait encore dans la plupart des amphithéâtres et des salles de facultés; les étroites tables qu'on a adaptées aux gradins dans certains lycées sont certainement une amélioration et diminuent les occasions de désordre. Dans les écoles primaires, le bon aménagement des détails importe encore plus que dans les lycées.

Lorsqu'il est assis sur un long banc contenant douze enfants et plus, l'élève appelé au tableau ou ayant besoin de sortir dérange cinq ou six camarades; un étourdi pousse-t-il son voisin à droite ou à gauche, toute la file en souffre, interrompt le travail et souvent se laisse entraîner à suivre le mauvais exemple.

Un exposant français que le Jury a récompensé, M. Bapterosses, construit pour chaque élève un siége isolé, consistant en un escabeau rond monté sur une tige de fonte et pouvant se baisser ou se lever suivant la

taille de l'élève. C'est un progrès : ce n'est peut-être pas encore la complète solution du problème. Sur ce petit siége, l'enfant n'a ni dossier ni point d'appui suffisant; il est exposé à se fatiguer et peut-être plus tenté de jouer que sur un banc. L'école Monge et l'école Alsacienne, à Paris, ont aussi pour chaque élève un pupitre simple et pratique, mais d'une solidité douteuse; pour siége, une chaise ordinaire dont la mobilité n'est pas sans inconvénient pendant la leçon. Le nouveau collége Chaptal, dont l'aménagement mérite d'être étudié à plus d'un titre, a des tables pour deux élèves, d'un usage commode. Quelques constructeurs, par raison d'économie, se servent de la table du second rang comme de dossier pour les élèves du premier rang : économie mal entendue, parce que les élèves de devant peuvent avec leur dos pousser et gêner leurs camarades de derrière, et que ceux-ci, à leur tour, peuvent, volontairement ou involontairement, tacher d'encre le dos de ceux qui les précèdent.

Au nombre des modèles les plus pratiques sont, comme je l'ai dit, ceux du système Kunze, qu'expose la Saxe et que la Hongrie et plusieurs autres États paraissent avoir imités. Au banc légèrement creusé par le milieu est adapté un dossier arqué de manière à prendre la forme du dos; la partie supérieure de la table est munie d'une planche mobile en guise de pupitre, que l'élève, une fois assis, tire à lui, et sur laquelle il écrit sans avoir besoin de courber sa poitrine sur son papier; certains pédagogues trouvent que cette disposition nuit à la solidité. Enfin chaque table ne tient que trois élèves, et, entre chaque table, on laisse un passage, de sorte que les deux tiers de la classe peuvent se mouvoir sans déranger personne, et que l'autre tiers, pour sortir de son banc, ne déplace qu'un seul camarade. Cette disposition, commode et peu coûteuse, est tout à fait digne d'être recommandée : c'est celle qui est généralement adoptée aujourd'hui dans les nouvelles écoles de la Ville de Paris.

C'est très-bien, nous dira-t-on, mais la place nous manque, et dans la plupart de nos classes nous avons bien de la peine à loger, avec l'ancien système, les enfants qui se pressent sur les bancs. — C'est là, en effet, une grave objection. Il n'y a qu'une réponse à y faire : « Ayez plus d'argent pour construire plus d'écoles et pour payer plus de maîtres; alors, dans chaque salle, vous pourrez espacer davantage les enfants, et l'instituteur instruira mieux ses élèves lorsqu'il n'en aura, comme en Suède, qu'une cinquantaine à diriger. Vous y gagnerez sous le triple rapport de l'hygiène, de la bonne tenue des élèves et de l'efficacité de l'enseignement. » Nous avons souvent répété et nous répétons encore que le progrès de l'instruction primaire est partout subordonné à une question d'argent.

Au commencement de ce siècle, la Ville de Paris n'avait que 24 écoles

primaires; dans un rapport adressé alors au préfet de la Seine, on lisait : « le citoyen Zolver, du IVe arrondissement, se vante d'être le premier qui ait introduit en France l'usage du tableau noir. » L'Exposition de Vienne montrait l'immense différence qui, sous le rapport du matériel, sépare les écoles du Consulat de nos écoles actuelles. Nous ne devons cependant pas nous dissimuler qu'il reste encore à faire, même à Paris, et que dans nos campagnes nombre d'écoles sont encore, aujourd'hui, dans l'état où étaient celles de Paris il y a soixante-quinze ans.

Paris n'avait que 24 écoles primaires en 1800. Vingt ans après, en 1820, il en avait 132; mais la plupart n'étaient que de petites écoles de charité, où l'instruction était presque nulle, et le nombre total des élèves n'était évalué qu'à 15,000 environ. Le tableau suivant indique d'une manière approximative le progrès accompli depuis 1830[1].

ANNÉES.	NOMBRE DES ÉCOLES.			NOMBRE DES ÉLÈVES.							HABITANTS.	NOMBRE APPROXIMATIF des enfants de 6 à 14 ans.
				ÉCOLES PUBLIQUES.			ÉCOLES LIBRES.			Total général.		
	Écoles publiques.	Écoles libres.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.			
1830...	117	"	117	10,311	8,545	18,856	"	"	"	"	785,000	113,000
1838...	109	"	109	12,485	10,436	22,921	"	"	"	"	900,000	127,000
1844...	108	"	108	13,588	10,549	24,137	"	"	"	"	1,060,000	140,000
1855...	129	532	661	17,301	13,963	31,264	16,659	13,074	29,733	60,997	1,172,000	155,500
1859...	132	596	728	17,643	12,823	30,466	17,185	25,279	42,464	72,930	1,175,000	156,000
1869...	231	1,205	1,436	36,917	33,826	70,743	29,226	53,100	82,326	153,069	1,827,000	260,000
1871...	247	"	247	37,726	34,064	71,790	" [1]	" [2]	87,500 [3]	159,290	1,780,000	256,800

[1] Dont 19,125 payants. — [2] Dont 37,046 payantes. — [3] Dont 56,171 payants.

Ce tableau montre que le nombre des élèves dans les écoles publiques a quintuplé depuis 1830, triplé depuis 1859, tandis que dans le même temps la population de la ville a augmenté seulement dans la proportion de 4 et de 6 à 9. L'accroissement a été un peu plus rapide pour les filles que pour les garçons depuis 1859. La comparaison du total des écoles publiques ou privées, en 1855 et en 1871, conduit à une conclusion semblable, quoique les écoles privées paraissent avoir été affectées par les événements politiques : à la première date, le rapport des enfants inscrits

[1] Une partie de ce tableau est extraite d'un travail publié par M. Husson, membre de l'Institut, et rédigé d'après les éléments fournis par M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire de la Seine.

dans les écoles avec le nombre total des enfants de six à quatorze ans était d'environ 40 p. o/o; à la seconde, il est presque de 61 p. o/o [1].

Combien d'enfants échappent encore à l'instruction? On ne saurait le dire d'une manière précise. Un assez grand nombre d'enfants reçoivent la première instruction dans leur famille ou dans les lycées et colléges de Paris; ils figurent dans le nombre total des enfants de la ville et ne figurent pas sur la statistique des écoles. Aussi ne serait-il pas très-juste de dire, d'après les chiffres du tableau, que la Ville de Paris ne donne l'instruction primaire qu'à 9 enfants par 100 habitants [2]?

Malheureusement, c'est avant quatorze ans que les enfants quittent l'école primaire. Le directeur de l'enseignement primaire de la Ville de Paris constatait, il y a quelque temps, que c'est en moyenne dans le cours de la onzième année que la sortie a lieu. En 1872, le nombre de ces défections prématurées s'est accru. Est-ce une conséquence de la gêne où se trouvaient les familles? N'est-ce pas aussi un effet du peu de cas que les parents font d'une solide instruction? Ils sont presque toujours persuadés qu'ils ne sauraient trop tôt faire gagner un salaire à leurs enfants, et ne comprennent pas l'irréparable préjudice qu'ils leur causent. J'en vois une preuve dans le peu d'assiduité durant les années d'écolage : « Les familles, dit le rapport du directeur en traitant des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, semblent n'avoir pas suffisamment compris que ce n'est pas en envoyant leurs enfants quelques heures par jour, quelques jours par semaine, que le bienfait de l'éducation peut être réel [3]. » Une in-

[1] D'après la statistique nouvelle que prépare M. le directeur de l'enseignement primaire de la Seine, et qui a un caractère d'exactitude rigoureuse que n'avaient pas les statistiques précédentes, le nombre total des écoliers de six à quatorze ans paraît devoir être, d'après les indications que nous a communiquées M. le directeur, d'environ 150,000.

[2] La proportion du nombre des enfants à la population totale est à peu près la même pour Paris que pour la France entière. Les enfants de six à quatorze ans dans les établissements secondaires ne semblent pas pouvoir être estimés à beaucoup plus de 5,000. Dans la statistique que prépare le directeur de l'enseignement primaire de la Seine, ces nombres doivent être relevés avec soin; pour le collége Chaptal, il est de 590, dont 452 élèves dont la famille habite Paris, 56 dont la famille habite une autre localité du département de la Seine et 82 dont la famille habite hors du département. Par conséquent, on ne saurait nier, quel que soit le chiffre précis, que la proportion des élèves de l'enseignement primaire ne soit pour Paris inférieure à ce qu'elle est pour le reste de la France. Le vagabondage, les apprentissages prématurés, l'incurie des parents, sont au nombre des causes de cet état de choses; toutes les grandes villes souffrent plus ou moins de ce mal. C'est un fait qui doit éveiller la sollicitude éclairée du directeur de l'enseignement primaire.

[3] En France, comme en Autriche, en Italie et dans plusieurs autres pays, un des obstacles au progrès de l'instruction primaire est le peu de temps que les enfants passent à l'école; on les retire de bonne heure, et, pendant les années d'école, on ne s'astreint pas assez à les envoyer régulièrement. Dans le département de l'Yonne, qui est cependant un de ceux où l'instruction donne d'assez bons résultats, M. Brodier constatait, en 1872, que la fréquentation moyenne était de moins de huit mois.

disposition de l'enfant ou des parents, une course à faire ou même une simple promenade, sont des prétextes suffisants pour faire manquer la classe. Quand on ne sait pas le prix de l'instruction, on sacrifie facilement ce qu'on croit sans valeur, et il semble qu'on le croie d'autant plus dans le département de la Seine que, grâce à la gratuité absolue, le père de famille n'y paye pas directement les mois d'école [1].

C'est surtout dans les quartiers pauvres de Paris qu'on rencontre le plus d'individus privés de toute instruction. On comprend aisément la raison de cette infériorité, quand on considère combien est grande la différence d'un arrondissement à l'autre. On sent qu'il y a là un danger social et qu'il importe de faire de grands efforts pour combattre l'ignorance; tandis que les VIe, IIe, Ier, IXe et VIIIe arrondissements accusent seulement, dans le recensement de 1872, une proportion d'illettrés de 4.9 à 2.3 p. o/o sur le total de leur population, les XVe, XXe, XIXe et XIIIe arrondissements en accusent de 18.7 à 21.1 p. o/o, dix fois plus dans le XIIIe arrondissement que dans le VIIIe [2].

On essaye de remédier en partie au mal par les cours d'adultes faits le soir dans les écoles. Ces cours ont fait aussi de notables progrès : en 1838, ils ne comptaient encore que 3,265 élèves; ils en avaient plus de 24,000 en 1868. Le nombre a quelque peu diminué depuis 1870. Cependant il était encore, en 1873, de 22,573, dont environ 17,000 du sexe masculin et 5,700 du sexe féminin. Il faut ajouter les cours du dimanche, qui n'ont pas progressé depuis quelques années, mais qui comptent encore environ 6,000 élèves, les cours professionnels, les cours de chant (1,046 élèves en 1873), et surtout les cours de dessin, qui, à la fin de 1873, comptaient 4,919 élèves inscrits.

Le dessin, dessin d'art ou dessin géométrique, est l'objet d'un soin tout particulier; en quelques années, le budget qui lui est affecté s'est élevé de 30,000 à 450,000 francs. Les maîtres sont admis après examen spécial; les dessins exposés à Vienne ont été très-remarqués par le Jury, particulièrement ceux des écoles de MM. Levasseur et Lequien, et ils ont notablement contribué à faire décerner à la Ville le diplôme d'honneur.

Il faut ajouter aussi, pour l'enseignement des adultes, deux associations

[1] Hâtons-nous toutefois de dire que c'est là une simple supposition. De l'enquête faite par M. Brodier pour le département de l'Yonne, il résulte que la fréquentation est plus régulière, en 1872, dans les écoles gratuites que dans les écoles payantes, et, dans les écoles mixtes, par les élèves reçus à titre gratuit que par les autres.

[2] Les différences dans la Ville de Paris sont plus considérables que celles qu'accuse M. Soulis dans la brochure intitulée *Statistique de l'ignorance dans le département des Basses-Pyrénées* : 75 p. o/o d'illettrés dans le canton le moins favorisé, 39 p. o/o dans le plus favorisé (pour la population au-dessus de six ans).

importantes, l'Association polytechnique créée en 1830 et l'Association philotechnique créée en 1848, qui toutes deux font, le soir, dans la plupart des quartiers de Paris et dans des locaux prêtés par l'administration de la ville, des cours gratuits pour les ouvriers. Enfin, dans le même ordre, mais à un degré plus élevé, il faut citer le Conservatoire des arts et métiers, qui relève du Ministère de l'agriculture et du commerce, et qui est en quelque sorte la Sorbonne de l'industrie; plusieurs de ses cours, dits cours publics et gratuits de sciences appliquées aux arts, ont plus de 500 auditeurs.

A l'enseignement professionnel primaire se rattache l'école d'apprentis fondée en 1872 par la Ville de Paris.

Les progrès de l'enseignement primaire dans la Ville de Paris, depuis 1867, sont en partie dus à la direction ferme et éclairée de M. Gréard, inspecteur général de l'instruction publique et directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine. L'enseignement manquait d'une méthode régulière et convenablement appropriée au but. Le comité central, qui avait été institué à Paris conformément à la loi de 1833, s'était occupé, non sans quelque succès, de cette question; mais il avait été supprimé en 1850. Le règlement de 1868, soumis par M. Gréard au conseil départemental et approuvé par le ministre de l'instruction publique après avis du Conseil supérieur, a rétabli l'unité de direction, ou plutôt l'a constituée sur des bases nettement définies et appropriées, autant que possible, aux nécessités et aux ressources du présent.

L'enseignement mutuel avait été d'un grand secours, et il le sera encore chaque fois qu'un maître unique aura plusieurs centaines d'élèves sous sa direction; mais il est certain que les leçons directes de l'instituteur sont plus profitables que celles d'un moniteur de cercle, enfant au milieu d'autres enfants, souvent disposé à jouer, capricieux et peut-être partial par moment, toujours incapable de donner des explications suffisantes et de moraliser par l'enseignement. D'autre part, les élèves des écoles de Paris quittent de bonne heure les bancs, les uns plus tôt, les autres un peu plus tard, et il importe que chacun emporte un bagage intellectuel qu'il ne soit pas exposé à perdre, faute de cohésion, dès ses premiers pas dans le monde; ces élèves changent souvent de demeure, et terminent dans un quartier une éducation commencée dans un autre : il est bon que les exercices soient gradués de telle manière qu'ils puissent facilement rentrer dans les cadres et comprendre la suite des leçons. C'est sous l'empire de ces deux considérations que la Ville de Paris a entrepris ses réformes pédagogiques, qui consistaient, en premier lieu, à substituer l'enseignement collectif à l'enseignement mutuel, et à seconder pour cet effet les institu-

teurs et les institutrices en augmentant le nombre de leurs adjoints de manière que chaque maître, n'ayant que 50 à 80 enfants dans sa classe, pût, directement et sans excès de fatigue, leur donner l'enseignement collectif; en second lieu, à régulariser l'enseignement en donnant aux écoles un programme commun, et en établissant dans ce but trois cours, cours élémentaire, cours intermédiaire et cours supérieur, conçus de manière que chacun forme un certain ensemble de connaissances liées les unes aux autres. Tel est le plan qu'a tracé M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine, et qu'il a pousuivi avec persévérance et avec succès, malgré les difficultés des temps qu'il a traversés.

Avec de l'argent, le premier point pouvait être résolu et l'a été en grande partie par le dédoublement des classes. Dans une note rédigée en vue de la préparation du budget de 1872, le directeur de l'enseignement primaire se plaignait encore que quelques maîtres eussent jusqu'à 100 à 120 enfants, et il demandait une allocation complémentaire. Il l'a obtenue; depuis le commencement de l'année 1872, les classes de plus de 80 élèves sont devenues maintenant à Paris une très-rare exception, et, dans le cours supérieur, on ne trouve généralement pas plus de 50 à 60 élèves.

Le second point est plus difficile à obtenir, et ce n'est qu'avec l'aide du temps et le concours dévoué des maîtres et maîtresses qu'on surmontera les obstacles. Faire des programmes, même de bons programmes, n'était que la moindre affaire; les faire comprendre et pratiquer par tous est une entreprise plus ardue. Il fallait à la fois simplifier l'enseignement et lui donner plus de portée. «Écarter tous les devoirs qui faussent la direction de l'enseignement sous prétexte d'en élever le caractère : modèles d'écritures compliquées et bizarres, textes de leçons démesurés, séries d'analyses et de conjugaisons écrites, définitions indigestes; ménager les préceptes et multiplier les exercices; ne jamais oublier que le meilleur livre pour l'enfant c'est la parole du maître; n'user de sa mémoire, si souple, si sûre, que comme d'un point d'appui, et faire en sorte que l'enseignement pénètre jusqu'à son intelligence, qui seule peut en conserver l'empreinte féconde; le conduire du simple au composé, de l'application au principe» : voilà l'esprit de cette méthode, telle que la définit M. Gréard dans son dernier rapport. Elle révèle un sens profond de la pédagogie. On ne fait rien, en effet, en matière d'instruction, quand on ne pénètre pas jusqu'à l'intelligence, et on fait très-peu en matière d'éducation, quand par l'intelligence on ne pousse pas jusqu'au développement du sens moral; semer seulement dans la mémoire, c'est semer sans avoir labouré, et c'est condamner à périr en germe ou en herbe une moisson qui n'aura pas poussé de racines.

Mais, pour pratiquer une telle méthode, il faut que les maîtres n'em-

ploient pas le temps des enfants à des exercices purement mécaniques de récitation mot à mot ou de copie. Il faut qu'ils parlent, qu'ils expliquent, qu'ils payent continuellement de leur personne, afin de faire passer en quelque sorte leur pensée et leur âme dans la pensée et l'âme de leurs jeunes disciples : première difficulté. Il faut que les enfants restent assez longtemps sous leur direction pour profiter; le développement de l'intelligence est subordonné à des lois naturelles et à des conditions d'âge qu'on ne saurait enfreindre; c'est pourquoi le directeur se plaint avec raison qu'on enlève les enfants trop tôt à l'école, et s'applique à les retenir. Voulant bien faire plus que paraître faire beaucoup, il laisse plusieurs années les enfants dans le même cours, jusqu'à ce qu'ils aient fait preuve de leur capacité à s'élever plus haut, et, à la fin du troisième cours, il a placé le certificat d'études, qui s'obtient après examen et qui est, toute proportion gardée, le baccalauréat de l'enseignement primaire.

Les élèves qui s'y sont présentés en 1873 n'étaient que 3,000 environ, sur lesquels 2,000 ont été reçus. Ce n'est encore que la très-petite minorité de la population scolaire; mais l'institution est à ses débuts. Elle rendra certainement des services, si les examinateurs, qui sont le plus souvent des délégués cantonaux, savent maintenir l'enseignement à son véritable niveau sans laisser tomber trop bas le certificat par une complaisance fâcheuse et sans l'élever trop haut pour faire briller quelques petits prodiges.

Des récompenses d'un autre genre, presque toujours décernées à la suite d'un concours, ont été créées en vue de stimuler le zèle des élèves, livrets de la Caisse d'épargne, vêtements donnés aux plus méritants parmi les plus nécessiteux, bourses pour les écoles supérieures municipales. Dans cette œuvre, la Ville de Paris a été secondée par les Caisses des écoles instituées en vertu de la loi de 1867; trois de ces caisses, la Caisse du IIe arrondissement, la Caisse du IXe arrondissement et l'Union scolaire de l'arrondissement de Sceaux, ont reçu du Jury un diplôme de mérite.

Pour soutenir le zèle des maîtres, de très-notables augmentations de traitement ont été votées. Pour en former à l'avenir qui soient en état de répondre à toutes les exigences des nouvelles méthodes, deux écoles normales ont été ouvertes : l'une pour les instituteurs à Auteuil, et l'autre pour les institutrices par la transformation de l'école supérieure des jeunes filles en école normale. Ces deux établissements, s'ils sont bien dirigés, peuvent et doivent exercer une influence heureuse sur la France entière au point de vue de la pédagogie primaire; ils étaient indispensables à une ville telle que Paris, comprenant 4,569 fonctionnaires et ayant un budget d'environ 5 millions de francs. Déjà existait depuis quelques années, rue d'Ulm, le cours normal pour les directrices de salles d'asile, dirigé jusqu'en

1874 par Mme Pape-Carpantier. On s'étonne qu'il ait fallu attendre jusqu'en 1872 et en 1873 pour obtenir la création d'écoles normales, dont une, au moins, était rendue obligatoire par la loi de 1850.

Dans l'ensemble des efforts faits à Paris en faveur de l'instruction populaire, l'Église réformée mérite d'être mentionnée. En 1860, on comptait à Paris 62 écoles protestantes, dont 26 du culte réformé; en 1873, 110 écoles protestantes, dont 51 du culte réformé. Sur les 51 écoles réformées, 8 sont des écoles communales administrées par la Ville de Paris; 10 ou 12 sont des écoles libres qui se suffisent à elles-mêmes; 29 écoles de garçons, de filles ou salles d'asile, sont entretenues ou subventionnées par le conseil presbytéral et instruisent environ 2,000 enfants.

ALGÉRIE ET COLONIES.

Nous avons fait une place particulière à l'Institut des frères et à la Ville de Paris; il est juste d'en faire une aussi à l'Algérie et aux colonies.

L'Algérie a le même régime administratif que la France; un recteur à Alger, avec un conseil académique, un inspecteur d'académie par département; un lycée à Alger, huit colléges dans les trois départements; 618 établissements d'instruction primaire, écoles publiques, asiles et écoles libres : on y comptait 1,260 maîtres, environ 400 instituteurs et près de 700 institutrices. Les établissements d'instruction secondaire renferment 2,200 élèves, dont environ 150 indigènes musulmans et 2,050 Européens, soit à peu près 1 écolier par 125 Européens. Dans les écoles primaires, environ 59,000 enfants, moitié garçons et moitié filles, étaient inscrits en 1873. Sur 58,000 présents à la fin de l'année, il n'y avait que 2,103 indigènes, Arabes et Kabyles, soit 1 pour 1,000. 56,000 élèves appartiennent donc à la population européenne, chrétiens et juifs (5,650 enfants juifs, soit 16 par 100 habitants juifs, ce qui donne la proportion de 22 8/10 par 100 Européens), proportion considérable, et qui prouve le soin que les colons prennent de l'instruction de leurs enfants. La Direction des écoles de la ville d'Alger a eu une médaille de mérite pour ses méthodes d'enseignement et pour le progrès de ses écoles : de 1860 à 1872, 142 écoles nouvelles ont été ouvertes, et le nombre des élèves a doublé; un instituteur, M. Molinier Viol, a eu un diplôme de mérite pour une carte en relief dont il sera parlé dans le rapport géographique, et deux habitants de l'Algérie, MM. Lallemand et Lambert, ont eu l'un une médaille et l'autre un diplôme de mérite, pour une collection de bois d'Algérie et pour un herbier de plantes médicinales.

Dans les colonies, M. Sayot a obtenu une récompense pour ses travaux sur l'agriculture de la Guyane; MM. Pancher et Petit, pour un herbier de la Nouvelle-Calédonie, et une École de fille de cette colonie naissante a dû à ses travaux de dessin et de modelage une médaille de mérite.

Nous ne possédons pour les écoles coloniales que des renseignements datant déjà d'une dizaine d'années.

Le Sénégal avait, à cette époque, 16 écoles primaires, 2 asiles et 1,425 élèves.

La Réunion avait, dans ses 19 écoles tenues par des frères, dans ses 15 écoles tenues par des sœurs et dans ses 43 pensionnats, 6,580 élèves, auxquels il faut ajouter les 120 écoliers malgaches que reçoivent les maisons de Notre-Dame et de Nazareth, les 128 élèves de l'école agricole et professionnelle et les 530 enfants des ouvroirs, soit moins de 3 1/2 écoliers par 100 habitants; pour l'instruction secondaire, la Réunion possède 1 lycée et 3 colléges avec 800 élèves. Pondichéry a 3 écoles françaises avec 240 élèves et 4 écoles indiennes avec 303 élèves.

En Cochinchine, plusieurs établissements naissants, des écoles primaires à Saïgon et dans plusieurs autres villes, un collége des interprètes français, un collége des lettres, témoignent de l'intérêt qu'on y prend à l'instruction.

Il en est à peu près de même dans la Nouvelle-Calédonie, pour laquelle nous manquons de renseignements précis.

La Guyane a 9 établissements d'instruction primaire avec 1,300 élèves.

La Martinique comptait 70 écoles primaires, publiques ou libres, tenues pour la plupart par les frères de Ploermel ou par les sœurs de Saint-Joseph, avec 4,700 élèves environ, soit 3 élèves par 100 habitants; il y a un collége et une école des arts et métiers à Fort-de-France.

La Guadeloupe a 72 établissements d'instruction primaire avec 3,900 élèves, soit 2 1/2 écoliers par 100 habitants.

On peut dire que pour les trois principales colonies françaises, dont la population n'est pas mélangée d'indigènes, il n'y a guère que 3 élèves sur 100 habitants dans les écoles primaires : c'est une proportion affligeante.

DE DIVERS OBJETS EXPOSÉS.

La première éducation de l'enfance a une importance que tous les pédagogues s'accordent aujourd'hui à reconnaître. La France ne le méconnaît pas; elle sait que, si la salle d'asile ne s'adresse pas à tous les enfants comme l'école primaire, cependant elle vaut toujours beaucoup mieux que la solitude ou le vagabondage pour l'enfant que sa mère ne peut pas sur-

veiller. Aussi a-t-elle accru le nombre de ces établissements; on en comptait 1,500 en 1844, on en compte plus de 2,500 renfermant environ 500,000 enfants. On pourrait en compter plus encore. On pourrait surtout s'appliquer à y introduire les méthodes qui, en Allemagne et dans d'autres pays, ont eu la sanction de l'expérience, et en particulier la méthode de Frœbel. Cette méthode est connue chez nous; il en est parlé dans plusieurs ouvrages; elle est très-bien décrite dans le rapport de M. Baudouin sur l'enseignement primaire en Allemagne et en Autriche. Un des asiles de Paris, l'Asile de la rue Puebla, n° 457, qui l'applique, exposait des produits analogues à ceux des jardins d'enfants de l'Allemagne, et a été récompensé par un diplôme de mérite.

Vingt ans avant le rapport de M. Baudouin, M. Delbruck, dans ses Récréations instructives qui figurent encore à Vienne, avait fait un heureux essai d'enseignement par les yeux, et Mme Pape-Carpantier, que le jury a récompensé, avait développé cette méthode dans ses livres et dans le cours normal qu'elle a fait jusqu'en 1875 pour les directrices d'asile. Tous deux ont des visées plus hautes que Frœbel. Ce sont les leçons de choses dans toute leur étendue que Mme Pape-Carpantier cherche à propager, c'est-à-dire un enseignement par les yeux, très-varié et très-étendu, qui peut s'appliquer non-seulement dans l'asile, mais dans l'école primaire et au delà.

Les instituteurs peuvent, aussi bien que les directrices d'asile, tirer un très-utile parti de cette excellente méthode, à la condition de faire une leçon toujours courte, claire, simple, et de ne parler aux enfants que des choses qu'ils savent bien eux-mêmes. L'écueil n'est pas toujours aussi facile à éviter qu'on se l'imagine, et la leçon de choses, interprétée par des disciples maladroits, a pu quelquefois encourir le reproche d'être ambitieuse ou de dégénérer en leçon de mots vides de sens.

Qu'on donne à nos asiles, outre le préau, un petit jardin dont la plupart manquent encore, qu'on garnisse de tables une partie de leurs gradins, qu'on les dote du matériel peu coûteux de la méthode Frœbel, qu'on exige, dans l'examen au certificat d'aptitude, que les directrices fassent preuve de leur habileté à s'en servir, qu'on donne le même conseil aux congrégations dont les sœurs dirigent des asiles, et on aura certainement amélioré nos salles d'asile. Il ne faut pour cela supprimer ni les marches, ni les chants, ni même les éléments de la lecture et de la numération, lorsque les enfants sont suffisamment avancés, ni un certain enseignement par les images, qui, quand les images et l'enseignement sont très-simples et très-clairs, laisse presque toujours une impression durable. Il faut seulement ne pas vouloir trop enseigner à des enfants de six ans, et s'appli-

quer à leur donner de bonnes directions d'esprit plus qu'à charger leur mémoire de mots.

Parmi les asiles qui ont attiré l'attention du jury, nous devons signaler l'Asile Fénelon de Vaujours, et dans la même catégorie placer le nom de M. Marbeau, auquel ses ouvrages relatifs aux crèches ont valu une médaille de mérite.

Les Allemands et les Américains, qui font un grand usage de la leçon de choses, multiplient dans leurs livres élémentaires, comme sur leurs tableaux, les figures, afin de rendre les choses sensibles. Nous les employons moins qu'eux, quoique notre librairie classique ait fait à cet égard des progrès remarquables depuis quelques années, et qu'elle ait un talent d'exécution supérieur. Les figures peuvent trouver leur place non-seulement dans les livres de la lecture amusante, comme la Semaine des enfants, le Musée des enfants, l'Ami de la jeunesse, le Journal de la jeunesse, la Bibliothèque rose, le Magasin d'Éducation, mais encore dans les livres d'étude, à condition que l'image ne soit pas placée au hasard, mais qu'elle soit toujours le commentaire visible d'un fait ou d'une pensée sur lequel l'écrivain insiste et qu'il veut graver dans la memoire de l'écolier. Parmi les livres de ce genre, j'ai regretté de ne pas trouver à l'Exposition plusieurs publications récentes et dignes d'encouragement, comme le Vocabulaire illustré des mots usuels français, anglais, allemands, de MM. A. Lebrun, Hamilton et Heumann.

Sous le rapport de la bonne exécution des figures, nous n'avons rien à envier aux étrangers. Je ne parle pas des grandes publications de luxe qui ont valu à la maison Hachette le diplôme d'honneur dans le groupe de la librairie, et qui aurait sans doute valu la même récompense à M. Mame, s'il n'avait pas été membre du Jury. Je ne m'occupe que des publications destinées aux écoles. Dans ce dernier genre, la collection des tableaux représentant les travaux de la campagne et les métiers qu'exposait la maison Hachette est bonne; ses tableaux de l'Histoire sainte, copiés tous d'après des œuvres de grands maîtres, procède aussi d'une pensée juste, celle de mettre des modèles du beau sous les yeux des enfants. M. Delagrave, dans sa collection de l'Histoire sainte, poursuit un autre but: donner des images simples et frappantes, n'ayant précisément que le nombre de personnages indispensable au récit et conformes au livre, de manière que le commentaire du maître puisse expliquer tout (car les enfants sont exigeants sur ce point) et en même temps que leur attention se concentre.

L'appareil Level pour l'enseignement du système métrique, qui rend pour ainsi dire sensible la démonstration du carré et du cube, et que le

Jury a récompensé d'un diplôme de mérite, et l'ingénieux tableau du système métrique de M. Linarès, rentrent dans la même catégorie. Dans une école, il faut autant que possible parler aux yeux, afin de pénétrer jusqu'à l'intelligence.

Parmi les tableaux destinés à l'enseignement primaire, nous avons remarqué encore ceux de M. Deyrolle fils, où les plantes et les animaux, choisis avec discernement, sont toujours représentés de grandeur naturelle, et sur lesquels sont même collés les échantillons en nature de certains objets, bois ou minéraux. L'Allemagne et l'Autriche étalaient aussi en grand nombre des tableaux d'histoire naturelle, imprimés sur fond blanc ou sur fond noir, composés en général d'une manière intelligente. Mais nous pouvons dire, sans crainte de nous laisser abuser par l'amour-propre national, qu'une collection venue un peu tard à l'Exposition, mais admirée de tous ceux qui l'ont vue, la collection des cent tableaux d'Achille Comte, revue par M. Bocquillon et éditée par M. Masson, n'avait pas son égale; elle est composée surtout en vue de l'enseignement secondaire et même supérieur; l'enseignement primaire peut, en y faisant un choix discret d'une vingtaine de tableaux, la mettre à la portée de ses écoles.

Mais la France ne pourrait pas se proposer comme un modèle de l'enseignement de l'histoire naturelle dans les petites écoles. Elle paraît moins avancée sur ce point que la Suisse, qui en fait une des matières obligatoires de son programme, et même que certaines parties de l'Autriche, où des instituteurs donnent à leurs élèves quelques notions d'agriculture et de botanique, font des collections de graines, de plantes ou des principales roches de la contrée, composent des herbiers dont la confection est un sujet de promenades et de causeries instructives : nous avons parlé d'herbiers de ce genre en traitant de la Suisse et de l'Autriche.

Ce ne sont encore que des efforts isolés, plus isolés même que l'étalage d'une exhibition publique ne porterait à le croire. Jamais d'ailleurs dans aucune école primaire du premier degré il ne pourra être question d'introduire un cours régulier de sciences. Le seul but est de faire pénétrer dans les campagnes quelques notions sur les grands phénomènes physiques et sur les bonnes pratiques de culture, et d'éveiller dans l'esprit des enfants les mieux doués la curiosité et l'amour de la nature; ceux-ci pourraient y trouver plus tard, quelle que soit leur carrière, une honnête distraction, et ils y gagneraient tout au moins l'habitude d'examiner les choses de près et de s'en rendre compte.

Nous ne nous dissimulons pas combien ce but est difficile à atteindre. La première condition serait que nos maîtres eussent le goût et le loisir d'un pareil enseignement. On en trouve bien qui ont le zèle de cet insti-

tuteur autrichien de Baden que le Jury a récompensé pour avoir fabriqué de ses mains toute une collection de petits modèles en bois. Mais combien peu, ayant du matin jusqu'au soir une centaine d'enfants de force très-inégale à conduire, occupés souvent durant la soirée par le cours d'adultes, obligés de plus à se créer par des occupations extérieures un supplément de revenu pour vivre, ont le loisir suffisant! Que ceux qui dirigent l'instruction s'appliquent à leur donner moins d'élèves et plus de temps, et ils auront préparé la solution de cette question comme celle de beaucoup d'autres problèmes pédagogiques. En attendant, ils peuvent encourager par des récompenses ceux qui, sans rien retrancher du fonds principal de leur enseignement, ont assez d'ardeur pour intéresser leurs élèves et leur ouvrir l'intelligence par quelques-unes de ces connaissances accessoires.

Le premier fonds de toute instruction primaire consiste dans la lecture, l'écriture et le calcul. La comparaison des détails entre des nations diverses n'est pas toujours possible sur ces matières, parce que les moyens varient suivant le but à atteindre. C'est ainsi que les pays de langue allemande pratiquent communément la méthode d'écriture-lecture (*schreiben-lesen*), par laquelle ils apprennent aux enfants à former et à lire à la fois très-rapidement leurs lettres, non dans l'ordre alphabétique, mais dans l'ordre suivant lequel les jambages s'engendrent les uns par les autres. En français, où les lettres peuvent avoir des sons très-différents selon leur position, cette méthode ne saurait, je pense, posséder la même efficacité.

Néanmoins M. Massicault avait exposé les tableaux d'une méthode d'écriture rationnelle, fondée sur la génération des lettres par leurs éléments les plus simples. Un autre exposant français, M. Flament, de Douai, a eu une médaille de mérite pour ses modèles d'écriture; deux méthodes de lecture, le syllabateur de M. Henri Gervais, très-employé dans nos écoles, et la méthode de M. Henrion, ont été récompensées. D'autres qui n'ont pas été exposées ou qui n'ont pas été récompensées, telles que les cahiers Gedalge, auraient pu aspirer à l'être.

On s'est beaucoup ingénié, en France comme à l'étranger, et non sans succès, à faciliter aux enfants leur première entrée dans le temple de la science. Il est certain que le sujet mérite qu'on s'en occupe; la représentation des sons par les lettres et les syllabes est une chose assurément très-malaisée à faire comprendre à des intelligences naissantes, et, quoique un peu moins ardue parce qu'elle est de pure imitation, l'écriture n'est pas sans difficulté pour des mains de six ans.

Nous nous sommes trop longtemps engoués de l'écriture dite anglaise, laquelle a le corps maigre, occupe beaucoup de place sur le papier, et dégénère souvent en «pattes de mouches» peu lisibles : on en revient.

J'aime mieux une cursive un peu ronde et bien nourrie; on écrit avant tout pour être lu sans peine. La Belgique exposait de bons modèles tracés dans ce système; mais ses cahiers avaient l'inconvénient de certaines méthodes françaises qui guident de trop près l'élève : lorsque celui-ci a seulement à repasser à l'encre des traits indiqués d'avance, il le fait d'une main timide et tremblante. J'aime mieux qu'il imite librement un bon modèle, au risque de faire mal d'abord, mais à condition que les maîtres surveillent attentivement au début la position des doigts, du cahier et de la plume; il prend ainsi de bonne heure la justesse de l'œil et la hardiesse de la main. J'ai vu des enfants qui, ayant été mis dès le premier jour en face d'une feuille de papier blanc non réglée, mais sous la direction d'un maître intelligent, écrivaient couramment avant l'âge de six ans.

Le boulier-compteur est, avec le tableau noir, le principal objet du matériel de l'arithmétique. Il y en avait beaucoup à l'Exposition; il y en a surtout de trop compliqués. Un pareil instrument doit être simple. Ceux qui m'ont paru présenter quelque disposition particulière digne d'attention sont le boulier de Mme Pape-Carpantier, connu depuis longtemps déjà, et l'arithmomètre de M. Petry, de Mons, qui, munis tous deux d'un tableau noir surmonté d'autant de lignes verticales qu'il y a de colonnes, permettent d'écrire les nombres au-dessous des lignes à mesure qu'on les forme avec des boules : l'élève apprend en même temps la numération écrite et la numération parlée. Il peut même, par une disposition ingénieuse de l'appareil Petry, être exercé sur la numération des nombres décimaux aussi bien que sur celle des nombres entiers.

Après avoir tracé la marche du progrès de nos écoles primaires en général, il reste à citer quelques-unes des écoles privées qui ont été l'objet d'une mention particulière: celle que MM. Canson et Montgolfier ont fondée dans leur papeterie d'Annonay, celle de l'usine du Creusot, qui avait déjà été très-remarquée en 1867, l'École d'apprentis de M. Hayem, à Paris; l'École d'apprentis typographes de M. Chaix, l'Écoles d'apprenties de Mme Cohadon. La loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures avait presque fait aux grandes usines et aux manufactures isolées une obligation d'avoir une école dans laquelle les enfants pussent s'instruire pendant un certain nombre d'heures. Si tous ne l'ont pas fait, un grand nombre du moins ont pris au sérieux cette fonction du patronage, et, jusque dans la moyenne industrie, de bonnes écoles ont été fondées qui apportent leur contingent d'efforts dans la lutte contre l'ignorance. Peu s'étaient présentés à l'Exposition; il faut citer cependant encore l'établissement de M. Groult, qui s'est appliqué à faire gagner à l'enfant par son travail le prix de son éducation; celui de M. Mame, dont les belles fon-

dations auraient sans aucun doute obtenu une récompense, s'il n'avait pas fait lui-même partie du Jury.

Nous avons déjà parlé du dessin à propos de la Ville de Paris. C'est assurément une branche importante de l'instruction populaire et professionnelle : la France, qui doit une grande partie de sa réputation industrielle aux arts relevant du dessin, doit faire de continuels efforts pour maintenir son rang, parce qu'autour d'elle les peuples voisins font de grands efforts pour améliorer, à cet égard, leur enseignement. A côté de la Ville de Paris, de l'Institut des frères et de quelques écoles que nous avons citées, il convient de placer le Cours municipal de dessin industriel de Saint-Quentin, l'École communale congréganiste de Saint-Léonard (Haute-Vienne), l'École des beaux-arts et sciences industrielles de Toulouse, l'École de dessin et de tapisserie des Gobelins, qui ont été récompensés. Plusieurs éditeurs et auteurs exposaient leurs collections de modèles et leurs méthodes; indépendamment de la librairie Hachette et de la librairie Delagrave, qui ont dû leur médaille à l'ensemble de leurs publications scolaires, M. Morel avait envoyé ses belles publications sur l'architecture, quelques-uns des travaux de M. Viollet-le-Duc, et les classiques de l'art de M. Ravaisson. Ces derniers ont été particulièrement remarqués et ont valu à leur auteur une médaille de mérite; il est certain que, malgré la difficulté que peuvent éprouver quelquefois des écoliers à reproduire les ombres d'une photographie, il y a toujours un grand avantage à mettre sous leurs yeux et à proposer à leur imitation des chefs-d'œuvre dans lesquels la pureté de la ligne soit irréprochable. M. Goupil, qui avait envoyé des spécimens de sa belle collection de modèles, a eu une médaille de progrès. M. Delarue, une médaille de mérite pour ses modèles, et M. Chrétien, un diplôme de mérite pour une méthode rationnelle de dessin photométrique.

Complétons la liste des écoles professionnelles dans lesquelles les arts relevant du dessin sont cultivés, et qui ont reçu une récompense pour leurs travaux d'atelier : l'Institution du Garreau, à la Roche-sur-Yon; les Écoles municipales professionnelles de Douai, qui existaient déjà en 1867 et qui exposaient des pièces de serrurerie bien exécutées; l'École professionnelle libre d'Évreux, qui avait envoyé des dessins et des travaux d'atelier; l'Œuvre de Saint-Nicolas, que nous avons déjà nommée en parlant des Frères; le Pensionnat de Saint-Pierre, à Cussey. Nous pouvons y ajouter le Cours municipal de dessin industriel de Saint-Quentin, à l'usage des apprentis, dont nous avons remarqué les travaux d'ajustage et de serrurerie, et l'École du commerce, fondée en 1840 et dirigée par M. Aiga. Nous devons enfin placer ici le nom d'un homme qui avait voué sa vie à l'enseignement professionnel, M. Pompée, qui a été le premier fondateur

de l'école Turgot, qui dirigeait l'école commerciale d'Ivry, et auquel le Jury a décerné un diplôme de mérite pour ses plans d'école.

L'enseignement musical a compté deux exposants récompensés : M. Mathis-Lussy, pour son Traité de l'expression musicale, et M. Émile Chevé, pour sa méthode de musique. La gymnastique en a eu également deux : M. Carue et M. Paz, qui avaient envoyé un appareil de gymnastique orthopédique pouvant être installé dans l'intérieur d'un appartement. Ce sont deux enseignements qu'il ne faut pas négliger. Le premier, qui contribue à développer le sentiment du beau et le goût dans les classes moyennes, est une distraction utile et quelquefois même un élément de moralisation dans les classes inférieures. Le second est une condition presque nécessaire de la santé et de l'agilité du corps. Plusieurs ministres s'en sont préoccupés en France; des progrès ont été faits à cet égard dans les lycées et dans les écoles normales; il en reste encore à faire.

Après les dessins, les cartes et les appareils de l'enseignement scientifique, les livres sont la catégorie d'objets qui occupent la plus grande place dans une exposition des produits de l'instruction. Il est bien difficile, avons-nous dit, à un Jury de se décider en quelques jours sur le mérite de livres rangés en ligne sur tant de rayons et écrits en tant de langues diverses; il faut les avoir étudiés d'avance pour se prononcer. Aussi le Jury de Vienne a-t-il décidé qu'en principe il ne s'érigerait pas en juge des auteurs, et qu'il s'attacherait surtout à récompenser les éditeurs qui, par l'ensemble de leurs publications ou par certains travaux d'une valeur toute particulière, contribuent au progrès de l'instruction.

C'est ainsi qu'il a décerné une médaille de mérite aux Écoles primaires de Saint-Denis, à cause des résultats satisfaisants des cours de langue allemande qu'on y fait; mais qu'il s'est abstenu de se prononcer à l'égard de livres composés en vue de l'enseignement des langues vivantes par les Frères des écoles chrétiennes, et des livres intitulés *Rhythmes et Rimes*, composés par M. Kuhff, professeur au collége Chaptal, pour l'enseignement de l'anglais et de l'allemand d'après une très-ingénieuse méthode que l'auteur nomme méthode organique. C'est ainsi qu'il a pu récompenser des appareils pour l'enseignement de l'arithmétique, comme des bouliers-compteurs; mais qu'il n'a pas jugé les traités d'arithmétique de M. Delille, qui étaient exposés à Vienne et qui sont employés depuis longtemps dans un grand nombre d'établissements d'instruction.

Quelques sections du Jury ont cependant fait des exceptions à cette règle. Par exemple, M. Fr. Garnier a été récompensé pour la publication de son grand Voyage dont il sera parlé dans le rapport sur la géographie; M. Duployé a eu un diplôme de mérite pour sa méthode de sténographie;

M. Larousse, pour son grand dictionnaire universel du XIXe siècle; M. Julien, pour ses reliefs de géométrie descriptive à pièces mobiles; M. Henri Gervais, pour son syllabaire; M. Decaisne, pour son bel ouvrage sur les plantes; M. Durand-Mary, pour le journal intitulé *La science pour tous;* M. Vinot, pour sa planisphère céleste mobile; M. Ch. Robert, pour son travail sur l'instruction obligatoire. Mais la plupart de ces ouvrages rentraient dans la catégorie des objets qui, comme les tableaux et les cartes, frappent les yeux et tombent sous l'appréciation d'un Jury, ou pouvaient être jugés par leurs résultats. Ainsi, en donnant une médaille de mérite à M. Ch. Robert, le Jury n'a pas eu la prétention de décider si l'instruction devait ou ne devait pas être rendue obligatoire en France[1]; elle a voulu rendre hommage au zèle persévérant avec lequel M. Ch. Robert, secrétaire général de l'instruction publique sous le ministère de M. Duruy, poursuit, depuis de longues années, sous diverses formes, le progrès de l'instruction populaire.

Nous avons à plusieurs reprises dit combien un bon matériel est nécessaire pour donner un bon enseignement. Le matériel comprend des objets très-divers, entre autres les appareils pour l'enseignement des sciences, les tableaux, les cartes, les cahiers, les livres, et la qualité de ce matériel dépend non-seulement de l'inventeur qui imagine l'appareil ou de l'auteur qui compose le livre, mais de l'éditeur qui accueille ou même qui sollicite l'un et l'autre. L'éditeur exerce ainsi une influence très-notable sur la propagation des bonnes méthodes et des bons ouvrages. S'il possède les capitaux nécessaires pour faire de grandes affaires, s'il a l'esprit d'initiative assez développé pour chercher le mieux et pour oser de nouvelles entreprises, l'intelligence des besoins pédagogiques assez nette pour patronner les idées justes, il peut exercer une action considérable sur le mouvement général des études et sur leur progrès, et il prend légitimement place parmi les éducateurs de la jeunesse, à côté des auteurs qui font la science ou qui en mettent les résultats à la portée des écoles, à côté des maîtres qui donnent l'enseignement et des administrateurs qui le dirigent. Les améliorations qu'il concourt avec les auteurs à introduire dans les classes, non-seulement produisent des effets directs par les travaux qu'il publie, mais stimulent les autres éditeurs, qui, n'ayant pas pu ou n'ayant pas osé faire les premiers une semblable entreprise, sentent qu'ils ne doivent pas demeurer en arrière; grâce à la concurrence, l'ensemble du matériel pédagogique s'améliore peu à peu par l'initiative des uns et par l'imitation des autres.

[1] Plusieurs écrivains qui se sont prononcés dans le même sens, entre autres M. E. Rendu (*L'obligation légale de l'enseignement*, 1872, et *L'instruction primaire devant l'Assemblée nationale*, 1873), ne figuraient pas à l'Exposition de Vienne.

Un certain nombre d'éditeurs français, qui jouent ce rôle chacun dans la mesure de ses capitaux, ont été récompensés par le Jury. Nous ne nommons ici que ceux qui ont dû cet honneur à leurs publications pour l'enseignement primaire et secondaire. M. Hetzel, depuis longtemps connu par ses publications illustrées, a dû particulièrement la médaille de mérite à la Bibliothèque d'éducation et de récréation; M. Lahure, aux Classiques français et à la Semaine des enfants. M. Fouraut a dû le diplôme de mérite à ses ouvrages pour l'enseignement des langues vivantes et du dessin; M. Rothschild, à ses Causeries scientifiques; M. Dupont, à ses publications relatives à l'instruction primaire, parmi lesquelles nous citerons particulièrement le Cours d'études des écoles primaires de M. Rapet; M. Colin et Cie, dont la maison, récemment fondée, s'est déjà distinguée, à une série de bons livres d'enseignement primaire.

Parmi les éditeurs qui auraient pu être récompensés, il est juste de citer M. Godchaux, qui publie des cahiers d'écriture et des livres très-répandus dans nos écoles, mais que le Jury a récompensé pour un autre objet; M. Mame, de Tours, que ses belles et nombreuses publications pour les écoles auraient désigné sans aucun doute, s'il n'avait été membre du Jury; M. Masson, qui était aussi membre du Jury, et qui, à côté de ses importantes publications médicales et scientifiques, exposait les tableaux d'histoire naturelle d'Achille Comte et une collection d'ouvrages classiques à l'usage de l'enseignement spécial; MM. Garnier frères; M. Didot, qui ne figurait pas dans le groupe XXVI, mais qui aurait pu exposer le *Thesaurus linguæ græcæ*, la grande collection des classiques grecs avec traduction latine, la Bibliothèque latine avec traduction française, et d'autres ouvrages également importants.

Quatre maisons occupent en France le premier rang dans l'ordre des publications classiques :

La maison Belin, qui a obtenu un diplôme de mérite, exposait ses dictionnaires, les ouvrages de la méthode Leclère, ses classiques français, latins et grecs, ses cours d'histoire, de géographie, de langues vivantes et ses atlas.

La maison Delalain, qui a obtenu une médaille de mérite, exposait, à côté de ses nombreux ouvrages classiques, les Annales du concours général, l'Annuaire de l'instruction publique et les Programmes officiels de l'enseignement.

La maison Delagrave, fondée en 1839 par MM. Dezobry et Magdeleine, exposait sa collection très-nombreuse d'ouvrages et de tableaux pour les asiles et les écoles primaires, ses dictionnaires, Dictionnaire de biographie et d'histoire, Dictionnaire des sciences morales et politiques, Dictionnaire

des sciences; les éditions annotées des classiques grecs et latins, sa collection de livres pour l'enseignement secondaire spécial et pour l'enseignement scientifique des lycées, ses nombreuses publications géographiques, cartes en relief, cartes murales, atlas et livres d'enseignement. Le Jury lui a décerné une médaille de progrès.

Il a décerné aussi une médaille de progrès à la librairie Hachette. La maison, fondée en 1822 par M. Hachette, qui appartenait à la génération de l'École normale frappée par l'ordonnance de suppression, s'occupa exclusivement, pendant trente ans, de publications classiques. Depuis 1852, elle a entrepris de grandes publications de divers genres, tout en conservant particulièrement le caractère classique qu'elle accusait à Vienne par les œuvres de Mme Pape-Carpantier dans l'enseignement primaire, de M. Duruy dans l'enseignement historique, de M. Sommer dans l'enseignement des langues, etc. Quelques-unes de ses publications sont de notables services rendus aux professeurs, et par conséquent à l'enseignement: nous citerons, entre autres, le Dictionnaire de la langue française de M. Littré, la collection des grands écrivains de la France publiée sous la direction de M. Regnier, la collection des classiques latins et grecs, dont les premiers volumes, le Virgile de M. Benoist, l'Iliade de M. Pierron, le Sophocle de M. Tournier, l'Euripide de M. Weil, font honneur à la science française; l'Histoire de France racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot; une collection de dictionnaires très-variée et dont plusieurs sont de véritables travaux d'érudition.

CONCLUSIONS.

Les faits ont leur éloquence. C'est pourquoi nous avons rassemblé et résumé les principaux faits relatifs à l'instruction primaire et à l'instruction secondaire dans les pays civilisés. Il faudrait un gros volume pour en discuter le détail et pour approfondir les questions pédagogiques qu'ils soulèvent : ce n'est pas ici le lieu. Nous nous contenterons de donner brièvement quelques conclusions, les unes historiques, les autres pratiques, qui se présentent le plus naturellement à l'esprit à la suite de cette étude, et qui nous paraissent propres à attirer l'attention des politiques et des pédagogues sur des problèmes importants de l'instruction publique.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

1° Les statistiques de l'instruction primaire sont médiocres dans beaucoup de pays, nulles dans d'autres, toujours malaisées à rapprocher, parce que les cadres sont loin d'être partout les mêmes, et parce que presque nulle part, la Suède exceptée, on ne tient compte de l'éducation dans la famille. Les revenus de l'instruction provenant de sources diverses, il est difficile et souvent impossible d'en faire le total exact.

Il est utile cependant de faire ce rapprochement avec autant d'exactitude que possible[1], et de prendre un terme de comparaison qui donne une certaine idée du degré relatif d'avancement des principales nations. C'est une comparaison qu'on est fréquemment porté à faire; il vaut mieux la fonder sur une étude consciencieuse des faits que sur de simples hypothèses. Nous avons pris comme terme principal de comparaison le nombre des élèves inscrits dans les écoles primaires, publiques ou privées, abstraction faite des cours d'adultes et des écoles de répétition, et dans le tableau ci-contre, nous avons classé les États d'après le rapport du nombre

[1] Cette statistique a déjà été essayée par plusieurs auteurs, notamment par M. Block, dans l'*Europe politique et sociale*, ouvrage auquel nous empruntons le chiffre de quelques budgets; par M. de Laveleye, à la fin de son volume sur l'*Instruction du peuple*. Notre travail diffère sur beaucoup de points des précédents; il donne pour la première fois, croyons-nous, une statistique comparative qui est à peu près complète, et qui atteint, non pas l'exactitude (il s'en faut de beaucoup), mais l'approximation la plus grande eu égard aux documents que nous possédons aujourd'hui. Le Congrès de statistique a compris l'instruction dans le grand travail de statistique internationale dont il a pris l'initiative. C'est l'Autriche, et par conséquent M. Ficker, qui est chargé de la rédaction de cette partie. Les recherches auxquelles nous nous sommes livré seront utiles à la pédagogie, en attendant que le savant statisticien de l'Autriche nous fournisse des renseignements plus complets; les difficultés qu'il trouve à les rassembler et à les rendre comparables sont peut-être les principaux motifs qui retardent encore la publication de son volume.

ÉCHELLE des hauteurs.	ÉTATS.	NOMBRE d'élèves inscrits dans les écoles primaires par 100 habit^ts.	NOMBRE d'écoles primaires.	NOMBRE d'élèves inscrits.	DÉPENSES de L'INSTRUCTION PRIMAIRE en millions de francs.	MOYENNE DE LA DÉPENSE par tête d'habitants.	NOMBRE de conscrits sachant lire.
24							
23	Haut Canada (instr. prim. et second.)	23 ? (fréquentation infér^e)	4,273 ?	374,000			
	Algérie (population européenne, asiles compris)	22 8/10	618	59,000 avec les indigènes.			
22							
21	Nouvelle-Galles du Sud (instr. prim. et second.)	21	1,464	106,000			
20	Colonies Nederlandaises (Java, Guyane), (instruct. prim. et second., population européenne ?)	20 ?					
19							
	États-Unis (instruction prim. et second.)	18	141,000	7,209,000	500 (toute l'instruction)		
18	Bas-Canada (instr. prim. et second.)	18	3,912	214,000	0.5 (part de l'État)		
	Victoria (instruction prim. et second.)	17 1/2	942	127,000			
	Royaume de Saxe	17 1/2	2,267	438,000	9.5	3.0	
	États de la Thuringe, etc., cant. de Berne.	17 1/2 ?					
17	États-Unis (instr. primaire seule)	17 ?				12	
16	Grand-duché de Bade	16	1,804	225,000			
	Wurtemberg	15 1/2	2,204	273,000	3.5	2	
	Suisse	15 1/2	7,000	420,000	9 (budg^t tot. de l'inst^on)	3.40	
	Danemark	15	3,600	257,000		(2.40 prim^re)	
15	Empire allemand	15	60,000	6,000,000			
	Prusse	15	34,000	3,650,000	28	1.45	
14							
	Suède	13 3/4	7,528	577,000	5.5	1.30	
	Bavière	13	8,200	651,000	8	1.80	
13	Pays-Bas	13	3,734	474,000	10	2.50	
	France	**13**	**70,179**	**4,722,000**	**71**	**2.10**	**81**
	Norvége	12 1/2	6,500	215,000	2	1.15	
12	Grande-Bretagne	12 ?	58,975	3,000,000 ?	47 (budget de l'État)	.....	93
	Belgique	11 9/10	5,641	593,000	8	1.60	
11							
10	Queensland	10	.....	11,000			
	Nouveau-Brunswick	9	825	33,000			
9	Autriche	9	15,200	1,829,000			
	Espagne	9	28,382	1,425,000	15.5	0.95	
8	Irlande	8 ?	.....	998,000 / 359,000			
	Hongrie	7 1/2	14,550	1,233,000 (1872)			
7							
	Italie	6 1/2	43,380	1,745,000	26	1.00	
6							
	Grèce	5 1/2	1,194	79,000	1.2	0.80	
5	République Argentine	5	.....	89,000			
4	Guyane britannique	4					
	Chili	4	1,190	82,000	2	1	
	Uruguay	3 3/4	245	16,000			
3	Colonies françaises (Réunion, Martinique, Guadeloupe)	3					
	Portugal	2 1/2	3,558 ?	100,000 ?	1.5 par l'État.		
	Serbie, Roumanie, Mexique	2					
2	Russie	2	44,033	1,525,000	36 (budg^t tot. de l'État.	0.10	11
	Pérou	1 1/2	790	34,000	11 1/2		
	Paraguay, Équateur	1 1/3					
	Brésil	1 1/4	4,202	125,000			
1	Turquie	1	13,146	464,000	1.5 par l'État.		
	Vénézuela	1/3					
0	Égypte	1/6	.....	86,000	2	0.11	

des élèves à la population totale[1] (nombre des élèves par 100 habitants). Afin de rendre ce rapport plus apparent et pour ainsi dire sensible aux yeux, nous plaçons chaque nom d'État à la hauteur qu'il occupe véritablement sur l'échelle de proportion : c'est un procédé que les statisticiens pourraient employer dans plus d'un cas.

2° Assurément il n'est pas moins utile de pouvoir se rendre compte dans un pays civilisé de l'état et du progrès de l'instruction que du mouvement du commerce et du nombre des condamnations. Cependant nous avons, en France, chaque année, ces derniers renseignements, et nous ne possédons pas les premiers. Beaucoup d'États sont dans le même cas : ce n'est pas sur ceux-là qu'il faut se régler. La publication d'une statistique annuelle a l'avantage de permettre aux administrations de dresser peu à peu un état plus exact, en habituant les employés à ce travail difficile et en provoquant les rectifications par les critiques. Elle éclaire sur l'effet déjà obtenu par les mesures administratives et sur les mesures qu'il conviendrait de prendre encore; elle permet de mesurer la marche du progrès, de comparer les différentes parties d'une nation entre elles et la nation tout entière avec les autres nations; elle devient un avertissement et un aiguillon. Les organisateurs de l'Exposition universelle de Vienne avaient demandé que chaque État fournît une statistique de ses écoles. Bien peu ont répondu; le temps manquait. Mais il serait désirable que tous les peuples civilisés, ayant pu se préparer depuis 1873, produisissent ce document à l'exposition de Philadelphie. Quelques-uns ont déjà commencé des publications de ce genre. En France, le directeur de l'enseignement primaire de la Seine prépare une statistique complète.

3° Il existe entre la religion professée par un peuple et le développement de son instruction primaire un lien manifeste. Dans toutes les religions, les ministres du culte, qui s'occupent surtout des besoins de l'âme, sont naturellement portés à songer à la culture intellectuelle; ils ont, en général, une grande autorité pour fonder des écoles, pour déterminer les familles à y conduire leurs enfants, et même quelquefois pour en imposer la fréquentation. Les protestants et les israélites sont à cet égard dans une condition plus avantageuse que les catholiques, que les grecs et surtout que les musulmans. Les israélites forment presque partout de petites églises, dont les membres sont habitués à se soutenir entre eux et surveillent leurs écoles. Bien que le

[1] Les nombres les plus incertains sont accompagnés du signe ?. — Il est bon d'ajouter que, les enfants au-dessous de quinze ans fréquentant seuls les écoles, la comparaison avec la population totale est favorable aux pays qui ont beaucoup d'enfants proportionnellement à l'ensemble de leur population, et désavantageuse à ceux qui ont relativement le plus d'adultes : la France est dans ce dernier cas.

jeune catholique ait à lire et à apprendre le catéchisme, l'enseignement de la religion qu'il professe est surtout oral; c'est par la parole du prêtre et par la confession qu'il reçoit principalement sa foi et sa direction morale. Les protestants ont absolument besoin que les fidèles sachent lire les livres saints, afin qu'ils y cherchent eux-mêmes la règle de leur foi et de leur conduite; ils placent l'époque de la première communion, et surtout celle de la confirmation, à un âge plus avancé que les catholiques, et le plus souvent ils n'admettent au second sacrement que ceux qui ont reçu une suffisante instruction primaire; or l'enfant reste à l'école, chez les protestants comme chez les catholiques, jusqu'à l'accomplissement de ses devoirs religieux. Aussi le tableau montre-t-il que, sauf de rares exceptions, les États qui comptent au moins 15 écoliers par 100 habitants sont en totalité ou en majorité peuplés de protestants; que dans la catégorie des États qui comptent moins de 10 écoliers par 100 habitants, il n'y en a pas qui soient protestants, mais que presque tous sont catholiques. Il montre aussi que les États de religion grecque viennent après les États catholiques, et que le plus avancé d'entre eux n'a que 5 1/2 écoliers par 100 habitants; que dans les derniers rangs sont les deux États musulmans, qui ont 1 ou moins de 1 écolier par 100 habitants.

Il ne faut cependant pas regarder cette différence comme une fatalité pesant à jamais sur la destinée de certaines nations. Il y a seulement un stimulant moins énergique chez les unes que chez les autres. Mais l'Algérie, le bas Canada, les populations catholiques de l'Empire allemand, les départements du nord-est de la France, prouvent que les pays catholiques peuvent s'élever aussi haut que les autres dans l'échelle générale de l'instruction. Donc ils doivent s'efforcer de le faire, même dans l'intérêt de la religion.

4° Il existe un lien entre le développement de l'instruction primaire et la race du peuple ou le climat sous lequel vit ce peuple. Au-dessous de 7 élèves par 100 habitants, on ne trouve, la Russie exceptée, que des peuples habitant l'Europe méridionale ou les contrées de l'Amérique situées non moins près de l'Équateur que l'Europe méridionale.

Les États de l'Amérique du Sud, même ceux qui se sont développés dans des conditions politiques à peu près semblables, présentent des différences qui accusent l'influence du climat. Dans la zone intertropicale, on compte au plus 2 écoliers par 100 habitants, et les statisticiens regardent même ce chiffre comme exagéré pour le Mexique. Le Brésil, quoique moins agité par les révolutions que les républiques voisines, n'en a que 1 1/4. Dès qu'on entre dans la zone tempérée australe, la proportion se relève, et l'on trouve 3 3/4 pour l'Uruguay, 4 pour le Chili, 5 pour la République Argentine.

La race teutonique, comprenant les Scandinaves, les Germains, les Hollandais, les Anglo-Saxons, paraît aujourd'hui occuper le premier rang sous le rapport de l'instruction primaire. Les Scandinaves ont même, stimulés par la religion, triomphé des grandes difficultés que leur opposaient les vastes solitudes de leur territoire; il est vrai de dire que les Finlandais, qui sont de race finnoise, mais qui ont la même religion et qui ont été si longtemps unis à la Suède, ont triomphé des mêmes obstacles. On s'est demandé s'il ne faut pas tenir quelque compte de la race pour apprécier la supériorité qu'ont en général nos départements du nord-est sur les autres au point de vue de l'état de l'instruction primaire : c'est une question que l'on peut débattre.

La race slave et, plus encore, la race mongolique sont évidemment les moins avancées parmi celles qui habitent l'Europe. La première l'est cependant beaucoup plus que les Indiens de l'Amérique et que la plupart des métis issus de l'union des Indiens avec les Espagnols.

Il ne faut pas croire que la rigueur du climat soit un grand obstacle à l'instruction. Au contraire, pendant les longs hivers, le paysan n'a guère à travailler aux champs; il peut lire lui-même, et surtout il peut, à moins que la neige ne soit trop haute, envoyer ses enfants à l'école. Ce sont les mois où les bestiaux vont au pâturage, où les moissons mûrissent, qui sont les moins favorables à la fréquentation, et ce sont les beaux jours qui sollicitent le plus à faire l'école buissonnière. La Suisse peut être citée comme preuve de ce fait; le canton de Berne n'avait, dans le principe, que des écoles d'hiver, et aujourd'hui encore la loi, qui fixe à vingt semaines au moins la fréquentation pendant le semestre d'hiver, réduit le minimum à douze semaines pendant le semestre d'été.

5° La politique exerce une influence incontestable sur l'instruction. Dans les mêmes conditions de religion et de race, on trouve dans les pays où la masse du peuple a une certaine part aux affaires publiques une préoccupation plus vive de l'instruction que dans les pays de gouvernement absolu : la Suisse, les colonies anglaises de l'Australie et du Canada, les États-Unis en sont des exemples.

Mais cette influence peut être entièrement paralysée par d'autres causes plus puissantes. L'instruction a commencé à se développer en Suède sous des monarques absolus, et grâce à la seule influence religieuse. D'autre part, les républiques de l'Amérique intertropicale, quel que fut leur gouvernement, sont demeurées à peu près dans une égale ignorance : le climat énervant, l'apathie de la race indienne, la fréquence des révolutions, les divisions profondes qui séparent les différentes classes de la société, en ont décidé ainsi. Il est vrai qu'on ne saurait donner à ces sociétés le nom

de démocratiques. D'ailleurs, pour que, dans une société démocratique, le peuple s'instruise, il faut qu'il soit au moins capable de comprendre la valeur de l'instruction.

Il est à remarquer, que dans l'échelle de l'instruction, les premiers rangs sont occupés par des colonies, et que ces colonies appartiennent à des nations, à des langues et à des races différentes. On peut dire, avec quelque raison, que pour les colonies néderlandaises et d'autres, l'instruction secondaire se confondant avec l'instruction primaire augmente la moyenne ; mais ce motif ne saurait être allégué pour la population européenne de l'Algérie, qui est à peu près la première sur le tableau, puisqu'elle occupe le même rang dans l'instruction secondaire, et le petit nombre d'indigènes qui fréquentent les écoles ne paraît pas altérer sensiblement la proportion. Il faut qu'il y ait une cause générale de cette supériorité. Je la trouve dans la composition même de ces populations, formées presque exclusivement de colons, marchands, laboureurs ou artisans, d'origine européenne, ayant plus de ressort que la plèbe indigente des villes ou que la masse, souvent indifférente, des campagnes; chacun y sent le prix de l'instruction et veut en assurer le bénéfice à ses enfants. Mais, si la colonie renferme des races inférieures, coolies, nègres, et surtout si ce désavantage se complique de la lourdeur du climat intertropical, la plèbe ignorante reparaît, et l'on a, comme dans les colonies sucrières de la France ou dans la Guyane britannique, un niveau très-bas : la Guyane néderlandaise est une exception.

6° On peut chercher quelle action exerce le degré de richesse d'un peuple. Comme il faut dépenser beaucoup d'argent pour instruire la masse entière d'une nation, en recommençant sans cesse la même œuvre à chaque génération, il est certain que la richesse donne de grandes facilités. C'est surtout en dépensant beaucoup d'argent que les États-Unis ont obtenu de grands résultats. Il n'est pas douteux que le défaut de ressources pécuniaires dans les campagnes ne soit un des obstacles qui arrêtent aujourd'hui le zèle des pédagogues russes.

Il faut reconnaître cependant que c'est encore là une cause secondaire; d'autres prévalent souvent. La Suisse et la Scandinavie, quoique très-médiocrement riches, sont largement pourvues d'écoles, et dépensent pour cet objet par tête d'habitant beaucoup plus que ne le font des sociétés plus riches.

Il y aurait même lieu d'étudier avec précision l'influence bonne ou mauvaise que peuvent avoir de nombreuses et riches industries manufacturières. D'une part, elles permettent d'avoir beaucoup d'argent, des écoles bien meublées, surtout de grandes écoles qui, bâties pour une population plus dense, peuvent être convenablement aménagées à moins de frais par

tête d'élève, et peuvent plus facilement être fréquentées, parce que les distances sont courtes. Mais, d'autre part, les bureaux y disputent les maîtres aux écoles par l'attrait d'un fort salaire, et les ateliers tendent à ravir de bonne heure les enfants à la classe. Je ne crois pas que les très-grandes villes soient à cet égard les lieux où la surveillance puisse être la plus efficace, ni ceux où les enfants viennent le plus régulièrement à l'école et y restent le plus longtemps. Nous savons quelles sont, à cet égard, les plaintes du directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine; nous avons vu quel était tout récemment l'état de quelques-unes des cités de l'Angleterre et de l'Écosse, et dans le canton de Berne, contrée presque toute rurale, nous avons trouvé proportionnellement bien moins d'enfants fréquentant les écoles de la ville que celles des campagnes.

7° Les nations, quelles que soient les différences qui les séparent, ont toutes un trait commun : la sollicitude que leur inspire aujourd'hui l'instruction populaire et les efforts qu'elles font pour l'étendre. Il n'en est pas une pour ainsi dire qui, depuis dix ans, n'ait pris à cet égard quelque mesure importante, voté une loi, accru son budget, rédigé de nouveaux règlements ou fondé de nombreuses écoles.

Celles qui étaient en avant n'ont pas été les moins actives : la Scandinavie transforme ses écoles ambulantes en écoles fixes; la Suisse fait des lois nouvelles et impose partout l'obligation; l'Allemagne multiplie les écoles de répétition et en rend la fréquentation obligatoire; les États-Unis prodiguent les millions.

La plupart de celles qui étaient en arrière s'appliquent à gagner du terrain : l'Italie, la Russie, la Hongrie, le Japon même, sont aujourd'hui au nombre des plus ardentes; de l'autre côté de l'Atlantique, les républiques riveraines de la Plata comprennent qu'il faut ouvrir des écoles pour attirer l'émigration; l'Égypte même cherche à instruire sa population musulmane.

C'est un signe du temps : la diffusion de l'instruction primaire est un des caractères, disons mieux, un des bienfaits et une des nécessités de notre civilisation moderne.

8° La fondation des écoles primaires est-elle une affaire de gouvernement, ou doit-elle être abandonnée au zèle des particuliers et des associations libres? Dans tous les pays dont l'instruction primaire est avancée, et dans presque tous les pays civilisés, on en a fait une affaire de gouvernement. Très-rarement l'État supporte la majeure partie des frais; la dépense est faite par les communes, avec assistance, dans une mesure restreinte et dans des cas déterminés, de la province, du département ou de l'État; au fond, notre système français ne diffère pas sur ce point de celui de la plupart des pays. Le gouvernement central fait les lois et les règlements,

il inspecte et presque partout il impose légalement certaines obligations, soit aux communes pour qu'elles donnent l'instruction, soit aux populations pour qu'elles la reçoivent. Aux États-Unis, c'est l'État particulier et non l'État fédéral qui possède ces pouvoirs. Quelques gouvernements, comme dans l'Amérique du Sud, ont longtemps négligé de légiférer sur cette matière : leur instruction primaire est dans une situation très-médiocre.

L'Angleterre et quelques-unes de ses colonies laissaient la fondation à l'initiative privée, en se contentant d'encourager les écoles par des subventions; ce n'est même qu'à une époque assez récente que le Parlement anglais s'est permis cette manière d'intervention. Les résultats de l'enseignement primaire en Angleterre, brillants sur quelques points, bien inégaux suivants les localités, sont restés en somme au-dessous des sacrifices pécuniaires et de la situation générale qu'occupe dans le monde une si grande nation. Aussi la colonie de Victoria a-t-elle abandonné ce système pour celui des écoles nationales, et l'Angleterre, par la loi de 1870 et la création des bureaux d'école, a armé les pouvoirs locaux d'une autorité qu'elle n'aurait certes pas osé lui conférer autrefois. Tous les États civilisés s'accordent donc aujourd'hui à considérer l'instruction populaire comme une des fonctions gouvernementales.

Quand l'État ou les communes donnent l'instruction primaire, les particuliers peuvent-ils la donner aussi? Il est certain que l'État fait à ceux-ci une concurrence contre laquelle il est difficile de lutter; ses écoles sont partout, et, dans la plupart des communes, il n'y a pas assez d'enfants pour qu'un instituteur libre vive à côté de l'instituteur public; elles sont en général mieux installées, gratuites ou peu coûteuses; ses maîtres sont en général meilleurs, parce qu'il les paye mieux, ou parce qu'à égalité de traitement on trouve qu'il y a plus de sécurité à être le serviteur de l'État.

Dans les pays où les écoles primaires publiques sont très-nombreuses, comme la Scandinavie, l'Allemagne, les États-Unis, les écoles libres le sont très-peu.

Mais, s'il importe d'avoir partout des écoles publiques, parce que c'est le seul moyen d'être certain d'en avoir et surtout d'en avoir qui soient convenables, il faut bien se garder de fermer la porte à l'initiative privée; il ne saurait jamais y avoir trop d'éducateurs de la jeunesse. A côté des écoles publiques et communes à tous les enfants, il est bon qu'il y ait place pour des écoles dans lesquelles seront essayées des méthodes nouvelles, ou qui s'adresseront à certaines catégories de personnes capables de payer largement les frais d'éducation, pour des écoles ou confessionnelles ou laïques fondées par les associations de bienfaisance ou par les associations reli-

gieuses, comme celles de l'Église établie en Angleterre et celles des Frères des écoles chrétiennes en France.

Tant que la loi détermine suffisamment les conditions nécessaires pour l'ouverture d'une école et qu'il se réserve la haute surveillance, la société ne peut que gagner à la liberté de l'enseignemont et à la multiplication des écoles privées à côté des écoles publiques.

9° L'obligation a de très-nombreux partisans, qui la recommandent comme la condition indispensable du progrès de l'instruction en France. Il est certain que la plupart des États qui occupent les premiers rangs dans le tableau ont décrété l'obligation, et que, par conséquent, cette mesure légale coïncide souvent avec un grand développement de l'instruction. L'Allemagne et les États scandinaves sont ceux que l'on cite le plus volontiers comme exemples. L'obligation est en grande faveur, non-seulement en France, mais dans le monde entier, et plusieurs États, désireux d'améliorer leur enseignement, ont récemment introduit l'obligation dans leur code scolaire; la Suisse l'a généralisée par sa nouvelle constitution; plusieurs peuples du Midi l'ont adoptée, et l'Italie songe à la rendre plus efficace qu'elle n'a été jusqu'ici chez elle; la Russie l'a proclamée en principe, et l'Angleterre, si jalouse de la liberté individuelle, a autorisé les bureaux d'école à la décréter.

Mais il y a trois faits qu'il faudrait ne pas oublier dans l'étude de cette question :

En premier lieu, la plupart des États où l'instruction est florissante et où existe l'obligation scolaire sont protestants. On est en droit de se demander si c'est la religion ou l'obligation qui a été le plus efficace; il est certain que l'obligation y est venue conduite par la religion, et que la loi y est d'autant mieux respectée que, grâce aux mœurs, on a très-rarement à l'appliquer en prononçant une peine. Si dans le nombre il se trouve quelques États de population mixte, catholique et protestante, comme la Bavière, le Wurtemberg et Bade, c'est que le contact et l'émulation ont stimulé les catholiques, et qu'ayant été à même de voir de près le bienfait de l'instruction, ils ont prouvé qu'ils étaient aussi aptes que d'autres à le recevoir.

En second lieu, il y a des États où le protestantisme domine et qui, sans l'obligation, par le seul effet de la religion et des mœurs, ont atteint des résultats à peu près aussi satisfaisants, notamment plusieurs colonies d'Australie, les États-Unis, où cette contrainte n'existe que dans un très-petit nombre d'États, l'Écosse et les Pays-Bas.

En troisième lieu, des États dont les mœurs ne répugnaient certainement pas à une contrainte légale parce que la liberté individuelle n'y est pas

plus grande ni plus ombrageuse qu'ailleurs, ont décrété l'obligation, quelques-uns depuis plus de trente ans, et paraissent n'en avoir retiré jusqu'ici aucun avantage; notamment le Portugal, l'Espagne, l'Italie, dont les progrès récents sont dus à d'autres causes, la Grèce et la Turquie.

L'obligation scolaire ne nous paraît violer en aucune façon les droits de l'homme. On peut la décréter et elle peut être d'un utile secours pour pousser dans les écoles les derniers retardataires. Mais elle n'a pas la puissance qu'on lui attribue : d'une nation ignorante elle ne fera jamais par elle-même une nation instruite, parce que, là où les délinquants et les indifférents constituent la grande majorité, la loi est condamnée à n'être qu'une lettre morte.

10° Plusieurs États ont établi la gratuité complète des écoles publiques. Les États-Unis la regardent comme étant intimement liée à leur constitution politique. La majorité des cantons suisses agit de même ; dans les États scandinaves, la gratuité est sinon absolue, du moins presque générale, et c'est quelquefois en manière d'amende qu'on fait payer les leçons particulières données aux enfants arriérés. Comme ces États ont une bonne instruction, leur exemple est d'un grand poids. Mais les États allemands font payer les parents et ne sont pas pour cela moins avancés.

La gratuité qui est absolument nécessaire, c'est celle qui consiste à laisser entrer à l'école tous les enfants indigents sans aucune restriction pour ceux-ci, comme sans faiblesse pour ceux qui peuvent acquitter une rétribution, dont le taux doit être toujours modique; la France la possède par la loi de 1833; certaines restrictions administratives qui y avaient été apportées durant la première partie de l'Empire ont disparu. La loi de 1867, par contre, a ouvert à la gratuité un champ peut-être trop large. La rendre universelle serait déplacer la dépense, et la transporter des parents qui sont en état de payer aux communes, ou plus souvent encore, comme l'a montré l'application de la loi de 1867, à l'État. Quelque bonne volonté qu'aient les communes et l'État de se montrer généreux envers les écoles, on paralyserait probablement ainsi pour un assez long temps les améliorations, parce qu'il faudrait d'abord combler le déficit des 20 millions de la rétribution scolaire.

La plus solide argument peut-être en faveur de la gratuité générale, en France, c'est que les écoles primaires tenues par certaines congrégations religieuses sont gratuites, et qu'il faut tenir la balance égale entre l'école congréganiste et l'école laïque. On a souvent dit et nous avons dit nous-même qu'on attache d'ordinaire peu de prix aux choses qu'on ne paye pas, et que l'école risque d'être moins régulièrement suivie; d'une

enquête faite dans un seul département, celui de l'Yonne, il semblerait peut-être résulter que cette appréhension n'est pas fondée.

11° Pour avoir un bon enseignement primaire il faut dépenser beaucoup d'argent. Les États-Unis ont à cet égard une générosité qui semble presque merveilleuse ; le chapitre de l'instruction publique est non-seulement, dans presque tous les États, le plus richement doté dans le budget général, mais il dépasse même dans plusieurs la somme de tous les autres chapitres; on n'y distingue pas l'enseignement primaire de l'enseignement secondaire, pour lequel on fait d'ailleurs de bien moindres sacrifices ; la moyenne de toutes les dépenses de l'instruction atteint une proportion de 12 francs par tête d'habitant. Aucun État d'Europe n'en approche. En Saxe, la moyenne est de 3 fr. 80 cent. par tête d'habitant; à Berne, de 3 fr. 50 cent.; en Wurtemberg, de 2 francs; dans les Pays-Bas, de 2 fr. 50 cent.; dans l'ensemble de la Suisse, elle est de 3 fr. 40 cent., mais en comptant le budget total de l'instruction. La France est au-dessous de ces pays, qui ont tous une instruction florissante. Quoique les ressources de l'instruction primaire s'y soient beaucoup accrues depuis cinq ans, à ne compter que les ressources régulières provenant de la rétribution scolaire, des communes, des départements et de l'État, elles ne paraissent pas, en 1874, excéder encore chez nous 2 fr. 10 cent. par tête.

La plupart des conditions d'un bon enseignement ne se réalisent en effet qu'à prix d'argent. Il faut de bonnes écoles, bien construites; il faut des classes assez grandes pour que les enfants n'y soient pas entassés; il faut les meubler de beaucoup de tableaux et d'instruments utiles à la démonstration par les yeux; il faut multiplier les maîtres dans une même école, de manière que chacun d'eux n'ait pas trop d'enfants sous sa direction : autant de questions d'argent. Il faut que la profession d'instituteur soit assez lucrative pour que le recrutement des écoles normales ou des congrégations se fasse bien, pour que l'industrie privée ne dispute pas ensuite avec trop d'avantage à l'enseignement une partie des meilleurs sujets formés par l'État, pour que l'instituteur puisse vivre de son traitement sans être obligé de chercher dans d'autres occupations un supplément de ressources, pour que le recrutement des maîtres se fasse dans de bonnes conditions.

Le Wurtemberg et le canton de Zurich, bien moins riches que la France, sont à cet égard au nombre des meilleurs modèles que l'on puisse citer. Au contraire, dans les pays où l'instruction est peu avancée, en Portugal, en Espagne, en Italie même, on est frappé de l'exiguïté des traitements : elle a pour corollaire l'extrême médiocrité du corps enseignant.

Depuis dix ans, plusieurs des nations qui s'occupent avec zèle de leur

instruction ont augmenté les traitements ; la diminution de la valeur de l'argent et les exigences plus grandes de la vie actuelle le commandaient. La France les a quelque peu relevés aussi. Ils ne sont pas encore au taux auquel il serait utile de les porter. Talleyrand, il y a quatre-vingts ans, projetait de leur donner plus qu'on ne fait aujourd'hui. Il faut donc s'appliquer à augmenter les ressources de l'instruction populaire en demandant davantage à l'État, aux communes surtout et à la générosité privée, qui joue un si grand rôle aux États-Unis. C'est pourquoi, en songeant à la diversité des emplois utiles qu'auraient pour l'enseignement quelques millions de plus, à la nécessité dans laquelle la France, comme toutes les nations civilisées, sera, malgré les lourdes charges du budget général, de grossir pour ainsi dire d'année en année ce budget particulier, dont les dépenses sont d'ailleurs un des placements les plus manifestement lucratifs par l'accroissement des forces productives, je ne verrais pas sans inquiétude proposer aujourd'hui la gratuité absolue, c'est-à-dire le retranchement ou le transfert à la charge de la communauté du quart des revenus des écoles.

12° Pour avoir de bons maîtres, il faut non-seulement les bien payer, mais les former par de bonnes méthodes et s'assurer de leur instruction par des examens bien dirigés. On conçoit aisément pourquoi il est si difficile d'élever le niveau de l'instruction générale dans une nation arriérée; d'une part, cette nation est peu disposée à faire des sacrifices d'argent et à s'astreindre à envoyer ses enfants aux écoles en vue d'un résultat dont elle est incapable d'apprécier l'importance; d'autre part, on manque de jeunes gens instruits pour remplir les fonctions d'instituteur; on manque d'inspecteurs capables de leur donner une direction utile et d'examinateurs qui sachent interroger; car il ne faut pas s'imaginer qu'on improvise un tel personnel. Les États-Unis, qui peuvent être à plusieurs titres cités comme des modèles, ne le sont certainement pas à cet égard; quoique l'instruction y soit très-répandue, la mobilité des fonctionnaires de l'ordre pédagogique n'offre pas de garanties suffisantes. L'Angleterre en offre moins encore; quoique ses grandes associations possèdent quelques écoles normales remarquables et que ses inspecteurs soient en général des hommes distingués, elle n'a pas eu jusqu'en 1870 de contrôle efficace, et la qualité de l'enseignement s'en est ressentie.

La France a retiré de grands avantages de la création d'un inspecteur par département en 1835, et plus encore de la création d'un inspecteur primaire par arrondissement en 1850. Ce n'est pas encore assez, chaque arrondissement comptant en moyenne 100 communes. Il importe de seconder l'inspection par une délégation cantonale active et dévouée, et il

serait bon d'aider la délégation elle-même en lui adjoignant un ancien instituteur choisi parmi les plus méritants et recevant un traitement; ce serait un moyen d'offrir aux instituteurs une perspective d'avancement et d'assurer la régularité du service par un fonctionnaire salarié.

On comprend aujourd'hui dans presque tous les pays que c'est surtout par les écoles normales qu'on peut fortifier l'enseignement primaire en élevant le niveau des connaissances de l'instituteur. Aussi, dans presque tous les pays de l'Europe, travaille-t-on soit à augmenter le nombre des écoles normales, comme en Russie, aux États-Unis, au Japon même, soit à en améliorer les programmes, comme en Saxe.

Les élèves sortis des écoles normales ne constituent pas tout le corps des instituteurs; il est bon pour plusieurs raisons que les jeunes gens formés dans ces établissements rencontrent en face d'eux, à l'examen, d'autres candidats qui se soient préparés ailleurs; mais ils élèvent en général et ils maintiennent le niveau du brevet.

Il est très-désirable que nul ne puisse enseigner, à quelque titre qu'il le fasse, sans avoir fait ses preuves devant le jury d'examen. Il faut de plus, autant que possible, obtenir que les instituteurs et institutrices aient le brevet complet: c'est souvent par défaut de connaissances ou par ignorance des méthodes pédagogiques, ce n'est jamais par excès de science que pèchent les maîtres d'école. La France a encore beaucoup d'instituteurs et surtout beaucoup d'institutrices qui n'ont pas donné de garanties suffisantes de leur savoir. La ville de Paris se montre, avec raison, exigeante sur ce point.

La France n'a rien à envier aux autres nations sous le rapport du nombre des écoles normales d'instituteurs; mais assurément elle gagnerait à en perfectionner l'enseignement, à améliorer la situation des maîtres adjoints qui y donnent l'enseignement, à s'inspirer quelque peu de la Saxe, dont le cours normal, ayant une durée de six ans, permet de former beaucoup plus complétement des maîtres qu'on ne fait dans un cours triennal.

Elle a trop peu d'écoles normales d'institutrices. Pour 76 écoles normales et 7 cours normaux fournissant chaque année un millier d'instituteurs, nous comptons seulement 11 écoles normales avec 53 cours normaux, fournissant 400 institutrices. Les cours normaux sont, en général, bien inférieurs aux écoles normales. Il faudrait conserver plus également l'équilibre entre les deux sexes parmi les maîtres, comme il convient de le faire parmi les élèves. Le reproche, d'ailleurs, s'adresse à presque tous les États de l'Europe.

Les États-Unis, qui, relativement à l'état de leur enseignement populaire, ont fort peu d'écoles normales, ont du moins compris que les femmes peuvent jouer un rôle très-utile et très-important dans cet ensei-

gnement : ils comptent beaucoup plus d'institutrices que d'instituteurs. Si, en France, les femmes étaient sans exception astreintes à faire les mêmes preuves et à fournir le même brevet que les hommes, je ne verrais qu'avantage à étendre leurs attributions à cet égard.

Quand les maîtres ont été formés dans l'école normale ou ailleurs et éprouvés par l'examen, il ne faut pas les abandonner à eux-mêmes dans leur village. L'inspection ne doit pas se contenter de les surveiller; elle doit les soutenir, les éclairer, porter à leur connaissance les méthodes nouvelles; les conférences d'instituteurs, qui sont d'un usage général dans les pays allemands, que l'Italie, la Russie, les États-Unis ont introduites chez eux, sont pour cet objet un secours très-puissant. Nos inspecteurs primaires font souvent dans leur tournée des conférences au chef-lieu de canton; c'est une pratique qu'on pourrait généraliser et perfectionner.

13° Le bâtiment dans lequel l'école est installée n'est pas sans influence sur l'instruction et même sur l'éducation. Une école propre et bien tenue habitue les enfants à la propreté et à la bonne tenue. Une école dont les bancs, suffisamment espacés, ne contiennent chacun que trois élèves évite des occasions de désordre; une école dont les salles ne sont faites que pour un petit nombre d'élèves nécessite la division en plusieurs classes, et l'enseignement du maître est plus profitable. La Suède prend pour règle le chiffre de 40 à 50 élèves par classe. Dans un pays comme la France, où la plupart des locaux dans les villes n'ont pas été disposés à cet effet et où la transformation immédiate serait trop onéreuse, on peut peut-être aller jusqu'à 100; mais c'est un nombre qu'il ne faudrait jamais dépasser, et la ville de Paris s'astreint aujourd'hui à rester en deçà.

Le nombre de cent élèves nous paraît même très-exagéré, lorsque, par suite de la différence des forces, le maître est obligé de répartir en plusieurs divisions les élèves assis sur les bancs d'une même salle et de s'occuper successivement de chacune des divisions. Pour 120 élèves, la Prusse exige aujourd'hui trois maîtres. En Saxe, les moindres écoles ont deux classes et deux maîtres. Dans des écoles nombreuses, on compte, en Allemagne, jusqu'à sept ou huit classes; l'école à quatre classes paraît être un des types les plus satisfaisants. En France, nous n'avons pas, à cet égard, de règle bien déterminée; la ville de Paris seule a un système méthodique, celui de l'école à trois divisions; on pourrait l'étendre avec profit à toutes les écoles urbaines.

14° Le matériel de l'enseignement est pour le moins aussi important que le mobilier proprement dit. Dans le matériel de l'enseignement, plusieurs pays, tels que la Suède, les États-Unis, le Wurtemberg, la Suisse, comprennent presque toujours, et avec raison, un petit jardin dans lequel

on peut exercer les élèves à quelques procédés de culture ou au moins à la connaissance des plantes les plus usuelles. Le matériel était, au siècle dernier, presque nul : quelques tableaux de lecture, du papier, des plumes et le livre qu'on apprenait par cœur; l'ardoise et le tableau noir ne datent guère que de la fin du XVIIIe siècle. Aujourd'hui, en vue de développer avant tout l'intelligence, on s'applique à montrer les objets mêmes ou une image bien faite des objets et à éveiller l'attention en fixant les regards; de là, les leçons de choses dont les États-Unis, l'Allemagne, l'Angleterre font le plus grand usage, et que tous les peuples introduisent les uns après les autres dans leurs méthodes pédagogiques. En France, elles ont trouvé des maîtres qui, depuis longtemps, les préconisent; elles ne sont pas assez généralement pratiquées, et l'on ne sait pas assez quels services elles peuvent rendre lorsqu'elles sont employées avec art et avec mesure. Pour obtenir de bons résultats en ce genre, il faut le concours de plusieurs forces : il faut dépenser de grosses sommes pour acheter le matériel et pour former des maîtres qui sachent s'en servir; il faut de bonnes méthodes pédagogiques, des auteurs qui comprennent l'importance des ouvrages d'éducation bien faits, et des éditeurs qui aient assez de capitaux et d'initiative pour tenter les améliorations.

Les promenades botaniques, la formation des herbiers, les visites dans les manufactures font partie de la même méthode.

15° L'âge des écoliers est pour beaucoup dans les résultats qu'obtient l'enseignement primaire. Des enfants qui ne restent que quatre ans à l'école profitent évidemment moins que ceux qui y passent six, huit et même neuf ans. Ceux qui en sortent à dix ou onze ans ne sauraient avoir reçu le même développement intellectuel que ceux qui en sortent à quatorze ou à quinze; les premiers, s'ils ne pratiquent pas ensuite, risquent d'oublier le peu qu'ils ont appris; les seconds ont reçu une empreinte assez profonde pour qu'elle ne s'efface jamais. Nous avons dit l'avantage que les usages religieux donnent sur ce point aux pays protestants. Il est fâcheux qu'à Paris les enfants quittent l'école vers onze ans; la moyenne générale de la France ne paraît pas beaucoup plus élevée. En outre, sur les quatre ou cinq ans que l'enfant consacre ainsi à son instruction, que de temps perdu quand on voit qu'il y a une dizaine d'années le tiers des élèves inscrits venaient de un à six mois à l'école, et que la moyenne générale de la fréquentation n'est guère que de huit mois ! Les États-Unis ont, comme nous, ce dernier inconvénient; mais il est largement compensé par un écolage qui s'étend jusqu'à treize ou quatorze ans pour les garçons, jusqu'à dix-sept ans et plus pour les filles. Le Wurtemberg et les pays allemands, en général n'ont ni l'un ni l'autre inconvénient.

Retarder, autant que possible, la limite d'âge à laquelle nos enfants quittent ordinairement l'école, et obtenir l'assiduité, même au prix de classes de demi-temps à certaines époques, telles que celle de la moisson, et dans certains centres manufacturiers, serait assurément deux des plus grands services qu'on pourrait rendre aujourd'hui à notre instruction primaire. Les partisans de l'obligation regardent leur système comme le seul qui soit capable de produire cette double réforme; nous avons dit pourquoi il n'aurait peut-être pas autant d'efficacité qu'ils le pensent.

16° Les Allemands exigent plus encore. Après l'école élémentaire, ils placent l'école de répétition ou école de perfectionnement (*Fortbildungs-Schule*). C'est une école qui, liée à l'école élémentaire et dirigée par l'instituteur, se tient seulement deux ou trois fois par semaine, ordinairement le soir ou le dimanche, et qui se concilie, par conséquent, avec les travaux de l'atelier et des champs. Par là, l'école de répétition ressemble à nos cours d'adultes; mais le principe qui la régit est tout différent. Dans la très-grande majorité de nos cours d'adultes, on se contente d'enseigner les premiers éléments à des adultes qui n'ont pas passé par l'école primaire ou qui n'y ont pas profité. Dans les écoles de répétition, on fait entrer des jeunes gens qui ont tous reçu l'instruction élémentaire et qui viennent, durant deux ou trois ans encore, d'une part répéter ce qu'ils ont appris de manière à s'en pénétrer plus profondément, et d'autre part ajouter certaines connaissances spéciales aux connaissances déjà acquises. Ce n'est pas une facilité que les Allemands donnent aux jeunes gens de bonne volonté, c'est une obligation qu'ils imposent à tous jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans. On conçoit combien ce système, lié à celui d'une fréquentation assidue de l'école élémentaire depuis l'âge de six ans, donne de prise à l'enseignement, et pourquoi il est si rare qu'un Wurtembergeois et un Saxon soient entièrement illettrés.

Certains États dans les États-Unis portent jusqu'à vingt et vingt et un ans l'âge d'écolage; mais ils n'ont pas la même puissance pour retenir les jeunes gens à l'étude.

Nous ne l'aurions pas non plus en France, dans l'état actuel de nos mœurs. Il est certain que dans ce cas l'obligation, quand elle est soutenue par l'opinion publique, a une vertu particulière. Mais nous devons nous occuper, pour obtenir au moins une partie de cet heureux résultat, à multiplier dans les écoles des cours d'adultes qui soient à la fois des cours de répétition et de perfectionnement, sans jamais surcharger les instituteurs et sans leur demander un service gratuit; à encourager les associations privées qui font des cours de ces genres, en distinguant bien les simples

conférences, qui ne sont le plus souvent qu'un aliment à la curiosité, et les cours réguliers, qui portent ordinairement des fruits.

17° De même qu'au delà de l'école élémentaire il est utile de fortifier l'enseignement primaire par des cours de perfectionnement, de même il est bon de préparer à l'école primaire par l'asile. L'asile ne s'adresse pas aux familles aisées et aux mères qui peuvent surveiller toute la journée leur enfant; mais il est précieux pour l'ouvrier. C'est donc surtout dans les bourgs et dans les villes qu'il importe d'en créer. La France en a déjà un grand nombre; elle peut en créer d'autres encore, et surtout y améliorer le mode d'enseignement en y propageant, sans pédantisme et sans exagération, la méthode Frœbel et les leçons de choses. Il faut bien se garder de vouloir trop apprendre à de si jeunes enfants; mais on peut déjà leur ouvrir quelque peu l'intelligence en les habituant à observer.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

18° La statistique de l'enseignement secondaire serait plus difficile encore à dresser que celle de l'enseignement primaire, parce que les éléments en sont plus divers et parce que les établissements libres, sur lesquels on manque presque partout de renseignements officiels, y jouent un plus grand rôle. Nous n'essayons donc de tirer aucune conclusion du tableau ci-contre nous le donnons seulement à titre de renseignement, en classant les États d'après l'ordre d'importance et en prenant comme échelle de proportion le nombre d'habitants correspondant à 1 élève.

TABLEAU RÉSUMANT L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS QUELQUES ÉTATS.

ÉCHELLE DE PROPORTION.	ÉTATS.	NOMBRE TOTAL des établissements.	NOMBRE total des élèves.	NOMBRE D'HABITANTS pour 1 écolier.	ENSEIGNEMENT CLASSIQUE. NOMBRE des établissements.	ENSEIGNEMENT CLASSIQUE. NOMBRE des élèves.	ENSEIGNEMENT CLASSIQUE. NOMBRE d'habitants pour 1 écolier.	ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL. NOMBRE des établissements.	ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL. NOMBRE des élèves.	ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL. NOMBRE d'habitants pour 1 écolier.
100										
	Algérie	9	2,200	125						
150										
	Grèce	.....	9,370	155						
	Prusse	.....	127,000	200	254	76,000	315	180	51,000	475
200	Belgique	.....	26,600	200						
	Empire allemand	1058	1,200	200	558	120,000	335	500	80,000	500
	France	**2**	**103,500**	**240**	.....	**100,000**	**360**	.....	**50,000**	**720**
250										
	Norvége	113	7,000	257						
300										
	Pays-Bas	.....	11,128	333	55	1,128	3,100	.....	10,000	370
350	Suède	98	12,080	350						
	Italie	1135	64,000	390	875	39,000	390	360	24,470	1,000
400	Autriche	211 (1)	49,700	416	145	27,700	836	123	22,000	1,910
450	Hongrie	170	34,283	450	146	29,400	450	24	4,883	3,000
	Serbie	11	2,500	480						
500										
550										
	Espagne	.....	28,803	575						
600										
650	Portugal	.....	6,000?	650						
700										
750										
800	Russie	.....	.....	800						
850										
900	Roumanie	37	4,700	900						
950										
1000										

(1) Le total est inférieur au nombre des écoles des deux espèces, parce que les realgymnases figurent dans les deux colonnes.

19° Il s'en faut de beaucoup que le nombre des élèves de l'enseignement secondaire offre en tout pays la même proportion que le nombre des élèves de l'enseignement primaire. Autrefois les sociétés policées donnaient un grand développement à leurs écoles latines, lorsqu'elles s'occupaient encore fort peu de leurs petites écoles. La France, avant 1789, en fournit un exemple. On songeait aux classes supérieures et aux carrières libérales; on s'inquiétait médiocrement de l'instruction des masses. C'est, comme nous l'avous dit, une sollicitude qui est un des caractères de la civilisation moderne. Il y a des pays qui ont conservé ou qui ont pris le cachet du passé; tels sont l'Italie, la Grèce, la Serbie, l'Espagne même, c'est-à-dire des contrées de l'Europe méridionale. Au contraire, dans les pays nouveaux, l'attention s'est tout d'abord fixée sur l'instruction populaire, et, quoique nous ne puissions pas faire exactement le départ des deux enseignements, il est certain que les colonies d'Australie et les États-Unis donnent proportionnellement un plus fort contingent au degré primaire qu'au degré secondaire. L'Algérie, dont la population européenne occupe dans les deux tableaux un rang également honorable, fait exception.

20° L'enseignement secondaire classique a, depuis longtemps, ses méthodes en France. Je crois qu'en somme il n'y donne pas des résultats inférieurs à ceux qu'on obtient dans les autres pays. Il a d'ailleurs, dans tous les pays de l'Europe, un certain cachet de famille : l'étude des langues latine et grecque en forme le principal fond. Les États-Unis, pays nouveau, ont seuls un caractère tout à fait particulier. Il n'y a pas d'établissement qui conduise l'élève de huit et de neuf ans jusqu'à dix-huit et plus à travers toute la série de ses études; c'est après l'école de grammaire que d'ordinaire on passe dans la haute école latine. On a proposé d'adopter en France un système analogue; une pareille entreprise serait très-difficile et la réussite ne présenterait peut-être aucun avantage. Mais il serait désirable que les études latines fussent reportées des classes élémentaires dans les classes de grammaire, c'est-à-dire vers l'âge de onze à douze ans, et qu'elles fussent précédées d'une solide instruction primaire, laquelle manque à nos collégiens. Cette simple réforme est-elle même facile à réaliser?

21° L'étude des langues anciennes et les exercices littéraires sont indispensables à une éducation libérable : les pédagogues s'accordent à le reconnaître. Mais les exigences de la société moderne ont successivement introduit dans les programmes, outre les sciences mathématiquss, les sciences physiques et naturelles, l'histoire, la géographie; aujourd'hui les langues vivantes veulent une place plus large. Les vieux colléges anglais résistent et maintiennent la tradition; les gymnases allemands ont cédé davantage : les langues vivantes y sont enseignées, et à côté des gymnases se sont

fondées les écoles réelles. En France, où le lycée est demeuré le grand foyer de l'instruction secondaire, les programmes ont successivement admis les matières nouvelles; mais ils n'ont pas eu le pouvoir d'augmenter le nombre des heures de la journée, et l'instruction classique se trouve aujourd'hui quelque peu embarrassée entre la quantité des choses à enseigner et l'obligation d'insister sur les choses principales, afin de cultiver véritablement l'intelligence. Des réformes ont été proposées pour résoudre le problème.

Mais il est bien difficile de faire tout d'un coup de grandes réformes, qui peuvent n'être que des expériences hasardées, sur un corps aussi considérable que l'ensemble des lycées et colléges. Les établissements privés ont, à cet égard, une liberté d'allure et, dans certains cas, des chances de succès beaucoup plus grandes. C'est à eux qu'il appartient principalement de faire les tentatives nouvelles : celles-ci pourront être adoptées quand elles auront été consacrées par l'expérience.

22° L'enseignement industriel que l'Administration française désigne sous le nom d'enseignement secondaire spécial, les Allemands sous celui d'écoles réelles (*Realschulen*), les Américains sous celui de hautes écoles anglaises, est de création plus récente. On peut dire d'une manière générale qu'il date de notre siècle, quoique les premiers essais aient été faits au siècle dernier. Il témoigne du besoin que les sociétés ont éprouvé, à mesure que l'industrie et la richesse grandissaient, de donner à la classe qui crée cette richesse une instruction appropriée à ses fonctions : plus pratique et plus rapide que l'instruction classique, plus complète et plus élevée que l'instruction primaire. Les langues mortes en sont exclues ou y sont reléguées à l'arrière-plan; les sciences y occupent, avec les langues vivantes, une place importante; les procédés de démonstration y sont plus simples, et l'enseignement par les yeux y est fréquemment employé. C'est à la grande majorité des individus de la classe moyenne, exerçant l'agriculture, l'industrie, le commerce, que ce genre d'enseignement s'adresse.

L'Allemagne a été la première à lui donner une forme précise et à multiplier les écoles réelles. Aujourd'hui, un courant général pousse dans cette direction les nations civilisées; presque toutes fondent des écoles industrielles, la Russie, l'Autriche, l'Italie, la Hongrie, la Belgique avec ses écoles moyennes, l'Angleterre avec ses écoles modernes. Il est à remarquer que les pays qui participent le moins au mouvement croissant du commerce et de l'industrie, comme l'Espagne, sont aussi ceux qui se préoccupent le moins d'adapter cette forme nouvelle à une partie de leur enseignement secondaire.

La France, après plusieurs tentatives, a donné à cet enseignement une règle et un point d'appui par la loi de 1865. Cette loi a produit des résul-

tats; pas autant cependant qu'il serait désirable, parce que l'union dans un même établissement des deux enseignements, classique et industriel, n'est pas favorable à ce dernier. Aussi la France, qui, proportionnellement à sa population, compte presque autant d'élèves dans l'enseignement classique que l'Empire allemand (1 pour 360 habitants en France, 1 pour 335 habitants dans l'Empire allemand), en compte beaucoup moins dans l'enseignement industriel (1 pour 720 habitants contre 1 pour 500).

Il importe, comme nous avons essayé de le démontrer, de ne pas diminuer le nombre des élèves de l'enseignement classique; mais il faut augmenter considérablement le nombre des élèves de l'enseignement industriel, en multipliant les écoles et en les plaçant dans des conditions de prospérité, parce qu'il y a beaucoup plus d'individus qui se destinent à vivre du travail industriel qu'à entrer dans les carrières libérales. La France doit, non-seulement en vue du progrès intellectuel de la nation, mais dans l'intérêt particulier de sa richesse agricole, industrielle, commerciale, et en vue de la concurrence que se font les nations sur les marchés du monde, se préoccuper très-fortement de cette question.

Pour cet enseignement comme pour l'enseignement classique, il importe de former de bons professeurs : nous avons encore beaucoup à faire à cet égard. Il est juste d'ajouter que, pour avoir de bons professeurs, il faut leur offrir la perspective d'une carrière avantageuse; or, jusqu'ici, dans nos lycées, nous leur faisons une condition inférieure, et, dans les écoles de Paris, nous les surchargeons de travail en leur imposant des classes trop nombreuses.

23° Convient-il d'organiser les établissements d'instruction secondaire en internats ou en externats? L'externat a incontestablement la supériorité. D'une part, il permet à l'État ou à la commune de faire davantage, parce que des écoles d'externes entraînent moins de frais de première installation et exigent une administration moins compliquée, et aussi parce que tel savant, qui est un utile directeur, au point de vue pédagogique, dans un externat, n'aurait peut-être pas les qualités nécessaires pour réussir dans un internat. D'autre part, il évite les inconvénients de la vie commune pour un grand nombre de jeunes gens, et supprime les difficultés de l'éducation en commun; il facilite l'heureux accord de la préparation à la vie par l'éducation de famille et de l'initiation à la science par l'émulation. Les Allemands, les Anglais, les Suisses, les Américains préfèrent l'externat. Pour les parents dont le domicile est éloigné, il se concilie avec une sorte d'internat de famille par le placement des jeunes gens chez les professeurs ou chez les habitants de la ville. Cette pratique existe dans quelques localités en France, particulièrement en Bretagne et à Paris;

mais elle n'est qu'une rare exception. Il faut d'ailleurs, sur cette matière, tenir grand compte des habitudes et des conditions économiques d'une nation. En France, les écoles industrielles, qui se recrutent surtout parmi les enfants du voisinage, se prêtent mieux que les lycées à l'externat. Ces derniers, peuplés de jeunes gens qui viennent de toutes les parties du département, de plus loin souvent, sans compter les boursiers qui viennent de toute la France, ont besoin d'offrir aux parents la ressource de l'internat. Néanmoins je crois qu'il serait bon d'encourager les familles d'une ville, surtout les familles de professeurs, à prendre aussi des jeunes gens à demeure chez elles; mais, pour que les proviseurs pussent entrer dans cette voie, il faudrait modifier tout le système financier des lycées.

24° Les écoles industrielles donnent une instruction générale; elles préparent aux carrières industrielles et non à telle industrie particulière. Cette branche de l'organisation pédagogique n'a son plein développement et ne porte tous ses fruits que lorsque de l'école industrielle on peut passer dans l'école technique ou professionnelle. Tous les élèves, sans doute, n'y entrent pas; la majorité, pressée de gagner son pain, aborde directement la vie active du travail vers l'âge de seize ou dix-huit ans, n'ayant pu franchir que les deux premiers degrés de l'instruction, le primaire et le secondaire. Mais il y a une minorité qui, ayant le loisir de se perfectionner, doit en trouver les moyens dans des écoles spéciales, écoles de commerce, écoles d'agriculture, écoles d'arts et métiers, écoles de mineurs, écoles des beaux-arts, etc. Nous en possédons en France; nous en devrions posséder davantage.

Nous ne parlons pas ici des grandes écoles spéciales, comme l'*École Polytechnique* ou l'*École Saint-Cyr*, auxquels conduit l'enseignement classique : il importe que des jeunes gens, dont plusieurs occuperont un jour des postes très-élevés dans l'État, aient reçu l'éducation libérale.

D'ailleurs nous n'insistons pas sur aucun genre d'enseignement technique, parce que ces considérations nous conduiraient hors de notre sujet. Nous dirons seulement qu'il doit y avoir aussi des écoles techniques de degré inférieur, dans lesquelles on entre au sortir de l'école primaire comme on entre dans les autres au sortir de l'école industrielle : elles seraient une pépinière de bons ouvriers et de contre-maîtres. Les fermes-écoles n'en donnent en France qu'une idée très-imparfaite pour l'agriculture. Les écoles d'apprentissage répondraient mieux à ce besoin. En Allemagne et en Autriche, il existe déjà en ce genre un assez grand nombre d'écoles d'agriculture pratique et d'écoles industrielles (*Gewerbeschule*).

Nous craindrions de paraître demander des choses impossibles, si nous ne nous appuyions sur les faits accomplis chez d'autres nations. Il ne faut

cependant pas perdre de vue que, durant le XIXe siècle, la science et l'industrie ont contracté une alliance qui, avec les années, devient plus intime, qu'il faut que l'industriel connaisse ceux des secrets de la science qui sont devenus les procédés de son travail, et que, par conséquent, il est nécessaire de l'instruire. C'est, nous l'avons dit, une des conditions de la civilisation moderne. Il faut non pas la subir, mais l'accepter avec empressement et reconnaissance; car elle est un signe évident du progrès que l'homme a fait dans l'art de dominer la matière, et le développement de l'instruction professionnelle conduira infailliblement à d'autres progrès du même genre, en même temps qu'elle élèvera le niveau moyen des intelligences. Il y a toujours profit pour la société à ouvrir un cours ou une école technique. Dans cette partie de l'œuvre pédagogique, les communes et les particuliers peuvent plus que l'État, parce que la diversité et la liberté sont l'essence de cet enseignement. Les écoles de commerce, récemment fondées en France, le prouvent, et sont elles-mêmes d'un bon augure pour les créations de l'avenir.

25° L'instruction des femmes appelle aussi aujourd'hui beaucoup plus qu'autrefois l'attention du pédagogue et du législateur. De tout temps, il y a eu des femmes savantes; mais la masse des femmes restait presque partout dans l'ignorance. On a compris qu'il n'était pas moins utile de donner une instruction primaire à un sexe qu'à l'autre, et que, dans les rangs inférieurs de la société, la mère de famille n'en avait pas moins besoin que l'ouvrier. Il y a aujourd'hui des pays où les femmes sont à très-peu près les égales des hommes à cet égard : ce sont ceux où l'instruction primaire est le plus avancée. La France en fournit un exemple dans nos départements du nord-est, qui occupent les premiers rangs par l'instruction générale de leur population, et où les femmes sont presque aussi instruites que les hommes. Aux États-Unis, le sexe féminin a même à cet égard le pas sur le sexe masculin. Il est digne de remarque que les pays où l'instruction générale est le plus arriérée sont aussi ceux où le nombre des filles qui fréquentent les écoles est le moindre relativement au nombre des garçons : l'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'Amérique du Sud, et plus encore les États musulmans, témoignent de ce fait. La France leur est bien supérieure, et sa situation s'est même à cet égard notablement améliorée depuis 1867; elle compte cependant encore 8 pour 100 de plus d'illettrés parmi les femmes que parmi les hommes.

Les femmes doivent, comme les hommes, recevoir une instruction secondaire appropriée à leurs fonctions dans la vie sociale. De ce côté, elles sont, en France et dans la plupart des pays, les États-Unis exceptés, moins bien partagées que pour l'instruction primaire. Mais on comprend

qu'il est nécessaire d'entreprendre sur ce point aussi les réformes que réclame l'esprit moderne. Plusieurs pays en Europe se sont mis à l'œuvre : l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Suède, la Russie. La France est entrée dans la même voie; il ne serait peut-être pas juste de dire qu'elle reste loin en arrière, mais il est certain que, malgré des efforts privés suivis de quelques bons résultats, malgré le nombre croissant des jeunes personnes qui se présentent aux examens, il lui reste beaucoup à faire pour constituer l'enseignement secondaire des filles.

26° Les problèmes que soulève l'éducation d'un peuple, depuis les premiers éléments des connaissances jusqu'à l'enseignement le plus élevé, sont très-nombreux et très-divers. A côté de la science qui fournit la matière, il y a les méthodes qui fournissent les moyens de faire pénétrer la science dans les intelligences. C'est la part de la pédagogie, laquelle est d'autant plus importante que l'instruction est plus élémentaire. On s'en occupe beaucoup dans certains pays dont l'instruction populaire est très-développée, particulièrement en Allemagne, où la catégorie de la pédagogie est celle qui, l'année dernière, a fourni le plus grand nombre de publications. Il serait à désirer qu'on s'en occupât en France plus qu'on ne le fait. Nous n'avons pas assez d'auteurs qui s'occupent de traiter sérieusement ces matières; nous en aurons, pour la pédagogie aussi bien que pour la géographie, lorsque le public s'y intéressera et qu'il y aura assez de lecteurs pour solliciter les recherches et récompenser les écrivains de leur peine.

Nous avons en France et surtout à Paris de grandes bibliothèques spéciales. Parmi ces dernières, il y en a dans lesquelles la médecine, le droit, la philologie, l'économie politique, sont bien représentés. Il n'y en a pas où soient rassemblés, en vue de faciliter l'étude, les documents relatifs à la pédagogie. C'est une lacune qu'il serait utile et facile de combler.

E. LEVASSEUR.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE